Persee

Jeanne Robert
Louis Robert

Bulletin épigraphique

In: Revue des Études Grecques, tome 64, fascicule 299-301, Janvier-juin 1951. pp. 119-216.

Citer ce document / Cite this document :

Robert Jeanne, Robert Louis. Bulletin épigraphique. In: Revue des Études Grecques, tome 64, fascicule 299-301, Janvier-juin 1951. pp. 119-216.

doi : 10.3406/reg.1951.3220

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/reg_0035-2039_1951_num_64_299_3220

BY: $ = creative commons

BULLETIN ÉPIGRAPHIQUE [1]

1. **Recueils épigraphiques, mélanges, biographies et bibliographies.** — Il a paru la suite de deux Corpus : celui de Délos (n° 151) et celui de Syrie (n° 227, où nous répétons ce que nous avions été obligés de dire sur la présentation de ce recueil).

2. Il a paru en 1949 deux gros tomes de l'Encyclopédie de Pauly-Wissowa : XVIII 3, *Palatinus-Paranatellonta* et XVIII 4, *Paranomon graphe-Pax*. De ce dernier volume nous avons déjà analysé quelques articles, reçus en tirages à part : *Bull.* 1946-47, 187 *a* (*Paros*); 1950, 27 (*Parochus*, *Parodos*, *Paródoi*, *Paroikoi*). Nous signalons ici, en groupant le contenu des deux volumes (y compris les *Nachträge* à des fascicules antérieurs), les principaux articles qui peuvent avoir à utiliser des inscriptions grecques. Il faut faire remarquer une fois de plus que la documentation épigraphique y est trop souvent ignorée et que trop souvent les auteurs n'ont cité les inscriptions que dans des éditions vieillies auxquelles ils étaient renvoyés par leurs prédécesseurs ; souvent des auteurs d'articles sur la religion grecque copient les références du Lexicon de Roscher, sans même se demander si des volumes du Corpus de Berlin (*IG*) ont paru depuis la rédaction de tel article du Roscher. N'est-il pas paradoxal que des professeurs dans des universités allemandes ignorent la réédition des inscriptions attiques par Kirchner dans *IG*, II-III², commencée en 1913 et menée à terme en 1940 ? Les conditions de travail en ces dernières années expliquent assez que la plus récente documentation de ces deux derniers volumes remonte ordinairement à dix ans ; mais cela diminue sérieusement leur utilité dans un certain nombre de cas, et assez souvent l'annule entièrement. Surtout on peut regretter que les lacunes dans la documentation remontent bien au delà de cette période et que certains articles soient, à leur parution, périmés par l'ignorance de la production de vingt ans ou davantage ; le dommage est que de tels articles ne sont pas seulement inutiles, mais nuisibles, parce que les lecteurs peuvent les croire au cou-

(1) Le dépouillement s'étend essentiellement à des publications parues dans les trois derniers trimestres de 1950. Pour les abréviations, se reporter aux *Bulletins* de 1938 et 1939. Dans les renvois aux Bulletins précédents, le chiffre qui suit l'abréviation *Bull.* indique la page pour les *Bulletins* antérieurs à 1938 et le numéro pour les *Bulletins* de 1938, 1939, 1940, 1941, 1942, 1943, 1944, 1946-47, 1948, 1949 et 1950. Dans le *Bulletin* 1950, deux fautes d'impression méritent d'être signalées. N. 42, page 139, 10me ligne avant la fin, lire : « la préoccupation constante de [et non : et] la valeur des sources ». N. 63, dernière ligne, lire : « sous un vain fardeau », et non « sous un vrai fardeau ».

Persée creative commons

rant et les utiliser sans défiance. — Géographie. C'est actuellement en général, depuis qu'il n'y a plus d'articles de Bürchner, Fiehn, etc., et peu d'Oberhummer, la partie la mieux documentée. W. Ruge avait préparé deux gros articles *Paphlagonia* (avec K. Bittel pour la préhistoire et la protohistoire) et *Pamphylia*, donnant, avec une étude d'ensemble, une liste des localités accompagnée d'une bibliographie, comme il avait fait pour *Phrygia* antérieurement (dans *Paphlagonia*, 2545, le nom *Mastya* doit disparaître). Pour l'Asie Mineure encore : *Panemoteichos* de Pamphylie (W. Ruge); — le Παλ...έων δῆμος (W. Ruge) d'une inscription d'Hippoukômè en Lycie ne peut être cherché en Chalcidique (cf. *Villes d'Asie-Mineure*, 153); — *Patara* (G. Radke); — *Panionion* (J. Keil); — en Paphlagonie, Παρθενία κώμη et *Parthenios 12* (F. K. Dörner). Ce dernier article, pp. 1893-1894, est défiguré par une énormité ; le Parthenios, qui se jette dans la mer Noire près de Bartin, « erscheint als Flussgott ferner auf Münzen der an seinen Oberlauf liegenden phrygischen Stadt Nakoleia » (références aux monnaies), où est connue une φυλὴ Παρθενιάς (*MAMA*, V, 206); mais on n'a jamais confondu jusqu'ici les deux fleuves homonymes (distingués dans les parties du même article *Parthenios* faites par Hanslik, 1891, 1 et 2) ; de fait les deux fleuves sont séparés par plus de 250 km. de hautes montagnes (Paphlagonie !) et de bassins fluviaux, dont celui du Billaios et celui de la Sakaria avec ses détours immenses; — l'article ἐμ Πάνδοις (p. 520 ; gr. Kruse) ignore toutes les études sur ce lieu (cf. *Villes d'Asie Mineure*, 83-92) ; la déesse d'Égypte ἐν Πανδοίτ[η] n'a aucun rapport avec le premier lieu, et l'inscription qui la nomme a été rééditée depuis Botti (cf. Breccia, *Cat. Mus. Alex. Iscr. gr* (1911), n. 117). — Pour la Grèce propre un seul article de l'excellent F. Bölte : *Pamisos*. Une série d'articles très détaillés et apportant souvent des observations nouvelles sur le terrain, par E. Kirsten : *Panopeus*, *Parapotamioi* et *Patronis* de Phocide, *Parasopias* de Béotie, *Parasopias* de l'Oeta, *Pamphia* d'Étolie; — K. donne un addendum à *Palairos*, pour supprimer l'argument pour la datation des murailles que l'on tirait de Diodore, XV, 13, sur Lissos ; car, dit-il, G. Novak, *Serta Hoffilleriana* (Zagreb, 1940; *non vidimus*) a montré clairement que le passage ne se rapportait pas à Lissos, mais à Syracuse; mais la chose était déjà démontrée depuis longtemps par Ad. Wilhelm, *Jahreshefte*, 21-22 (1922-24), *Beiblatt*, 509 sqq. : *Diodoros über Lissos* (renvoi dans *BCH* 1935, 495, note 3). En Crète, articles de Kirsten : *Pannona* et *Pantomatrion* (voir un témoignage négligé sur une citoyenne de cette ville dans *Bull.* 1940, 128). — Articles d'Ernst Meyer sur le Péloponèse : *Parthenion* (frontière de l'Argolide et de l'Arcadie), *Pallantion* (cf. maintenant l'importante inscription *Bull.* 1950, 114), surtout *Patrai*, très détaillé et sûr. De E. Polaschek, *Parthini* d'Illyrie. Plusieurs articles de Johanna Schmidt : en Épire, *Pandosia*, *Parauaioi*, *Passaron*; et *Paxoi*, *Parnassos* (trop diffus), *Patmos* (de même), *Paphos* (avec Oberhummer). Article très développé sur *Pantikapaion* par Erich Diehl. Citons encore : *Panopolis* d'Égypte (H. Kees), *Panias* Césarée de Palestine (G. Hölscher). L'article sur la ville de *Paltos* en Syrie (B. Spuler) devrait mentionner la liste des théorodoques de Delphes, où Ad. Wilhelm, *Anz. Wien* 1924, 103-104, a reconnu cette ville avec beaucoup de vraisemblance. Plusieurs articles *Panormos*. — Personnages historiques. Mentionnons *Pausanias* (surtout des Spartiates et des Macédoniens ; Th. Lenschau et H. Schaefer). L'article *Patroklos 4* (Th. Lens-

chau) sur le Macédonien officier de Ptolémée II est à remplacer par l'article de M. Launey, *REA* 1945, 33-45 (*Bull.* 1946-47, 52). L'article *Panyassis* (F. Stoessl) consacre un paragraphe au « monument de Panyassis » (p. 921) d'après une épigramme d'Halicarnasse selon les restitutions de W. Peek et de Hiller von Gaertringen, mais elles ont été réduites à néant par Ad. Wilhelm (cf. *Bull.* 1949, 175). — Droit et institutions. *Pacht* (S. von Bolla), Παράστασις (Lenschau), Παραγραφή et Παρακαταθήκη (W. Hellebrand ; cf. *Bull.* 1949, 136), *Palindikia*, Παραπρεσβείας γραφή et Παράβολον (E. Berneker ; pour ce dernier article, cf. M. Holleaux, *Études*, III, 40-41). Dans l'article Παρανόμων γραφή, E. Gerner, p. 1293, écrit : « dem griechischen Recht ausserhalb Athens war die γρ. π. fremd » ; mais cf. *I. Priene* (1906), 44, l. 17 : τὰς δίκας τάς τε τῶν παρανόμων καὶ τὰς τῶμ βιαίων (cf. H. Weber, *Attisches Prozessrecht in den att. Seebundsstaaten* (Paderborn, 1908), 46). Πάρεδροι à Athènes, à Sparte, en Égypte et à Rome (E. Berneker ; aussi à Colophon, dans un rapport, qui à l'occasion n'est pas niable, avec le pédonome). *Patronomos* (et addendum, p. 2587), à Sparte, et Πατροῦχος (H. Schaefer). Πατρογενίδης à Colophon (J. Keil). L'article Παραφύλακες de O. Schulthess a été imprimé, après la mort de l'auteur, sans la révision qui eût été indispensable et alors que l'auteur avait livré un manuscrit qui, dès lors, était une antiquité ; il n'est à peu près pas de référence épigraphique qui ne renvoie à des éditions périmées et ne soit empruntée sans critique à une étude antérieure ; on est découragé de signaler les erreurs et les lacunes d'un tel article, car il donne à peu près l'état de la documentation en 1908-1909 et ignore les études parues depuis lors ; on ne peut que signaler aux directeurs de la publication que c'est un des cas où ils ont perdu leur papier et aux lecteurs qu'on leur présente « olle Kamellen ». — Παρανύμφιος (G. Herzog-Hauser) ; cf. le παράνυμφος d'une inscription de Coelé-Syrie (*Mél. Maspero*, II, 68) ; il faut citer aussi παρανυμφεύειν dans le culte, d'après une inscription sur le culte d'Héra à Amathonte (Waddington, 2823 ; Perdrizet, *BCH* 1896, 351-353). — Articles sur la lutte, *Palè*, et le pancrace, *Pankration*, par J. Jüthner. L'article *Pantomimus* de E. Wüst est à compléter et à rectifier sur certains points ; des problèmes essentiels ne sont pas indiqués ; on le discutera ailleurs ; relevons ici un détail : p. 859 (début), W. n'a pas compris la théorie qu'il écarte, en la déformant ; du moins a-t-on enfin jeté par-dessus bord la théorie, encore maintenue récemment, de l'origine romaine et récente (Pylade et Bathylle) de la pantomime. — Les articles sur le héros attique *Paralos*, le sanctuaire *Paralion*, le navire *Paralos*, son équipage de *Paraloi* (pp. 1207-1211 ; Miltner et Lenschau) ignorent les décrets des Paraloi, avec mention du Paralion et des sacrifices à Paralos, publiés, bien avant 1940, dans Michel, *Recueil*, *Suppl.* (1912), 1517 (le plus important, avec les formules bien conservées ; cf. *Bull.* 1913, 447) ; *IG*, II², 1254 (le même ; en 1916) ; *REG* 1931, 290-301 (le second des décrets là seulement ; cf. *Bull.* 1932, 213) ; de même est ignorée la dédicace des Πάραλοι, avec mention de leur triérarque, *IG*, II², 2966 (publiée en 1883 ; reprise déjà dans *IG*, II, 1212). — Techniques. L'article *Pavimentum* pourrait être bien enrichi par les inscriptions. *Parapegma*, par A. Rehm (pour les parapegmes de Milet). — Religion. *Patroioi Theoi* (W. Aly ; pour Apollon Patrôos à Athènes, cf. le décret *Bull.* 1942, 30 ; 1948, 52). Le mois *Pantheios* (L. Ziehen) n'existe pas, et non plus le sanctuaire Panthéon, dans une inscription de Magnésie, qui, d'ailleurs, n'est

pas un décret d'Antioche de Syrie. Dans l'article *Pantheion* (K. Ziegler ; surtout d'après F. Jacobi), pas de Panthéon à Antioche du Méandre ni à Laodicée de Phrygie (pp. 711-712) ; il ne s'agit pas de « la restitution la plus vraisemblable », mais d'une erreur corrigée depuis assez longtemps après vérification de la pierre (cf. *Rev. Phil.* 1936, 123,125-126) ; une fois de plus, il faut répéter que l'inscription p. 711 n'est pas d'Aphrodisias, mais d'Apollonia de la Salbakè. *Palikoi* (K. Ziegler). Articles sur la déesse *Parthenos* ; celui d'Erich Diehl, *2*, sur la déesse de Chersonasos est très développé ; or ce même culte est ensuite traité de façon tout à fait insuffisante, dans *4*, *1* (gr. Kruse) ; il faudrait compléter la notice sur la Parthenos de Néapolis de Thrace (*Bull.* 1938, 221), en ajouter une sur celle de Phères en Thessalie (Béquignon, *Recherches à Phères de Thessalie*, 91, n. 64). Aux articles de G. Türk sur *Pasikrate* (à Démétrias) et *Pasikrateia* (à Sélinonte), il faut ajouter la lampe *Coll. Froehner*, n. 88, et les inscriptions d'Ambracie et de Macédoine citées, rétablies et commentées là, pp. 134-135 ; cf. *Hellenica*, I, 73-74. *Pandemos*, épithète d'Aphrodite et de Zeus (gr. Kruse) ; Zeus Pandemos est cité, comme d'ordinaire, pour Synnada et aussi pour Athènes d'après *IG*, II², 1075 ; L. Robert prouvera qu'il s'agit là d'un décret de Synnada exposé au Panhellénion d'Athènes (cf. *Hellenica*, VIII, 91 ; voir ci-après, n° 104). *Parapanaios* (gr. Kruse) est cité comme épithète de Poseidon en Thessalie, d'après une lecture déclarée « douteuse » d'après l'édition *SGDI*, 1321-1322 ; c'est s'en tenir à la situation au temps de la publication du Lexicon de Roscher ; O. Kern, dans le Corpus de Thessalie, paru en 1908, donne, *IG*, IX 2, 586 : Ελ. καπαναίου (?), et observe : « Π[αρ]απαναίου litterarum vestigiis non respondet ». L'article *Palaxos* (H. Oppermann) s'en tient toujours à ce qu'on trouve dans Gruppe et dans Roscher : l'Etymologicum Magnum sur le Courète Πάλαξος ou Σπάλαξος en Carie, et l'inscription *Anz. Wien* 1893, 92 avec dédicace Διὶ Σπαλώξῳ dans la vallée du Méandre ; il y a un document nouveau important, monnaie d'Aphrodisias avec la légende Ζεὺς Σπάλωξος (*Num. Chron.* 1924, 12, n. 16) ; profitons-en pour annoncer une trouvaille inédite : à Avdan, entre Aphrodisias et Tabai, nous avons copié une dédicace Διὶ Σπαλωξίῳ sur un autel orné d'une double hache. L'article *Panamaros* (Judith Hanslik-Andree) est un résumé de l'ancien mémoire d'Oppermann ; il ne connaît pas les travaux parus depuis lors ou n'utilise pas ceux qu'il cite. L'épithète d'Artémis à Épidaure, *Pamphylaia* (gr. Kruse), est citée toujours d'après *IG*, IV, 1082, et non d'après *IG*, IV² (1929), 503, où il y a une remarque originale. Pour *Pansaganos*, épithète de Sabazios (F. K. Dörner, avec l'addendum, p. 2588), voir maintenant *Hellenica*, VII, 45-46. Dans l'article *Pataros*, ce qui est dit sur *Syrgastes* est très insuffisant ; cf. la bibliographie citée *Bull.* 1940, 71. *Parammon* (gr. Kruse) n'est pas seulement connu en Élide par Pausanias, mais à Lindos par une dédicace (*I. Lindos*, 77 ; *Bull.* 1942, 115 ; signalé à J. Leclant). On peut se demander si, dans l'inscription de Louqsor *Breccia, Mus. Alex. Iscr. gr.*, n. 39, plutôt que Ἄμμωνι Π[ανὶ Ἀπόλλω]νι ; il ne faut pas restituer : Π[αράμμω]νι. Pour *Parthenopaios*, ajouter que le héros était représenté au fronton du Kabirion de Thèbes (*Bull.* 1942, 67). Πάρεδρος dans les textes magiques (K. Preisendanz). *Pastophoroi* et *Pastophorion* (Th. Hopfner ; cf. ci-après, n° 50). Les articles sur les fêtes dans P. W. ont presque toujours été inutilisables. Comme précédemment, ceux de ces volumes (par L. Ziehen) appelleraient beaucoup de

compléments et de corrections : *Panaitolika* (cf. *Bull.* 1949, 85), *Panathenaia* (très inexact pour celles de Priène ; ajouter celles de Sardes, etc.), *Panhellenia* (très insuffisant), *Panionia, Pamboiotia* (cf. M. Feyel, *Contribution à l'épigraphie béotienne*, 58-66).

3. Bibliographie de *P. Roussel*, classée par revues, dans *Rev. Arch.* 1950, II, 110-114 (R. Lantier et G. Daux). *Ibid.*, 109-110, notice biographique par G. Daux ; cf. aussi L. Robert, *REG* 1946-47, p. XXX-XXXV.

4. G. Klaffenbach, *Gnomon* 21 (1949), 274-277 : notice nécrologique sur *Friedrich Freiherr Hiller von Gaertringen* (1864-1947).

5. A. Passerini, *Epigraphica*, 10 (1948 ; paru en 1950), 160-167 : notice biographique et bibliographie complète des travaux de *Gastone Max Bersanetti* (1898-1949).

6. Schadewalt, *Jahrbuch der deutschen Akademie der Wiss. zu Berlin 1946-1949*, pp. 139-144 : notice biographique et liste complète des publications de *Ludwig Deubner*.

7. Vasmer, *ibid.*, pp. 221-238 : notice biographique et bibliographie détaillée des travaux d'*Eduard Schwyzer*.

Pour *Ernest Stein*, voir n° 20.

8. C. Valoti, *Epigraphica*, 10 (1948), 3-13 : *Scipione Maffei, collectore ed editore di epigrafi*.

9. B. D. Meritt, *Commemorative Studies in honor of Th. L. Shear* (*Hesperia, Suppl. VIII*, 1949), 213-227 : *The epigraphic notes of Francis Vernon*, qui avait déjà dépouillé les papiers de ce voyageur pour Delphes (*Bull.* 1948, 88), fait connaître ce qu'apportent comme inscriptions ou comme lectures nouvelles les notes de Vernon. Vernon avait fait un voyage dans le Levant en 1675 (son nom et ceux de ses compagnons sont inscrits à l'Hephaistieion). Voir ci-après 81, 97, 104, 114, 115.

Pour les copies du voyageur suédois Sturtzenbecker à Delphes, en 1784, voir n° 121 ; pour celles du gymnasiarque Pezaros en Thessalie et à Kertch, voir n^{os} 124 et 150.

9 *a*. A. Merlin, *Rev. Arch.* 1950, II, 172-255 : *Année Épigraphique 1950*.

10. **Alphabet, écriture et chiffres.** — P. Kretschmer, *Bull. Inst. Arch. Bulg.*, 16 (*Serta Kazaroviana*, 1950), 99-105 : *Das antike Punktierungssystem, sein Fortleben und die Frage seines Ursprunges*. Au point de vue du grec, signalons les remarques sur des inscriptions du II^{e} et du III^{e} siècle p. C., où des voyelles sont encadrées ou surmontées de deux points comme notre tréma.

11. M. N. Tod, *ABS*, 45 (1950), 126-139 : *The alphabetic numeral system in Attica*, donne sur le système alphabétique un pendant à ses articles sur le système acrophonique, *ABS*, 18, 28 et 37 (*Bull.* 1940, 12 *b*) ; il décrit l'usage attique, celui des autres pays devant faire l'objet d'un autre article. Il souligne l'avantage du système alphabétique qui peut noter autre chose que les nombres cardinaux comme c'était le cas du système acrophonique ; il note aussi combien, dans une telle masse d'inscriptions, rare est l'emploi du signe au lieu du nombre en toutes lettres. Utile tableau des signes très divers qui peuvent accompagner ou surmonter les chiffres pour les distinguer. Chronologie de l'emploi des deux systèmes, acrophonique et alphabétique. T. propose en même

temps quelques corrections pour l'interprétation de certaines inscriptions contenant ces signes, notamment *IG*, II², 2878, où il pense que M avec *bèta*, *alpha* et < placé au-dessus désigne non pas μυριάς, mais μ(έδιμνος) ou μ(ετρητής). Dans le calendrier de sacrifices 1367, il se demande si les chiffres γι', ζι', etc.. après des noms de mois, ne seraient pas à interpréter : γ' ἱ(σταμένου). P. 129, pour l'épitaphe de Thessalonique 10.683, publiée par Kirchner comme inédite et attique, les deux éditions auxquelles on a renvoyé *Rev. Phil.* 1944, 44, en fixant la provenance, donnaient déjà la juste lecture ἐξ.

Voir nos 15 *a*, 92, 94, 107, 109, 110, 113, 117, 132, 151, 171, 174, 187, 194, 218, 225, 236 *a*, 252, 253, 254, 255.

12. **Inscriptions céramiques.** — K. Lehmann, *Hesperia* 1950 : *Samothrace* : *third preliminary report*, pp. 15-18 : lampes et vases avec la lettre *thêta* ou un monogramme θε(οῖς), ou les lettres KA ou K (Kabires). A ; une fois, παῖ ; une fois, Διν. — P. 14, sur des briques, soit Λ, soit X. — P. 15, sur une lampe de marbre : Θε[οῖ]ς. — Nouvelle série semblable, *ibid.* 1951 : *Samothrace* : *fourth preliminary report* (campagne de 1949), 29.

13. Ana Aleksieva, *Ann. Musée Plovdiv*, 2 (1950), 185-190 : *Marques d'enseignes d'amphores de Koprinka* (en bulgare, avec résumé en français), publie 8 anses d'amphores, dont 6 de Thasos, datant du IVe-IIIe s., avec grandes photographies (inscriptions et emblèmes).

14. R. Ghirshman, *CRAI* 1949, 196 : anses d'amphores de Thasos et de Rhodes à *Suse*.

15. E. Mamboury, *Byzantion*, 19 (1949), 113-125 : *Une nouvelle lecture raisonnée des inscriptions de briques byzantines et l'emploi de ces dernières dans la datation des monuments des* Ve *et* VIe *siècles*. — *Annuaire Institut Phil. et Hist. Or. et Slaves*, 9 (1949 ; *Mélanges Grégoire*, I), 449 462 : *Les briques byzantines marquées du chrisme*. — Cf. *Bull.* 1950, 12.

Voir nos 79, 141, 151, 194, 227, 240, 247 *a*, 254, 255, 255 *b*.

15 *a*. **Poids.** — H. Seyrig corrige la lecture de poids grecs de Syrie dans son étude *Notes on Syrian coins* (*Num. notes and monographs*, n. 119, 35 pp. et 2 Pl.) : à *Gaza* (Clermont-Ganneau, *Recueil Arch. Or.*, III, 82), à *Berytos* (corrige *SEG*, VII, 806), à *Gerasa* (*Gerasa*, n. 251 ; corrige la lecture et la date). Relevons aussi, pour les matières concernant ce *Bulletin*, ce qui est dit du titre des villes ἱερὰ καὶ ἄσυλος (pp. 19-22 ; asylie concédée à *Tyr* seulement en 141-140 ; à *Séleucie* aussi, sous le règne de Tryphon) ; — des abréviations par contraction (pp. 23-28) ; — de la mention des semestres, en abrégé ou non, sur les monnaies, les poids et les inscriptions ; — l'emploi du sigle de ἔτους.

Voir nos 232, 254.

Marques d'assemblages. — Voir n° 231.

16. **Tablettes d'imprécations et textes magiques.** — La publication du livre utile de Campbell Bonner, *Studies in magical amulets, chiefly graeco-egyptian*, 334 pp. et 25 pl. in-4 (*Univ. of Michigan Studies, Humanistic series*, 49 ; 1950) nous est une occasion de rappeler (cf. *Bull.* 1938, 21, note ; 1950, 15) que les amulettes n'entrent pas dans le cadre de ce *Bulletin*.

Voir nos 98, 257.

Inscriptions juives. — Voir nos 95, 236 *a*.

17. **Inscriptions chrétiennes et byzantines.** — *Dix années d'études byzantines, bibliographie internationale 1939-1948*, publiée avec le concours de l'Unesco par l'Association internationale des études byzantines (171 pp. in-8; Paris 1950). Seulement des titres, dans des cadres trop vastes, et classés par états modernes. L'épigraphie ne semble pas la partie la plus complète. Il aurait pu être utile de signaler notamment le *Bulletin épigraphique* de la *REG* pour ses références, ses analyses et ses compléments originaux. — On peut faire en partie les mêmes observations pour la bibliographie, infiniment plus importante par ses analyses, à l'occasion détaillées, que publie la *Byzantinische Zeitschrift* renaissante et qui remplit presque entièrement le premier fascicule et tient beaucoup de place dans le second : tome 43 (1950), pp. 51-255 et 385-506. Quelques rares publications épigraphiques (grecques, coptes, protobulgares) aux pages 239-241 et 494-495.

18. F. Dölger, *Byz. Zeitschrift*, 43 (1950), 44-47, dans un compte rendu du premier volume du *Corpus der gr.-christlichen Inschriften von Hellas* (*Bull.* 1943, 2), s'élève lui aussi notamment contre la bibliographie inutile et les commentaires hors de saison de N. A. Bees. Cf. aussi P. Lemerle, *REG* 1949, 266-267. — Voir n° 93.

19. F. Halkin, *Analecta Bollandiana*, 67 (1949 = *Mélanges Paul Peeters*, I), 87-108 : *Inscriptions grecques relatives à l'hagiographie* (à suivre), signale et analyse les inscriptions grecques relatives à l'hagiographie parues depuis 1933, date de la 2e édition des *Origines du culte des martyrs* de H. Delehaye. Il ne s'agit point des inscriptions peintes ni de l'instrumentum (sceaux, croix, objets mobiliers, etc.). I (pp. 88-96), *Faux martyrs et inscriptions pseudo-hagiographiques*. Signalons surtout les remarques nouvelles ou les prises de position. P. 88, c'est par un lapsus que H. a classé dans cette série, et non dans le futur chapitre sur l'Asie Mineure, la plaque de bronze (objet mobilier) signalée, en *Mysie*, par L. Robert, *Études Anatoliennes*, 213, n. 4. Car il ne conteste pas qu'il n'y ait d'abord : ὁ ἅ(γιος) Γεόργηος, mais seulement la conjecture proposée pour la seconde inscription : ὁ ἅ(γιος) Βλά(σιος?). « Nous ne voyons pas comment deux noms de saints désigneraient un seul personnage nimbé. Ne faut-il pas songer plutôt à une épithète de S. Georges? » Nous aurions dû indiquer que la conjecture Βλά(σιος) avait pu venir à notre esprit sans absurdité parce que la plaque était incomplète à droite et qu'il a pu y avoir un autre buste. En tout cas, dans ces deux inscriptions parallèles, puisque les lettres OA (l'*alpha* dans l'*omicron*) signifient ὁ ἅγιος avant le nom de Georges, il semble très difficile, en tête de la seconde inscription, de leur donner le sens, non point de ὁ ἅγιος, mais de l'article suivi de la première lettre d'une épithète, ὁ Αβλα —. Il ne semble point que le nom de S. Blaise soit surprenant en compagnie de celui de S. Georges, à titre de conjecture.* — Pp. 88-90, dans l'épigramme SEG, VI, 343 (et *add.* p. 143) de *Laodicée de Lycaonie* (*Bull.* 1936, 352), H. discute l'opinion de H. Grégoire, refuse, avec H. Delehaye et Ad. Wilhelm, de voir un martyr dans le défunt, qui était un petit berger mangé par les fauves. — P. 90, H. approuve l'interprétation donnée par Ad. Wilhelm pour les βάσανοι de l'évêque Eugène, dans cette même ville (*Bull.*, *ibid.*). « M. Calder a voulu tourner en ridicule cette interprétation si mesurée. Il n'a pas réussi à rendre

évidents les titres qu'aurait, à l'en croire, son new Anatolian candidate for canonization ». — Pp. 91-92 : sur l'identité du « Nicéphore » de l'inscription de *Bagis* restituée par V. Laurent (*Bull.*, *ibid.*) ; sûrement pas le patriarche Nicéphore Ier (806-815), peut-être Nicéphore II (1260), sans doute simplement le fondateur du monastère : [*ex. gr.* Τοῦ κῦρ Νι]κιφόρου, s'adressant à [τοὺς ἐν τῷ τόπ]ῳ (ou οἴκῳ) ἀδελφούς. — P. 92, dans l'inscription d'asyle, en *Phénicie*, *SEG*, VII, 327, l. 4, il faut songer à Ste Christine de Tyr avant Ste Irène. — P. 92-93 : sur l'inscription d'*Akmonia*, *MAMA*, VI, 340, pas nécessairement le nom d'un saint, Bianor ou Nestor (*MAMA*) ou Victor (Gouillard, *Bull.* 1941, 138 *c*), mais plutôt celui du fondateur de la chapelle. — Pp. 93-94 : H. juge « des plus fantaisistes » le commentaire de R. Herzog sur l'inscription « de Ste Agnès » à *Trèves* et approuve A. Ferrua d'avoir fait « bonne justice de ces prétendues découvertes » (*Bull.* 1939, 568 ; 1942, 189). — Pp. 94-95, faux saints d'*Arabie* dans le travail de R. Devreesse, *Bull.* 1942, 173 ; 1944, 187. — II. *Les deux Phénicies et les deux Syries*. Relevé de toutes les mentions de saints sur des reliquaires, des inscriptions d'églises et de chapelles (linteaux, mosaïques, etc.), etc. — III. *La province d'Arabie*. De même. Signalons, en Arabie, la faveur du culte de S. Serge (pp. 104-105 ; cf. ci-après, n° 226) et de S. Georges (p. 105).

20. Ernest Stein, *Histoire du Bas-Empire*, II, *De la disparition de l'empire d'Occident à la mort de Justinien*, *476-565* (Desclée De Brouwer, Paris-Amsterdam-Bruxelles, 1949 ; 900 pp. in-8°), avec biographie de l'auteur (pp. VII-XVII) et sa bibliographie (pp. XIX-XXII). Nous y glanons les renvois critiques à des inscriptions de cette période. P. 67, sur la date de l'inscription d'*Attaleia*, Grégoire, *Inscr. gr. chr. Asie Min.*, 308 *bis*. P. 197, sur l'édit d'Anastase à *Ptolemaïs de Cyrénaïque* *SEG*, IX, 356 (sur la date arbitraire introduite dans *SEG* et sur le commentaire d'Oliverio). P. 212, sur la date de l'inscription de *Korykos* *MAMA*, III, 197 ; cf. *Hellenica*, III, 167-169 (*Bull.* 1948, 233). P. 497, sur la date des acclamations pour Justinien et Bélisaire à *Kyrrhos*, *I. Syrie*, 145-147. P. 774, sur la fonction et l'identité de Fl. Bassus de l'inscription *I. Syrie*, 625. Pp. 15, 17, 19 et 66, sur la date et sur les hauts fonctionnaires de l'inscription de *Mylasa*, Grégoire, *Inscr. gr. chr. Asie Min.*, 240 (et 280 *bis*) ; S. n'a pas connu les améliorations apportées à ces textes dans *RA* 1935, II, 157-158 (la redécouverte à Mylasa annoncée avec publication d'une des photos) ; *AJA* 1935, 341, n. 2 (attribution à Kéramos de l'exemplaire 280 *bis*, faussement donné à Aphrodisias) ; *Études Anatoliennes*, 542-544 (autres fragments identifiés à Stratonicée et lectures nouvelles de l'exemplaire de Mylasa, transformant précisément les noms des fonctionnaires).

Voir nos 87, 93, 104, 134, 135, 141, 170, 196, 219 *a*, 223, 226, 227, 236 *a*, 239 *a*, 251 *a*, 255 *a*.

21. **Pierres errantes.** — Pour des transports de pierres d'Éleusis à Salamine, voir n° 81 ; de Parion à Kallipolis, voir n° 189 ; de la région de Périnthe à Venise, voir n° 147.

22. **Épigrammes.** — Des remarques et des corrections plus ou moins importantes ont été indiquées pour les *Epigrammata* de P. Friedlaender (*Bull.* 1949, 14) par les comptes rendus de J. Pouilloux, *BCH* 1949, 482-489, qui s'attache avant tout aux inscriptions de Thasos et de Delphes (voir n° 117) ; de M. N. Tod,

JHS, 69 (1949; paru en 1950), 103-104; de G. Daux, *Rev. Phil.* 1950, 89-91; de D. M. Robinson, *Class. Weekly*, 43 (1950), 155-157; de A. M. Woodward, *Class. Review* 1950, 17-19.

23. Ad. Wilhelm, *Symbolae Osloenses*, Suppl. XIII (Oslo, 1950; 83 pp. in-8) : *Griechische Epigramme aus Kreta*, étudie, en même temps qu'une dizaine d'inscriptions de Crète, des épigrammes d'autres provenances; nous analysons chacune d'elles ci-après selon l'ordre topographique. Ad. Wilhelm est mort, le 10 août 1950, avant la correction des épreuves. Ce n'est pas ici qu'il convient de rappeler ce que le maître disparu a représenté pour les études épigraphiques et, en général, pour les études grecques, pendant soixante ans. On aura à le faire ailleurs. Le *Bulletin* est rempli, dans ses analyses, des preuves de la pénétration d'esprit d'Ad. Wilhelm. En ce domaine des épigrammes, W. apporte encore dans ce travail — qui ne sera pas le dernier; il y aura une seconde partie des Αἰγυπτιακά — de multiples corrections décisives; il est permis de marquer, comme nous l'avons fait de son vivant, l'accentuation d'une tendance à corriger ce qui est indubitablement sur la pierre, ou à supposer « chute d'un mot, chute d'un vers, chute de deux vers » (cf. l'index, p. 81). Il nous paraît clair, comme nous l'avons à plusieurs reprises exprimé dans ce *Bulletin* depuis dix ans avec preuves à l'appui que, dans la restitution à tout prix des épigrammes mutilées, on tire souvent au-delà du but et que, selon le mot de Letronne, il n'importe pas de refaire le document, mais de le rétablir, ce qui est tout différent; le refaire est souvent à la fois impossible et inutile pour l'interprétation. Dans ce travail, Ad. Wilhelm étudie surtout, à l'appui d'une restitution ou d'une correction ou pour la combattre, des mots et des tournures qu'il rassemble et qu'il explique; il semble que les épigrammes fournissent un champ d'études plus sûr et de plus large portée à qui veut tirer d'elles — mutilées ou non — l'histoire des thèmes, des idées et des sentiments. — Voir nos 106, 130, 165, 166, 169, 175-186, 193, 197, 214, 251.

24. M. Guarducci, *Riv. Fil.*, 77 (1949), 118-121 : *Un fortunato epigramma sepolcrale*, constate que le distique Οὐ τὸ θανεῖν ἀλγεινόν, ὅπερ καὶ πᾶσι πρόκειται, | ἀλλὰ πρὶν ἡλικίας καὶ γονέων πρότερον, eut une grande fortune, car on en trouve 8 exemples (avec quelques variantes de forme) dans les inscriptions de l'Asie Mineure et des îles, répandus sur une ère très vaste. Elle remarque que dans une inscription de Boubon, Heberdey-Kalinka, *Denkschriften Wien* 1896, 40, n. 58, le poète est nommé : Κερελλαῖος μαντιάρχης (Gu. y reconnaît ce titre, et non pas un nom propre) ταῦτα λέγει; elle pense que ce poète devait appartenir à la famille des Cinyrades, prêtres et devins du sanctuaire d'Aphrodite à Paphos, et conclut que les maximes de ces épitaphes devaient provenir d'un recueil de sentences émanant de ce sanctuaire et répandues dans le monde grec par des chresmologues.

Voir nos 65, 66, 68, 85, 88, 89, 100, 112, 122, 123, 136*a*, 151, 198, 219, 219 *a*, 236, 236 *a*, 248, 249, 250.

Signatures d'artistes. — Voir nos 154, 187, 217, 218.

25. **Institutions.** — C. Roebuck, *Cl. Phil.* 1948, 73-92 : *The settlements of Philipp II with the Greek states in 338 B. C.* A la fin de cette étude, R. étudie les discussions territoriales entre Sparte d'une part, Argos, Messène et l'Arcadie

de l'autre, et leur règlement par Philippe (pp. 86 sqq., 91-92). Il attribue à la Ligue de Corinthe, soit au synédrion lui-même, soit à un tribunal pris parmi les membres, les décisions sur les frontières de Sparte. — Discuté par Ida Calabi, *Riv. Phil.* 1950, 63-69 : *Il sinedrio della lega di Corinto e la sue attribuzioni giurisdizionali* (*Nota a Polibio, IX, 33, 11*). Pour les arbitrages précédents, et aussi dans celui entre Mélos et Kimolos (*Sylloge*³, 261), le κοινὸν συνέδριον τῶν Ἑλλήνων, le κοινὸν ἐκ πάντων τῶν Ἑλλήνων κριτήριον, les Ἕλληνες καὶ σύμμαχοι, ne seraient pas la Ligue de Corinthe, mais des tribunaux et des assemblées de délégués grecs, convoqués spécialement par Philippe avant la création de la Ligue de Corinthe. — R. ayant rappelé, contre P. Treves, que dans Polybe, *loc. cit.*, καθίζειν κριτήριον ne signifie pas « rendre un jugement », mais « constituer un tribunal », C., p. 66, remarque qu'il aurait dû citer un autre exemple de ce sens de κριτήριον, *Sylloge*³, 683. Mais alors on signalera à C. une série de textes réunis dans *REG* 1925, 39, n. 2 ; cf. E. Bickerman, *Rev. Phil.* 1935, 19-20.

26. Ida Calabi, *Athenaeum*, 38 (1950), 55-66 : *I proedroi nella lega di Corinto e la carica di Adimanto di Lampsaco*, examine le rôle des proèdres d'après l'inscription d'Épidaure *IG*, IV², 68, et les fonctions d'Adeimantos d'après le décret d'Athènes, *Bull.* 1944, 65 ; 1948, 48 et l'inscription de Delphes, *Bull.* 1948, 87 (C. accepte l'identification d'Adeimantos et la date de l'inscription soutenue par L. Robert). Les proèdres, en temps de guerre, auraient bien été nommés par le roi, mais parmi les délégués des cités grecques. Il ne semble pas que C. puisse rendre compte ainsi de l'expression [τοῖς π]αρ[ὰ τ]ῶν βασιλ[έων] dans l'inscription d'Épidaure. — Adeimantos ne fut pas proèdre, selon la restitution de Schweigert admise par ceux qui ont traité ensuite du décret d'Athènes, mais stratège. C. marque l'incertitude des restitutions des l. 6-7 et 13-14 (avec mention : πρόεδρος et προεδρεύων), et elle les rejette. Il ne semble pas que les suggestions qu'elle fait pour les lignes 6-7 donnent une solution dépourvue de difficultés. — Notons que dans le décret de la tribu Acamantide pour le roi Démétrios, il n'est pas fait mention de la Ligue de Corinthe, contrairement à ce qu'a cru l'éditeur (cf. *Bull.* 1949, 51 ; ci-après, n° 77).

27. E. Manni, *Athenaeum*, 37 (1949), 102-121 : *Pirro e gli stati greci nel 281/80 A. C.* Cet article ne se rattache à notre *Bulletin* que par l'allusion à une inscription de Cyzique, p. 114, n. 1, étudiée par M. Segrè, *Athenaeum* 1930, 488 sqq. ; cette note n'est pas au courant des travaux parus depuis 1930 et ignore que S. lui-même avait renoncé à sa chronologie ; cf *Athenaeum*, 1934, 437, n. 2 ; *Études Anatoliennes*, 201, n. 2 ; M. Launey, *REA* 1944, 234-236 ; *Bull.* 1946-47, 177.

28. A. Aymard, *Revue Int. Droits Antiqu.*, 4 (*Mélanges F. De Visscher*, III ; 1950), 61-97 : Βασιλεὺς Μακεδόνων (cf. *Bull.* 1949, 34 *a*), traite de l'emploi de ce titre, porté exceptionnellement par Amyntas IV, Cassandre et Philippe V, et suggère les nuances qui en ont justifié l'emploi dans des inscriptions de Lébadée (*IG*, VII, 3055 ; « on ne dispose que de deux lectures de Pococke et de Leake que l'on combine pour aboutir à ce texte : il n'est *donc* [nous soulignons] pas absolument hors de conteste » (p. 65, note 10) ; si, il est hors de conteste, les copies se confirmant et se complétant), de Kassandreia, de Délos et de Lindos (p. 69, note 20 : « Blinkenberg, dit Wilhelm, l'approuve » ; cette approbation est exprimée directement dans la réédition de Blinkenberg, *Inscr. Lindos* (1941),

n. 2, p. 182). — Pour le Portique Sud à Délos, p. 88, n. 74, cf. aussi M. Holleaux, *Études*, II, 164, n. 1. — A cette étude sur la monarchie macédonienne se rattache aussi l'article du même, *REA* 1950, 115-137 : *Sur l'assemblée macédonienne*, relatif à la nature de la monarchie et au rôle de l'armée dans les divers états hellénistiques comme en Macédoine. Cf. n° 136.

29. A. Aymard, *Class. Phil.* 1950, 96-107 : *L'organisation de la Macédoine en 167 et le régime représentatif dans le monde grec* ; à propos des études de Feyel et de Larsen, *Bull.* 1950, 131. Cf. J. A. O. Larsen, *Class. Phil.* 1950, 180-183 : *Aristotle on the electors of Mantinea and representative government*.

30. A. Aymard, *REG* 1950, pp. IX-XI : résumé d'une communication sur l'emploi du titre *Roi des Lacédémoniens*.

31. E. Bikerman, *Revue Int. Droits Antiqu.*, 4 (*Mélanges F. De Visscher*, III; 1950), 99-127 : *Remarques sur le droit des gens dans la Grèce classique*. I, *Symmachie*. Observations sur la valeur fondamentale de ce terme et recherches sur des points de droit international qui s'y rattachent : alliance d'égaux et assistance militaire de sujets, alliance offensive et défensive, condition des cités occupées par la force ou qui se sont rendues par capitulation, symmachie et capitulation, conditions diverses dans la symmachie, notamment dans l'empire athénien. — II, *Sur l'hégémonie*. B. traite surtout des droits de la cité exerçant l'hégémonie sur le territoire conquis par les alliés. III, *L'explication téléologique*.

32. M. Th. Lenger, *Rev. Int. Droits Antiqu.*, 1 (1948), 119-132 : *Les Prostagmata des rois Lagides, Contribution à l'étude de la législation ptolémaïque*, annonce la préparation d'un Corpus commenté des documents législatifs des Lagides (textes et allusions) conservés sur pierre ou sur papyrus ou dans les auteurs, et donne une esquisse du contenu de la documentation pour les προστάγματα. La distinction essentielle à établir n'est point entre prostagmata épistolaires et non épistolaires, mais entre prostagmata d'intérêt général et d'intérêt particulier. — M. Amelotti, J. Bingen et M. T. Lenger, *Chronique d'Égypte*, n. 50 (juillet 1950), 317-323 : Προστάγματα βασιλέων, en prouvant qu'il s'agit des ordonnances des Lagides dans le passage du Gnomon de l'Idiologue qui emploie cette expression, traitent de προστάγματα et de βασιλεύς = empereur, dans les papyrus. La note 4, p. 322, sur l'usage hors d'Égypte, dans les inscriptions et les textes littéraires, est tout-à-fait insuffisante ; pour les textes littéraires, on peut renvoyer à B. Keil, *Nachr. Gött.* 1913, 16-17; A. Wifstrand, *Autokrator, Kaisar, Basileus*, Δρᾶγμα *M. P. Nilsson* (Lund, 1939), 529-539 ; pour les inscriptions, la question reste à traiter ; signalons, à titre d'exemple, un texte caractéristique, à Argos, *IG*, IV, 590, 20-24 (sans doute sous Hadrien) : πρεσβεύσαντα... πρός τε τὴν σύγκλητον καὶ πρὸς βασιλέας.

33. A. Christophilopoulos, *Rev. Int. Droits Antiqu.*, 4 (*Mélanges F. De Visscher*, III; 1950), 297-301 : Ἀθάνατος *en droit grec*. Pour expliquer les ἀθάνατα χρήματα du diagramma de Cyrène (cf. *Bull.* 1941, 177), Chr. rapproche l'emploi du mot ἀθάνατος dans les fondations de Gytheion (*IG*, V 1, 1208, l. 11) et de Thasos (*IG*, XII *suppl.*, 364, l. 8 ; cf. *Rev. Phil.* 1936, 133-137), et propose de le restituer dans la fondation attique *IG*, II², 1243, l. 3 (au lieu de ἀκίνητα). Chr. nous communique que le terme se trouve encore dans trois inscriptions de Crète : *Riv. Ist. Arch.*, 3 (1931), 15 (Gortyne : ἀθάνατα χρέματα) ; *I. Cret.*, I, p. 134, l. 12

(traité entre Lato et Eleutherna : ἔγκτησιν θνατῶν καὶ ἀθανάτων); p. 235, l. 35 (Malla; même formule en partie restituée), où il l'entend au sens de « biens immobiliers »; c'est le sens qu'il préférerait maintenant pour l'inscription de Cyrène.

34. A. P. Christophilopoulos, Σχέσις γονέων καὶ τέκνων κατὰ τὸ βυζαντινὸν δίκαιον μετὰ συμβολῶν εἰς τὸ ἀρχαῖον καὶ τὸ ἑλληνιστικόν (179 pp. in-12; Athènes, 1946), a l'occasion de remonter à l'antiquité et d'utiliser des inscriptions et des papyrus; cf. *Bull.* 1942, 82, en le complétant par O. Guéraud, *Enteuxeis*, n. 25-26. Signalons l'excursus, pp. 130-139 : Αἱ μητρωνυμίαι παρὰ τοῖς ἀρχαίοις Ἕλλησιν où sont rassemblés d'autres exemples épigraphiques que ceux de O. Braunstein pour l'emploi du seul nom de la mère, non pas vestige d'un matriarcat primitif, mais désignation d'enfants naturels; comme le dit Chr., on pourrait naturellement augmenter le nombre des exemples; cf. par ex. *Villes d'Asie Mineure*, 168; *Hellenica*, I, 71; nous avons rassemblé encore un bon nombre de textes épigraphiques non seulement en Asie Mineure (par ex. Pont, Pergame), mais à Delphes, en Thessalie, en Macédoine, à Thasos, à Paros, à Mélos, à Kos, en Sicile, etc. Un exemple ci-après 136 *a*.

35. F. M. Abel, *Les Livres des Maccabées* (491 pp. in-8; Paris, Gabalda; 1949), texte, traduction, introduction et commentaire. Cf. A. Aymard, *REG* 1950, 275-277; *REA* 1950, 351-354. Quelques notes parmi les nombreuses remarques suggérées par une première lecture. Pp. 108 sqq., 290 sqq., 397 sqq., sur l'expédition d'Antiochos IV en Élymaïde et sur sa mort, cf. la bibliographie assez récente signalée dans la réédition du mémoire de M. Holleaux, *Études d'épigraphie*, III (1943), chap. XIX; voir aussi S. Wikander, *Feuerpriester in Kleinasien und Iran* (1946), 71 sqq.; d'autres textes sur Nanaia, notamment à Suse (cf. par ex. *Bull.* 1943, 77). P. 183, sur la pourpre et la couronne dorée, cf. encore M. Holleaux, *loc. cit.*, 181. Pp. 273-274, Κενδεβαῖος ne peut être un ethnique de Kandyba de Lycie; sur ce nom, bien attesté, cf. Ad. Wilhelm, *Sitz. Berlin* 1932, 838. P. 292-293, *II Mac.*, 1, 19, le passage a été étudié en détail par Ad. Wilhelm, *Anz. Wien* 1937, 16 sqq. : *Zu einigen Stellen der Bücher der Makkabäer* (pp. 16-30); l'article (*Bull.* 1939, 39) a échappé à A., ce qui est fâcheux pour plusieurs autres passages; ainsi la ponctuation du § 21. Pp. 315 sqq.; cf. E. Bikerman, *Ann. Inst. Phil. Hist. Or. Brux.*, VII (1939-1944), pp. 5-40 : *Héliodore au temple de Jérusalem*. P. 334, la χορηγία est la fourniture d'huile; sur la cloche au gymnase et sur ce passage, cf. Ad. Wilhelm, *Neue Beiträge*, V, 45-47; *Études Anatoliennes*, 290; tout ce passage du commentaire sur le gymnase n'est pas au point et encore moins celui qui est relatif à l'incident de la théorie au concours de Tyr (notamment ἠξίωσαν ne signifie pas « ils jugèrent », mais « ils demandèrent »). P. 360, *II Mac.*, 6, 1, il faut naturellement ἐξαπέστειλεν ὁ βασιλεὺς Γέροντα Ἀθηναῖον, et non γέροντα, « un vieillard d'Athènes »; le nom propre est fréquent; Wilhelm, *Anz. Wien* 1937, 20-22, l'a établi; on s'étonne qu'on ait dit tant de bizarreries sur ce passage si simple (cf. les commentateurs que cite Wilhelm, et ce que dit A. lui-même). — P. 430, *II Mac.*, 11, 31, dans la lettre d'Antiochos Eupator, χρῆσθαι τοὺς Ἰουδαίους τοῖς ἑαυτῶν δαπανήμασι καὶ νόμοις, le commentaire de δαπανήματα n'est pas persuasif; Wilhelm, *loc. cit.*, 22-25, a montré, à notre avis, que le vrai texte était διαιτήμασι. P. 444-445, sur 12, 42 et

43, voir le commentaire de Wilhelm, *ibid.*, 25-28. P. 464, sur 14, 29, voir encore Wilhelm, p. 28, pour une difficulté du texte et la solution qu'il en propose.

36. Les deux volumes de David Magie, *Roman rule in Asia Minor to the end of the third century after Christ* (Princeton, Univ. Press, 1950), groupent une somme considérable de renseignements de bon aloi sur l'Asie romaine, depuis la fin de la monarchie attalide. Le premier volume (723 pp. in-8°) contient l'exposé historique; les notes forment la matière du second volume (pp. 725 à 1663), avec des listes chronologiques des gouverneurs des provinces et de leurs subordonnés, des listes des dignitaires provinciaux (grands prêtres d'Asie, lyciarques, etc.). L. Robert en donnera un compte rendu.

37. H. G. Pflaum, *Les procurateurs équestres sous le Haut-Empire romain* (Paris, Maisonneuve, 1950; 365 pp. in-8° et un album de tableaux de *cursus honorum*). L'auteur a consacré une ample étude à la carrière procuratorienne; à l'impression, un *Corpus des cursus procuratoriens équestres*, donnant tout le matériel et les index. Le volume signalé ici fait l'histoire des postes procuratoriens : nombre des procurateurs, étudié dans son évolution chronologique, pouvoir des procurateurs-gouverneurs et des procurateurs financiers des provinces, recrutement et hiérarchie des procurateurs équestres. On lit avec grand intérêt ces pages éclairant l'évolution historique et les ressorts de l'administration romaine impériale; « l'épigraphiste grec » s'y reportera ensuite pour comprendre la carrière de maints personnages mentionnés dans les inscriptions de l'Orient grec à l'époque romaine.

38. B. d'Orgeval, *L'empereur Hadrien, Œuvre législative et administrative* (thèse de droit; Paris, Domat Montchrestien, 1950; 434 pp. in-8°).

39. Sur le double droit de cité dans l'empire romain (surtout d'après les inscriptions de Rhosos et de Cyrène) et sur les effets de la Constitutio Antoniniana (cf. *Bull*, 1946-47, 193; 1949, 23), réponses aux articles de V. Arangio-Ruiz par E. Schönbauer, *Anz. Wien* 1949, 343-369 : *Die Doppelbürgerschaft im römischen Reiche und ihre Wirkung auf die Rechtsentwicklung* (notamment discussion avec De Visscher et Lewald) et *ibid.*, 369-389 : *Das römische Recht nach 212 in ausschliesslicher Geltung?*; étude sur les deux points de vue par L. Wenger, *Revue Int. Droits Antiqu.*, 3 (= *Mélanges F. De Visscher*, 2; 1949), 521-550 : *Neue Diskussionen zum Problem « Reichsrecht und Volksrecht »*, travail très utile aux historiens. Sur ces problèmes, cf. aussi E. Schönbauer, *Anzeiger Wien* 1949, 541-563 : *Municipium : Worterklärung und rechtliche Bedeutung*; G. I. Luzzato, *Rev. Int. Droits Antiqu.*, 5 (*Mélanges F. De Visscher*, 4; 1950) : *Appunti sul ius Italicum*, 106 sqq.

40. Fr. Zucker, *Aus Antike und Orient, Festschrift Wilhelm Schubart zum 75. Geburtstag 1948* (Leipzig, Harrassowitz, 1950), 146-165 : *Athen und Aegypten bis auf den Beginn der hellenistischen Zeit*, dans une documentation essentiellement littéraire, utilise aussi les inscriptions sur l'établissement du culte d'Ammon à Athènes.

41. A la fin de 1950 a paru le second volume de M. P. Nilsson, *Geschichte der griechischen Religion*, consacré à *Die hellenistische und römische Zeit* (Beck, Munich; 714 pp. et 16 planches). Les inscriptions, largement exploitées, fournissent une abondante et très intéressante documentation à un grand nombre

de chapitres. La pondération et la fermeté de jugement de l'auteur utilisent judicieusement cette masse de documents et nous donnent un tableau équilibré et riche en nuances. L. Robert pense donner ailleurs un compte rendu de cette importante contribution à l'histoire de la civilisation hellénistique et romaine.

42. M. P. Nilsson, *Opuscula Archaeologica*, 6 (Lund, 1950 = *Skrifter utg. sv. inst. Rom, Acta Institutis Romani regni Sueciae*, XV), 96-111 : *Lampen und Kerzen im Kult der Antike*, étudie dans les cultes antiques l'usage du luminaire, qui va en se développant toujours à la basse époque ; il réunit textes païens et chrétiens, trouvailles de lampes dans les fouilles, mentions de lampes dans les inscriptions (inventaires et dédicaces).

43. M. P. Nilsson, *Bull. Inst. Arch. Bulg.*, 16 (*Serta Kazaroviana*, 1950), 17-20 : *Kleinasiatische Pseudo-Mysterien*, insiste sur la décoloration qu'a subie le mot « mystères », spécialement à basse époque ; en bien des cas, « scheint es, dass die Mysterien mehr eine Redensart als eine wohl gehütete Wirklichkeit waren : Tänze, Maskierungen, Gelage und das Vortragen von Hymnen waren die Hauptsache ». Il insiste surtout sur les mystères dionysiaques et les mystères du culte impérial. « So scheinen die Mysterien veräusserlicht zu sein und zu einer Redensart herabgesunken ». Cf. aussi *Geschichte der gr. Religion*, II, notamment 351 sqq. Nous ne suivrions pas entièrement N., notamment pour le culte impérial.

44. B. Hemberg, *Die Kabiren* (Uppsala 1950 ; 420 pp. in-8), donne un répertoire détaillé des textes et documents relatifs à ces divinités et aux dieux apparentés, en distinguant soigneusement les divers noms et groupes. Quelques notes sur des points mineurs : p. 36, Çaltıllar, sur les hauts plateaux pisidiens et lyciens, ne peut absolument pas être considéré comme étant en Carie ; l'erreur vient de ce que l'article où G. Cousin a fait connaître ce texte est intitulé *Voyage en Carie*, parce que l'itinéraire a traversé d'abord la Carie, mais il s'est continué à travers la Pisidie et jusqu'à Termessos ; — p. 219, pour le Σαμοθράικιον à Istros, ajouter le décret des tribus de la ville publié par S. Lambrino, *Istros*, I (1934), 123, l. 34 ; — p. 220, pour Kallatis, restitution de ce fragment de décret dans *Rev. Phil.* 1939, 152-153 ; — p. 220, l'officier de l'inscription de Koptos *OGI*, 69, n'est pas un « Befehlshaber der fremden Truppen » ; sur cette inscription et le titre ἡγεμὼν τῶν ἔξω τάξεων, cf. M. Holleaux, *Études*, III, chap. I ; — p. 237 sq., pour l'inscription de Stratonicée de Carie *LW*, 527, il est indispensable de renvoyer à Ad. Wilhelm, *Beiträge*, 183-187 (cf. L. Robert, *Études Anatoliennes*, 530-531) ; — p. 248-249, le relief d'Hiérapolis ne représente pas des divinités cabiriques, comme le croit H. après O. Kern, (de même encore H. Emonds, dans *Reallexikon für Antike und Christentum*, s. v. *Abt* (1950), 49, qui renvoie à Dieterich, *Eine Mithrasliturgie*[3], 148), mais des condamnés à mort faisant leur entrée dans l'amphithéâtre pour être livrés aux bêtes, cf. *Hellenica*, VII, 141-147 ; VIII, 72 ; il n'a donc rien de commun avec les reliefs *Hellenica*, III, 75 sqq. (de ce dernier type, nous publierons un nouvel exemplaire pisidien qui est conservé au Musée d'Antalya et nous signalerons la description d'un autre monument encore) ; d'après la description de Kern, le relief anépigraphe vu par lui aux environs de Magnésie du

Méandre, et utilisé aussi par H., semble être du même type : alignées, quatre personnes nues, avec un « marteau » contre l'épaule et la cinquième, sans « marteau » et seule vêtue, c'est-à-dire sans doute le garde qui introduit les condamnés (cf. le relief d'Oxford); — pp. 251-253, pour Larisa d'Éolide, cf. L. Robert, *Études de numismatique grecque* (1951), 51-52, où il est montré que les monnaies alléguées pour ce culte auraient dû être attribuées à Larisa de Troade; p. 323, l'ethnique Καδαλεύς n'est pas connu par une seule inscription; cf. *Rev. Phil.* 1949, 181 et 175-179 (H. traite, pp. 326-327, de κόδαλος); — pp. 337 et ailleurs, sur les Kourètes d'Éphèse, il est indispensable de voir les corrections et l'étude de J. Keil, *Anatolian Studies Buckler* (1939), 120-128, qui annule l'étude citée par H.; — p. 337, sur Eleuthera, il faut compléter l'article cité de Jessen par *Rev. Hist. Relig.*, 98 (1928), 56-59; *Études Anatoliennes*, 105, n. 7; 405, n. 2; *TAM*, II, 924, Ἐλευθέρα Μυρικῆ; — p. 339, Koryphantis, Herakleia et « Attea » ne sont pas en Troade; cf. *Villes d'Asie Mineure*, 172 sqq.; en publiant une loi sacrée à Samos sur le culte des Corybantes (cf. *BCH* 1933, 468, n. 1), nous donnerons quelques documents de Smyrne sur ce culte, dont un relief que nous avons reconstitué de deux fragments conservés en deux endroits différents; — p. 339, sur l'article Tritopatores du *PW* (1934) et la nécessité d'y ajouter les *leges sacrae* de Cyrène, cf. *Bull.* 1940, 11, p. 205.

45. A. D. Nock, *Cl. Phil.* 1950, 45-50 : compte rendu détaillé, avec d'intéressantes additions et observations, du recueil de E. J. et L. Edelstein, *Asclepios* (*Bull.* 1949, 16).

46. P. Fraser, *Class. Rev.* 1949, 92-94 : *Zeus Seleukeios*, essaie de résoudre le problème que pose cette épithète divine, mais il y a un quiproquo et un véritable nœud d'erreurs à la base de son argumentation. Publiant une dédicace à un Zeus Seleukeios trouvée en Lydie, J. Keil et A. von Premerstein ont suggéré que ce Zeus n'était pas seulement un patron de Séleukos et des Séleucides, selon la première hypothèse qui vient à l'esprit, mais qu'il était un dieu d'origine macédonienne (que l'étymologie de O. Hoffmann pour le nom Seleukos soit juste ou non, cela ne touche en rien à la question et nous nous sommes gardés d'ailleurs de prendre parti pour cette étymologie, comme aussi K. et Pr.). Publiant une seconde dédicace de la même région à ce dieu (cf. *Bull.* 1949, 162), nous avons renvoyé au « judicieux commentaire » de K. et Pr. et nous ne voyons pour le moment rien à changer aux nuances de notre bref exposé, *Hellenica*, VI, 25, l. 17-28. F. conclut son étude : « in the Lydian documents the title may well be derived from the Seleucid dynasty, the old masters of Lydia; a derivation from a city called Seleukeia seems less probable ». Or, « si on a supposé que, par delà les Séleucides, ce Zeus remontait aux Macédoniens, c'est que nous avons, semble-t-il, dans ce caractère macédonien la seule explication possible de l'existence d'un concours appelé Σελεύκειος à Alexandrie » à l'époque impériale (*Hellenica*, *loc. cit.*). F. croit écarter le rapprochement fait par K. et Pr. avec le texte concernant Alexandrie. Mais son interprétation ne peut tenir, car il n'a pas compris le sens du document épigraphique qu'il utilisait. L'inscription alléguée par K. et Pr. est une inscription agonistique de Sardes (maintenant *Sardis*, *Gr. Inscr.*, 79c, l. 22). Nous avons ajouté un fragment agonistique de Delphes de l'époque impériale avancée (il comprend d'au-

tres mots que [Ἀλεξα]νδρείαν Σελεύκιον, mais rien d'autre qui se rapporte à ces mots qui forment un tout complet). F. déclare que « the former of which certainly, the latter probably, refers to an athletic association of that name at Alexandreia : Ἀλεξανδρείας Σελευκεῖον ». Une discussion sur les ethniques Σελεύκειος et Ἀλεξάνδρειος, qui fait flèche de tout bois (d'Étienne de Byzance à l'édition des graffites des Syringes de Thèbes par Baillet ; « note also the variant Ἡράκλειος for Ἡρακλεώτης in Durrbach, *Choix*, nos 151-157 » ; il ne s'agit pas de cela ; Ἡράκλειος est l'ethnique normal d'Héraclée de Lucanie, comme le montrent les monnaies (cf. Head, *HN*², 71-73) et les personnages de Délos sont de cette ville), aboutit à cette conclusion imprévue : « It is possible, then, that the association at Alexandreia may be connected with Seleukeia, perhaps having been established by citizens of that city resident in Alexandria, in honour of the Zeus of the city. » Il s'agirait de Séleucie de Piérie et du culte d'un Zeus de cette ville établi à Alexandrie par des marchands : « it is in accordance with the normal practice of the Hellenistic and Greco-Roman world that resident merchants, etc., in large centres such as Delos, Rhodes and Alexandria should establish shrines and κοινά to the gods of their home-town ». Mais il ne s'agit pas d'une association (marchands ou athlètes) dans ces inscriptions agonistiques. Il n'y a pas là de (κοινὸν) Σελευκεῖον, comme l'a entendu F., qui y voit un groupe de Σελευκεῖς (de Séleucie de Piérie) ! Un athlète illustre de l'époque des Sévères, Démostratos Damas de Sardes, a énuméré les concours où il a été vainqueur et il cite les xystarchies dont il a été honoré par les empereurs : ξυσταρχίαις ταῖς ὑπογεγραμμέναις · Ῥώμης Καπιτωλίων, Σάρδεων Χρυσανθίνου, Σάρδεων κοινοῦ Ἀσίας, Μειλήτου Διδυμείων, Ἀλεξανδρείας Ἀδριανείου Φιλαδελφείου, Ἀλεξανδρείας Σεβαστείου, Ἀλεξανδρείας Σελευκείου, etc., etc. ; c'est-à-dire qu'il a été nommé président (disons ainsi pour faire court ; nous avons eu souvent à commenter ce terme de xystarque et à en donner des bibliographies) non point d'associations (de gens de Séleucie ou d'ailleurs), mais de concours : Καπιτώλια de Rome, (ἀγὼν) Χρυσάνθινος de Sardes, Didymeia de Milet, (ἀγὼν) Σεβάστειος (= Σεβαστά) et (ἀγὼν) Σελεύκειος à Alexandrie, etc. Il s'agit non point des cultes d'une association, mais des concours célébrés officiellement par les villes (ou les provinces, κοινὸν Ἀσίας). Bien plus, il s'agit uniquement de grands concours ἱερά, panhelléniques, comme les Capitolia, les Didymeia ; la liste transcrite ici le montre assez ; dans la suite, il y a notamment les Eusebeia de Pouzzoles et les Sebasta de Naples. C'est parce qu'il n'a pas compris même le sens général de l'inscription que F. a pu penser à y reconnaître, et même « certainly », une association de gens de Séleucie à Alexandrie. Le problème de l'origine de Zeus Seleukeios adoré en Lydie et du concours Σελεύκειος célébré par la ville d'Alexandrie est donc exactement dans l'état où il était avant la publication de cet article. Il se peut qu'il n'y ait pas de lien entre les deux, mais il faudra un nouveau document pour expliquer la chose et, s'il s'agit d'inscriptions, il faudra ne pas en traiter sans s'être mis en mesure de les comprendre.

47. J. Tondriau, *Bull. Alexandrie*, 38 (1949), 3-12 : *Démétrios Poliorcète, Neos Theos*. — Sur Phila, sur Adeimantos de Lampsaque et autres personnes de l'entourage de Démétrios, nous nous permettons de renvoyer à *Hellenica*, II, chap. II (cf. VII, 177, n. 4).

48. J. Tondriau, *Chronique d'Égypte*, 25e année, n° 50 (juillet 1950), 283-316 : *La dynastie Ptolémaïque et la religion dionysiaque*. « Cet article offre, de façon condensée, les sources et la bibliographie concernant les manifestations [?] dionysiaques en Égypte lagide » ; « nous avons adopté l'ordre chronologique par souverains ; lorsque les sources ne sont point datables avec précision, nous recourons en annexe à un classement idéologique » [*sic*]. — Tout cela, comme les articles précédents du même auteur, devrait être revu avec soin, élagué, écrit dans une langue moins incorrecte et moins inexacte, raisonné plus fermement ; bien du fatras, notamment dans le rappel d'interprétations arbitraires et isolées de sculptures, monnaies, etc. ; on est noyé sous des références souvent inutiles ou sans rapport avec le sujet, contradictoires et enfilées sans critique suffisante. Quelques spécimens de confusions et d'erreurs à rectifier. Les cités grecques ont l'habitude de proclamer surtout dans leurs Dionysies les honneurs qu'elles décernent. Il n'y a donc aucun intérêt à relever qu'il y a des « Dionysies à Érèse » de Lesbos sous la domination de l'un ou l'autre des Ptolémées (pp. 292, 297, 313). Un décret de Siphnos (p. 289, assez longue bibliographie ; p. 296) ordonne que les honneurs décernés à l'Alexandrin Périgénès « seront proclamés au théâtre, pendant les Dionysies, et gravés sur le mur d'enceinte du temple [du sanctuaire ! εἰς τὸ περίφραγμα τοῦ Διονύσου] de Dionysos » ; cela non plus ne peut entrer dans la documentation relative à la religion dionysiaque de l'Égypte ou de la dynastie ptolémaïque (cf. le décret de Siphnos *IG*, XII, 5, 482, gravé lui aussi εἰς τὸ περίφραγμα τοῦ Διονύσου) ; ajoutons qu'il ne nous importe pas, en l'espèce, que ce décret soit gravé sur une « pierre bleuâtre », — qu'il est fâcheux de donner comme référence essentielle *OGI*, 730, alors que les suppléments ont été depuis lors modifiés du tout au tout (il faut renvoyer à *IG*, XII *suppl.*, p. 111, *ad* n. 481, que T. cite sous la forme « p. 33, *ad* n. 527 », par confusion avec un décret d'Érésos). — P. 303, « dédicace de Rhodes à Athéna, Zeus, Apollon, Dionysos et les Muses, Asklépios, les dieux Évergètes » (Segrè, *Bull.* 1949, 120) ; ce n'est pas une « dédicace », mais une liste de prêtres et, là encore, il n'y a aucun rapport entre le sacerdoce de Dionysos et des Muses et celui des Ptolémées, pas plus que les sacerdoces de Poseidon Hippios ou d'Asklépios n'ont de lien avec les Ptolémées. — P. 308, n. 12, que nous importe que *OGI*, 193, soit une « inscription d'un marbre blanc, trouvé entre Geronta et Korakai » ? Mieux vaudrait dire que c'est un document de Milet sur la donation d'ivoire pour le μέγα θύρωμα de Didymes et qui a eu un pendant dans une autre inscription de Didymes mentionnant le don ὑπὸ βασιλέως Πτολεμαίου θεοῦ νέου Διονύσου de ὀδόντες ἐλεφάντων λδ' (Wiegand, *VIIer Bericht Milet*, *Anhang Abh. Berlin* 1911, pp. 50-51) ; les deux textes sont commentés par E. Preuner, *Hermes*, 55 (1920), 178-184 ; cf. aussi B. Haussoullier, *Rev. Phil.* 1920, 255 ; 1921, 56. — P. 314 : « A. Kirchhoff, *Annali d. Inst.* 33 (1861), p. 188, n. 39 : cippe de Dorylaeum (Phrygie) : dédicace des mystes à Dionysos ; mention d'un Ptolémée, sans préciser lequel ». On est un peu étonné de trouver mentionné un roi Lagide en pleine Phrygie ; or, le texte cité porte Πτολεμηνοι μυνται Διονυσω ευχη, que l'éditeur commentait : « An Πτολε[μέο]ν οἱ μύ[σ]ται Διονύσῳ εὐχή[ν] ? ». N'est-il pas clair qu'il s'agit d'une dédicace de l'époque impériale mentionnant, au mieux, un Ptolemaios quelconque, et certainement pas un βασιλεὺς Πτολεμαῖος ? Et ne faudrait-il pas regarder le

quasi-Corpus de la région de Dorylée, *MAMA*, V (1937)? On y trouve, p. 168, n. 6, cette dédicace sous la forme : Πτολεμηνοὶ μύσται Διονύσῳ εὐχήν; donc pas de roi Ptolémée, mais un nom de village.

49. J. Tondriau, *Rev. Hist. Relig.*, 137 (1950), 207-235 : *Esquisse de l'histoire des cultes royaux ptolémaïques*.

50. W. Otto, *Beiträge zur Hierodulie im hellenistischen Aegypten* (*Abh. München, N.F., Heft 29*; 1950), 74 pp. in-4°. Pendant les dernières années de sa vie W. Otto s'était beaucoup attaché au problème de la hiérodoulie. F. Zucker publie de ce travail une partie qui était, pour l'essentiel, rédigée, sur la hiérodoulie en Égypte à l'époque hellénistique et à l'époque romaine (tel est ici le sens large de « hellénistique »). Nous ne pouvons analyser ici cet intéressant mémoire sur les ἱερόδουλοι « und Verwandtes », sur les différents groupes de personnes attachées aux temples (pastophores, néocores, ῥαπταί, καλλυνταί), sur la « Tempel- und Gottesknechtschaft ».

51. A. J. Festugière, *Harvard Theol. Review*, 42 (1949), 209-234 : *A propos des arétalogies d'Isis*. Dans cet intéressant article, F. discute le mémoire consacré par R. Harder aux arétalogies d'Isis en publiant l'inscription de Karpokrate de Chalcis (*Bull.* 1946-47, 171). Il montre d'abord que le texte de Diodore remonte au même modèle grec (stèle de Memphis ou écrit en circulation) que les versions épigraphiques de l'arétalogie d'Isis. Surtout il conteste qu'il y ait eu au point de départ, à Memphis, un original égyptien ; il discute à cette occasion les raisons alléguées par H. à l'occasion du thème de la Bienfaitrice, du mariage, de la tyrannie, du cannibalisme (cette partie est spécialement détaillée). Il étudie la composition du document, le manque d'ordre ayant été présenté comme preuve de l'origine égyptienne. « Sauf les anomalies de détail qui peuvent s'expliquer par des interversions de paragraphes... le texte présente une disposition ordonnée... Or, cette division rappelle aussitôt celle des hymnes grecs de l'âge classique ou hellénistique ». Cette conformité entre l'arétalogie et l'hymne apparaît jusque dans des détails de style. Le thème du dieu « inventeur « est déjà dans le Prométhée d'Eschyle. « Ces arétalogies isiaques proviennent d'un dessein de mission... Le goût du jour, qui portait d'une part à faire de chaque divinité élue un souverain universel et d'autre part à célébrer dans les dieux lès premiers εὑρεταί (cf. le Zeus d'Evhémère), a induit les prêtres d'Égypte à choisir ces deux traits dans la représentation d'Isis ». Le fond de ces arétalogies était grec. « Sans doute, pour donner au document une saveur exotique et d'ailleurs laisser à Isis son caractère propre, l'auteur a-t-il mêlé au texte quelques traits plus spécifiquement indigènes ; outre les *personalia* évidemment, dans le prélude, Isis Sôthis, Isis dame de Boubastis, certains détails de mythologie égyptienne : séparation du ciel et de la terre, Isis logée dans les rayons solaires et parèdre du soleil en sa course... Le reste s'inspire d'idées grecques ou en tout cas s'explique aisément par des idées grecques ». « Les *inventions* d'Isis sont celles dont se glorifient les Grecs ou qu'ils rapportent à des dieux grecs. C'est à l'endroit de ces dieux grecs qu'Isis se pose en rivale ; ...elle-même, et nulle autre, a fondé la civilisation ». « On ne voit nullement la nécessité d'un modèle égyptien. Il n'y a aucune preuve certaine que ce modèle ait existé et la nature du texte grec n'oblige point à en

supposer l'existence. Tout conduit à penser que des prêtres égyptiens (de Memphis ou d'ailleurs) ont fait rédiger par un Grec (ou par un des leurs qui savait le grec), pour les Grecs, en conformité avec des idées grecques et un genre littéraire grec, une eulogie d'Isis destinée à munir la déesse d'une sorte de *symbolon* dans son voyage à travers le monde grec. Cet original grec a pu être une stèle, gravée à Memphis ou ailleurs. Il a pu aussi bien n'être qu'une feuille volante ». « L'original paraît bien avoir été composé à l'époque hellénistique, peut-être au début du III^e^ siècle ». Les deux derniers versets, sur l'Heimarmènè, sont une addition tardive. — A. D. Nock, *Gnomon*, 21 (1949), 221-228, dans un compte rendu du mémoire de Harder, appuie la thèse de F. et repousse l'idée d'un original égyptien; il insiste sur l'absence d'allusion eschatologique (ainsi que P. Roussel), sur Isis inventrice du blé (ce qui vient de son assimilation à Déméter), sur la formule « Je ». — Nous ne connaissons pas l'ouvrage de G. Vandebeek, *De Interpretatio graeca van de Isisfigur* (*Studia Hellenistica*, IV; Louvain, 1946); l'ouvrage est écrit en flamand! Voir les remarques de Cl. Préaux, *Chronique d'Égypte*, 48 (juillet 1949), 364-366. — Nous sommes d'accord dans l'ensemble avec A. J. Festugière quand il écarte les objections de Harder à la possibilité de considérer tel ou tel détail de l'éloge d'Isis comme hellénique et quand il réfute les objections faites à P. Roussel. Peut-être les deux auteurs ne sont-ils pas si éloignés l'un de l'autre qu'il peut paraître au point de vue philologique (original écrit en grec ou en égyptien). L'étude historique de l'hellénisme en Orient, à toute époque, montre la complexité de ces problèmes, qui sont, à notre avis, mis dans un éclairage différent et déplacés par la lecture de travaux comme ceux de P. Peeters, avant tout son dernier volume, *Le tréfonds oriental de l'hagiographie byzantine* (236 pp. in-8; Bruxelles, 1950; *Subsidia Hagiographica* 26).

Voir n^os^ 2, 20, 55, 62, 63, 102.

52. **Chronologie.** — E. Manni, *Rend. Lincei* 1949, 53-85 : *Tre note di cronologia ellenistica*. I. De la mort de Perdiccas à la bataille de Gaza (pour Diodore contre Beloch). — II. De Gaza à Koroupedion. — III. Les archontes athéniens du III^e^ siècle. Discussions et nouveau tableau des archontes de 292-1 à 200-199. M. n'a pu voir le livre de Dinsmoor de 1939.

53. E. Manni, *Athenaeum*, 38 (1950), 88-94 : *Note di cronologia ellenistica, IV, Intorno alla lista degli arconti delfici del III secolo*, veut apporter des précisions à la liste des archontes de Delphes entre 264-3 et 207-6, surtout d'après la composition des listes de hiéromnémons.

Voir n^os^ 15 *a*, 27, 77, 84, 136, 152, 155, 171, 225.

54. **Langue.** — H. Grégoire, *Asklèpios, Apollon Smintheus et Rudra, Études sur le dieu à la taupe et le dieu au rat dans la Grèce et dans l'Inde* (*Travaux publiés par Théonoè, société d'études mythologiques*, 1; Bruxelles, 1950; 204 pp. in-8°; extrait des *Mémoires in-8° de l'Académie... de Belgique*, tome 45, fasc. 1), *avec la collaboration de R. Goossens et de M. Mathieu* (à R. Goossens est due la seconde partie, relative à l'Inde; à Mlle Mathieu « la documentation folklorique et en général la bibliographie nécessaire », en plus de « la découverte du plan de la taupinière, qui a ouvert, sur la vérité de notre hypothèse, les yeux des plus sceptiques et celle de la monnaie d'Asklépios Phinaios ») (p. 7). — Pp. 42-

48, pour l'étymologie du nom d'Asklépios, relevé des formes dialectales et discussion des commentaires de Wilamowitz sur le péan d'Isyllos et le nom d'Asklépios. « Est-il bien nécessaire, aujourd'hui, de relever toutes les fantaisies que fait paraître dans ce raisonnement le grand helléniste, oublieux ou ignorant de toute linguistique ? Il est pénible de le voir légaliser, en quelque sorte, les déplorables imaginations d'Isyllos, poète sans génie et même sans talent, ou des antiquaires locaux qui voulaient à toute force faire briller le nom de leur dieu » (p. 43). Sans vouloir aucunement nous faire les avocats de Wilamowitz, qui n'en a pas besoin, ni défendre sa théorie, nous signalons quelques remarques sur la documentation épigraphique. P. 47, on énumère les différentes formes du nom d'Asklépios, d'après les manuels ; on a oublié Ἀγλαπιός en Laconie (*IG*, V 1, 1313), Αἰγλαπιός sur un bronze et sur un osselet, lequel provient sans doute du Péloponèse (*Coll. Froehner*, p. 45), c'est-à-dire précisément des formes très intéressantes pour expliquer le rapprochement fait par Isyllos et pour compléter le commentaire de Wilamowitz (cf. *Coll. Froehner*, *loc. cit.*). P. 46, relevons que « les vastes travaux de canalisation souterraine » de la région du lac Copaïs dûs à « la civilisation orchoménienne » sont attribués de nouveau aujourd'hui, à tort ou à raison, à Alexandre (cf. P. Guillon, *Les trépieds du Ptoïon*, II, 175-194). P. 6 (texte) : « la forme thessalienne, probablement authentique, du nom du Dieu, Askalapios, que des inscriptions viennent de nous révéler » ; mais la note même de la page 47, n. 3, montre que la forme était déjà connue dans le Corpus de Thessalie, paru en 1908 (*IG*, IX 2, 397), et elle était déjà conjecturée ; *ibid.*, la forme Ἀσκαλαπιόδουρος du nom théophore est citée d'après Collitz, *SGDI*, 1330, mais dans *IG*, IX 2, 1233, après nouvelle copie, le nom est devenu Ἀσκλαπιόδουρος (cf. E. Sittig, *De Graecorum nominibus theophoris* (1911), 125, qui souligne aussi que la restitution [Ἀσκ]αλαπιάδ[ας] dans *IG*, IX 2, 1143, n'est pas assurée, à cause du reste de lettre vu avant l'*alpha*). — Voir n° 100.

55. E. Laroche, *Histoire de la racine nem- en grec ancien* (νέμω, νέμεσις, νόμος, νομίζω) (Paris, Klincsieck, 1949 ; 275 pp. in-8). La préface de ce livre de linguistique nous prévient que dans cette science « les résultats s'acquièrent au prix d'une méthode patiente et rigoureuse » et que certains procédés condamnés « doivent faire place à des exigences plus strictes » (p. 1). Il s'agit précisément de sémantique, « de toutes les parties de la grammaire historique, celle qui a le plus gravement souffert de l'approximation et de la fantaisie » (p. 1). L'auteur déclare s'être attaché, comme il paraît indiqué, non seulement aux mots, mais aux réalités. « Les linguistes ont accoutumé de rapprocher des mots au mépris de leur contenu réel » (p. 234, au sujet des monnaies). « En poursuivant notre étude sur le plan des *réalités* aussi bien que des *mots*, nous avons été contraint d'interpréter des faits ou des doctrines d'un ordre très différent de la linguistique pure. Nous nous sommes souvent appuyé sur les opinions les plus autorisées en archéologie, histoire, numismatique, pour renforcer nos propres conclusions lexicologiques. Ces disciplines interviennent dans la mesure où elles éclairent les faits de langue et où elles peuvent, en revanche, recevoir de ceux-ci quelque lumière » (p. 2). Il semble qu'il y ait là une illusion. L. a eu souvent à parler d'institutions, de magistratures, en citant des inscriptions. Nous devons

le dire à regret, tout ce qui concerne ces sujets a été mal traité et consiste en improvisations malheureuses, qu'il faut bien signaler au point de vue méthodique. La documentation épigraphique et la méthode, ce sont les deux points de vue auxquels nous avons à nous placer ici, et nous donnerons un petit choix d'exemples, pour être utiles, s'il se peut, et à l'auteur et aux auteurs éventuels de travaux analogues. — Ce qui importe, ce ne sont pas des lacunes dans l'établissement des listes de mots ; certes on aimerait voir citer et analyser νομοδείκτης et χρυσονόμος (références dans le Liddell-Scott-Jones), préciser un sens de στεγανόμος (cf. *Rev. Phil.* 1943, 175-176). C'est déjà plus ennuyeux quand le mot ignoré pourrait venir s'insérer dans un développement ; ainsi, p. 48 : d'après Pollux, VIII, 136, le νεμητής est celui qui reçoit un lot ; « le témoignage de Pollux ne peut être récusé, malgré son isolement, car le féminin νεμήτρια apparaît dans une inscription de Rome avec le sens moyen : *IG*, XIV, 956, B, 5 [datant du règne de Constantin] ; le contexte indique assez qu'il s'agit d'une légataire » ; mais νεμητής lui-même est déjà attesté par une inscription d'Éphèse [non signalée dans LSJ], où J. Keil, *Jahreshefte*, 11 (1908), 105, note 12, a parfaitement dégagé ce sens de νεμητὴς ὑμνῳδός, « qui a part aux distributions. ». Nous voulons signaler deux fautes majeures. Les institutions grecques, connues surtout par des documents épigraphiques, ont été jusqu'ici étudiées en maints ouvrages d'ensemble et de détail, et même dans des manuels, où ces institutions ont été expliquées, datées, avec textes à l'appui ; trop souvent, L. ne s'est pas soucié de ces livres, et par exemple de la *Griechische Staatskunde* de Busolt-Swoboda, qui lui eût été fort utile. Il a été à la quête des inscriptions sans bien savoir le chemin ; dans une phrase prometteuse, mais un peu sibylline, il déclare (p. 2) : « Nous avons interrogé tous les documents épigraphiques publiés dans les collections accessibles ». Il s'est donné ainsi certainement assez de peine pour réunir des références qui étaient déjà rassemblées, de façon bien plus complète et beaucoup plus exacte, dans les études historiques consacrées aux institutions grecques. Comme il peut arriver, ses collections sont à la fois superflues et sporadiques. Et, le plus souvent, il n'a pas compris ces textes. Il semble qu'il ait cherché dans une inscription (ou un index) un mot pour faire une fiche qui ira en rejoindre d'autres, sans s'arrêter au contexte, ni même à la phrase, ni naturellement au commentaire même de l'édition à laquelle il renvoie. Voici le résultat pour certains mots. P. 132, L. a réuni un assez grand nombre de références à des inscriptions donnant le mot ἐπινομία, relatif au pacage ; il eût mieux valu citer des études sur ce mot, par exemple B. Keil, *Anonymus Argentinensis*, 312, n. 3 ; Busolt-Swoboda, 606, n. 1 ; W. Thiel, *Klio*, 20 (1926), 54-62 ; car L. donne une définition gauchie : « ce droit est officiellement reconnu et sanctionné par décret », alors qu'il s'agit, dans les inscriptions auxquelles il renvoie, d'un privilège accordé à des étrangers dans un décret honorifique. — P. 132 encore, L. cite deux sens de προνομία : droit de pacage (d'après deux inscriptions d'Acarnanie et de Messénie ; la seconde est, en réalité, inutilisable ; on a, dans un arbitrage, ces syllabes isolées ...ομια ἃ ἔπραξε..,) et « privilège » (d'après Strabon, Lucien, Plutarque) ; il y a eu des discussions intéressantes sur le sens du mot (privilège de pacage ou devant les tribunaux ou privilège en général) dans l'inscription d'Acarnanie, avec mention du mot à Delphes et étude sur sa chronologie dans

les textes littéraires ; cf. par ex. B. Keil, *loc. cit.*, 311, n. 3 ; *Nachr. Gött.* 1913, 31 ; *Sylloge*³, 121 ; *F. Delphes*, III 4. 84 ; on ne peut utiliser ces textes arbitrairement comme le fait L. — P. 205 : « φιλόνομος, « qui aime la loi » est un nom propre [p. 248, L. en cite des exemples : roi d'Amyclée, à Catane, inscriptions « d'insulaires »], puis une épithète : cf. *SEG*, IV, 144 (Rome) ». On peut dire qu'il n'y a pas de rapport entre les deux séries ; l'épithète n'est connue que dans la communauté *juive* (à la référence empruntée au LSJ., substituer : Frey, *C. Inscr. Jud.*, I (1936), n. 111) ; pour la créer, on ne s'est aucunement rattaché au nom propre, de même qu'on a créé, dans le même milieu, l'épithète φιλέντολος (cf. Frey, *loc. cit.*, p. CXLII). Dans une notice comme celle qui est consacrée, p. 139, à ἱερονόμος, les erreurs s'accumulent et s'entrelacent. « La charge d'hiéronome ou « gardien du sanctuaire » n'apparaît pas avant le 3ᵉ s. et seulement en Asie. Une inscription de Pergame (*IGR*, IV, 461) le place près de l'irénarque, de l'agoranome et du trésorier principal. Au 2ᵉ s. les hiéronomes y sont nommés pour un an. A Sigée au 3ᵉ siècle, ils semblent être les chefs du clergé ; ils seraient donc peu différents des ἱεροποιοί, « sacrificateurs ». A Éléa au 2ᵉ siècle, ils ont la responsabilité de certaines cérémonies ; ils règlent les rites ». Le dictionnaire de Liddell-Scott-Jones entend par hiéronome, avant L. qui l'a suivi tacitement, « temple-wardens » ; mais c'est une erreur ; un ἱερονόμος n'est pas celui qui garde un ἱερόν, il est celui qui est préposé aux ἱερά, aux actes rituels. On y voit justement un titre, répandu, à notre connaissance, dans la vallée du Caïque et en Lydie, de fonctionnaires religieux qui correspondent aux ἱεροποιοί, aux ἱεροθύται, aux ἱεραπόλοι d'autres régions (cf. par exemple Busolt-Swoboda, 501 ; Stengel, *Griech. Kultusaltertümer*, 50). Cela n'en fait pas des « chefs du clergé » ! et le « donc » de L. est étonnant. L'inscription de Pergame *IGR*, IV, 461 (référence déjà dans LSJ) ne « place » pas le hiéronome « près de l'irénarque », etc. (et qu'est-ce que cela signifie ?) ; elle nous apprend qu'un personnage a été, au cours de sa carrière, prytane (éponyme), donateur d'un bâtiment qu'il a fait construire dans un gymnase, deux fois stratège, trois fois chef de la police, agoranome, hiéronome, trésorier ; cela ne nous apprend rien sur le hiéronome. L'inscription de « Sigée » est citée avec renvoi à *OGI*, 219 ; or, on lit au début du lemme même de cette édition : « non Sigeensem, sed Iliensem esse demonstravit Boeckh » (mais LSJ, qui renvoie à cette inscription, faisait l'erreur : « Sigeum ») ; dans les mots mêmes cités par L., à savoir τὴν μὲν ἱέρειαν (d'Athéna) καὶ τοὺς ἱερονόμους καὶ τοὺς πρυτάνεις εὔξασθαι τῇι Ἀθηνᾶι Ἰλιάδι, on ne voit pas ce qui peut faire considérer les hiéronomes comme « les chefs du clergé ». L'inscription « d'Éléa » est un décret de Pergame ; à l'appui de « ils ont la responsabilité de certaines cérémonies » (*sic*), L. cite les mots : τῆς ὑποδοχῆς ἐπιμελείσθωσαν οἱ ἱερονόμοι ; ils s'occuperont « du banquet » qui suit le sacrifice ; tel est le sens de ὑποδοχή, « réception, banquet », comme on peut le voir précisément dans la note de Dittenberger à ce passage, et c'est à l'édition de Dittenberger, *OGI*, 332, que renvoie L. — P. 140, sur πατρονόμος. « D'après Pausanias, les patronomes furent institués à Sparte par Cléomène à la place des gérontes qu'ils supplantèrent. Mais c'était peut-être là une remise en honneur d'un vieux titre plutôt que sa création, car les patronomes dataient, selon *IG*, V1, 546, 26, 32-39, 78, du divin Lycurgue : τῆς θεοῦ Λυκούργου πατρονομίας. Philostrate les joint aux gymnasiar-

ques et aux éphores, Plutarque les compare à des archontes ». Ainsi les patronomes ont été institués par Cléomène, selon un témoignage formel. On peut contester ce témoignage, mais alors il faut une discussion et il ne serait pas inutile de s'appuyer sur ce qu'ont pu écrire là-dessus quelques-uns parmi tant et tant d'historiens qui ont traité de Sparte, de Cléomène et des patronomes. Or L. n'hésite pas à faire, seul, un *salto mortale* ; les patronomes sont mis en rapport avec Lycurgue. Sur quoi se fonde-t-il ? Sur une formule dans des inscriptions qu'il interprète à contresens, toujours par ignorance des institutions. Plusieurs inscriptions (dans *IG*, V1, nos 341, 342, 541, 542, 683 ; aucun des chiffres donnés par L. ne correspond à rien) mentionnent, de façon plus ou moins complète suivant les cas, l'ἐπιμελητής ou l'ἐπιμέλεια τῆς θεοῦ Λυκούργου πατρονομίας. Ces inscriptions n'ont pas voulu exprimer que les « patronomes dataient du divin Lycurgue ». La chose est très claire (cf. A. M. Woodward, *Ann. Br. Sch.*, 14 (1907-1908), 112-119 : *The patronomate of the divine Lycurgus*); à maintes reprises, à l'époque impériale, la charge éponymique du patronome a été exercée par le dieu Lycurgue ; le dieu en a eu l'honneur et la caisse de son sanctuaire en a assumé les frais ; un mortel, « épimélète de la patronomie du dieu Lycurgue », a exercé ce qui, dans les fonctions, nécessitait un homme et un vivant ; on sait que les faits semblables sont fréquents en Grèce (cf. par ex. *Hellenica*, II, 51-64 : *Divinités éponymes*, avec, pp. 57-58, une partie des exemples pour la « patronomie de Lycurgue » ; un membre du collège, en ces années où Lycurgue en est le président, est συνπατρονόμος θεῷ Λυκούργῳ). — P. 139, avant ἱερονόμος : « δικαιονόμος, « qui administre la justice ». Sens très large d'après *IG*, VII, 21, 21 (Magnésie, 2e siècle) στεφάνῳ ἀρετᾶς εἵνεκεν καὶ δικαιοσύνας ἃς ἐποιήσαντο ἐν τᾷ δικαιονομίᾳ ». En réalité, l'inscription *IG* VII, 21 est un décret d'Orchomène en l'honneur de Mégariens, qui sont venus comme δικασταί (tel est leur titre) ; il n'apporte rien pour δικαιονόμος, titre qui n'est sans doute connu par aucune inscription, mais seulement comme une traduction dans Dion Cassius ; δικαιονομία signifie dans l'inscription « activité judiciaire » (est-ce très large ?). — P. 135, L. allègue le titre de λογχονόμος (heureusement absent du LSJ). « λογχονόμος, « fonctionnaire chargé de répartir entre les intéressés le produit des offrandes et des sacrifices » (L. Robert, *BCH*, LII, p. 412). L'élément λογχ- semble indiquer que cette répartition se fait par tirage au sort : λογχή Hésychius λῆξις · μερίς ; cf. λαγχάνω, λάχος ». Tel est le paragraphe surprenant de L. Aux pages 412-413 du *BCH*, 52 (1928), sous le titre λογχονόμος, L. R. a cité une inscription de Bithynie publiée par G. Mendel, *BCH* 1900, 415, n. 112, et il a cité ou résumé l'interprétation de Mendel (laquelle comprend déjà le renvoi à Hésychius, qui n'est pas, comme il semblerait, une addition de L.) ; cela, pour aussitôt (p. 413) la réfuter, et pour montrer que la copie était douteuse et corrigée, que le génitif τῆς κρατίστης κ...σιαδος ne pouvant convenir à une déesse, mais seulement à une *femina egregia*, il fallait reconnaître un οἰκονόμος, l'intendant d'une dame propriétaire. Des deux paragraphes que comporte la notice de L. R., L. n'a lu que le premier et il a attribué à L. R. l'opinion que celui-ci rapporte en marquant déjà le plus grand doute et qu'il va réfuter aux lignes suivantes. Ce n'est pas du tout que L. veuille maintenir le mot imaginé par Mendel ; il s'agit seulement d'une lecture « à vol d'oiseau ». Autant qu'on puisse reconstituer la chose

qui va se reproduire — la main feuillette rapidement une revue, l'œil est accroché par un mot en -νόμος, la main fait une fiche sur la définition citée en premier et sur le renvoi à Hésychius, l'œil s'arrête, sans lire les douze lignes qui suivent, bien qu'il y ait là aussi un mot en -νόμος, et la main écrit le renvoi au *BCH* sur la fiche. — P. 133, sur διάνομος. « Köhler (*Hermes*, XXIII, p. 394) a reconnu le sens du mot isolé en *IG*, I², 325, 19 (fin du 5e siècle) par comparaison avec une inscription d'Argos (Vollgraff, *BCH* XXXIII, p. 463), où διάνομος μέγας, διάνομος μικρός signifient : le grand et le petit canal ». Le volume 23 de l'*Hermes* qui contient l'article de Koehler date de 1888 ; le volume 33 du *BCH* où Vollgraff a fait connaître pour la première fois l'inscription d'Argos a paru en 1909. N'avons-nous pas raison de conseiller aux auteurs de ne pas omettre le millésime de la revue qu'ils citent ? (cf. *Bull.* 1949, 1 ; la raison que nous donnions nous semble bien illustrée par le cas présent). — P. 199. « En Asie Mineure, la νομαία ἐκκλησία de Magnésie du Méandre répond à la νόμιμος συνουσία de Lindos et à l'ἔννομος ἐκκλησία de Delphes, de Théra et d'Amorgos ». Même l'helléniste à qui sa mémoire ne fournit pas aussitôt ce qu'est le texte allégué de Lindos, peut être surpris que συνουσία signifie « assemblée du peuple ». L. renvoie à : *IG*, XII 1, 789, 4. C'est un texte assez célèbre, souvent reproduit (ainsi Michel, *Recueil*, 723 ; Dittenberger, *Sylloge*², 567 ; Ziehen, *Leges Sacrae*, 148 ; *Sylloge*³, 983). Puisqu'il en est besoin, reproduisons-le dans son contexte jusqu'à la ligne 14, où se trouve la νόμιμος συνουσία : Ἀφ' ὧν χρὴ παρίναι αἰσίως εἰς τὸ ἱερόν· πρῶτον μὲν καὶ τὸ μέγιστον, χεῖρας καὶ γνώμην καθαροὺς καὶ ὑγιεῖς ὑπάρχοντας καὶ μηδὲν αὑτοῖς δεινὸν συνειδότας· καὶ τὰ ἐκτός· ἀπὸ φακῆς ἡμερῶν γ'· ἀπὸ αἰγείου ἡμε(ρῶν) γ'· ἀπὸ τυροῦ ἡμέ(ρας) α'· ἀπὸ φθορεί[ων] (ou φθορείας) ἡμε(ρῶν) μ'· ἀπὸ κήδους [οἰκ]είου ἡμε(ρῶν) μ'· ἀπὸ συνουσίας νομίμου αὐθημερὸν περιραναμένους καὶ χρεισαμένους ἐλαίῳ. Dans ce règlement sur la pureté rituelle, personne jusqu'ici n'avait reconnu l'assemblée du peuple dans la νόμιμος συνουσία. Il y a eu des discussions — qui intéressaient directement le sujet traité par L. — pour le sens exact de νόμιμος ici : « adiectivum νόμιμος hic non de iusto matrimonio (cf. n. 192 ἀπὸ μὲν τῆς ἰδίας γυναικός... ἀπὸ δὲ ἀλλοτρίας) intellegendum esse, immo naturalem viri et feminae mixtionem ab aliis veneris generibus, quae contra naturam sunt, distingui Dittenbergerus acute observavit » (Ziehen) ; au contraire, Hiller von Gaertringen commente : « l. q. ἀπὸ τῆς ἰδίας γυναικὸς καὶ τοῦ ἰδίου ἀνδρὸς αὐθημερὸν n. 982 » ; de même Blinkenberg, *I. Lindos* (1942), n. 487 (*Bull.* 1942, 113), commentant dans une inscription analogue de même provenance : ἀπὸ συνουσίας λουσάμενος ἢ ἀγνισάμενος· ἀπὸ κοινῆς ἡμέ(ρας) α'· ἀπὸ τῶν παρανόμων μηδέποτε. Il n'importe pas d'indiquer laquelle des deux interprétations ont choisie les nombreux auteurs qui ont traité de la pureté rituelle, ni de choisir en commentant le nouveau texte de Lindos. Comment peut-on tirer de ce texte une fiche sur l'assemblée du peuple (συνουσία) ? — P. 40. « Ἀντινέμομαι, je reçois en retour. Épigramme d'Halicarnasse (Kaibel 205, 8 ; 2e siècle) : τοὔνεκα τὰν κατὰ γᾶς μύρτον ξένοι, αὐδήσαντες | χαίρειν τὰν αὐτὰν ἀντινέμεσθε χάριν, « donc, étrangers, adressez votre salut au myrte infernal et recevez la même faveur en échange », traduction imposée par le moyen ἀντινέμεσθε ». Ainsi, les passants qui adresseront un salut « au myrte infernal » recevront la même faveur en échange, c'est-à-dire qu'il leur sera répondu : salut. Mais par qui ? par « le myrte infernal » ? Il doit être clair

qu'il s'agit d'une défunte (τὰν κατὰ γᾶς) qui s'appelle Μύρτον, nom de femme bien connu. Or, on constate avec stupéfaction que l'édition même à laquelle renvoie L., à savoir Kaibel, donne bien ce qui seul a un sens : τὰν κατὰ γᾶς Μύρτον. Bien plus, cette édition Kaibel (comme les autres éditions de l'inscription) donne en tête, avant l'épigramme, le nom de la défunte : Μύρτον Εὐβούλου Μυνδία χρηστὴ χαῖρε. — Le manque de connaissance des institutions grecques et le manque d'attention dans la lecture arrivent, conjugués, à d'autres résultats étonnants, qui touchent au centre même du sujet choisi par L. La page 38-39 est consacrée, dans l'histoire du verbe νέμω en grec post-classique, aux « inscriptions, papyrus ». D'abord, cette déclaration générale : « En raison du caractère très spécial des textes que nous ont conservés ces documents, la langue qu'on y lit n'est pas du même type que celle des auteurs littéraires », d'où « la survivance d'emplois archaïques, disons préattiques, à la faveur des formules administratives ou rituelles. Le vocabulaire des inscriptions officielles est dans son ensemble très conservateur ». Que de confusions et d'erreurs ! « Le caractère très spécial » du contenu des inscriptions (et des papyrus) ! Que L. lise l'essai populaire de Newton, en tête du vieux traité d'épigraphie de S. Reinach ; il y verra la variété infinie du contenu des inscriptions grecques, depuis les imprécations et les graffites jusqu'aux lettres royales et impériales et aux récits de miracles ; il y verra la variété du contenu même des inscriptions « officielles ». « Pas du même type que celle des auteurs littéraires » ! Mais c'est la même langue, « classique » à l'époque classique, et les décrets du IVe siècle sont bien du même « type » que les discours politiques ; c'est la même κοινή dans les décrets hellénistiques et dans les historiens hellénistiques, chez Polybe et chez Diodore et dans la Lettre à Aristée, etc. etc. ; dans cette κοινή, c'est la même évolution chronologique ; les mêmes mots, les mêmes tournures, les mêmes tendances pénètrent dans les décrets et chez les prosateurs « littéraires ». « Le vocabulaire dans l'ensemble très conservateur » ; il faut n'avoir jamais lu un de ces décrets « en grec postclassique » du IIe-Ier siècle ou de l'époque impériale que gonflent la rhétorique et les mots à la nouvelle mode. Comment peut-on actuellement, après tant d'évidences dégagées par cinquante ans de travail sur la κοινή, sur les inscriptions, sur les papyrus, écrire, avec assurance, de pareilles erreurs ? Prenons les exemples de L. (p. 39). « La langue administrative des fonctionnaires hellénistiques use abondamment de νέμω, « j'administre », déjà éliminé par l'attique du 4e siècle. Il s'applique aussi bien à des cérémonies religieuses (ἱερά), qu'à des assemblées politiques (γερουσία), des clubs civils (σύνοδος) ou militaires (τάγμα), et même à des biens immobiliers avec le sens de : gérer (cf. οἰκονομῶ) ». Il n'y a pas un des textes cités qui n'ait été pris entièrement à contresens. Pour νέμειν ἱερά, « administrer, pour des cérémonies religieuses », L. renvoie à une inscription d'Ios : *IG*, XII 5, 2 A (IVe siècle !). Or, c'est un règlement sur les troupeaux sacrés (repris avec commentaire dans Ziehen, *Leges Sacrae*, 100), où νέμειν a le sens de « faire paître » et ἱερά celui de « bêtes sacrées » ; lisons-le : - - ὁπόσων νέμει ἕκασ[τος · κηρῦξαι] δὲ τοὺς ἱεροποι[ὸ]ς ἅ[παντας το]ὺς νέμοντας ἱερὰ καῦσαι [πάντα ἢ μὴ] νέμειν · ὁμόσα[ι δὲ καὶ ἄλλ]ο μὴ νέμειν κτλ .; c'est-à-dire, quelles que soient les incertitudes de détail, que les hiéropes feront connaître par proclamation que tous ceux qui font paître des bêtes appartenant aux dieux doivent les marquer au fer rouge

(καῦσαι) ou renoncer à faire paître, et qu'ils doivent jurer qu'ils ne font paître en même temps aucune autre bête. Il est clair que νέμειν y a le même sens pastoral que dans l'inscription *IG*, XII 5, 1 (Ziehen, 99) : ξένο[ς πρό]βατα μὴ νεμέτ[ω πλέ]ον πένθ' ἡμερ[έων] κτλ. Passons aux autres références. Le τάγμα de l'inscription de Chypre *JHS*, 55, p. 75, n'est pas proprement « un club militaire » ; c'est exactement un « corps de troupes » (LSJ traduit bien τάγμα), en l'espèce le corps des tireurs de catapultes (ἀφεταί), qui a rendu ce décret. On ne peut appeler « clubs civils » les σύνοδοι que L. cite en Égypte pour νέμειν τὴν σύνοδον, quand il s'agit des Technites dionysiaques par exemple (ajouter *SEG*, VI, 59, à Ancyre, sous Hadrien, décret des Technites καὶ τῶν νεμόντων τὴν ἱερὰν θυμελικὴν σύνοδον). Surtout, qu'il s'agisse de la γερουσία (à Syros, *IG*, XII 5, 664, 665, 667), d'une σύνοδος ou du τάγμα des artilleurs, — et dans ces textes et dans ceux qu'on pourrait ajouter — *jamais* les νέμοντες ne sont ceux qui « administrent », ce sont les « membres », et on a là un sens intéressant à étudier, qui a été déjà l'objet de commentaires ; il faudrait en rapprocher les traités d'isopolitie entre Milet et Séleucie-Tralles ou Mylasa (*Delphinion*, nos 143, 146), où on lit par exemple : δεδόσθαι δὲ καὶ πολιτείαν Σελευκεῦσι τοῖς νέμουσι πατρίδα καὶ πόλιν Σελεύκειαν ἕως εἰς στεφανηφόρον Ἐπικράτην... εἰ δέ τινες κατὰ δόγμα τοῦ δήμου (de Séleucie) πολῖται γεγένηνται, μὴ ἔνεμον δὲ τὴν Σελευκείων πόλιν κτλ. et la phrase suivante ; variante très intéressante dans le traité avec Héraclée, où on emploie οἰκεῖν (*ibid.*, 150). L. signale en outre dans les inscriptions « deux emplois aberrants de νέμω, l'un de nature technique, l'autre sans doute dialectal ». Le premier serait : « νέμω, je désigne au sort, joint à κλήρῳ uniquement à propos des représentations théâtrales », ce que L. développe, p. 48, pour νεμητὸς ἀγών, qui « est, en fin de compte, un concours tiré au sort ». Mais, quand Hesychius dit κλήρῳ νεμηθέντας, pour les acteurs, l'adjonction de κλήρῳ semble montrer que le verbe, employé seul, ne contient pas nécessairement la notion de « au sort ». L. cite un décret d'Iasos, Michel, *Recueil*, 1014, où il est question d'artistes dionysiaques νεμηθέντες pour un concours à Iasos, et des ὑπηρεσίαι qu'on leur adjoint : προσνεῖμαι δὲ κτλ. Or, la comparaison de ce décret des Technites (cf. *Études Anatoliennes*, 445 sqq.) avec un autre, trouvé à Athènes, prouve, croyons-nous, qu'il y a une désignation d'office par les autorités de l'association (καταλέγειν) (cf. *Études épigr.*, 39-41), bien plutôt qu'un tirage au sort ; cette rectification peut avoir quelque portée ; elle s'accorde avec le sens fondamental dégagé par E. Benveniste, *Noms d'agent et noms d'action*, 79-80, pour νέμειν νέμεσις : « partager *légalement*, faire une attribution *régulière*, conforme au rang des personnes ou aux convenances de la situation, fait d'attribuer par autorité légale ». — Le second sens aberrant serait celui-ci : « Νέμομαι, je pousse, dans l'expression τὰ ἐπὶ κωλῇ νεμόμενα, « les chairs de la cuisse », attestée à Halicarnasse (*Sylloge*², 601, 11 et 13 = *SGDI*, 5729) et que nous rapprochons des acceptions médicales, propres au Corpus Medicorum depuis Hippocrate ». Il s'agit d'une loi sacrée (*GIBM*, 895 ; Michel, 453 ; *Sylloge*³, 1015) sur le culte d'Artémis Pergaia à Halicarnasse ; il est accordé à la prêtresse, comme part des victimes, ἀφ' ἑκάστου ἱερείου κωλῆν καὶ τὰ ἐπὶ κωλῇι νεμόμενα καὶ τεταρτημορίδα σπλάγχνων. Κωλῆ signifie la cuisse, le jarret. Si l'on acceptait l'interprétation de L., ce serait seulement « l'os de la cuisse », puisqu'il faudrait ajouter τὰ ἐπὶ κωλῇ νεμόμενα pour désigner « les chairs de la cuisse ».

Dans ces conditions, on se demande à quoi serait utile le don au prêtre d'un os sans les chairs, quand les inscriptions lui attribuent κωλῆν ; cf. par exemple, outre les textes cités ci-après : *Sylloge*³, 1037, l. 3 : κωλῆν μίαν ἀπὸ πάντων ; l. 4 : κωλῆν ἀντὶ τῆς ὥρης (Milet) ; 1010, l. 5 : τὰ δέρματα καὶ τὰς κωλέας (Chalcédoine) ; 1044, 38-40 : ἑκάστου ἱερείου κωλῆν καὶ τεταρτημορίδα σπλάγχνων (Halicarnasse précisément) ; *I. Priene*, 364, 5 ; *Ath. Mitt.*, 66 (1941), 172, A, l. 33-35 (Paiania). Ce n'est pas pour un os qu'un règlement de Kasossos précise qu'il devra peser au moins dix mines : λήψεται τοῦ βοὸς κωλεὸν ἕλκοντα μὴ ἔλασσον μνῶν δέκα (*Inscr. Sinuri*, p. 49). A notre avis, il ne s'agit pas à Halicarnasse d'un sens aberrant de νέμεσθαι ; nous traduisons simplement : « la cuisse et les parties attribuées en plus de la cuisse », à savoir sans doute celles qui se découpent avec elle ; il pouvait y avoir contestation sur l'endroit où s'arrêtait le jarret ; aussi lisons-nous cette précision dans une loi sacrée d'Iasos (*Sylloge*³, 1016) : σκέλος ἕν, ὁποῖον ἂν θέλῃι, σὺν τῆι ὀσφύϊ, ὡς ἐκτέμνεται ἡ ὀσφύς ; de façon analogue, à Milet (*Südmarkt*, 204) : σκέλος δεξιὸν εἰς κοτυληδόνα τετμημένον ; cf. aussi l'expression κωλῆ διηνεκὴς δεξιά (Ziehen, *Leges Sacrae*, 41, l. 5 ; *IG*, II², 1361), et, d'une certaine façon, les textes où l'ὀσφύς est donné avec la κωλῆ, comme *Sylloge*³, 1024, 14 (Mykonos) ; cf. Puttkammer, *Quomodo Graeci victimarum carnes distribuerint*, Diss. Königsberg 1912, 10-11 (sur l'attribution de la cuisse, cf. aussi *Inscr. Sinuri*, p. 49 ; voir aussi, dans Puttkammer, p. 8, note 1, la scholie à Aristophane mentionnant δέρματα καὶ κωλᾶ et le texte de Dion Chrysostome) ; il comprend ainsi, p. 11, la phrase de l'inscription d'Halicarnasse : « Halicarnassi una cum perna aliae quaedam partes distribui solebant ; quae fuerint non apparet ». Ce que nous conjecturons ci-dessus nous paraît raisonnable, mais ce n'est pas l'essentiel : de toute façon, il est hors de doute que τὰ νεμόμενα signifie : « les parties *attribuées* » ; et non « les chairs qui *poussent* autour de l'os ». — Il faut s'arrêter. On ne peut pas pourtant ne pas signaler le dernier paragraphe consacré, p. 253, à l'onomastique. « Lorsque les Grecs, essaimant après Alexandre le Grand dans le bassin méditerranéen, se seront groupés en communautés au milieu du monde barbare, ils abandonnent peu à peu l'ancien composé anoblissant pour adopter des noms plus courts et plus modestes. En dehors des cités fidèles à leur passé, comme Athènes et Sparte, les Grecs d'Égypte, d'Asie, d'Italie, laissent leurs traditions s'altérer. Une sorte de cosmopolitisme linguistique apparaît. Les racines authentiquement grecques s'oblitèrent, et les noms propres que l'on relève dans les Papyrus de basse époque ne signifient souvent plus rien de clair ». Tout cela semble stupéfiant ou vide de sens pour l'histoire comme pour l'onomastique. La colonisation grecque a-t-elle attendu Alexandre pour « essaimer dans le bassin méditerranéen » ? La colonisation depuis Alexandre ne marque-t-elle pas au contraire la pénétration au delà du bassin méditerranéen, dans les hinterlands ? Ce « cosmopolitisme linguistique », est-ce la κοινή ? où imagine-t-on un mélange de la langue grecque et des langues barbares ? Quelle est cette « oblitération des racines authentiquement grecques » ? Dans les papyrus « de basse époque » comme dans les inscriptions, en dehors naturellement des noms égyptiens qui ne peuvent rien signifier de clair pour un helléniste, les noms sont au contraire de plus en plus clairs, parce que l'onomastique évolue de plus en plus vers des noms « parlants », du type « sobriquet », formés des substantifs et des adjectifs

courants, des noms comme Σμάραγδος, Στρατηγικός, Εὐσέβιος, Ἀβάσκαντος, Τυχικός, etc. — En conclusion, si l'on cherche les traits communs qui caractérisent ces défaillances et les expliquent, et qu'il convient de souligner pour les éviter, on songe d'une part à la barrière qui tend à empêcher le contact entre diverses disciplines. Ici, cette barrière n'existe point en théorie, mais se manifeste bel et bien dans la pratique, dans le manque de formation pour tout ce qui concerne l'histoire et les institutions grecques et dans l'inhabileté à aller consulter là où ils sont les documents indispensables, inscriptions grecques et commentateurs et historiens modernes. Cela est combiné ici avec une fausse assurance et l'absence d'inquiétude de se trouver sur un domaine que l'on n'a pas étudié (cf. la préface, et la page 234 sur la façon d'opérer pour les monnaies, où l'auteur promet « un recensement complet du matériel documentaire »). Pour un sujet pareil, la sémantique appliquée aux institutions, il eût fallu d'abord consacrer du temps et du travail à apprendre l'essentiel de l'histoire et des institutions. D'autre part, et surtout peut-être, on est frappé d'une tendance — poussée ici à l'extrême limite — à être trop absorbé, que ce soit dans des études linguistiques ou dans d'autres, par la préoccupation du *dépouillement* des recueils, pour en tirer des références isolées, des fiches qu'ensuite on classera et sur lesquelles on bâtira les plus belles constructions personnelles, — cela au détriment du sentiment de l'inéluctable nécessité d'une *lecture* tranquille, réfléchie (et d'abord d'une lecture qui s'étende à des phrases, et non à des mots isolés, il faut le dire) et d'une *étude* des documents avec les appareils critiques, les commentaires, et en se tenant au courant des études générales déjà faites par les prédécesseurs. Si L. avait *lu*, il se serait aisément gardé de tant d'erreurs manifestes, et s'il avait lu d'ensemble des inscriptions, il n'aurait pu écrire ce qu'il a écrit par exemple sur la langue des inscriptions.

56. **Onomastique.** — G. Seure, *Bull. Inst. Arch. Bulg.*, 16 (*Serta Kazarovіana*, 1950), 165-176 : *Quelques réflexions générales sur les noms propres thraces*. Remarquons le conseil très judicieux de ne plus appliquer « une accentuation qui ne correspond à aucune réalité » et le vœu que cet exemple soit suivi (p. 165, n. 1); — existence d'une onomastique spéciale pour certaines régions étroites (p. 166); — règles en forme sur la composition des tétrasyllabes (p. 172 sqq.); — discussion sur les hexasyllabes (p. 173 sq.), les pentasyllabes (p. 175) et les trisyllabes (p. 175 sqq.).

57. Ion I. Russu, *Ann. Musée Plovdiv*, 2 (1950), 57-59 : *Thracica, Notes d'épigraphie et d'onomastique thrace*, présente dix observations onomastiques sur des noms thraces, la plupart du temps d'après des inscriptions latines. N. 1 : dans l'épitaphe de *Nikopolis du Mestos* (*Bull.* 1948, 121, écarte le nom Ἄλλος, qui était incomplet, et propose [Σ]αλλῳ ou [Γ]άλλῳ. « La lecture Ἄλλος est acceptée aussi par Robert ». Renvoyons à ce que nous avons déjà dit *Bull.* 1950, 49, p. 142, en haut. Αλλος était soutenu par G. Seure (n° 56), 176. — N. 2, dans une épitaphe de la région de *SvetiVrač* (*Bull.* 1948, 114, n. 8) lit Βρισουλα au lieu de Βρεουλα. — N. 3, dans l'épitaphe d'un Sapéen à *Érétrie*, *IG*, XII 9, 795, tire de la copie de Ziebarth ΑΙΛΟΖΕΛΜΙΣ non Διλιζελμις, comme l'éditeur, mais Αὐλοζελμις.

58. Sur le nom Μῦς, cf. L. Robert, *Hellenica*, VIII, *Le Carien Mys et l'oracle du Ptôon* (*Hérodote*, VIII, 135), 32-34.

Voir nos 34, 35, 54, 55, 80, 86, 91, 95, 100, 105, 127, 132, 133, 136 *a*, 139, 146, 172, 186, 188, 209, 219 *a*, 226, 227, 228, 230, 236.

59. **Prosopographie et titulature.** — J. Schwartz, *Bull. Caire*, 49 (1950), 45-53 : *Ti. Claudius Balbillus (préfet d'Égypte et conseiller de Néron)*, revient sur la question discutée des mentions de Tib. Claudius Balbillus, qui, selon A. Stein, se répartissaient sur quatre personnages. Il lui semble difficile de nier que le préfet d'Égypte sous Néron ne soit le procurateur d'Asie, dont la carrière antérieure à cette procuratèle nous est connue par l'inscription *Ephesos*, III, 41 et 42; il serait le fils de l'ambassadeur des Alexandrins connu par la lettre de Claude en 41. S. discute sur Julia Balbilla, qui a fait graver des épigrammes sur le colosse de Memnon, et sur sa famille; dans *SEG*, VII, 716, l. 5, il revient, contre Peek (αἷμα), à la lecture ἄμμας. Une de ces épigrammes « montre que le préfet d'Égypte était d'une grande famille, alliée à des dynastes d'Asie Mineure » (= rois de Commagène) (on ne comprend pas bien la portée du rapprochement que fait S. avec un βασιλεὺς Ἰώνων à Phocée). « Il apparaît que Ti. Claudius Balbillus, préfet sous Néron, a été, sous l'influence de Chérémon, l'initiateur de l'engouement religieux pour la statue mutilée » dite de Memnon (le mémoire de Letronne sur « *La statue vocale de Memnon* », *Mém. Acad. Inscr.*, X (1833) se lit plus commodément dans *Œuvres choisies*, I 2, pp. 1-236 et 558-560). Pour l'astrologue Balbillos, S. veut montrer que le renseignement de Dion Cassius sur les Balbilleia d'Éphèse, créés par autorisation de Vespasien, est dû « à une erreur ou transposition peut-être ancienne », et il attribue cette création à Néron; après suppression, ces concours auraient été rétablis sous Vespasien. L'astrologue Balbillus, conseiller de Néron, serait le préfet d'Égypte. En terminant, S. traite de l'Apocalypse, XIII, 11 sqq. : « que l'auteur de l'Apocalypse ait confondu le colosse de Néron [à Rome] avec la statue mutilée et sonore de Memnon, et c'est bien Ti. Claudius Balbillus que symbolise l'autre bête ».

Voir nos 37, 75, 82, 87, 102, 122, 125, 141, 155, 236 *a*.

ATTIQUE

60. M. Th. Mitsos, *Polemon*, 4 (1949-50), Σύμμεικτα, pp. 17-19 : Ἀριθμοὶ τοῦ Ἐπιγραφικοῦ Μουσείου ἀναγραφόμενοι ἐσφαλμένως ἐν *IG*. Cette fastidieuse rectification des numéros d'inventaire porte uniquement sur l'Attique (*IG*, II-III²), et essentiellement sur le volume des épitaphes. N'aurait-il pas suffi d'avoir ces rectifications en manuscrit au Musée Épigraphique pour pouvoir répondre aux demandes d'examen de telle ou telle pierre ?

61. G. Vallet, *Mél. Rome*, 62 (1950), 33-52 : *Athènes et l'Adriatique*. Comment est-il possible qu'un auteur en soit encore à ne connaître un décret d'Athènes que par la 2e édition de la *Sylloge* de Dittenberger (1898) et ignore les éditions et les commentaires postérieurs ?

62. J. H. Oliver, *The Athenian expounders of the sacred and ancestral law* (179 pp. in-8; The Johns Hopkins Press, Baltimore 1950) reprend la question des

exégètes athéniens (indépendamment de F. Jacoby, *Bull.* 1950, 60), et il étudie l'origine, le nom et les diverses catégories d'exégètes. On trouvera aussi dans ce volume une étude sur les grands prêtres du culte impérial (pp. 73-101), avec des tableaux généalogiques. Tous les textes littéraires et épigraphiques relatifs aux exégètes et aussi aux μάντεις sont commodément groupés dans un appendice (pp. 122-164). Remarquer la discussion sur le décret du v^e^ siècle *IG*, I², 77 (pp. 139-141). — Cf. M. P. Nilsson, *AJPh.* 1950, 420-425. — Cf. J. H. Oliver, *Classical Weekly*, 44 (1951), 203 : *Athenian Commissions of Seventeen.*

63. J. Delz, *Lukians Kenntnis der athenischen Antiquitäten* (Diss. Bâle ; Fribourg 1950, 193 pp. in-8), étudie l'œuvre de Lucien pour déterminer, dans les nombreuses mentions d'institutions attiques, ce qui est classique ou livresque et ce qui s'y mêle des réalités politiques de l'Athènes impériale contemporaine. Il passe ainsi successivement en revue les groupements civiques (dèmes, tribus, phratries, *génè*), le droit de cité et la famille, les distinctions et privilèges, l'armée, les esclaves et les métèques, l'assemblée du peuple, l'Aréopage et la justice. Cette étude délicate s'appuie naturellement sur les inscriptions attiques. De nombreux passages de Lucien et d'Alciphron (ce dernier bien plus « atticiste » que Lucien dans ses indications) sont étudiés de façon nuancée et, en maint cas, D. a fait justement la distinction entre ce qui se rapporte à l'une et à l'autre époque. Signalons les pages 134 sqq. relatives aux décrets attiques fabriqués par Lucien (dans Timon, Assemblée des dieux et Nécyomantie) ; D. montre bien l'influence des faux documents insérés dans le *Pro Corona* de Démosthène (qui, selon nous, ne peuvent être aussi tardifs que la fin du II^e^ siècle a. C., mais remontent à la fin du III^e^ s. ou au début du second) ; il repousse judicieusement les théories singulières de F. W. Householder, *Trans. Am.*, 71 (1940), 199 sqq. : *The mock decrees in Lucian* (article que nous n'avions pas jugé nécessaire de faire connaître dans ce Bulletin). Dans le chapitre sur le droit, p. 155 sqq., sur la justice du gouverneur et Athènes, pour ἀγορὰ δικῶν = *conventus iuridicus*, il y a d'autres exemples qu'Aelius Aristide et Lucien ; cf. *Rev. Phil.* 1934, 277-278 ; *Hellenica*, VII, 223 ; p. 157, sur le document *Hesperia* 1941, 78 sqq., cf. *Bull.* 1944, 82, inscr. 34 ; p. 179, D. traite justement du rôle des κώμαρχοι à Athènes d'après un passage d'Alciphron et des inscriptions ; cf. sur ces magistrats aussi P. Roussel, *RA* 1941, II, 226-231. — Il faut faire entrer en ligne de compte la connaissance qu'avait Lucien des institutions des villes de son temps autres qu'Athènes. La recherche devient ainsi encore plus complexe.

Pour Athènes et l'Égypte, voir n° 40 ; pour les archontes athéniens, n° 52 ; pour le Panhellénion, n° 243.

64. **Athènes.** — Theseus St. Tzannetatos, Πλάτων, Δελτίον τῆς ἑταιρείας Ἑλλήνων φιλολόγων, 2 (1950), 35-43 : Ἡ ἀρχαιοτάτη σωζομένη Ἀττικὴ ἐπιγραφή, Ἑρμηνευτικὴ συμβολή. Sur l'inscription sur vase *IG*, I², 919 ; P. Friedländer, *Epigrammata*, 53.

65. M. N. Tod, *JHS*, 70 (1950), 97-98, dans un compte rendu de A. E. Raubitschek, *Dedications from the Athenian Acropolis* (*Bull.* 1950, 63 ; cf. ci-dessus p. 119, note 1, la correction d'une importante faute d'impression), apporte des réserves ou des changements aux restitutions des n^os^ 76, 148, 167, 190, 202,

218, 235, 245, 382, 387. — A. M. Woodward, *Class. Review* 1950, 144-147 : compte rendu du même ouvrage. « R. has planned and carried through his ambitious task with a very full measure of success, and has placed all students of these dedications under a deep obligation, whether their approach is from the epigraphical, the artistic, or the historical angle ». W. regrette l'absence d'un apparat critique, spécialement pour les épigrammes ; il donne comme exemple le n. 76 (= Tod, *Gr. Hist. Inscr.*, I, 21), où la restitution proposée n'est pas convaincante (de même Tod, ci-dessus, p. 97 : « impossible de la regarder même comme possible, encore moins comme probable »), alors que les suppléments acceptés jusqu'ici ne sont même pas mentionnés. Ayant cité le texte reconstitué par R., W. ajoute : « It is by no means the only exemple of R.'s *horror vacui* ; and others, which need not be quoted, raise grave doubts as to the advantage of restoring very fragmentary metrical texts on slender evidence ; and indeed give the impression that R. is more at home in « three-dimensional epigraphy », where his competence is unquestioned, than in the style and vocabulary of metrical dedications ». Remarque sur le n. 379 (*IG*, I², 731), où W. reconnaît une dédicace [ἐχς Ὀλ]υμπιείο[ν], qui serait la mention de beaucoup la plus ancienne de cette fête athénienne.

66. W. Vollgraff, *Ann. Inst. Phil. Or.* 9 (1949 ; = Παγκαρπεία, *Mélanges Henri Grégoire*, I), 607-624 : *Grec ancien et grec moderne*. Pp. 621-624, V. revient sur la seconde des deux épigrammes d'Athènes (*Bull.* 1934, 219 ; 1936, 359 ; 1938, 429 ; 1940, 31 (Raubitschek ; V. s'en est malheureusement tenu à cet article) ; 1946-47, 56 (surtout F. Jacoby, *Hesperia* 1945, *Some Athenian epigramms from the Persian wars*, 157-185, article essentiel, avec bibliographie, p. 161, n. 19, et avec apparat critique où l'on voit que la restitution ἀδάμ[αστον], préférée par V., est due à Arvanitopoulos). V. voudrait nous persuader que βίᾳ, au vers 4 (βίᾳ Περσῶν κλινάμεν[οι δύναμιν]), signifierait « non sans peine, avec peine, avec effort », comme μετὰ βίας dans le grec moderne. Nous ne pouvons partager sa conviction, ni accepter ses raisonnements, ni croire « qu'ainsi toute difficulté disparaît », ni, ajoutons-le, sentir ainsi cette épigramme. V., comme Raubitschek (1940), suivant P. Maas et Arvanitopoulos, croit devoir rattacher cette épigramme à la démonstration au Cynosarge ou au Phalère que mentionne Hérodote, VI, 116, et il pense lui aussi qu'elle était gravée sur un cénotaphe. Selon R., il s'agissait de quelques victimes isolées des archers perses. Hérodote ne parlant pas d'un engagement, ni même d'un débarquement des Perses, les noms, selon V., « doivent avoir été ceux des hommes tombés en route, par suite d'épuisement et d'inanition, sous le soleil brûlant de juillet », lors de la marche de Marathon à Athènes qui se fit en un jour (comme il y a 40 km., ce n'est point une marche propre à décimer une armée !). V. ne s'est pas informé suffisamment au sujet de cette épigramme dont il dit pourtant que « son interprétation a fait récemment couler des flots d'encre ». Rappelons qu'en dernier lieu F. Jacoby (ignoré de V.), maintient, avec Ad. Wilhelm et par d'excellents arguments clairement exposés, d'abord qu'il ne s'agit pas de la mise en ordre de bataille ou d'un engagement près du Phalère, mais de la bataille de Marathon, et il explique, avec un juste sentiment historique et littéraire, l'expression πρόσθε πυλῶν, — ensuite, que l'inscription n'avait pas un caractère funé-

raire. Rappelons aussi que A. Raubitschek, *Hesperia* 1945, 367-368 (*Bull.* 1946-47, 56), ignoré de V., a reconnu que Jacoby rejetait « perhaps rightly » l'hypothèse de l'engagement au Phalère et qu'il a conjecturé que les soldats honorés par la seconde épigramme étaient peut-être tombés à Marathon comme « associés des Athéniens », ainsi les Platéens et les esclaves athéniens ; cf. aussi *SEG*, X, 404, où R. a renoncé à son opinion précédente (sur le rapport des deux épigrammes, voir les fines remarques de F. Jacoby). Le rapport de cette épigramme avec la bataille de Marathon nous paraît prouvé et l'interprétation de V., déjà bizarre en soi, est erronée.

67. Ad. Wilhelm, *Mnemosyne* 1949, 286-293 : *IG*, I^2, *26*. W. montre les impossibilités des restitutions acceptées jusqu'ici (Tod, *Greek Hist. Inscr.*, I, 39) ; profitant de ses propres lectures, divergentes en plusieurs passages, il propose un texte profondément différent et qui est d'un excellent mouvement. Il écrit, l. 4 sqq. : χσ[υνθέσθαι μὲν τὲγ χ]συνμαχίαν [κατὰ *hὰ hοι* ἀπὸ τε̃ς] Πυλαίας ἀπ[αγγέλλοσιν *hά*πασ]ι τοῖς Ἀμφι[κτίοσι *hοῖσπερ* μέ]τεσστιν τὸ *h*[ιερὸ καθ' *hι*ερὸν ὀ]μόσαντας ἐν[μενε̃ν τὸι ὄρκοι νὲ] τὸν Ἀπόλλο [καὶ τὲν Λετὸ καὶ τὲ]ν Ἄρτεμιν · ε[ἰ δὲ μὲ, ἐγσόλειαν ἐαυ]τοῖς ἐπαρ[ομένος · *hό*ρκος · ἐνμε]νόμεν φσε[φίσμασι τοῖσι περὶ πα]τρίον [*hὰ* ἐπὶ τε̃ς νῦν γεγενεμέν]ες Πυλ[αίας οἱ Ἀμφικτίονες ἐφσε]φίσ[αντο —]. W. critique ensuite la restitution proposée par B. D. Meritt dans *SEG*, X, 18; il n'a pas connu l'article où le même savant l'a développée *AJPh.* 1948, 312-314 (*Bull.* 1949, 40). Il se rencontre avec lui pour la suppression de la mention des Phocidiens et pour le verbe ἐπαρᾶσθαι à la ligne 12. Pour tout le reste, il estime nécessaire de faire valoir aussitôt des objections qui sont « triftig », et il exprime ses doutes sur l'ensemble de la composition et sur le sens du décret, comme sur de nombreuses formules qu'il juge « ungewöhnlich », « nicht glaublich », « einigermassen anstössig », « unklar », « ohne Beispiel ».

68. Ad. Wilhelm, *Festschrift für Joseph Bick* (*Die Oesterr. Nationalbibliothek*), 666-672 : *Inscriptiones Graecae* I^2 *945*, étudie la première des épigrammes pour les Athéniens morts devant Potidée en 432 (Tod, *Gr. Hist. Inscr.*, 59; maintenant *SEG*, X, 414), après révision de la pierre et des estampages. Il donne les nombreuses raisons d'écarter la restitution de Powell, à l'exception du mot final [φ]θ[ίμενοι], car W. a lu sur la pierre φθ[ίμενοι]. Il faut éviter de corriger la copie de Fauvel σθενεσ- en σθένος, comme on a fait presque toujours. Seul Wade-Gery a voulu maintenir la lecture de Fauvel, mais W. repousse énergiquement son interprétation : « Eine Herstellung, die mit einem so ungeheuerlichen Worte wie προγονοσθενής, « ancestorstrenghtened » rechnet, und nach ἔλαβον an [σ]φ[ετέρας] festhält statt φ[θίμενοι] einzusetzen, richtet sich von selbst ». En admettant la graphie si fréquente d'une seule lettre pour deux lettres semblables à la fin d'un mot et au début du suivant, W. écrit élégamment pour le second distique : καὶ προγόνος (σ)θένεσ[ιν ζελῶντες ἴσοισι καὶ ἀλκαῖς] | νίκεν σὺπόλεμομ μνε̃μ' ἔλαβον φθ[ίμενοι]. Pour le premier distique, il propose : Ἀθάνατόν μ᾽ θα[νόντες *hε*αυτοῖς *hοί*δ' ἐπέθεκαν] | σεμαίνεν ἀρετ[ὲν σε̃μ' ἐπιγιγνομένοις]. — Relevons à ce propos une incorrection de l'apparat, pourtant presque inexistant, de l'édition *SEG*, X, 414. On attribue à Peek les suppléments du premier distique qui sont reproduits : « suppl. Peek per ep. « ; or, ceux du vers 2 sont déjà dans Kaibel, *Epigr.*, 21 et dans *IG* etc.; ceux du vers 1 sont ceux d'Hiller von Gaertrin-

gen, suivant Nauck, à l'exception de ἐπέθεκαν pour ἀνέθεκαν : θα[νοῦσιν πολῖται σᾶμ' ἀνέθεκαν].

69. B. D. Meritt, H. T. Wade-Gery et M. F. McGregor, *The Athenian tribute lists*, volume II (Princeton, 1949 ; 125 pp. et 16 pl. in-folio). Ce volume (annoncé *Bull.* 1950, 64) est un addendum au tome I, publié en 1939, pour qu'on ait tout le matériel à jour afin de suivre l'étude historique que doit contenir le tome III. « Several new discoveries have been made in the meantime, notably the large upper left half of D 7 [*Bull.* 1944, 47] and the fragments of a new quota-list, that of 416-415 found in the bastion of Athena Nike on the Acropolis and published by Gabriel Welter [*Bull.* 1941, 35 ; 1946-47, 62]. The re-study of the lists themselves, with determinations of text in the assessment decrees and supporting documents, has made advisable first of all a new presentation of the basic evidence, which we give here in Volume II ». Le volume est ainsi composé en partie d'additions au précédent, en partie de rééditions améliorées et abrégées. Le chapitre II donne de nouveau l'édition entière, corrigée sur certains points, de toutes les listes et des documents épigraphiques relatifs à l'empire athénien (pp. 7-78). Une fois de plus, les lemmes sont, dans leur abondance sibylline, à peu près inutilisables. Le chapitre III (pp. 79-83) donne des additions et des corrections au tableau des villes. Le court chapitre IV (pp. 84-87) consiste en additions et en corrections au « Gazetteer », au commentaire géographique. « Sie stammen fast durchweg von L. Robert und C. F. Edson » (G. Klaffenbach, cité ci-après, p. 36). Malgré ce qu'ils disent, p. 84, sur le but et la portée de leur commentaire géographique, les auteurs continuent, en parfait contraste avec ces déclarations et en accord avec leur traitement antérieur du sujet, à ajouter des références dont un bon nombre sont aussi inutiles au sujet ainsi délimité que sporadiques. Il y a de la confusion et au point de départ et dans la réalisation. Les auteurs improvisent au point de vue géographique et ils jonglent à l'occasion avec les localisations sans se rendre compte que presque partout l'exploration d'une région a été insuffisante pour permettre ces jeux et que nous ne savons même pas quels sont les sites de villes antiques. L. Robert a eu l'occasion de l'indiquer déjà pour quelques cas, mais il y a bien autre chose à dire. Il a marqué déjà les incertitudes de base qui empêchent de proposer une localisation précise pour des villes comme Drys ou Zônè ; il a réfuté, en produisant des documents négligés, les assimilations de noms différents qui ont été proposées (*Hellenica*, I, 81-94) et il a montré la vanité des localisations précises en l'absence de documents. Or, les auteurs n'ont compris, dans cette discussion de principe appuyée sur les faits, que le renvoi à deux références : un monnayage de Zônè et un décret pour un citoyen de cette ville (que l'on déclarait disparue à cette date !) dont « neither is of value topographically » ; « R. has extensive notes, though nothing that helps to place the site ». Mais bien d'autres érudits, — citons W. Ruge — savent que la géographie antique est autre chose que de placer ou de déplacer sans raison, ou même avec raison, une ville sur une carte, et ont exprimé à L. R. leur approbation précisément pour cette discussion, bien qu'elle ne puisse aboutir à accoler un nom antique et un nom moderne, et pour cet exposé de méthode ; c'est ce qui importe. Les éditeurs des *ATL* ne sont pas là sur le terrain attique, et ces matières sont

très loin de l'épigraphie « architecturale » et « technique »; aussi ils ont écrit un commentaire qui est à la fois, comme il peut arriver, pléthorique et insuffisant. Ch. V, « Testimonia » (pp. 88-121), les témoignages, littéraires pour la plus grande part, sont de nouveau transcrits et ils ont été complétés. Chap. VI (p. 122-124), « index to amounts of tribute »; tableau des sommes par ordre d'importance croissante avec, pour chacune (par exemple 1000 dr. ou 4000 dr.), la liste des villes qui ont payé cette somme. — G. Klaffenbach, *D. Lit.*, 71 (1950), 33-38, analyse le volume, « d'une certaine façon nouvelle édition du tome I, en *editio minor*, qui ne rend nullement inutile la première publication ». Il rend hommage au travail acharné des éditeurs et à leurs mérites, « ihre grundlegenden Verdienste ». Il critique à son tour (cf. *Bull.* 1938, 72; 1944, 52) la méthode de présentation et de restitution. « Was nun die Behandlung der Inschriften überhaupt angeht, so kann ich schwerste Bedenken gegen die Art ihrer Darbietung nicht unterdrücken. Gerade die Autorität der Herausgeber und die Monumentalität ihrer Publikation wird dazu beitragen, den dargebotenen Text mit allzu grossem Vertrauen hinzunehmen, und das ist doppelt gefährlich, weil hier kein hinreichender kritischer Apparat gegeben ist, der den Benutzer über alle die Möglichkeiten anderer Ergänzungen und Deutungen unterrichtet ». Il s'élève contre la restitution de documents trop mutilés; « sie sind... oft weit über das auch nur einigermassen Sichere hinausgegangen und haben zuweilen eine inhaltlich wie sprachlich mehr als problematische Herstellung gegeben, die sich gelegentlich meinem Verständnis schlechterdings entzieht [cf. *Bull.* 1950, 69, Ad. Wilhelm]. Es sind ja durchaus nicht immer ihre eigenen Ergänzungen, aber sie hätten auch denen anderer gegenüber zurückhaltender sein sollen ». De telles restitutions dans un pareil volume donnent, tout-à-fait faussement, une impression de sûreté. Kl. indique les documents sur lesquels portent ses plus fortes réserves. — Voir n° 70. — Compte rendu aussi par M. N. Tod, *JHS*, 69 (1949; paru en 1950), 104-105 qui expose l'économie du volume et fait de très grands éloges, avec quelques réserves sur des restitutions (voir ci-après n° 70).

70. E. S. G. Robinson, *Commemorative Studies in honor of Th. L. Shear* (*Hesperia Suppl. VIII*; 1949), 324-340: *Athenian currency decree und coinages of the allies*, propose *exempli gratia* une nouvelle restitution pour un passage de la loi athénienne sur l'unification de la monnaie *Bull.* 1939, 262; 1941, 39; 1944, 146 (*Athenian Tribute Lists*, p. 579 T 69; *IG*, XII *suppl.*, p. 216-217). Aux lignes 17 sqq. de cette dernière édition, il entend que l'argent qu'il est question de monnayer n'est pas un fonds d'argent en réserve à la Monnaie, mais les pièces que les cités apporteront pour les échanger; on leur en donnera immédiatement l'équivalent de la moitié en prélevant un droit de change de 3 drachmes par mine; la seconde moitié sera versée au bout de 5 mois : [-ἐν δὲ τῶ]ι ἀργυροκοπίωι τὸ ἀργύ[ριο]ν δεξαμένους εὐθὺς κόψαι μὴ ἔλ]αττον ἢ ἥμυσυ καὶ ἀ[πο]δόσθαι ὡς ἂν νόμισμα ἱκανὸν ἔχωσ]ι αἱ πόλεις· πράττ[ε]σθαι δὲ αἰεὶ ἐπικαταλλαγὴν τρεῖ]ς δραχμὰς ἀπὸ τῆς μν|[ᾶς · τὸ δὲ ἄλλο ἥμυσυ πέντε μηνῶν κατ]αλλάτειν ἢ ἐνόχο|[υς ἔναι κατὰ τὸν νόμον · ὃ δὲ ἂν περιγ]ίγνηται ἀργυρίο|[υ τοῦ πεπραγμένου κόψαι καὶ ἀποδό]σθαι ἢ τοῖς στρατ|[ηγοῖς κτλ.]. La date que proposait M. Segre lui paraît la plus probable. Il fait ensuite le tableau du monnayage des cités de la Confédération athénienne

depuis Mycale jusqu'au début du IVe siècle pour examiner si la loi a eu un effet en faisant disparaître les autres monnayages et il conclut : « But, to sum up, apart from such limited concessions, and apart from the free coinage of electrum, from occasional issues of small change, and from the more important issues of nominal allies on the fringes of the empire, the ban on coinage within the *archê* between 450 and the last decade of the century was complete ». Mais il ajoute : « The conclusion that from the forties onwards at least, the ban on coinage, though general, was not absolute, provides an automatic answer to our further question. Athens was *not* successful in forcing the exclusive use either of her standard or her coins on the allies, and the attempt seems to have been tacitly abandoned ». Mais qu'en serait-il de ces conclusions, tirées de l'attestation ou de la disparition du monnayage des cités entre 450 et la fin du Ve siècle, si l'on datait la loi athénienne non de 449, mais de 414 (cf. *Bull.* 1941, 39)? — « Aristophanes' joke in 414 about the decrees of Cloud-cuckoo-land need have no more significance than might a reference nowadays in an English pantomime to the periodically revived project for an English decimal coinage, which is still in abeyance though the first abortive step to it was taken a century ago ». La comparaison porte-t-elle vraiment? — Précisément M. N. Tod, *JHS*, 69 (1949), 104-105, consacre la plus grande partie de son compte rendu du tome II des *Athenian tribute lists* au décret sur le monnayage réédité là, D 14. D'abord il rejette une phrase impossible à accepter : « in the clause [ἐάν τι]ς εἴπ[ηι ἢ] ἐπιψηφίσηι περὶ τούτων ὅτι ἔστι ξενικῶι νομίσμα]τι χρῆσθαι, the words ὅτι ἔστι must, I think, be wrong »; les nombreux textes similaires montrent qu'il faut l'infinitif ou ὡς δεῖ; T. propose, après τούτων : ἐξεῖναι ξενικῶι ou ὡς δεῖ ἀλλοδαπῶι. Il critique aussi la restitution d'autres passages, notamment sur l'envoi des hérauts. Surtout, il demande instamment un nouvel examen de la question chronologique; il rappelle le jugement d'Hiller von Gaertringen qui, après la découverte du fragment de Symè, se prononçait résolument pour les dernières années de Cléon, et il penche lui-même « pour une date postérieure, peut-être de peu, à 438 ». — G. Klaffenbach, *D. Lit*, 71 (1950), 35-36, exprime ses réserves sur cette édition D 14 : « ...dass die dargebotenen Ergänzungen noch nicht einmal von einer einheitlichen Auffassung getragen sind »; discussion sur les ἀργυροκόπια (d'Athènes et des villes alliées).

71. Y. Béquignon et Édouard Will, *RA* 1950, I, 5-34 : *Observations sur le décret de 425 relatif à la taxation du tribut* (*IG*, I^2, *63*). 1. Texte du décret et notes critiques. 2. L'*Hêliée* et le *phoros*. 3. Les nomothètes de 425/4.

72. P. Roussel, *Bull. Inst. Arch. Bulg.*, 16 (*Serta Kazaroviana*, 1950), 257-263 : *La campagne de Cléon en Thrace*, discute l'étude de A. B. West et B. D. Meritt, *AJA* 1925, 59-69 : *Cleon's Amphipolitain campaign and the assessment list of 421*. Conclusion : « La taxation dite de 421, en raison à la fois de son état de mutilation et du caractère que lui confère la comparaison avec la taxation de 425, ne permet pas d'ébranler pour l'essentiel le récit que Thucydide a composé, avec partialité peut-être, mais avec cohérence et vraisemblance, des opérations de Cléon en Thrace, ni par suite d'apporter à l'image que nous pouvions nous faire du personnage des retouches dûment motivées. Regrettons-le, mais ne forçons par la vérité. On ne peut affirmer que Thucydide ait péché ni par déformation des faits ni par omission. La prise de Toroné

a pu avoir des répercussions heureuses qu'il ne signale pas; mais ces répercussions, dont il ne faudrait pas d'ailleurs exagérer la portée, ne sont pas dues à une œuvre méthodique entreprise par Cléon dans la Sithonia. D'une manière générale, dans les quelques semaines qu'il passe en Thrace, Cléon a réussi dans quelques tentatives, échoué dans d'autres, et finalement sombré dans l'objet essentiel de son expédition : la reprise d'Amphipolis. Son ultime malheur peut être dû au moins autant à l'attitude de ses troupes qu'à l'incapacité prétentieuse qui lui attribue Thucydide. Mais, à vouloir substituer au stratège falot de l'historien un Cléon restaurateur, souvent heureux, en tout cas fidèle à un plan systématique, du prestige et de l'empire athéniens en Thrace, l'érudit moderne, qui sollicite trop ingénieusement des débris d'inscriptions, risque de fausser l'histoire ancienne plus complètement que ne l'a fait le partipris d'un contemporain ».

73. J. et L. Robert, *Hellenica*, IX, 46 : remarques sur le sens de ἀνάκλισις dans l'inventaire des biens d'Alcibiade (*IG*, I², 330).

74. G. Klaffenbach, *Museum Helveticum*, 6 (1949), *Zu griechischen Inschriften*, 224-225. Les personnages honorés par l'inscription *IG*, II², 70 étant des Athéniens et non des Phocidiens, il faut remplacer, aux lignes 12 et 18, le verbe αἰτεῖσθαι (Kirchner, suivant Hartel), par ψηφίζεσθαι : Φωκέων πολιτείαν [ψηφισ]α-[μ]ένων Ἀντιόχωι κτλ. (l. 12) et [Τάδε ἐψηφ]ίσαντο Φωκῆς (l. 18; après révision de l'estampage).

75. K. W. Pritchett, *Commemorative Studies in honor of Th. L. Shear* (*Hesperia Suppl. VIII*, 1949), 273-278 : *Epheboi of Oineis*, publie une liste d'éphèbes trouvée à l'agora qu'il date d'environ 330 a. C. Elle contient le nom du fils aîné de Lycurgue, Habron. Étude prosopographique.

76. L. B. Holland, *AJA* 1950, 337-356 : *The katastegasma of the walls of Athens*, commente l'inscription relative aux murs d'Athènes *IG*, II², 463 et *Hesperia* 1940, 66 sqq. (cf. *Bull.* 1940, 29, n. 9 et 1941, 43) pour en donner une interprétation architecturale différente de celle de L. D. Caskey pour la partie supérieure des murs. Il n'y avait pas un toit au-dessus du chemin de ronde; H. étudie le sens des mots καταστέγασμα, κατάστεγος, κατάστεγα et καταστεγάζειν pour montrer qu'il faut entendre non pas un toit, ὀροφή, mais ce qui recouvre le chemin de ronde, la partie sur laquelle on marche, formée de branchages, de roseaux et de terre au-dessus du mur de briques (fig. 5, sa reconstruction). H. donne son interprétation d'un certain nombre de termes architecturaux contenus dans les lignes 51 sqq. de l'inscription : πάροδος, ἔπαλξις et ἐπάλξιον, περίδρομος, ὑπερτόναια, στρωτήρ, κύβος, περιεγκέντρισις, ἐγκέντρια, δοκοί, γεισηπόδισμα, ἀκρογείσιον. Il donne des traductions pour les passages qu'il cite et interprète. Pour la ligne 115, il propose une restitution ἀνακλ[ισμούς], à moins qu'on ne puisse lire, des lettres étant douteuses, ἀποκλ[ισμούς] : « in inclined prop or strut ».

77. G. Daux, *REG* 1950, 253-254 : *A propos d'un décret de la tribu Acamantis*. D., acceptant l'interprétation de ce décret donnée dans *Bull.* 1949, 51, discute la datation proposée par E. Cavaignac (*Bull.* 1950, 73). « A mon sens, l'année 302 reste possible, aussi bien que l'année 303, malgré la chronologie militaire et diplomatique proposée par E. Cavaignac ». L'année 304-303 a été

une année ordinaire, et non point intercalaire, comme l'affirme C. en dépit de tous les travaux depuis trente ans. C. a mal calculé la date δευτέραι μετ' εἰκάδας, qui n'est pas le 22, mais le 29. — D. repousse la possibilité, admise par G. Klaffenbach (*Bull.* 1950, 61), du compte non progressif des jours μετ' εἰκάδας. « Admettre que les Athéniens se sont servis indifféremment des deux comptes, progressif et régressif, avec μετ' εἰκάδας, c'est les accuser d'une absurdité théorique qui aurait eu à tout instant les plus fâcheuses conséquences pratiques ». — Voir n° 171.

78. Chr. Pélékidis, *REG* 1950, 107-120 : *Notes d'épigraphie attique*. Dans *IG*, II², 1011, 21-22, retrouve, comme Pittakis et Dumont, la mention du stade panathénaïque où eut lieu la revue des éphèbes. La place libre est suffisante, car le mot στάδιον n'est pas nécessaire; le neutre παναθηναϊκόν suffit : τὴν ἀπόδειξιν ἐποήσαντο ἐν τῷ πα[ναθηναϊκῶ]ι τῇ βουλῇ. P. discute les restitutions proposées et possibles pour le lieu des séances de l'assemblée dans 893, 7. Dans l'intitulé de 794, il exclut la restitution de Kœhler et de S. Dow ἐν τῶ[ι Ἐλευσινίω:], et insère là aussi la mention du stade panathénaïque. Sur 1027, l. 25 (revue des éphèbes). Dans 1008, 21-22, P. restitue le nom d'Artémis, τῆι Ἀθηνᾶ:... καὶ [τῆ: Ἀρτέμιδι], d'après le décret similaire *Hesperia* 1947, 170, n. 67 (*Bull.* 1948, 43).

79. M. Mitsos, *Arch. Eph. 1948-49* (1950), 5-9 : Παναθηναϊκὸς ἀμφορεὺς ἑλληνιστικῆς ἐποχῆς ἐκ τοῦ ἐν Ἀθήναις Ὀλυμπιείου. Deux inscriptions gravées, comme d'ordinaire, en colonnes, du haut en bas : τῶν Ἀθήνηθεν [ἄθλων], et : ἀγωνοθετοῦντος βα[σιλέως Καππαδόκων?] Ἀριαράθου Φιλοπά[τορος καὶ Εὐσεβο]ῦς. La restitution Καππαδόκων ou Καππαδοκίας paraît « vraisemblable » à M.; elle ne nous paraît guère recommandable en soi (cf. l'étude de A. Aymard analysée *Bull.* 1950, 28; voir là nos remarques contre la restitution Γαλατῶν β[ασιλέα] dans *IG*, II², 3429, qu'allègue M.) et l'étude de la photographie, fig. 3, montre qu'elle ne peut trouver place dans la lacune; il y avait sans doute simplement βα[σιλέως], suivi d'un blanc, pour ne pas couper le nom Ἀριαράθου. M. reconnaît dans ce roi Ariarathe V, dont on sait les liens avec Athènes : avant son avènement, disciple de Carnéade et citoyen athénien (*IG*, II², 3781) et, comme roi, honoré par les Technites d'Athènes (*IG*, II², 1330; cf. sur ce décret, Ad. Wilhelm, *Jahreshefte*, 24 (1929), 184-186; L. Robert, *BCH* 1926, 497-498; *Études Anatoliennes*, 449; *Études épigr. et philol.*, 38 sqq.). Nous apprenons que le roi a été agonothète des Panathénées. L. Robert reviendra sur le rôle agonistique d'Ariarathe.

80. D. M. Robinson, *Hesperia* 1950, 23 (cf. n° 90), note 3, revient sur la dédicace du relief à Héraclès qu'il avait publié (*Bull.* 1949, 49; lire là : *Hesperia* 1948, 137-140, au lieu de : *AJA* 1947, 137-140) et prend parti sur des observations qui lui ont été communiquées (G. Klaffenbach, Th. Mitsos). Il accepterait le nom d'homme Πάνις (cf. Mitsos, *Bull.* 1950, 83) et il croirait retrouver dans Αἰγίριος un ethnique (ce qui nous paraît inexact).

81. B. D. Meritt (n° 9), 216-217 : inscriptions copiées par Francis Vernon : inscriptions funéraires (nous reviendrons sur deux d'entre elles); — inscription honorifique pour un cosmète : Παῖδες κοσμητοῦ Δημητρίου εἰκόνα πατρὸς Ἡλιόδωρος ἔθηκε καὶ Φλ. Μηνοχάρης (sans doute d'intention métrique). Ὁ κοσμητὴς τὴν στήλην. — Pp. 221-227, nouvelles lectures d'inscriptions connues par

ailleurs. Pp. 221-225, M., ayant constaté que Vernon, comme les sources de Bœckh, donnait une ligne 13 bis, télescopée avec 13 par Kœhler (erreur passée dans Kirchner, malgré consultation d'un estampage), a revu sur estampage la loi d'Hadrien sur le commerce de l'huile, *IG*, II², 1100, et la réédite entièrement, avec des corrections en divers passages. Les lignes 11 sqq. se présentent dès lors ainsi : ἀπογραφείσθω|[σαν δὲ λόγον] τῆς συνκομιδῆς πρὸ[ς | τοὺς ἐλαιώνας κ]αὶ τὸν κήρυκα δύο | [ἀντίγραφα παραδ]ιδόντες καὶ τὸ | [ἕτερον ἀπολαμβά]νοντες ὑπογρα[φέν· ἡ δὲ ἀπ[ογραφ]ὴ κτλ. L. 63 (anciennement), la copie de Vernon donne, avec les sources de Bœckh, μηδὲ πωλοῦσιν, que Kirchner a eu tort de remplacer par μ[ὲν γεωργ]οῦσιν. — Légères additions aux n^os^ 1967 (liste) et 6239 (épitaphe). — Les observations sur l'inscription agonistique 3163 n'ont pas de portée, si l'on étudie l'apparat critique, qui donnait déjà des lectures semblables et plus complètes de Postolakas. — M. met en doute légitime la nécessité du rapprochement des deux parties de 3531. — Le plus nouveau concerne les inscriptions honorifiques d'Éleusis 3507 et 3508. Vernon a vu à Éleusis même 3507 qui a été transporté à Salamine à la fin, sans doute, du XVIII^e^ siècle, Fourmont l'y ayant vu en 1729-1730. V. a vu la pierre complète, avec aussi la ligne 1 (absente dans Fourmont et dans toutes les éditions), qui dit : Κτησίκλεια Ἀπολλωνίου Ἀχαρνέως θυγάτηρ. Or, on y restituait ὀργιαστίς (à la place de θυγάτηρ), parce que le n. 3508, à Éleusis, qui nomme les mêmes personnes, mari (un dadouque) et femme, portait d'après Spon (et Wheler) : Κτησίκλεια Ἀπολλωνίου Ἀχαρνέως ὀργιαστης, corrigé par Bœckh en ὀργιαστίς, et on a transféré ce texte comme restitution de la ligne 1 de 3507. Maintenant c'est le θυγάτηρ de Vernon, qui de 3507, assuré, passe dans 3508 pour remplacer la fausse lecture de Spon, et ὀργιαστίς doit disparaître pour le moment des dictionnaires où il figurait d'après ces deux inscriptions (l'apparat de Kirchner est insuffisant et erroné).

82. A. W. Parsons, *Commemorative studies in honor of Th. L. Shear* (*Hesperia, Suppl. VIII*, 1949), 268-272 : *A family of philosophers at Athens and Alexandria*, republie la dédicace de portiques et d'une bibliothèque *Bull.* 1946-47, 81, n. 64 (quelques variantes : l. 5 et 6, βυβλιοθήκην et βυβλίων; l. 8, ἀνέθηκε sans *nu* final); il accepte l'identification du dédicant, prêtre des Muses Philosophes, T. Flavios Pantainos avec l'archonte de *IG*, II², 2017, où il restitue dans la lacune, l. 5, trois lettres de plus : [ἐπὶ ἄρχοντος Τ. Φλ. Π]ανταίνου. Il expose ce que l'on peut savoir, d'après ces textes, de ce philosophe et de son père, διάδοχος d'une école de philosophie, et il fait entrer dans cette famille, parce que le nom de Pantainos serait rare, le philosophe, d'abord stoïcien, qui fut sous Commode à la tête de l'Ecole catéchétique d'Alexandrie et qui est connu par Eusèbe et Clément d'Alexandrie. — P. voit dans le titre « prêtre des Muses Philosophes » une expression figurée, comme ἱερεὺς φιλοσοφίας dans Libanius, équivalant simplement à « philosophe ». — Il s'agit certainement, malgré les dénégations de P., d'un véritable culte; cf., pour l'atmosphère, le volume de P. Boyancé, *Le culte des Muses chez les philosophes grecs* (1937), 3^e^ partie, p. 229 sqq.

83. M. Th. Mitsos, *BCH* 1949, 351-360 : *Inscriptions d'Athènes, III*, a raccordé un certain nombre de fragments de listes d'éphèbes datant de l'époque impériale. Il réédite en les groupant : n. 1 : *IG*, II², 2060, 2155 et 2098; « il est fort

vraisemblable que l'inscription constitue la partie inférieure de notre n° 2 ». — N. 2 : 2089 (2289, fragment du précédent, réédité à part, à tort, par Kirchner), 2190, 2290 et un fragment nouveau ; — n. 3 : 2107, 2174, 2164, 2276. — n 4 : 2015 est un fragment de 2094 ; — n. 5 : au catalogue de membres du *génos* des Kerykes s'ajoute un fragment nouveau.

84. J. H. Oliver, *Harvard Theol. Review*, 43 (1950), 233-235 : *On the order of the Athenian catalogues of Aiseitoi*, dresse la table chronologique, entre 165 et 210 p. C., des *aiseitoi*, pour défendre l'opinion traditionnelle bien fondée d'après laquelle les titulaires des grands sacerdoces d'Éleusis (hiérophante, dadouque, héraut, prêtre « de l'autel ») exerçaient leur charge à vie, contre une affirmation contraire de J. A. Notopoulos (*Hesperia* 1949, 1 et 23) au sujet du hiérophante et du prêtre de l'autel. Réserves sur la chronologie de Notopoulos (*Bull.* 1950, 78).

85. Ad. Wilhelm, *Anz. Wien* 1950, 366-376 : *Epigramme auf Kodros und einen zweiten Leonidas*. I, pp. 366-370. W. étudie l'épigramme d'époque augustéenne, près du monument de Lysicrate, gravée sur un monument de Kodros, *IG*, II², 4258. Il complète ainsi le vers 1 :

Κόδρου τοῦτο πέσημα Μελανθείδαο, [γένους δὲ?],
ξεῖνε, τὸ καὶ μεγάλην Ἀσίδα τειχίσατ[ο].
Σῶμα δ' ὑπ' ἀκροπόλῃι φέρων τάχυσεν ['Αθήνης ou 'Αθηνέων]
λαὸς ἐς ἀθανάτους δόξαν ἀειραμέ[νου].

Πέσημα ne peut signifier, comme on l'a entendu, ni le cadavre (πτῶμα ; il est ici désigné par σῶμα, opposé à ce qui précède), ni la place où tomba Kodros (il fut transporté ὑπ' ἀκροπόλῃι, là où était ce monument), mais « la chute, l'acte de tomber » (série d'exemples dans les Tragiques). L'épigramme était gravée sur un monument représentant la mort de Kodros dans son combat contre les deux Péloponésiens. On peut se figurer cette peinture ou ce relief d'après le récit détaillé de la mort de Kodros qu'on lit dans Lycurgue, *C. Léocrate*, 86 sqq. — II, pp. 370-376. W. reprend l'épigramme *IG*, II², 13172, où le défunt, mort en combat, est comparé à Léonidas : ... μέζων τοῦτο Λεωνίδεω (p. 2). W. ne croit pas possible que cette personne puisse être mise au-dessus de Léonidas, et il corrige μέζων en μείων. « Ich zweifle nicht, dass, nach einer Negation, die am Anfang des Pentameters stand, ΜΕΙΩΝ beabsichtigt war, vermag aber angesichts des Zeugnisses der Abschriften [trois copies indépendantes] nicht zu bestreiten, dass der Stein ΜΕΖΩΝ bot oder zu bieten schien, falls die beiden waagerechten Striche nicht von den Steinmetzen selbst herrühren, sondern Zusatz einer anderen, müssigen Hand sein sollten. Der Steinmetz kann aber meines Erachtens sehr wohl irrig ΜΕΖΩΝ statt ΜΕΙΩΝ eingemeisselt oder aus ΜΕΙΩΝ seiner Vorlage ΜΕΖΩΝ (1) gemacht haben, wenn ihm als Sinn der Worte « nicht grösser als Leonidas » vorschwebte. Es würde also eine Verwechslung entgegengesetzter Begriffe vorliegen, vermöge derer ein Sprecher oder Schreiber [il faut distinguer la parole, l'écriture rapide à la plume et la gravure d'un lapicide sur la pierre] gerade das Gegenteil von dem, was er meint und aussagen

(1) La barre médiane du *zèta* est droite, et non pas oblique ; nous ne pouvons reproduire ici cette forme.

will oder soll, spricht und schreibt ». Au vers 4, W. reconnaît avec pénétration dans les quelques lettres des copies non pas Ἡ[λύ]σιο[ν?] (Peek), mais [τρι|η-[κο]σίο[ις]. Il écrit :

[Ὤλετο] ἥρως οὗτος ἀρήιον ἔργον ἀνύσσας,
[οὔτε παραὶ] με(ί)ων τοῦτο Λεωνίδεω ·
ἄμφω γὰρ πάτρηισιν ἀμύνετον [α]ἴματ[ι τῷ σφῷ],
ἀλλ' ὁ μὲν ἐν βαιοῖς, δ(ς) [δ'] ἐν [τρι]τ[ι]κο[σίοις.

Si le monument appartenait au IIe siècle p. C., il s'agirait certainement de l'invasion des Costoboques. Mais il n'est pas du tout exclu qu'il soit du IIIe siècle, de l'époque des invasions des Goths, à laquelle remontent les trois épigrammes sur les fortifications d'Athènes, *IG*, II², 5199-5201. — J. Keil, p. 376, fait remarquer que les vers 3 et 4 font attendre logiquement que le défunt soit mis au-dessus de Léonidas et il conjecture quelque chose comme [αὐθαδίῃ] μέζων. Cela évite de changer μέζων en son contraire μείων, ce qui est tout de même à éviter autant que possible. Signalons ici brièvement que les inscriptions honorifiques ou funéraires comparent d'ordinaire un contemporain à un personnage de l'ancien temps pour les mettre à égalité : νέος Αθάμας, νέος Θεμιστοκλῆς, etc. (cf. *Hellenica*, VIII, 91) ; mais on va, à l'occasion, jusqu'à déclarer que les anciens héros sont surpassés ; qu'il nous suffise de citer ici provisoirement : *I. Olympia*, 53 (cf. *Hellenica*, II, 146, n. 2) : [τὴν] τῆς πόλεως κτίσιν ἐφ' ἑατῷ [θ]έμ[εν]ος, καὶ τοσοῦτον ἦ Μέροπ[α ὑπερέβαλεν], avec les textes cités par Dittenberger dans le commentaire, notamment les passages du rhéteur Aristide sur Smyrne et le décret de Cyzique *Sylloge*³, 799, rabaissant le héros Kyzikos devant Agrippa ; *Hellenica*, IV, 87 : le proconsul Messalinus à Éphèse, τὸν ἄξιον οἰκιστῆρα τηλεφανοῦς Ἐφέσου, προφερέστερον Ἀνδρόκλοιο (fondateur d'Éphèse) Μεσσαλινόν (cf. p. 117) ; *ibid.*, 61 n. 4, vers 6, à Smyrne (*AP*, IX, 670) : κτίσμασι νικήσας Θησέα καὶ Πέλοπα (allusion au rôle attribué à ces derniers dans la fondation de Smyrne ; L. Robert en traite ailleurs), sans parler des femmes qui surpassent Alceste et Pénélope (ainsi *IG*, XII 7, 494).

86. J. et L. Robert, *Hellenica*, IX, 72 : conjecture sur le nom indigène d'une femme de Lysimacheia dans l'épitaphe *IG*, II², 9232.

87. V. Laurent, *Byz. Zeitschrift*, 43 (1950), 240 : sur l'inscription du Parthénon étudiée par Orlandos, *Bull.* 1948, 62. L. fait disparaître le titre de κατεπάνω en lisant : [βασιλικὸς)] (πρωτο)σπα(θάριος). Il maintiendrait la date de 848 contre celle de 1148, soutenue par M. Zakythinos dans un article que nous n'avons pas lu : *L'hellénisme contemporain*, 2 (1948), 129-206 : *Une inscription byzantine du Parthénon et les institutions provinciales de l'Empire.*

Voir n° 26.

88. **Attique.** — M. Th. Mitsos et E. Vanderpool, *Hesperia* 1950, 24-30 : *Inscriptions from Attica.* N. 1. D'une église de Merenda, dans le dème ancien de *Myrrhinonte*, dédicace métrique de la première moitié du IVe siècle : [Νίκης (suppl. W. Peek) (μ'?)ἀ]θάνατον Ξενοφῶν μνημεῖον ἑαυτῷ | [θῆκεν Ἀπ]όλλωνος Πυθίου ἐν [τ]εμέ-νε[ι]. Le second vers est identique à celui de Pisistrate le Jeune au Pythion de l'Ilissos (*IG*, I², 761 ; P. Friedlaender, *Epigrammata*, 100). Comme la pierre a pu venir d'ailleurs, les éditeurs rappellent qu'Apollon était adoré à Prasiai et que Pisistrate avait ses domaines à Philei lai. — N. 2-3. *Sanctuaire d'Aphrodite* sur

la voie sacrée d'Athènes à Éleusis, près de Daphni, « Une dédicace à Aphrodite non mentionnée jusqu'ici », sur le rocher à niches qui contient les autres (*IG*, II², 4574, a-c) : [Ἀφρο]δίτει. — Dans la commémoration 12320, M. et V. ont lu à la fin de la première ligne : [Σ]αβινίας. Ils ont connu l'étude de Rehm, *Philologus* 1940, sur les inscriptions du type ἐμνήσθη « only from a reference in *AJA* 1949, 63 ». Ils pourront trouver assez facilement une analyse plus détaillée dans *Bull.* 1941, 24. — N. 4-11 : épitaphes de divers lieux. — N. 12 : l'épitaphe de *Marousi* 5359 est la même que 5347. — *Ibid.*, 391, *Addendum*, les éditeurs pensent maintenant « that there are some grounds for believing that this dedication [n° 1] was perhaps made by Xenophon the Historian himself ».

89. *Mésogée.* — G. Ph. Stevens et E. Vanderpool, *Commemorative Studies in honor of Th. L. Shear* (*Hesperia Suppl. VIII*, 1949), 361-363 : *An inscribed kouros base*, republient, d'après une autre copie qu'on leur avait apportée, l'épigramme *Bull.* 1939, 105 (Richter, *Kouroi*, 193 sq. ; P. Friedlaender, *Epigrammata*, n. 82). — P. 363-364, note additionnelle de D. M. Robinson qui donne une description de la pierre et, pl. 48, la photographie d'un estampage.

90. *Ikaria.* — D. M. Robinson, *Hesperia* 1950, 23-24 : *A new mortgage inscription from Ikaria*, publie, avec photographie, une borne hypothécaire du IVe siècle : Ὅρος χωρίου καὶ οἰκίας ἀποτίμημα προικὸς Φανομάχης Κτήσωνος ἐκ Κερ(αμέων) *3000 dr.*

91. *Ibid.*, 23, note 3, observations, dans une autre inscription de même provenance (*Bull.* 1949, 63, n. 1) sur un nom : Ἐλπωνίδης. — Pour le décret n. 3, il n'a pas connu nos remarques dans le *Bulletin*.

92. *Éleusis.* — L. H. Jeffery, *JHS*, 69 (1949), 25, n. 1, coupe différemment les lettres conservées sur le fragment de disque athlétique du VIe siècle *IG*, I², 806, et restitue : Αἰσι[μίδες μ' ἀνέθε]κεν.

Voir n° 81.

PÉLOPONÈSE

93. Le volume XI 1 de *SEG* (1950) groupe en 80 pages 489 rubriques : inscriptions ou corrections parues depuis 1927, pour Égine, Corinthe, l'Argolide et, en faible partie, la Laconie. Les apparats critiques sont le plus souvent réduits à des bribes insuffisantes, et les lemmes ne guident pas parmi les publications qu'ils énumèrent de façon souvent sibylline et parfois incorrecte. Pour Corinthe, on a extrait du Corpus de Beis (ci-dessus n° 18) « titulos potiores », une série de quelques dizaines d'épitaphes chrétiennes, plus ou moins fragmentaires et avec les mêmes formules banales. A quoi bon aussi des rubriques à seule fin d'indiquer qu'une inscription de *IG*, IV, a été reproduite dans Schwyzer, *Dial. gr. ex.* (1923)? Pourquoi extraire du volume *Corinth*, IV 2 (1930), consacré aux lampes, les noms gravés sur ces lampes ? Ils sont dans ce livre tout-à-fait à leur place dans un ensemble, avec commentaires et chronologie, et cette liste de noms tout nus dans *SEG*, 221, n'a aucun sens. Pourquoi aussi reprendre des épigrammes qui viennent de l'être, dans un ensemble, par P. Friedlaender, *Epigrammata* ? Nous signalons ci-après quelques remarques, nos 95, 98, 103.

94. **Égine.** — L. H. Jeffery, *JHS*, 69 (1949), 25-26. N. 2 : sur la localisation approximative de l'Hérakleion, vers la côte S.-E., d'après la provenance d'une

borne du VIe siècle portant Ηεραχλέος (*SEG*, XI, 3). — N. 3 : par le dialecte et l'alphabet confirme l'attribution à Égine d'un vase du VIIe siècle avec le nom d'un personnage Μενέλας.

95. *SEG*, XI, 11-12 : nous ne croyons pas, avec le premier éditeur, que les Thraces Κοτυς et Αὐλουπορες soient vraisemblablement des otages emmenés de Thrace par Attale II. Il est plus naturel que ce soit des mercenaires, comme nous l'avons supposé dès la publication. — N. 46, sur la mosaïque de la synagogue, παρεσχημένοις n'est pas une lecture de Sukenik, mais une reconstitution; il est beaucoup plus vraisemblable que la bonne restitution est : εὐλογία πᾶσιν [τοῖς εἰσ]ε[ρ]χ[ο]μένοις (ainsi dans Frey, *C. Inscr. Jud.*, I, 723; cf. les formules *Hellenica*, III, 99).

Corinthe. — Voir nos 93, 123.

96. **Argolide.** *Argos.* — P. Charneux, *REG*, 1950, 273-274, marque d'utiles réserves dans un compte rendu du livre de W. Vollgraff, *Le décret d'Argos relatif à un pacte entre Knossos et Tylissos* (*Bull.* 1949, 65).

97. B. D. Meritt (n° 9), 214-215 : fragment copié par Francis Vernon; M. restitue et corrige : [Ἀ]ναξίων [Ἀπόλλωνι] Ἀρχαγέτα(ι) (copie : *sigma*).

98. *SEG*, XI, 353, republie les syllabes d'un texte magique, gravé sur un « anaglyphum », édité par Austin, *BSA*, 27 (1925-26), 75, n. 18, d'après les papiers de W. Gell. C'est en réalité un bas-relief qui est au British Museum, publié dans *Catalogue of Sculpture* de A. H. Smith, III, n. 2162, et commenté en détail par A. Delatte, *Musée Belge*, 17 (1913), 321-337 : *Études sur la magie grecque, Un bas-relief gnostique*, pour les noms magiques comme pour le relief.

99. *Épidaure.* — J. Papadimitriou, *BCH* 1949, 361-383 : *Le sanctuaire d'Apollon Maléatas à Épidaure.* Après avoir constaté l'interruption, depuis la mort de Cavvadias, des fouilles d'Épidaure et déploré l'abandon du site, P. annonce la reprise en mains par la Société Archéologique de l'entretien du site et du musée et le projet de recherches complémentaires. Au sanctuaire d'Apollon Maléatas, « nous savons fort peu de choses des fouilles pratiquées par Cavvadias en 1896 ». « La fouille ne fut jamais publiée, et jamais utilisé le matériel archéologique qui avait été retrouvé ». P. a nettoyé un des temples recouverts de végétation. Un mur paléochrétien a livré, avec des blocs d'architecture et des sculptures, le début d'un règlement religieux en écriture stoichedon du IVe siècle (pp. 366-370). P. en publie la première partie. Le prêtre fournira aux sacrifiants ce qui est nécessaire et qu'ils n'auraient pas apporté, et on fixe : Ὁ ἱαρεὺς ὁ παρ' Ἀσκλαπιῶι παρ[ε]χέτω τοῖς προθυομένοις (les consultants d'Asklépios qui font à Apollon le sacrifice préliminaire, mentionné dans l'hymne d'Isyllos, l. 27-31) πά[ντ]α ὅσων δεῖ (selon P., les gâteaux, θυλήματα ou πόπανα), ἐπὶ τᾶι προθύσι ὅσ[οι] κα μὴ ἴχωντι ἔχοντες · λαμ[βαν]όντω δὲ τούτων τριωδέ[λιον], ὀλᾶν δὲ (les graines d'orge) καὶ στέμματος [ἡμι]ωδέλιον, σχιζᾶν δὲ (le bois) ἐπὶ [τοῖς] ἀπαλίοις (animaux de lait) ἡμιωδέλιον, [ἐπὶ δὲ] τοῖς τελέοις (victimes adultes) ὀδελόν... Les très intéressantes trouvailles de bronzes, de vases et de terres-cuites archaïques faites dans un sondage près de l'autel ne nous concernent pas ici.

100. Ad. Wilhelm, *Symbolae Osloenses*, 27 (1949), Διάφορα, 25-28 : *Zu dem Paian des Isyllos*, étudie les lignes 44-45 du péan d'Isyllos (*IG*, IV², 128) relatives à la fille de Phlegyas, à la mère d'Asklépios. On lit sur la pierre : ἐγ δὲ Φλεγύα γένετο, Αἴγλα δ' ὀνομάσθη · | τόδ' ἐπώνυμον · τὸ κάλλος δὲ Κορωνὶς ἐπεκλήθη.

W. critique les explications données par Wilamowitz. Il repousse l'interprétation de W. Vollgraff, *Mnemosyne* 1922, 241 : ἐκ δὲ Φλεγύα γένετ' Αἴγλ' · ἁ δ' ὀνομάσθη τόδ' ἐπώνυμον τόκ', ἄλλ(ω)ς (= μάτην, *falso*, *perperam*) δὲ Κορωνὶς ἐπεκλήθη. Il admet qu'il faut une transposition et qu'un mot est tombé ; « ich erwarte somit etwa diese Folge der Worte : ἐγ δὲ Φλεγύα γένετο (κόρα) · Κορωνὶς δ'ὀνομάσθη · | τὸ κάλλος δὲ τόδ' ἐπώνυμον Αἴγλα ἐπεκλήθη ». — H. Grégoire (n° 54), 178-179, repousse les corrections d'Ad. Wilhelm. « Je ne vois pas comment on pourrait scander dans ces conditions. L'effet de la correction de M. Wilhelm serait évidemment de conformer le texte d'Isyllos à la vulgate mythologique, Κορωνίς restant le nom de l'héroïne, tandis qu'Αἴγλα ne serait plus que son surnom. Mais Isyllos veut précisément qu'Aigla soit le nom principal, le vrai nom de la mère d'Asklépios : nom significatif d'ailleurs, dit-il ; un ὄνομα est ἐπώνυμον quand il a un sens et que ce sens convient au personnage qui le porte. Cf. le *locus classicus* de l'Odyssée, XIX, 409 : Τῷδ' Ὀδυσσεὺς ὄνομ' ἔστω ἐπώνυμον. Cf. Iliade, IX 562 ; Hymne à Apollon, 373 ; Hésiode, Théogonie 144 ; Odyssée VII 54 : Eschyle, Euménides, 90 ; Sept contre Thèbes, 9 et 405 ; Euripide, Phéniciennes, 1494. Dans deux autres passages, d'ailleurs, de son œuvre épigraphique, Isyllos répète le nom d'Aigla et ne fait plus aucun usage de Coronis, qu'il a certainement voulu éliminer ».

Voir n° 26.

101. *Hermione.* — J. Marcadé, *BCH* 1949, 537, publie, avec photographie, une dédicace à Déméter : Εὔφορος Λύωνος Δάματρι Ἑρμιονεύς. Il s'agirait de la base d'une statue équestre.

102. **Laconie.** — K. M. T. Chrimes, *Ancient Sparta, A re-examination of the evidence* (Manchester Univ. Press, 1949 ; 527 pp. in-8 et 9 planches). Chr. a étudié d'abord Sparte à l'époque hellénistique et à l'époque impériale d'après l'abondante documentation retrouvée : relations avec la Confédération Achéenne et avec Rome, le territoire de Sparte sous l'Empire (frontières et ressources économiques), l'organisation éphébique, la gérousie et les magistratures, la famille et les descendants de C. Julius Eurykles (pp. 1-204). Elle remonte ensuite à la Sparte archaïque : ancienne organisation sociale à Sparte et en Crète, culte et fêtes d'Artémis Orthia, date des réformes de Lycurgue, organisation de l'armée, évolution de la constitution (pp. 205-428). Suivent de nombreux appendices (pp. 429-502), notamment des listes des différents groupes d'enfants ou de jeunes gens. — La documentation s'arrête pratiquement à 1940, et même parfois avant ; il n'y manque pas seulement les livres publiés à l'étranger pendant la guerre ; ainsi le livre d'A. Aymard sur Rome et la Confédération achaienne (1938) ne semble nulle part utilisé ; sur *IG*, V 1, 380 et Maximus, on en est à la 1re édition de la *Pros. Imp.* (1898) ; cf. M. N. Tod, *Anatolian Studies Buckler* (Manchester Univ. Press, 1939), 333-344 : *The corrector Maximus.* Pour les quelques inscriptions qui sont en dehors de la Laconie, on se fonde sur de vieilles éditions (ainsi Attique, Corinthe, fondation d'Épikteta à Théra, dédicace de l'ἡγεμών achéen Théoxénos à Delphes (dont Chr. assure, p. 177, n. 6, que ce ne peut être « evidently » qu'un stratège de la Confédération !), des fêtes Hellania à Cyzique d'après *CIG*, 3670) ; pour les noms de magistrats sur les monnaies (pp. 193-194), sur Eckhel.

103. *Sparte.* — *SEG*, XI, 454-488 : début des textes de Sparte parus depuis 25 ans et presque tous déjà groupés dans *ABS ;* c'est aussi dans *ABS* qu'ont paru, groupées, les corrections de A. M. Woodward (*Bull.* 1949, 70), reprises ici sans utilité. N. 468 : ce décret d'Érétrie avait été déjà republié dans *IG, XII suppl.*, p. 201 ; cf. aussi la note dans *Bull.* 1940, 111 bis ; sur les πρόβουλοι, cf. M. Holleaux (et L. Robert), *Études,* I, 47 sqq.

104. B. D. Meritt (n° 9), 215, publie des inscriptions copiées par Francis Vernon : un fragment d'inscription agonistique, — l'inscription de la base d'une statue de Claude le Gothique ; — à Mistra, l'épitaphe d'un proèdre de Lacédémone devenu moine sous le nom de Makarios. P. 220, additions à des inscriptions déjà connues. Texte plus complet de *IG*, V 1, 151. Quelques lettres de plus dans *IG*, V 1, 452 (Ad. Wilhelm, *Neue Beiträge*, III, 28-31 ; cette inscription a fourni, avec les monnaies, le point de départ d'un livre à paraître de L. Robert, *Les origines légendaires de Synnada et les parentés de peuples* ; cf. *Hellenica,* VIII, pp. 90-91 ; 91-92 sur les Eleutheria de Platées, étude qui se rattache à cet ensemble ; cf. ci-dessus, n° 2, p. 122, sur Zeus Pandemos).

105. Ad. Wilhelm (n° 23), 12. Dans l'inscription honorifique *IG*, V 1, 539, l. 15, il n'y a pas place pour le génitif du nom de femme Συμφω[νίας] ; il faut Συμφῶ[ς], comme on trouve les génitifs Πεισῶς, Δαμῶς et non Δαμοῦς, etc. — Voir n^os^ 127, 186.

106. Ad. Wilhelm (n° 23), 72-75, reconnaît dans le Κρὴς Ὀλεῶν de l'épitaphe métrique *IG*, V 1, 725, un homme non point de la région des Oreioi, mais d'Olonte ; il repousse la formule corrigée ὃς ἐών. Dans la suite de ce vers, il corrige ὁ ἐν χαρίτεσσι τέλειος en ὃ(ς) κτλ.

Pour une dédicace des Lacédémoniens à Olympie, voir n° 109.

107. **Arcadie.** — L. H. Jeffery, *JHS*, 69 (1949), 30-31, confirme par l'écriture l'attribution à la région Nord de l'Arcadie, vers Kleitor et Lousoi, et non pas à Lykosoura, de la plaque Robinson *Bull.* 1944, 107 ; 1948, 73.

108. *Stymphale.* — A. Passerini, *Athenaeum*, 36 (1948), 83-95 : *La condizione della città di Elatea dopo la seconda guerra macedonica in una nuova iscrizione*, estime que l'exil des Élatéens à Stymphale attesté par le décret d'Élatée *Bull.* 1949, 72, ne doit pas être attribué aux Romains, mais il en rejette la responsabilité sur les Étoliens, hostiles à une cité qui était passée à Philippe sans avoir été conquise et dont la position était si importante. L'expulsion a frappé tous les Élatéens, et non une partie d'entre eux. La réputation de brutalité faite aux Étoliens par Polybe serait justifiée par un tel fait et celle des Romains serait allégée. L'accueil des exilés à Stymphale aurait été inspiré, entre autres sentiments, par le désir des Achéens « de maintenir allumé un foyer d'irrédentisme anti-étolien ». Conjectures sur le sort des esclaves (restitués aux Élatéens à leur retour) lors de l'exil des Élatéens : libérés en masse par les Étoliens et devenus propriétaires des biens de leurs anciens maîtres (c'est l'hypothèse qui paraît la plus probable à P., pas à nous), ou, moins vraisemblablement selon P., attachés aux nouveaux occupants. — P. propose des restitutions et interprète les lettres laissées en majuscules à la ligne 15, en donnant au passage un sens différent de celui que proposait M. Mitsos : [καὶ μελλόντων ἀπελθεῖν ἐν] τὰν ἰδίαν ο[ὐ]κ οὔσ[ας σ]ίτου ἀ[π]αγωγάς (cf. *Bull.* 1950, 131 § 4, τοῖς

Ἀχαιοῖς διὰ τὸν περιεσ[τῶτα πόλεμον (remarquons que καιρόν, proposé dubitativement par M., a un sens très voisin, que ne semble pas connaître P.) καὶ τὰν σι]τοδείαν; comme les Élatéens sont demeurés longtemps à Stymphale (ce qui s'applique à toute la durée de leur séjour depuis le début de leur exil)..., et s'apprêtent à retourner dans leur patrie, les Achéens n'ayant pas la possibilité d'exporter du blé à cause de la guerre et de la disette..., les Stymphaliens envoient une ambassade à la Confédération achéenne pour obtenir sans doute que les Élatéens puissent emporter en rentrant chez eux le blé qu'ils avaient cultivé sur le territoire de Stymphale. Pour la ligne 29, P., p. 84, fait un contresens sur le privilège de l'accès devant le conseil et le peuple. — S. Accame, *Riv. Fil.*, 77 (1949), 217-248 : *Elatea e la nuova epigrafe di Stinfalo*, revient à son tour sur le même décret qu'il a revu sur un estampage. Il propose de nouvelles restitutions dont la plupart ne nous paraissent pas justifiées. L. 2 sqq. : καὶ ἐκτένει[αν φιλανθρ(?)]ωπίας τᾶι σ[υγγενείαι | καθ]άκουσαν καὶ κατα[ξίαν ἐπιμέλειαν] αἷς ὑπεδέξαντο. L. 5, νομί[ξ]αντες pour νομί[σ]αντες et l. 8 ἀπεμέριξαν. A. introduit, l. 8, l'accusatif (comme déjà Passerini) : τὰς αὐτῶν χώρας ἀπεμέριξαν καὶ διέδωκαν Ἐλατέοις, au lieu du génitif; de même à la l. 17 où il restitue : εἰ καρπ[ί]ξα[ιντ]ο τὰς Στυμφαλίων χώρας; ce pluriel pour désigner le territoire d'une cité nous paraît impossible (on ne peut traduire « i loro terreni »); il faut que la restitution soit adaptée à un génitif singulier, comme c'est le cas chez M., pour le premier passage, avec ἀπεμέριξαν. L. 11-12 : [— Ἀχαιῶν ἀπο]στειλάντων au lieu de τῶν δ' Ἀχαιῶν. L. 12 : Διοφανῆ, κἀθ᾽ἁ[νο]κλῆ. L. 12-13 : Μανίου ἐπιχωρ[ήσαντος ἔχειν τοῖς] Ἐλατέοις. L. 15 : [καὶ ἀπελθόντων ἐν] τὰν ἰδίαν; les Élatéens sont partis pour leur pays, et non sur le point de partir comme dans le supplément de Passerini. L. 16 sqq. : ὅπως ἀπελθών[τες Ἐλατεῖς ἔχωσι τὸ]ν ἴδιον σῖτον, εἰ καρπ[ί]ξα[ιντ]ο τὰς Στυμφαλίων χώρας, εὐχάριστον ὅπω[ς ἀφορμὰ ἀεὶ δι᾽α]μένοι τοῦ συνστᾶμεν κἀργασθῆμεν τὰν [με]ρ[ι]σ[θ]ε[ῖ]σ[αν γᾶ]ν; les restitutions de ces lignes en particulier nous semblent incompréhensibles et pour la construction grammaticale et pour le choix des mots. L. 19-20 : περὶ τοῦ συνοικισμοῦ καὶ [τᾶς κοινωνίας σί]του, impossible aussi. L. 21 : Θεαρίδαν Ε[ἰσ]αγόρα [?]. L. 32, τοὺς ἱεροκήρυκας au lieu du singulier, à cause de διασαφέοντας. — A. pense, comme Mitsos, que ce sont les Romains, indignés contre les Élatéens, qui les ont expulsés de leur cité en 198; il reprend en détail l'examen des sources littéraires pour discuter l'opinion de Passerini qu'il réfute justement. « Les sources antiques, si elles n'attribuent pas explicitement aux Romains l'expulsion des Élatéens de leur cité, conservent cependant des traces d'une conduite des Romains particulièrement sévère envers les Élatéens en 198, suffisantes pour rendre obvie la conjecture que ce sont eux qui les ont chassés d'Élatée » (p. 233-234). Notamment le récit de Pausanias serait rédigé de façon à donner des circonstances atténuantes à l'acte de Flamininus. « Cette thèse [expulsion par les Romains] est encore fortifiée par les graves objections auxquelles se heurte la thèse opposée, d'après laquelle les Élatéens ont été expulsés par les Étoliens » (p. 234 sqq.). « Le nouveau décret constitue une autre preuve de l'état lacunaire et fragmentaire de la tradition relative à la seconde guerre de Macédoine, malgré la richesse des renseignements conservés. Il est significatif que Tite-Live et Pausanias, tout en laissant des traces d'un châti-

ment d'Élatée par Flamininus plus fort que celui des autres villes, n'ont pas rapporté l'expulsion des habitants et, par conséquent, le pardon d'Acilius. Un tel silence des sources est-il peut-être en rapport avec un parti-pris en faveur de Flamininus ? Il est certain que la découverte de ce décret démontre à quelle sévère critique sont toujours sujettes les sources même quand, comme dans notre cas, le récit qu'elles fournissaient pouvait sembler d'abord sans aucune difficulté, et démontre aussi à quelles limitations était soumis le philhellénisme de Flamininus » (p. 248). L'argument *e silentio* sort de là assez meurtri. P. 229, n. 1, sur l'erreur de Tite-Live relative à une Antikyra de Locride, voir L. Lerat, *Rev. Phil.* 1945, *Antikyra de Locride*, 15 sqq. (*Bull.* 1944, 117).

109. **Élide.** *Olympie.* — L. H. Jeffery, *JHS*, 69 (1949), 26-30, n. 4, étudie l'écriture de la dédicace des Lacédémoniens *I. Olympia*, 252 (*IG*, V 1, 1562, p. xx ; Hiller von Gaertringen, *Hist. Gr. Epigr.*, 13 ; P. Friedlaender, *Epigrammata*, 113) ; « the evidence indicates that the date can hardly be earlier than the last years of the sixth century, and other inscriptions of that period give some support for a date *c.* 500-490 ; but the lower dating *c.* 464-452 cannot be definitely ruled out on epigraphical grounds, for lack of comparative material ». J. fait valoir aussi en faveur de la date ancienne le type de la statue tel qu'on peut se le figurer d'après les restes de la base.

110. L. H. Jeffery, *ibid.*, 30-31, n. 5, attribue, d'après l'alphabet, le dialecte et la comparaison avec le règlement arcadien ci-dessus, n° 107, à l'Arcadie du Nord, à la frontière de l'Achaïe, dans la région de Phénéos et Lousoi, le fragment de règlement sur bronze *I. Olympia*, 27 (début du v^e^ siècle).

111. Ad. Wilhelm, *Miscellanea Academica Berolinensia* (*Gesammelte Abhandlungen zur Feier des 250 jährigen Bestehens der deutschen Akademie der Wiss. zu Berlin*, 1950), tome II 1, pp. 195-197 : *Inschrift aus Olympia.* Dans le décret *I. Olympia*, 44, qui pourrait être des Ἀλεῖοι, comme le n. 30, W. reconnaît vers la fin, à la ligne 10, non point le nom Κατακόου, mais le substantif κατακόου, « der Hörer », qui se trouve dans le traité entre Stymphale et Aigeira (*Bull.* 1941, 63) et qui correspond à ἐπήκοος, fréquemment mentionné dans les inscriptions (Ténare, traité entre Delphes et Pellana, Kymè, Corcyre, règlement entre Paros et Naxos). Ce mot introduit le dernier personnage. Dès lors, il n'y a pas, à la fin de l'acte, 10 hellanodiques, mais 8, plus un κατήκοος, et l'inscription date de l'époque où il n'y eut que 8 hellanodiques, de 364 à 348.

112. O. Walter, *Rheinisches Museum*, 93 (1950), 170-177 : *Zur Inschrift der Xenokles-Basis in Olympia*, discute le distique d'un lutteur au IV^e^ siècle *I. Olympia*, 164 (cf. Pausanias, VI, 9, 2) : Μαινάλιος Ξενοκλῆς νίκασα Εὐθύφρονος υἱὸς | ἀπτὴς μονοπάλαν τέσαρα σώματ' ἐλών. Pour le début du vers 2, il rappelle l'interprétation de Kaibel (Dittenberger, Frazer, Herwerden) : ἀπτής = ἀπτώς, ἄπτωτος, sans avoir été renversé (on peut citer d'autres exemples typiques de ἀπτώς que ceux de la note 4) ; celle de E. Curtius, encore rappelée ici ou là sans être écartée (« noch nicht flügge », à qui les ailes n'ont pas encore poussé, enfant), est évidemment sans valeur ; W. imagine une autre interprétation : « pour la langue, la première idée serait sans doute de reconnaître ici le nom d'agent avec le suffixe nominal της de ἅπτω, ce à quoi personne apparemment n'a pensé. Bien que ce mot n'apparaisse pas dans nos lexiques et, au moins pour l'époque ancienne, ne semble pas

être signalé, sa formation est parfaitement normale et assurée par de nombreuses analogies comme κλέπτης, κόπτης, κρύπτης »; l'expression πάλην ἅπτειν se trouve dans Eschyle, *Choéphores*, 866-868. W. ne paraît pas fixer son choix entre les deux. Quant au mot suivant, on y avait vu, certainement à tort, le génitif pluriel de μουνοπάλης se rapportant à σώματα. Selon W., ou bien c'est le génitif pluriel de μουνοπάλη dépendant de ἅπτης, ou bien, si l'on accepte ἀπτής (ἀπτώς), c'est l'accusatif μουνοπάλαν dépendant de νίκασα. Quant à nous, la seconde construction nous paraît de beaucoup préférable. Pour cette μουνοπάλη , attestée par Bacchylide, fr. XI 8 et par l'épigramme du monument de Daochos à Delphes (*Syll*^{3}, 274, 4), W. balance encore entre diverses interprétations : la lutte, opposée au pancrace ou au pentathle, — lutte où une seule chute, et non trois, suffirait pour la défaite, — plutôt peut-être, lutte d'un seul contre plusieurs adversaires successifs (cf. *Hellenica*, VII, 109).

GRÈCE CENTRALE ET SEPTENTRIONALE

113. **Mégare**. — L. H. Jeffery, *JHS*, 69 (1949), 31-32, n. 6 : sur l'origine mégarienne d'un bronze portant Ἡραχ(λ)έας (*JHS* 1934, Pl. VII ; cf. M. Lejeune, *REA* 1945, 105), d'après l'écriture.

114. B. D. Meritt (n° 9), 220, republie l'inscription de statues impériales *IG*, VII, 77, d'après la copie de Francis Vernon, qui donne une autre coupe des lignes que Spon et Fourmont, et qui ajoute deux mots : à gauche et à droite, entre les mots Αὐρήλιον et Σεβαστόν, respectivement Ἀντωνεῖνον et Οὐῆ[ρον]. — V. donne complètes les fins de lignes de *IG*, VII, 94 et 95, comme déjà Fourmont (maintenant *Hellenica*, IV, 94 sqq.).

Inscription en dialecte mégarien sur une phiale à Kozani, n° 137.

115. **Béotie**. — B. D. Meritt (n° 9), 215 : fragment d'inscription honorifique de l'époque impériale copié par Francis Vernon, « in Greece, probably near Thebes ».

116. **Delphes**. — P. Amandry, *La mantique apollinienne à Delphes, Essai sur le fonctionnement de l'oracle* (Paris, 1950 ; 290 pp. in-8). Cf. R. Flacelière, *REA* 1950, 306-324 : *Le délire de la Pythie est-il une légende ?* et J. Defradas, *REG* 1950, 269-273.

117. J. Pouilloux, *BCH* 1949, 487-489 (cf. n° 22), republie, avec photographie, l'épigramme archaïque Geffcken, *Gr. Epigr.*, n. 27; P. Friedlaender, *Epigr.*, n. 41 (cf. M. Lejeune, *REA* 1949, 14-15); il a lu, à la fin du vers 1, Λυκηιοι (= Λυκαίωι).

118. P. Amandry, *BCH* 1949, 447-463 : *Notes de topographie et d'architecture delphiques*, II, *Le monument commémoratif de la victoire des Tarentins sur les Peucétiens*, dit monument des Tarentins « du haut ».

119. P. Amandry, *BCH* 1950, 10-21 : *Notes de topographie et d'architecture delphiques*, III, *Le taureau de Corcyre*. Sur la dédicace *FD*, III 1, 2, avec la signature de Théopropos d'Égine, et sur son rapport avec la fondation du taureau des Corcyréens aussitôt après l'entrée du sanctuaire. Se rapporterait-elle au taureau de Platées (Pausanias, X, 13, 1) ?

120. J. Pouilloux, *BCH*, 74 (1950), 22-32 : *Dropion, roi des Péones*, déchiffre et

restitue le nom de Dropion dans l'inscription très effacée d'une base : [Δρωπί]ων Λέοντος β[ασι]λεὺς [καὶ Χαρ?]μυλὼ Λέοντα τὸν [πατέρα? κατ]ὰ χρησμὸν [Ἀπόλλω]νι Πυθίωι. Dropion était connu en épigraphie par la dédicace d'Olympie *Sylloge*³, 394 ; il avait consacré à Delphes une tête de bison (Pausanias, X, 13, 1 ; cet ex-voto est étudié par L. Robert comme un trophée de chasse dans une étude inédite sur des épigrammes d'Adaios de Macédoine et d'Hadrien à Thespies). P. critique la théorie courante sur la date de l'avènement de Dropion, placé après l'invasion galate (Tarn, après Dittenberger ; P. montre que l'on se fonde sur des monnaies qui sont, depuis longtemps, classées différemment), et sur la fin de son règne, avant Antigone Doson (Tarn) ; « devant l'indigence ou l'insuffisance des documents relatifs à Dropion et à son père, on a surtout tenu à montrer que la théorie reçue n'était souvent faite que de déductions arbitraires ».

121. G. Daux, *RA* 1950, I, 194-195 : *Un pasteur suédois en Grèce centrale (1784)*, étudie les inscriptions copiées à Delphes par ce voyageur dont Chr. Callmer, *Opuscula Archaeologica*, 5 (1948), 113-146 : *Les recherches de A. F. Sturtzenbecker à Delphes et dans les environs en 1784 (non vidimus)*, a fait connaître le voyage et le journal. D., ayant examiné les copies manuscrites et inédites (à Uppsala) de St. : « dans le domaine épigraphique, son témoignage n'apporte de faits nouveaux que pour deux textes », à savoir : *Sylloge*³, 779 D (aucun changement ; St. avait lu quelques lettres disparues depuis, mais qu'on avait naturellement restituées : Τὸ κοινὸν τῶ[ν Ἀ]μφικτυόνων, et [Μά]ρκου), — et *FD*, III 1, 351 (différences portant sur un certain nombre de syllabes ; une partie de ces lectures est utile).

122. R. Flacelière, *BCH* 1949, 464-475 : *Inscriptions de Delphes de l'époque impériale*, publie plusieurs inscriptions qui auront leur place dans le fascicule épigraphique des *Fouilles de Delphes* consacré à la terrasse du temple. — N. 1. Fl. reconstitue un décret de la fin du Ier siècle p. C. avec trois fragments (*BCH* 1946, 253, n. 6 et deux inédits) : honneurs à un citharède T. Φλαούιος, [Θ]εοδότου υἱὸς Κυρείνα, Θέων Στ[α]τιανός de Rhosos. — N. 2 : droit de cité à Γ. Ἥιος Εὐπαίδευτος ἀρχιτέκτων Corinthien. — N. 3 : droit de cité à un médecin, Δίων. Serait-ce un Κ[ῶος] ? — N. 4 : pour Γν. Δομίτιος Ὑγεῖνος Κορίνθιος, peut-être connu comme bouleute delphique. La famille de Gn. Domitius Hygeinus paraît (femme, fils et fille) dans les n. 5 et 6. — N. 8 et 9 : fragments d'inscriptions honorant Léontikos, connu par *Sylloge*³, 877. — N. 10 : Éphèse honore le sophiste Sôteros connu notamment par Philostrate et par l'épigramme d'Éphèse Kaibel, 877 *a* ; *GIBM*, 1048 : τὸν σοφιστὴν Σώτηρον ἡ λαμπροτάτη Ἔφε[σ]ος κατὰ δόγμα τῶν Ἀμφικτύονων. — N. 11 : épigramme de deux distiques pour le rhéteur Philiskos, procurateur de Thessalie, connu par Philostrate, II, 30 : [Ἐν] Πυφίῳ δαπέδῳ Με[λ]ιτ[ῆ (de la ville de Melitaia en Thessalie ou, par droit de cité conféré, du dème attique de Mélitée ?) στ]ή[σαντο Φ]ιλίσκον [ἄν]δρε[ς] ἀφ' Ἑλλήνων (Amphictions), τὸν μέγαν ἐν σοφίῃ, ᾧ καὶ Θεσσαλίης ἱπποκρότου ἄστεσι κρείνειν [σ]κ[η]πτοῦ[χ]οι βασιλῆς δῶκαν ὑπὲρ κτεάνων. — N. 12 : inscription honorant Gordien III.

Voir nos 26, 53.

123. *Delphes ou Krisa.* — A. E. Raubitschek, *Yale Classical Studies*, 11 (1950), 295-296 : *Another drachma dedication.* Rappelant la dédicace de broches de fer, ancienne monnaie, à Perachora (P. Friedlaender, *Epigrammata*, 10) comme à

l'Héraion, et repoussant l'interprétation de J. G. Milne (*Bull.* 1946-47, 108), R. suggère de reconnaître une dédicace semblable dans l'inscription de Krisa de la fin du VII[e] siècle Schwyzer, *Dial. ex.*, 316 (Friedlaender, *loc. cit.*, 44) en lisant au vers 1 : Τάσδε γ' Ἀθαναίαι δρα[χμ]ὰς Φανάριστος ἔθεκε, et non pas δραϝεάς.

Phocide. *Élatée.* — Pour le décret d'Élatée trouvé à Stymphale, voir n° 108.

124. **Thessalie.** — S. B. Kougeas, *Arch. Ephem.* 1945-1947 (1949), 98-115 : Θεσσαλὸς στηλοκόπας πρὸ ἑκατὸν εἴκοσι πέντε ἐτῶν, a dépouillé à la Bibliothèque Nationale d'Athènes les copies de 78 inscriptions prises pour la plupart par Alexandre Oikonomidis Pezaros, né à Tyrnavo en 1797 et maître d'école à Taganrog, à Syra, à Meliès dans le Pélion et à Trikkala, ou bien qu'il s'était fait envoyer. Quelques-unes sont de la Russie Méridionale, le plus grand nombre de la Thessalie. Presque toutes ont été publiées déjà par des voyageurs. K. en donne la liste; il signale les indications de provenance, les lectures plus complètes de certaines pierres et il publie en majuscules les quelques inscriptions inédites. N. 6-7 (p. 102), deux fragments de listes d'affranchissement, provenant sans doute de Pyrgos dans le nome de *Trikkala*. N. 22 (p. 104), lecture plus complète dans *IG*, IX 2, 487, à *Phayttos*. N. 34, à *Larisa*. L'éditeur n'a rien tiré de ce fragment. On peut aussitôt y reconnaître une série de fonctions importantes remplies par un personnage. Nous reconnaissons dès maintenant, outre la stratégie (l. 1) : une ambassade (l. 2 : [πρ]εσβεία ; σέβεια ed.) au nom des amphictions (l. 3 : [ὑ]πὲρ ἀμφι[κτιόνων] auprès de l'empereur Gallien (l. 4 : ἐπὶ Γαλ[λιηνόν]) à Sirmium (l. 5 : εἰς Σίρμιον ; cf. peut-être le passage à Sirmium mentionné par M. Besnier, *Hist. rom.* de Glotz, IV 1, 185), la charge d'amphiction (l. 5 : ἀμφικτυονε[ία]), une nouvelle ambassade à ses frais (l. 7 : πρεσβεία οἴκοθε[ν]), sans doute la charge de synèdre de la confédération thessalienne (l. 7 : τοῦ ἔθνους συνεδ[ρεία]), l'agonothésie des Pythia (l. 8 : ἀγωνοθεσία Πυ[θίων], celle des Hadrianeia (l. 9 : ἀγωνοθεσία Ἀδρια[νείων]), la grande prêtrise du culte impérial (l. 10 : ἀρχιαιρωσύνη). — N. 35 (p. 106), sans doute épitaphe d'une femme ἱερόμαντις, mot très rare. — *Démétrias.* N. 40 (p. 107) : quelques mots ajoutés à la loi sacrée de Zeus Akraios *IG*, IX 2, 1110. — N. 50 (p. 108), à Volo : Ἑρμασίων Κρασίου Κρὴς Δωρεύς. Signalons que le nom Κράσιος est connu à Milet, *Milet*, I 8, 249; cf. Ad. Wilhelm, *Praktika Akad. Ath.*, 6 (1931), 333-334 (l'étymologie suggérée là, un ethnique de Phrygie, nous paraît très peu vraisemblable ; ce peut être un nom d'origine crétoise ; il y eut beaucoup d'émigrants crétois à Milet à l'époque hellénistique). En *Perrhébie*. N. 59 (p. 110), édition plus complète de la liste d'affranchissements *IG*, IX 2, 1296 (Woodward, *JHS* 1913, 325 ; Arvanitopoulos, *Arch. Eph.* 1913, 172 ; 1923, 127 et 361). — Voir n° 150.

125 *Larisa.* — Th. D. Axenidis, Πλάτων, Δελτίον τῆς ἑταιρείας Ἑλλήνων φιλολόγων, 2 (1950), 44-89 : Ἀνέκδοτοι ἐπιγραφαὶ ἐκ τῆς ἀρχαίας Θεσσαλίας, avec des corrections indispensables p. 157. I, 44 sqq., Κατάλογος δωρητῶν τοῦ γ' π. Χ. αἰῶνος. A. publie une inscription trouvée dans une maison sur la pente Est de l'acropole de Larisa ; elle comporte deux colonnes gravées chacune sur une métope (d'un même bloc). En tête, le nom du roi Philippe V : Φίλιππος βασιλεύς (A, 1) ; dans la liste, son fils Persée (B, 7-8) : Περσεὺς Φιλίπποι ὁ βασίλειος (la lecture du début de la ligne 8 ne semble pas assurée). Les autres noms (A, l. 2-10; B, l. 1-6, 9-11), en dialecte thessalien et avec l'adjectif patronymique, sont en partie connus par d'autres

inscriptions comme ceux des personnalités dirigeantes de Larisa; l'éditeur a fait les rapprochements prosopographiques que nous signalons ci-dessous, et d'autres encore que nous taisons, car ils ne sont pas sûrs ou sont sans fondement; c'est une conception fallacieuse qui se répand de plus en plus que d'imaginer que tous les Θέρσανδρος, Τιμασίθεος, Δήμαρχος, Ἀντίγονος, Πετραῖος d'une cité, pendant deux ou trois siècles et davantage, appartiennent à une même famille. L'inscription n. 2 étant conservée au même endroit, A. suppose que toutes deux viennent du gymnase, et que la première est une liste de donateurs pour le gymnase. Après le roi Philippe sont nommés : Ἱππόδρομος Ἀνδρομάχειος (stratège de la Confédération vers 193, *IG*, IX 2, 506 ; proxène de Krannon, *ibid.*, 461 *a*), [Ὀ]μφαλίουν Μακούνειος (père de Μάκων Ὀμφαλίωνος, juge en Phthiotide, *ibid.*, p. x, l. 25, proxène à Thaumakoi, n. 215, et constructeur d'un temple à Zeus Meilichios, 578), Ἀργεάδας Ἱπποστράτειος, Πέτθαλος Μικίναιος (père des tages Ἀνάγκιππος et Ἀρκεσίλαος, 517 et 513 ?), Φιλίσκος Πετθάλειος (sans doute fils du précédent), Μένανδρος Πολυαινείδαιος (père du tage Πολυαινείδας Μενάνδρειος, connu par un décret de Larisa publié par Th. D. Axenidis dans un volume Πελασγὶς Λάρισα, tome II, que nous n'avons pu voir), Λύσων Φειδίαιος, Ἀλέξανδρος Ἀδμάτειος, Ἄδματος Ἀλεξάνδρειος (sans doute fils du précédent). La seconde colonne nomme : Θεοφιλίδας Θε[ρ]σίππει[ος], Αυ[σα]νίας Ἀδαμάντειος (frère de Εὔδικος Ἀδαμάντου, tage à Larisa, d'après les lettres de Philippe ?), Θέρσανδρος [Τ]ι[μα]σι[θ]έειος, Δαμόφιλος Δημά[ρ]χειος, Νικόστρ[ατος] Ἀναξίππε[ιο]ς (hiéromnémon thessalien à l'amphictionie delphique, *Sylloge*³, 613), Ἀρισ[τ]οκλέας Ἀριστιούνεος, Persée le fils du roi, Ἀντίγονος Ἐχεκ[ρ]ατίδ[αιος], [Πετ]ραῖος Μνασιμάχ[ειος] (ambassadeur auprès de Philippe en 219 ; sur le nom Πετραῖος, cf. *Hellenica*, I, 121 sqq.), Ἀστοκράτεις Δα[μοφίλειος ?] (serait le fils du Damophilos ci-dessus). — Il faut ajouter qu'un Ἀστοκράτης Δαμο[φίλειος] se trouve dans l'inscription de Larisa, *Ephem. Arch.* 1910, 350, n. 4, l. 15. — II, 52 sqq. Ψήφισμα τοῦ δήμου τῶν Λαρισαίων περὶ ἐπισκευῆς τοῦ γυμνασίου. Le décret, gravé sur une métope, rédigé lui aussi en dialecte thessalien, est daté par les noms des 5 tages et des 2 trésoriers : Ταγευόντων Κρατίνοι Κλεομαχιδαίοι (le tage Κρατῖνος de *IG*, IX 2, 516 ?), Φιλοξένο[ι Νικομη]δαίοι, Ῥαδίοι Πανδοκείοι (vainqueur ἅρματι πωλικῷ aux Éleutheria, *IG*, IX 2, 526), Κολούροι Σιμείοι, Νοσσάνδροι Θεοδοτείοι, ταμιευούντουν τᾶς πόλιος [Θ]εοδότοι Ἀρχιλαδαίοι, Δαμοίτα Σιμακείοι. — Ajoutons que l'inscription de Larisa *Ephem. Arch.* 1910, 350, n. 4 (cf. ci-dessus), nomme à la fois, l. 12 : λειτορεύοντος Πανδό[χοι Ῥαδιείοι] et l. 7 : λειτορεύοντος Ῥαδίοι Π[ανδοκείοι] (ainsi peut-on lire sur la photographie ; To[...ίοι], Arv.). — Comme il n'y a pas d'argent, la ville recourt à une souscription publique à laquelle elle invite ceux qui peuvent verser (l. 7-14) : τοῦν ταγοῦν ποτομφορὰν ποιεισαμένουν πὸτ τὸν δᾶμον πὲρ τᾶς ἐπισκευᾶς τοῖ γυμνάσσοι καὶ διέκι κατεπείγει ἁ χρεία καὶ προτρεπομέ[ν]ουν ἐν τὸ ἐξ ἐπανγελίας γενέσθ[ε]ν [τὰ]ν ἐπισσκευὰν (cette tournure est reconnue à la page 157 ; l'éditeur lisait d'abord ἐν τὸ ἔξε(γ) γᾶν τ' ἔδρας γενέσθεν, et il commentait longuement, pp. 57-59, 66-67, pour le sens (agrandissement du gymnase et installation de sièges) et pour la langue, cette phrase inadmissible) διὲ τὸ μὴ ἔμμεν [χρ]είμματα (p. 157 : au lieu de [λ]είμματα) ἐν τοῦ κο(ι)νοῦ καὶ παρκαλέ[ντο]υν τὸς δυναμένος *vacat*. (Le texte continuait sur une autre métope). — III, 69 sqq. Κτηματικοὶ κατάλογοι ἐκ Λαρίσσης. Sur deux fragments, listes de noms (suivis soit du génitif, soit de

l'adjectif patronymique) d'hommes et de femmes (pour Κοττίς, A, l. 16, cf. *Hellenica*, VI, 11-13 ; remarquer Δαμαινέτα Ἀλευαία, qui paraît trois fois dans B), suivis de mesures de superficie à l'accusatif : πέλεθρα (de 3 à 11), πελεθριαίας ou πελεθραίας, cette seconde forme dans B (subdivision du plèthre, sans doute un dixième ; leur nombre va de 1 à 7) et un nombre, καπβολαίας et un nombre (A. reconnaît là une subdivision, un dixième, de la mesure précédente ; leur nombre va de 1 à 9). Tous les nombres sont exprimés en toutes lettres : ἕν, δύ[ο], τρεῖς et τρά (au neutre), πέτταρας, πέμπε, ἕξε, ἑττά, ὀ[κτό], ἐννέα, δέκα, δεκαέν. A. y voit des donations de terrains (il n'y a pas de prix). Il veut que ce soient des donations à un sanctuaire et précisément à celui d'Apollon Kerdôos ; les raisons alléguées sont sans consistance. On peut se demander avec plus de vraisemblance s'il ne s'agit pas de donations pour un usage public ; on pense au catalogue de terrains et de maisons, à Trézène, donnés par des phratries, des κῶμαι, des thiases ἐς τὸν διατειχισμὸν τᾶς πόλιος en 146 (*IG*, IV, 757 ; Hiller von Gaertringen, *IG*, V 2, p. xxviii, l. 104-116). Dans A, l. 3, —ιος Μνασιμάχειος donne φρατριχ[ὰ —]. Selon A. (p. 78), « jusqu'ici il n'y avait aucun témoignage au sujet des phratries dans la Thessalie antique ». Mais l'auteur ne connaît pas le travail de M. Guarducci sur *L'istituzione della fratria nella Grecia antica* (I et II, 1937 et 1938 ; cf. *Bull.* 1938, 41 ; 1939, 28), où Gu. en admettait l'existence, attestée par des preuves indirectes, en Thessalie, ni *Hellenica*, I, 68-69, où cette existence est prouvée par une inscription d'Homolion (Arvanitopoulos, *Rev. Phil*, 1911, 132 sqq., n. 36), où on lit (l. 103) : παρὰ τᾶς φρατρίας τῶν... Précisément cette inscription contient à chaque ligne la mention de πλέθρα ou πέλεθρα ; il s'agit de transactions sur les terrains ; à chaque fois, le prix du plèthre est indiqué. — L'éditeur a signalé (p. 74) que le mot πελεθραίαι se trouvait déjà dans le petit fragment de Larisa *IG*, IX 2, 1014 ; « mais on ne voit pas quel était le contenu de l'inscription. De toute façon, l'opinion de Kern que le mot πελεθραίας forme la seconde partie d'un adjectif et doit donc être complété par un chiffre, par ex. δεκαπελεθραίας, est démontrée maintenant fausse. Car ce mot était indépendant, servant de substantif, comme il est établi clairement par le contenu des inscriptions publiées ici ». A. n'a pas vu qu'en réalité l'inscription 1014 se révélait maintenant comme appartenant à la série qu'il publie, soit fragment de la seconde pierre (à cause de la forme πελεθραίας, pas de la première), soit fragment d'un document semblable. Kern écrivait : « lapidem fragmentum esse judicii n. 521 suspicatur Hiller ». En effet, on y reconnaissait — [πελ]εθραίας νεμ — (l. 2), ... α πελεθραίας (l. 3), le nombre ἴκατι ἐννέ[α] (l. 4), — ξ δίκαιος κρ — (l. 5), Τέμπεσ|ι —] (l. 6) et [κελέ]τρας α (l. 7 ; cf. ci-après, n° 126). Nous reconnaissons maintenant un nom à la ligne 5 et des nombres aux autres lignes : l. 2, [πέλεθρα *x*, πελ]εθραίας (π)έμ[πε] ; l. 3, [πέλεθρα ἑτ]τα (?), πελεθραίας [*x*] ; l. 4, [πέλεθρ]α ἴκατι ἐννέα ; l. 5, ...ξ (? ou un sigma, plutôt que ἕξ) Δίκαιος Κρ —; l. 6 : πεμπε, Σ... ; l. 7 : [πέλεθρα] τρά, Σα —.

126. R. Goossens, *La Nouvelle Clio*, I (1950), *A propos des inscriptions de Karatepe, 1, Keletron et Kelenderis*, 202-203, donne à κελέτρα dans l'arbitrage *IG*, IX 2, 521, 15 et 26, le sens de digue ou barrage mobile pour la pêche dans un fleuve. — « Schwyzer, *Dial. gr. ex.*, p. 437 ne se compromet pas : *loci species*, cf. Celetrum opp. Mac. Liv. 31, 40, 1 (?) », écrit-il. Mais G. n'a pas su que le

mot avait été étudié par A. von Blumenthal, *Hermes*, 74 (1939), 98-99 : Κελέτρα, qui considère comme assuré le sens de « pressoir à huile » (signalé dans *Bull.* 1939, 149). G., comme aussi Bl.; n'a pas connu non plus l'article de H. Frisk, *Symbolae Osloenses*, 11 (1932), 64-68 : *Celetrum*, κελέτρα *und Verwandtes*, qui étudie lui aussi le nom de la ville de Kelenderis et qui propose pour κελέτρα le sens de « pâturage ».

127. Ad. Wilhelm (n° 23), 12. Dans *IG*, IX 2, 641, où la copie donnait Συμφωντην, O. Kern lisait : Συμφων(ί)ην, ὦ βροτέ, θυγατέρα; « W. Morel découvrait *Hermes* 1930, 223, le nom impossible Συμφωνήτην » ; ils ont méconnu l'accusatif du nom de femme Συμφώ (cf. Σύμφορον, Συμφορίς et le nom d'homme Συμφᾶς). Le lapicide a oublié après τὴν le nom de la mère, par ex. Ἀγάθης.

128. *Démétrias.* — J. Pouilloux et N. M. Verdélis, *BCH* 1950, 33-47 : *Deux inscriptions de Démétrias.* I, fin d'un décret (à partir de la formule hortative) de Démétrias pour trois stratèges. Deux personnages sont déjà connus, et le décret est daté ainsi des environs de 115. On lit dans la formule hortative : ἵνα καὶ ἕτεροι θεωροῦντες τιμώμενους τοὺς τοιο[ύτους ἄνδρας καλῶς] καὶ δικαίως ἄρχειν παρορμῶσιν. — Signalons que ce verbe composé, qui se trouve aussi dans la même phraséologie dans le décret de *I. Magnesia*, 103, 54, doit être rétabli dans la formule hortative d'un décret des Magnètes, *IG*, IX 2, 1102, 3-4 [παρ]ορμῶσιν ἐπὶ τὸ βέλτιστον. — Sur la même pierre, décret des Magnètes pour un Kalydonien, Πολεμαῖος Ἀρπαγίωνος. Le stratège, Ἱστιαῖος Νίκωνος, est déjà connu, vers 115. — II. Sur une base, dédicace d'un Crétois, Ἐτέαρχος Πύρρου Κρής, sans doute un mercenaire, βασιλεῖ Ἀντιγόνωι καὶ Φιλίππωι, Antigone Doson et le futur roi Philippe, entre 227 et 221. Philippe n'était encore associé à Antigone sur aucune inscription, mais seulement sur le groupe d'Olympie connu par Pausanias, VI, 16, 3. — P. 47, liste des Crétois connus par les inscriptions de Démétrias. — Au lieu de Ἡρωσάργας Κρὴς Ῥαύκιος, écrire Ἥρως (héros) Ἀργᾶς ou Ἄργας κτλ.

129. L. Robert, *Hellenica*, VIII, 39-40 : épitaphe et relief d'un gladiateur, τρίτῳ πάλων προβοκατόρων, mort à son deuxième combat, πυγμῶν δύο.

130. Ad. Wilhelm (n° 23), 34, restitue dans l'épigramme funéraire *IG*, IX 2, 367, 6 : οὐδὲ παρώσασθαι, μόρσιμον [ὦ]ι τὸ χρεών.

MACÉDOINE, ÉPIRE, ILLYRIE

Macédoine. — Pour diverses études sur la royauté macédonienne et sur l'assemblée macédonienne, voir n^os^ 28, 29.

131. *Néapolis.* — D. T. Lazaridis, *Makedonika* 1949, 263-265 : Ἄρτεμις Ὀπιτα[ῖς ἐξ ἐπιγραφῆς τῆς Νεαπόλεως, publie, avec photographie, une dédicace du III^e^ siècle a. C. trouvée à Kavala : (Ἀ)ρτέμιδι Ὀπιταῖδι [Φ]ιλῖνος Στρατοκλέους [Ζ]ακύνθιος κατὰ πρόστ[αγ]μα. Cette épithète d'Artémis n'est connue que dans la patrie du dédicant, à Zacynthe, *IG*, IX 1, 600, où il ne faut donc pas corriger Ὠπιταῖς comme le propose J. Schmidt, *P. W.* s. v.

132. *Philippes.* — Paul Collart, *Bull. Inst. Arch. Bulg.*, 16 (1950 = *Serta Kazaroviana*), 7-16 : *Monuments thraces de la région de Philippes*, publie ou republie avec photographies une série de stèles funéraires (cavalier au pas

devant l'arbre, chasseur au galop, banquet funèbre, bustes, barque de pêche, etc.) avec inscriptions grecques et latines, qui font connaître de nombreux noms thraces. N. 2, à Selian : Καρωσης Αὐλουπορεως ὁ καὶ Ἀ[ρτι]λας ou Ἀ[γιλ]λας. N. 5, à Mousthenia : Γ̣αίου[ς] Μ(άρκι) φίλιους φή(κιτ) φράτρι ἀνώρου(μ) μ'. Liste des inscriptions latines en caractères grecs. Ajouter maintenant à Athènes l'épitaphe d'un soldat *Hesperia* 1941, 245, n. 44. N. 6, à Trita : Ζειπυρων Πατουμαστου κυνηγὸς ἥρως [χ]αῖρε.

133. *Serrès.* — Ion I. Russu, *Epigraphica*, 10 (1948 ; paru en 1950), 20, dans l'épitaphe Dimitsas 815 (*Belomorsky Pregled*, I (1942), 322, n. 12), fait disparaître le nom thrace de femme Τωνκαιλλα, en lisant : Τορκουᾶτος Βείθυος ἑαυτῷ <των> καὶ... φ τῇ γυναικί.

134. *Région de Sveti Vrač.* — D. Detschew, *Ann. Musée Plovdiv*, 2 (1950), 51-55 : *Antike Denkmäler aus dem Gebiete des mittleren Strymon* (en bulgare, avec bref résumé allemand). Il s'agit de la région du Sud-Ouest de la Bulgarie, qui faisait partie de la province de Macédoine (cf. nos analyses et nos observations *Bull.* 1948, 110-115 ; 1949, 99). Cette appartenance, que nous avions marquée d'après l'emploi des ères de la province de Macédoine, est confirmée encore par le n. 1, daté de 221 par la double indication : ἐπὶ ὑπάτων Γράτου (*C. Vettius Gratus Sabinianus*) [καὶ Σελεύκου (*M. Flavius Vitellius Seleucus*), κατὰ Μ]ακεδόνας ἔτους βνσ' (l'ère d'Actium, l'ère « Auguste »). La dédicace est faite [Ἥρωι] Σωληνῷ par deux Nicopolitains (du Mestos ; cf. *Bull.* 1948, 120) : — νος καὶ Ἡραῖς Λεωνίδου — — Νεικοπολεῖται. — N. 2, relief funéraire avec bustes de quatre personnages (cf. *Bull.* 1948, 115) : — [Ἀρτε]μιδώρῳ καὶ Πυρίᾳ τοῖς [υἱοῖς καὶ ἑαυ]τῇ ζῶσα ἐποίει. — N. 3 : dédicace, avec la date απρ', τῷ θείῳ [ou épitaphe d'un oncle, τῶ θείῳ]. — N. 4 : [— Ἰού]λιος Μάξιμο[ς —] ἵδρυσεν εἰς ἴδιον τόπον (pour l'expression, cf. par exemple, en Thrace, *IGR*, I, 601 ; *Ann. Bibl. Plovdiv* 1930, 221). — Peut-être le même dédicant, n. 4 (même provenance : Belica) : Γ(ά)ϊος Εἰούλιος Μάξιμος Κυρίῳ Διον(ύ)σῳ δῶρον ἀνέθετο εἰς Σκειάμην, au-dessous d'un relief avec Dionysos, Silène sur une panthère, etc.

Voir n° 57.

135. *Thessalonique.* — V. Bechevliev (n° 141), 64, n. 5, reprend l'inscription byzantine *Bull. Inst. Arch. Bulg.*, 4, p. 126 sqq., épitaphe d'une Johanna décédée pendant le consulat de Bélisaire en 535 : [ὑπ̣ατίας)] Φλ. Βιλισαρίου τοῦ μεγαλοπ[ρ(επεστάτου)].

136. *Beroia.* — Man. Andronikos, Ἀρχαῖαι ἐπιγραφαὶ Βεροίας (Publications de la Direction des mon. hist. et de l'arch. du Gouvernement général de Macédoine; Thessalonique 1950 ; 32 pp. in-8 et 4 planches). I (pp. 7-23), Πρᾶξις ἀπελευθερωτική. A. publie une stèle avec un acte d'affranchissement du IIIe s. a. C. avec un formulaire et des clauses intéressantes et originales. L'acte constate le paiement au maître des sommes pour affranchissement par un groupe d'esclaves d'une part, une esclave de l'autre, et fixe leurs droits et leurs devoirs : κατέβαλον ἐπ' ἐλευθερίαι Κόσμος, Μαρσύας, Ὄρτυξ Ἀττίναι Ἀλκέτου αὐτοὶ ὑπὲρ αὐτῶν καὶ τῶν γυναικῶν Ἀρνίου, Γλαύκας, Χλιδάνης (le nom n'est pas inconnu ; cf. Bechtel, *Die attischen Frauennamen*, 48; Copalle, *De servorum Graecorum nominibus*, 56 ; Ad. Wilhelm, *Jahreshefte*, 25 (1929), 61, sur *IG*, II², 11644) καὶ τῶν παιδίων τῶν τε νῦν ὄντων καὶ ἄν τινα ὕστερον ἐπιγένηται, καὶ τῶν ὑπαρχόντων

αὐτοῖς πάντων, ἑκάστου χρυσοῦς πεντήκοντα (l. 4-9) ; une nommée Σπαζατις a payé, ὑπὲρ αὐτῆς καὶ τῶν ὑπαρχόντων, 25 statères d'or (l. 9-11). Il y a clause de παραμονή pendant la vie d'Attinas ; ces clauses sont fréquentes : παραμείνασιν δὲ αὐτοῖς παρὰ Ἀττίναι ἕως ἂν Ἀττίνας ζῇι καὶ ποοῦσιν ὅτι ἂν Ἀττίνας προστάσσῃ, παθόν(τος) δὲ Ἀττίνα, ἐξέστω ἀπιένα[ι] (*sic*) οὗ ἂν βούλωνται (l. 11-14). Les parents d'Attinas ne pourront pas retenir alors les affranchis, selon les formules habituelles; mais ce qui est remarquable, comme dans ce qui précède, c'est la mention des biens des esclaves : μὴ ἐξέστω δὲ Ἀλκέται μηδὲ τῆι Ἀλκέτα γυναικὶ μηδὲ τῶν Ἀλκέτα ἐγγόνων (*sic*, au génitif ; par distraction ou par oubli d'un τινι) μηδὲ Λαρέται ἐφάψεσθαι τούτων μηδὲ τῶν γυναικῶν μηδὲ τῶν παιδίων μηδὲ <α> Σπαζάτιος μηδὲ ἄγειν εἰς δουλείαν μηδὲ τῶν ὑπαρχόντων αὐτοῖς παρελέσθαι μηδὲν [παρ]ευρέσει μηδεμιᾶι μηδὲ ἄλλωι ὑπὲρ τούτων (l. 14-19) ; l'amende à verser serait, pour les personnes, de 100 statères d'or par personne (à la victime peut-être ou à un trésor de la ville — ville ou sanctuaire —, sûrement pas aux héritiers d'Attinas ; c'est d'eux avant tout que peut venir la tentative, comme le montrent les lignes précédentes), plus autant pour le roi et, pour les biens, du double du dommage : εἰ δὲ μή, ἐλεύθεροί τε ἔστωσαν καὶ ὁ ἄγων εἰς δουλείαν ἀπ[ο]τ[ιν]έτω καθ' ἕκαστον ἓν σῶμα χρυσοῦς ἑκατὸν καὶ τῶι βασιλεῖ ἄλλους ἑκατὸν ὑπὲρ ἑκάστου σώματος · καὶ ἂν τ[ι]ς ἐ[κ τ]ῶ[ν] ὑπαρχόντων αὐτοῖς παρέληται, ἀποτινέτω τὴν ἀξίαν διπλῆν οὗ ἂν πα[ρέ]λητα[ι] (l. 19-24). Si les esclaves ne restent pas auprès d'Attinas ou ne lui obéissent pas, l'affranchissement sera caduc, ἄκυρος ἔστω ἡ ἐλευ[θερία] (l. 24-27). Il y a encore 6 lignes mutilées qu'il serait important de lire; la photo semble promettre qu'on pourrait faire, au charbon, une lecture étendue (ainsi on voit bien, à la fin, -ιας Λέανδρου) ; il est question du roi et il y a des noms de personnes (témoins ?). L'acte est daté de deux manières, par l'année régnale, et par le prêtre, évidemment le prêtre de la ville : ἐφ' ἱερέως Ἀπολλωνίδου τοῦ Γλαυκίου (l. 3-4) ; nous considérons cette mention comme une date d'après l'éponyme de la ville de Beroia, et non comme la mention d'un prêtre devant lequel se seraient présentés les esclaves (ainsi A.) ; nous ne coupons pas après la date régnale, et avant ἐφ' ἱερέως, comme A., mais après Γλαυκίου et avant κατέβαλον; c'est ce qu'a fait aussi le lapicide, qui a laissé un blanc après Γλαυκίου, et n'en a pas laissé entre les mots qui marquent, selon nous, la datation. De même, les documents sont datés par un prêtre éponyme à Kassandreia, à Amphipolis, à Thessalonique. Nous ne pouvons savoir, en attendant un témoignage précis, de quelle divinité il s'agit en chaque cas. Comme il n'y a aucun lien nécessaire entre la nature de l'acte et la mention du prêtre, il n'y a pas de raison de reconnaître ici un sacerdoce d'Hérakles Kynagidas, le dieu protecteur des affranchis ; il peut s'agir de lui, puisque c'était un grand dieu de la région, comme d'une autre divinité. — La date royale apporte une grande nouveauté : Βασιλεύοντος Δημητρίου, ἑβδόμου καὶ εἰκόστου ἔτους, μηνὸς Περιτίου (l. 2-3). L'éditeur montre très bien que, ne pouvant s'agir de Démétrios Poliorcète, il est nécessairement question de Démétrios II, et il en tire clairement les conséquences : Démétrios II a régné depuis 239 et il est mort en 229 ; les lettres royales à Beroia (cf. *Bull.* 1944, 120), datées de l'année 36 d'Antigone, le montraient prenant des décisions; la nouvelle inscription, datée de la 27e année de son règne, montre qu'il a porté le titre royal avant 257-256 ; il a donc

été associé à la royauté par Antigone Gonatas, alors qu'on croyait que « le procédé de l'association ou de la co-régence, artifice dynastique usité dans d'autres monarchies hellénistiques, surtout chez les Séleucides, ne l'avait pas été en Macédoine. Évidemment parce qu'aucun roi ne l'estimait indispensable ou même utile, afin d'assurer la transmission de son pouvoir à son fils ; la chose allait si bien de soi qu'une précaution de ce genre paraissait superflue. Tout concourt ainsi à prouver qu'un loyalisme inné existait en ce peuple » (ainsi en dernier lieu, A. Aymard, *REA* 1950 (ci-dessus, n° 28), 136-137). « Au moins à notre connaissance », disait A. Aymard ; la perspective semble désormais changée, comme il n'est pas étonnant quand on pense d'une part au très petit nombre de documents dont nous disposions pour étudier la monarchie macédonienne, et d'autre part au constant accroissement de ces documents depuis vingt ans, qui permet tous les espoirs et doit inclinèr l'historien, là comme en beaucoup d'autres domaines, à être toujours prêt à laisser place libre à l'intrusion des nouveautés. L'éditeur conjecture que Démétrios reçut le titre royal quand, tout jeune, en l'absence de son père, il chassa de Macédoine Alexandre d'Épire et conquit même l'Épire, ce qui est placé par les historiens modernes en 262. La 27e année de Démétrios doit tomber pendant son règne personnel.

136 *a. Ibid.*, pp. 23-32. N. 2, épitaphe métrique d'un musicien, Kleinos d'Amastris (cf. *Bull.* 1941, 85 ; Makaronas, *Makedonika*, 1 (1940), 481 ; *BCH* 1939, 315, fig. 28). — N. 3-8 : épitaphes en prose. N. 3 : tombeau de famille de Ἑρμείας ἰατρός. N. 5 : notamment une Διοδώρα Μαξίμας, nommée avec le matronymique (cf. ci-dessus, n° 34). N. 7 : le nom macédonien Ἄδυμος. N. 8 : de la fin de l'époque hellénistique, Κρατεύας Νικάδου et Νικάδας Ἀμμαδίκου. — N. 9 : fragment hellénistique ; plutôt que d'un décret, il nous paraît qu'il s'agit d'une dédicace.

137. *Kozani* (*Elimeia?*). — B. G. Kallipolitis et Denise Feytmans, *Arch. Eph.* 1948-49 (1950), 85-111 : Νεκρόπολις κλασσικῶν χρόνων ἐν Κοζάνῃ. Pp. 92-96, phiale d'argent à omphalos avec décor de feuilles de lotus, du début du ve siècle ; sur le bord, inscription contemporaine : Ἀθαναίας : ἱαρὰ : τᾶς Μεγαροῖ. Plusieurs cultes d'Athéna sont connus à Mégare. — On ne voit pas par quelle voie cet objet, consacré à Athéna, à Mégare, est parvenu dans une tombe de la fin du ive siècle à Kozani, ni comment Athéna, dans son temple de Mégare, était dénommée « l'Athéna de Mégare ». Pour le premier point, nous nous demandons s'il ne faut pas évoquer le pillage de Mégare en 307 après sa prise par Démétrios (cf. E. Meyer, *P. W.* s. v. *Megara*, 194-195 ; le texte essentiel, avec des détails intéressants sur l'étendue du dommage, est Plutarque, *Demetr.* 9) ; un officier macédonien de l'armée de Démétrios aurait pu se fixer en Macédoine quand Démétrios en devint roi (294) ; et puis, il faut compter avec les défections si fréquentes, les passages d'un roi à l'autre, etc., et avec les circonstances personnelles : un officier macédonien, quittant le métier des armes, peut revenir dans son pays d'origine ; l'essentiel est le moment où cette coupe d'argent a pu sortir du temple où elle était consacrée.

138. **Épire**. — G. Klaffenbach, *Museum Helveticum*, 6 (1949), *Zu griechischen Inschriften*, 219-220. Dans le décret des Pergamioi *Bull.* 1941, 81, l. 13-15, εἶμεν αὐ[τοῖς καὶ] ἐκγόνοις κἀπ'αἰῶνος τὰν [φιλίαν καὶ] προξενίαν, Kl. considère κἀπ' αἰῶνος

non pas comme καὶ ἀπ' αἰῶνος, car la clause ne peut se rapporter qu'au futur, mais comme καὶ ἐπ' αἰῶνος ; on attendrait dans un dialecte du Nord-Ouest κἠπ, mais on trouve à Delphes (*IG*, II², 1126, l. 26) κἀξαγγελλόντων.

139. **Illyrie**. *Apollonia.* — J. et L. Robert, *Hellenica*, IX, 70, n. 3, montrent que des reliefs d'Artémis du musée d'Ankara proviennent d'Apollonia d'Illyrie. — P. 72, dans une dédicace à Artémis publiée par C. Patsch, *Das Sandschak Berat in Albanien*, p. 186, il faut corriger le nom du dédicant Γαρούλας en Ταρουλας, nom qui se rencontre en Thrace et dans les pays voisins.

THRACE, MÉSIE, BOSPHORE CIMMÉRIEN

140. **Thrace**. — R. Pettazoni, *Bull. Inst. Arch. Bulg.*, 16 (*Serta Kazaroviana*, 1950), 291-299 : *La religione dell' antica Tracia*.

Voir nos 13, 56, 57.

141. V. Bechevliev, *Ann. Musée Plovdiv*, 2 (1950), 63-67 : *Notes épigraphiques*. Plusieurs corrections utiles à des inscriptions de diverses provenances datant pour la plupart de l'époque byzantine. — N. 1 : dans Kazarow, *Denkmäler Reitergottes*, n. 601, de la région de *Botevgrad*, B. lit Γάϊος Μάκου τοῦ καὶ Γολειοῦς, au lieu de Μακούτου καὶ κτλ. — N. 2, inscription byzantine de *Philippoupolis* (Kalinka, *Antike Denkmäler Bulg.*, 366) ; τοῦ κὲ κτήτορος, et non τοῦ κ(υρίου ?) κτήτορος. — N. 3, à *Augusta Trajana* (*Bull. Inst. Arch. Bulg.*, VI, 137) : Ὑπὲρ κυμή[σεως -] Δομνηδίου, et non pas Ὑπερεκυμή[θη -] Δόμνη Δίου... — N. 4, à Mesembria, sur une série de briques de la basilique, B. lit la formule : Ἰουστινιανοῦ τοῦ φιλοκτίστου. De même sur un marbre du vie siècle à *Kallatis* (*Dacia*, I, 147 ; *R.A* 1925 (21), 272, n. 5). — N. 5. Voir ci-dessus n° 135. — N° 6, à *Panidon*, (Dumont-Homolle, *Mélanges*, 415, n. 86 z) ; il y avait la mention des consuls : [ὑπατείας] Λαμπα[δίου καὶ Ὀρέστου] τῶν λ[αμ(προτάτων)] ; cf. Heuzey, *Macédoine*, 390, n. 177 : *CIL*, XII, 395, pour ces mêmes consuls. — N. 7, à *Salymbria*, sur une tour : Dumont-Homolle, 370, n. 62, *b* 28, avec un fragment nouveau G. Seure, *BCH* 1912, 563 sqq., n. 17, qui a ignoré la copie complète de Kemplen faite en 1740 (*Arch. Mitt. Oesterr.*, 17 (1894), 57) ; 7 fragments sont à Sofia. Classement des fragments. — N. 8, à Lidja Köy, près de *Trajanoupolis* (Dumont-Homolle, 439, n. 107 ; *BCH* 1898, 596) : déchiffrement presque complet de cette épitaphe tardive d'un Nikolaos, mort en Syrie et ramené « à Trajanoupolis, thème de Macédoine » ; il était mort ἡμέ(ρᾳ) κ', ἀλεκτωρο[φων]ίας (cf. *Ev. Marc*, 13, 35). — N. 9, Batkoum, région de *Philippoupolis*. B. reconstitue l'inscription byzantine Kalinka, n. 113 : [παρὰ] Γρηγορίου πρω[τοσπαθαρίου] καὶ δοῦκος Φ[ιλιππο]πόλεως τοῦ Κουρκούα ἰν[δικτιῶνος ιδ', ἔτους] σφϙθ'.. — N. 10, *Silistrie* ; B. retrouve le nom du voyévode Mirtcho, ὁ εὐσε[βέστατος καὶ — φιλ]όχρηστος Ἰω[άννης) Μήρ[τζας μέγας βοιβόδ]ας κὲ αὐθέντις π[άσης Οὐγγροβλα]χήας.

Nikopolis du Mestos. — Voir n° 57.

142. *Région de Philippoupolis.* — D. Tsontchev, *Ann. Musée Plovdiv*, 2 (1950), 69-83 : *La voie romaine Philippopolis-Tugugerum-Bessapara* (en bulgare, avec résumé en français), étudie le tracé de la voie romaine de Philippoupolis à Serdica d'après les textes et d'après les miliaires du iiie siècle dont beaucoup sont en place (jusqu'à Bessapara, six sur neuf). *La mutatio Tugugerum* se trouvait près du vil-

lage de Yakime-Grouevo (Karataïr). D'après les distances et d'après des restes archéologiques assez nombreux, Ts. place Bessapara près du village de Sinitovo, à 8 km. au SE de Pazardjik. Le village était double, car une inscription trouvée en 1949 à Plovdiv mentionne Βεσσοπαρηνοὶ οἱ ἄνωθεν καὶ οἱ κάτωθεν (cf. *Bull.* 1938, 508). C'est le village d'en bas qui serait à Sinitovo et serait la *mansio* ; celui d'en haut serait à une ruine à 3 km. du village de Kapitan Dimitrievo.

143. *Pizos.* — Ad. Wilhelm, *Bull. Inst. Arch. Bulg.*, 16 (1950), 41-46 : *Zu der Gründungsurkunde des Emporions Pizos*, présente des observations sur plusieurs passages de l'édit du gouverneur Qu. Sicinnius Clarus (202) (*Sylloge*³, 880 ; cf. *Bull.* 1938, 224 ; 1941, 93), après révision d'un estampage. L. 36, il justifie le [δι]ά[γ]ειν τοὺς ἐνοικοῦντας de Seure contre le [κρ]α[τ]εῖν de Dittenberger. Aux lignes 38-40, W. discute les diverses lectures et interprétations, et il conclut qu'on aura une construction plus facile et plus compréhensible de la phrase, si l'on écrit, en supposant quelques disparitions de lettres dues à la négligence du lapicide : ἀπὸ (τῆ̣ς) τῶν ἄλλων τῶ̣(ν) ἀδικεῖν (τ̣ι) ν[εωτερί]ζειν προη̣ρη̣μένων ῥύεσθ[αι χρ]είας (supplément de Kalinka maintenu sous toutes réserves et faute de mieux, après que W. a évoqué [κακκ]είας ou [κακοη̣θ]είας[1]. Les lignes 42 sqq. ont été, elles aussi, complétées de façons très différentes par les éditeurs ; après discussion, W. propose : ἐπεθόμην (forme tardive pour ἐπεθέμην, que W. justifie par des exemples ; au sens de « donner mission de », également justifié par un renvoi à Keil-Premerstein, *Dritte Reise in Lydien*, n. 55, l. 30 sqq.) ἀνδράσιν [τῶν] παρ' ὑμεῖν (nouvelle lecture) εὐδοκιμούντω[ν] ἐ[κ](λέγειν οἰκήτορας ἐκ) — chute de mots par confusion du lapicide entre les deux ἐκ — τῶν πέριξ κωμῶν, πείθοντας δεό[ντω]ς. W. approuve le choix de la lecture oubliée ἐμπορι̣άρ̣χους (l. 28), adoptée par L. Robert, *REA* 1941, 307 sqq., et les remarques du même sur les ἐμπόρια. — Ad. Wilhelm, *Jahreshefte*, 37, *Beiblatt*, 31-34 : *Zu dem Edikt über die Gründung des Emporions Pizos*, ajoute une remarque sur un autre passage de la même inscription, les trois dernières lignes (79-81). Il montre que la restitution du verbe δ[ιαλύ]σωσ[ι] ne permet pas de construire le passage, et il restitue, comme dépendant toujours de ὑπεύθυνα εἶναι τῷ δημοσίῳ τῶν πόλεων : πρὸς δὲ δ[ιευλύ](τ)ωσ[ιν] (pour liquidation) αὐτὰ τὰ ἐμπόρια εἰς τὸ τετραπλάσιον τοῦ ἐνδεήσοντος ; « zur Einbringung der Fehlbeträge ist zunächst das Vermögen der Toparchen und Archonten heranzuziehen, reicht dieses nicht, so haben die Emporia selbst für die endliche Erstattung der aufgelaufenen Schulden bis zum Vierfachen des Fehlbetrages aufzukommen ».

144. *Trajana Augusta.* — D. P. Dimitrov, *Ann. Musée Plovdiv*, 2 (1950), 247-248 (en bulgare). Sur une colonne, dédicace à la tribu Ἀρη̣ι̣ς (nouvelle) par un prêtre à titre de *summa honoraria* : Τῇ ἱερᾷ φυλῇ Ἀρη̣ι̣δι Κλ. Δομέτις ὑπὲρ ἱερωσύνης τὸν κείονα ἀνέστησα. — Pour le type d'inscriptions, nous rapprochons *Bull.* 1939, 217 (cf. Dumont-Homolle, *Mélanges*, 576, n. 111 *t* ; *Bull. Soc. Arch. Bulg.*, I, 226). D. cite encore, p. 249, les ὅροι Κορτοκοπίων d'après *IGR*, I, 709 ; L. Robert a montré depuis longtemps qu'il s'agissait des bornes des pâturages, ὅροι χορτοκοπίων φυλῆς κτλ. (*Études épigr. et philol.* (1938) 223-228 : *Une borne de Thrace* ; *Bull.* 1939, 198 ; *Hellenica*, VII, 157, n. 1).

145. D. P. Dimitrov, *Ann. Musée Plovdiv*, 2 (1950), 201-217 : *Monuments archéologiques et épigraphiques de Stara Zagora et ses environs* (en bulgare, avec

résumé en français), republie, avec photographie, quelques inscriptions et reliefs relatifs aux spectacles. Il n'y a de nouveau qu'un relief anépigraphe de gladiateurs.

146. *Région de Yambol.* — Ion I. Russu, *Epigraphica*, 10 (1948: paru en 1950), *Note epigrafiche*, 19-20. Dans l'épitaphe *BCH* 1901, 315, n. 13 (*Anzeiger* 1937, 522, fig. 9), R. supprime le nom thrace Οἰκουιζερης en coupant : Βριγκαζεις καὶ Αυλουζενις καὶ Μουκατραλις οἱ Κουιζερεος κτλ.

Chersonèse, Kallipolis. — Voir n° 189.

147. *Région d'Héraclée-Périnthe.* — Ad. Wilhelm, *Bull. Inst. Arch. Bulg.*, 16 (*Serta Kazaroviana*, 1950), 46, approuve la correction de L. Robert (*Bull.* 1936, 372 ; maintenant *Hellenica*, II, 134-137) à *IGR*, I, 811 (ἐνπορίῳ), l'attribution de *CIG*, 7019 à la même région (*ibid.*) et signale que cette dernière pierre, autrefois à Venise, était passée dans une collection de Vienne, puis (en 1929) au musée de cette ville.

148. *Byzance.* — J. et L. Robert, *Hellenica*, IX, 56-63, publient deux hermès du musée de Stamboul, dédié l'un aux dieux ἀποτρόπαιοι et ἀλεξίκακοι, l'autre à une série de divinités : Agathos Daimôn, Agathè Tychè, Kalos Kairos (dans B, l. 3, faute d'impression, corriger Καιρῶι), aux Pluies, aux Vents, au Printemps, à l'Été, à l'Automne, à l'Hiver ; la dédicace doit émaner d'un homme cultivé qui a choisi ces divinités (les éléments divinisés) pour éloigner de ses terres les maux qu'elles pourraient envoyer.

Sur les briques estampées de Constantinople, voir n° 15.

149. **Mésie.** *Nikopolis de l'Istros.* — Iord. Stefanova, *Ann. Musée Plovdiv*, 2 (1950), 85-92 : *Monuments antiques de Nicopolis ad Istrum à Tarnovo* (en bulgare, avec résumé en français), publie 4 inscriptions trouvées en 1946 dans les fouilles de la forteresse médiévale de Tarnovo, où elles avaient été remployées dans une tour. Sur trois stèles funéraires, deux sont latines. Un *Florus Gerulonis bul(euta)* (n. 1) et un *M'. Fabricius Sabinus*. N. 2 : M[ουκ]άτραλ[ις Βεί]θ[υ]ος [ἀ]νέστησεν στήλλην π<ι>ατρὶ Βείθυι ζήσαντι ἔτη ἑξήκοντα. — Le n. 4, pp. 89-91, est étudié en détail par B. Gerov, *ibid.*, 93-100 : *Nouvelles données sur la vie et la carrière de l'empereur Dèce* (en bulgare, avec résumé français). C'est une consécration de Julia Mammaea, mère de Sévère Alexandre : [Ἀγ]αθῆ[ι] τύχηι [τ]οῦ μεγίστου καὶ θειοτάτου αὐτοκράτορος Μαρ. Αὐρ. Σεβήρ(ου) [Ἀλεξάνδρου (martelé) εὐ]σεβοῦς μητέραν αὐτοῦ θεὰν Ἰουλίαν Μαμαίαν ἡ κρατίστη βουλὴ καὶ ὁ ἱερώτατος δῆμος τῆς λαμπροτάτης Νεικοπολε[ι]τῶν πρὸς Ἴστρῳ πόλις (sic) ἀνέ[στησεν εὐτ]υχῶς, ὑπατ(εύοντος) Γαΐου Μεσσίου [<Μεσσίου> Κυίντου Δεκκίου Οὐαλεριανοῦ, ἐπιμελουμένου Αὐρ. Θεοδότου Νισβηνοῦ ἀρχιερατικοῦ. C'est un important document qui apporte du nouveau sur le gouverneur de la Mésie Inférieure en 234, Quintus Decius, en donnant pour la première fois son nom complet, avec Gaius Messius. G. conclut que ce gouverneur est identique et au gouverneur de l'Espagne Citérieure en 238 (avec A. Stein, contre Domaszewski et Wittig) et à l'empereur Dèce (avec Domaszewski et Wittig, contre A. Stein ; cf. aussi Bersanetti, *Studi sull' imperatore Massimino* (*Bull.* 1948, 33), 43-44, qui admettait l'identité du gouverneur de Mésie et de celui d'Espagne avec aussi Stout et Groag, et repoussait l'identification avec l'empereur Dèce, soutenue par Borghesi et Mommsen ; cf. aussi l'article du même *Bull.* 1948, 163).

150. **Bosphore Cimmérien.** *l'anticapée.* — Kougeas (n° 124), p. 114, a reproduit les copies d'inscriptions de Kertch par Pezaros sans chercher à les identifier. On trouve aussitôt dans le Corpus de Latyschew, *Ios PE,* II (1890), que les nos 70, 71 et 73 de K. sont les inscriptions 285, 192 et 6 de ce Corpus ; le n. 71 peut être un fragment de 7.

ILES DE L'ÉGÉE

151. **Délos.** — Le Corpus des *Inscriptions de Délos* s'est encore approché de son achèvement par la publication en 1950 d'un fascicule (43 pp. in-4° ; Paris, Champion), dû à A. Plassart, qui groupe les textes archaïques et ceux du ve et du ive siècle, à l'exception des documents administratifs du ive siècle qui sont préparés par J. Coupry ; il ne restera plus dès lors que les épitaphes et les index. Le sous-titre indique en détail le contenu de ces 88 inscriptions : *Périodes de l'amphictyonie ionienne et de l'amphictyonie attico-délienne, Dédicaces et textes divers écrits dans les alphabets cycladiques* (*nos 1-35*), *Dédicaces, bornes, règlements d'alphabet ionien classique* (*36-70*), *Décrets déliens, ordonnance lacédémonienne, décrets athéniens* (*71-88*). Le plan général de la publication exclut les photographies, réservées à un volume spécial ; mais il y a, pour les inscriptions inédites les plus anciennes, de nombreux fac-similés. La plupart des textes sont déjà connus et même pourvus d'une copieuse « littérature », qui est soigneusement classée ici. Nous signalons la plupart des inscriptions inédites. N. 19, sur une base, dédicace sans doute à Anios : Θερσιλε[ί]δης Φιλά[ρ]χο τὸ Χαρμοφῶντος τὼν[ί]ωι. — N. 11, petit fragment d'épigramme, rapproché d'une épigramme attribuée à Simonide (Diog. Laert. IV, 45). — N. 15, dédicace à Athéna Polias, avec des particularités graphiques. — N. 35 : environ 180 tessons portent les restes de dédicaces incisées provenant du sanctuaire de l'Archégète : Θεοῦ, Θεῦ ou θε, Ἀρχηγέτηι, Ἀρχ(ηγέτου), Ἀρ ou ἥ(ρωος) Ἀρχηγέτου), Βα(σιλέως), Ἀνίου, ou des noms. — N. 36 sqq., dédicaces d'archontes. N. 36, un distique : Φανόδικός με ἀνέθη[κε]ν ὁ Φάνου Δήλιος ἄρξας (ce vers repris avec changements dans la dédicace de 287, *IG,* XI 4, 1137) | τῆς πό[λεω]ς ἀρχὴ[ν] εὐχαρίτην ἔλαχε. N. 37 : Εὐχαρίτως ἄρξας [στ]εφα[νηφόρ]ον εἰς [ἑνι]αυτὸν | Ἀν[τι]γόνου Σίμος τό[νδ']ἀν[έθ]ηκ[ε θ]εοῖς. — N. 44 sqq. : fragments de dédicaces chorégiques. — N. 72, fragment de décret avec mention de δημιόπρατα. — N. 78, fin de décret du ive siècle pour Ἀθη[νό-δ]ωρος Θεοδώρου Μ[λήσ]ιος. — N. 87, l'ordonnance lacédémonienne complète, avec ses deux fragments (*Bull.* 1949, 113).

152. **Rhodes.** — G. Pugliese Carratelli, *Parola del Passato,* 4 (1949), 154-171 : *Alessandro e la costituzione rodia.* La constitution rhodienne, telle qu'elle nous est connue par les inscriptions, avec son équilibre loué par les Anciens et avec l'organisation démocratique conciliant le plus possible l'autonomie des anciennes villes avec le principe de l'unité de l'état, ne remonte pas à la fondation de Rhodes, en 408, sous une direction oligarchique, mais à l'époque d'Alexandre et à l'intervention d'Alexandre lui-même (hypothèse de Van Gelder). Le décret de *Lindos IG,* XII 1, 761, en 325, est le plus ancien qui montre l'organisation en fonctionnement, avec les μαστροί et avec le démotique des citoyens. Le décret de *Kamiros* 694 (*Sylloge*³, 339) n'est pas du iiie siècle ; il est un peu antérieur à celui

de Lindos ; la nouvelle division des territoires des trois villes n'était alors pas encore achevée ; conformément à une loi de Rhodes, on a d'abord réparti entre les trois villes les κτοῖναι, puis constitué les dèmes. D'après les catalogues de prêtres aussi, il y eut une réforme de certaines prêtrises vers 325. On ne peut opposer à la datation sous Alexandre de l'institution des μαστροί la mention, dans les sources de la chronique du sanctuaire lindien, de la lettre de Hiaroboulos ποτὶ τοὺς μαστρούς, car l'incendie du temple n'a pas eu lieu vers 342 (Blinkenberg) ; le *terminus ante quem* n'est à placer qu'en 330.

153. M. Segre, *Parola del Passato*, 4 (1949), 72-82 : *L'oracolo di Apollo Pythaeus a Rodi*. Article posthume rédigé en 1940 ou 1941 (cf. *Bull.* 1949, 120 *in fine*). Le sanctuaire d'Apollon Pythios ou Pythaeus, auquel Blinkenberg attribuait justement une liste de π[ροφῆται], au Ier siècle a. C. (*Bull.* 1939, 250), a été découvert sur le sommet du mont S. Stefano, avec un adyton oraculaire dans le pronaos. De là provient aussi une stèle que publie S. : un prêtre a été honoré, selon l'usage, par un certain nombre de collègues. L'inscription fait connaître ainsi plusieurs sacerdoces : ἱερεὺς Ῥώμας (l. 1-2; jusqu'ici plusieurs mentions des concours Rômaia), —ἱερεὺς Ὑητοῦ (l. 3-4), « personnification de la pluie », à rapprocher de Zeus Ὑέτιος, connu à Rhodes [est-ce bien assuré ? comment expliquer l'*êta* ? ne peut-il s'agir d'une autre divinité ou de quelque héros ?], — ἱερεὺς Κυρβάντων (l. 5-6; culte connu à Rhodes, *IG*, XII 1, 8 et inscription inédite de Kamiros; la forme dans une loi sacrée inédite de Kos), — cinq ἱεροθύται (l. 7-12; quatre dans *Bull.* 1949, 120 ; la composition du collège peut varier, comme pour les prytanes et les stratèges et comme pour les hiéropes de Kamiros ; ils étaient présidés par le prêtre d'Hélios, car ils ont avec lui un secrétaire commun, l. 15-17, de même que les hiéropes de Kamiros entourent le damiurge éponyme) ; — le prophète (l. 13-14). Le texte date du Ier siècle a. C., sans doute d'après 65. La forme Πυθαεύς semble avoir été adoptée et s'être largement répandue, aux dépens de Πύθιος, surtout au Ier siècle a. C., quand apparaît l'oracle ; oracle et forme de l'épithète doivent avoir une origine argienne ; il y avait une conduite d'eau et un puits, sans doute comme à Argos. — S. met vigoureusement en garde contre l'édition des inscriptions de Kamiros due à Jacopi. « Piena di errori e da usarsi con la massima cautela è l'edizione di questi testi camiresi, come in generale tutte le publicazioni epigrafiche dello Jacopi ; di quelle non epigraphiche non sono competente a giudicare. Ma è logico che gli errore abbondino, quando alla presunzione di occuparsi di cose che non si conosco si aggiungano la smania di pubblicare in gran fretta le cose più disparate allo scopo di realizzare il μέγα βιβλίον di callimachea memoria, e così scarsa probità scientifica da presentare bellissime integrazioni con parole che si leggono sulla pietra ». On peut maintenant ajouter aux renvois que donnait S., *Bull.* 1938, 488, 501 ; 1939, 432-437, 447-451 ; *Rev. Phil.* 1943, 174. Il n'est certes pas mauvais d'insister là-dessus. Il semble qu'en ces derniers temps on en revienne trop souvent à un amateurisme qui semblait périmé et l'on croit trop souvent qu'il suffit pour publier une inscription de l'avoir copiée et de savoir peu ou prou de grec littéraire et classique; cf. *Hellenica*, VIII, 61, avec la note 5. — Pp. 80-82, S. publie trois bases provenant du Pythion ; chaque inscription honore un γενόμενον χόρον ἀμφιθαλῆ (sur les ἀμφιθαλεῖς, cf. *Bull.* 1944, 26; 1950, 111). La seconde, la mieux conservée, donne

des détails intéressants : γενόμενον κόρον ἀμφιθαλῆ ἐς τὸ ἱερὸν τοῦ Ἀπόλλωνος τοῦ Πυθίου καὶ νικάσαντα παῖδας δίαυλον Ῥωμαῖα ; le sculpteur était Νεικάρετος Ἐφέ(σιος).

154. G. Pugliese Carratelli, *Parola del Passato*, 5 (1950), 76-80 : *Epigrafi rodie inedite*, publie succinctement une série d'inscriptions rhodiennes; il réserve le reste « à un prochain recueil plus abondant de textes rhodiens étudiés par mon regretté collègue M. Segre et par moi » ; on attendra ces textes avec impatience. — N. 1. L'association des musiciens et poètes (ἱερὰ θυμελικὴ σύνοδος) a honoré Μᾶρ(κον) Κοκ(κ)ήϊ(ον) [?] Τιμάσαρχον Ἀγλωχάρτου Λαδά(ρ)μ(ιον), qui a été trois fois agonothète des Alieia de Rhodes et « des Olympia de Grèce » : τὸν ἀγωνοθέτην τρὶς τῶν μεγάλων Ἁλείων καὶ τῶν ἐπὶ τῆς Ἑλλάδος Ὀλυμπ[ίων]. Suivaient les noms, disparus, des archontes (de l'association). — N. 3. Base d'une statue, avec la signature de Ἀν[δ]ραγόρας Ἀριστομένευς Ῥόδιος, déjà connu vers 74 a. C. — La statue avait été élevée par un groupe de Ῥωμαῖ[οι] [c'est l'iota parasite connu par ailleurs] à leur bienfaiteur, τὸν αὑτῶν εὐεργέτ[αν], également Romain : Πόπλιον Μα- (l. 1) ; les lignes 2 et 3 sont martelées, et aussi les *nomina* des dédicants dont il ne reste que le *praenomen*. Ne doit-on pas penser à la conséquence de quelque incident des guerres civiles ? — N. 5 : un fragment d'une inscription agonistique en colonnes apporte des renseignements nouveaux, que nous commenterons ailleurs. L'éditeur n'en a rien dit. Nous signalerons ici déjà quelques points. Au-dessus, indication que le personnage a servi [ἐν τρ]ιημιολίᾳ ᾧ ὄνομα Εἰρήνα Σεβαστά. Ce détail place le texte entre Auguste et les Flaviens; la mention de Kaisareia s'y accorde bien. Le personnage était un coureur, spécialiste du δόλιχος ; il a vaincu aussi à l'occasion au diaule, une fois à la course armée en même temps qu'aux deux autres courses (il a donc été τριαστής). Plusieurs de ses succès ont été remportés πρᾶτος πάντων, à cause de la récente création des concours qui faisait que tel record (comme celui de τριαστής) n'avait pas encore été atteint. Un terme agonistique très rare et que nous commenterons pour la technique des concours : κατὰ συνβλήματα. L'inscription fait connaître pour la première fois certains concours : [ἰσολύμ]πια ἐν Ἀφροδισιάδ[ι] (*b*, 1) qui sont certainement des [Ἀφροδείσια] ; il est donc naturel de penser que les Ἀφροδείσεια ἰσολύμπια ε — (*c*, l. 2) sont les concours ἐ[ν Ἀφροδεισιάδι] ; pourtant l'inscription d'un boxeur rhodien (Maiuri, *Nuova Silloge*, n. 34) nous a fait connaître les Ἀφροδείσεια ἰσολύμπια ἐν [Κνίδ]ῳ (restitué *Rev. Phil.* 1929, 132, n. 7, avec l'établissement de la ponctuation correcte pour toute l'inscription) ; — des Apollôneia à Sidon (*c*, l. 5), — des Kaisareia dans une Antioche (*c*, l. 7) ; — des Ληϊτῷα Καισάρε[ια] à Kaunos. Pour ces derniers, P. écrit, l. 10 sqq. : καὶ τὰ δεύτερον πενταε[— δόλι]|χον καὶ δίαυλον καὶ ὁπλεί[την] | πρᾶτος πάντων καὶ τὰ τ[ρίτον] | ἄνδρας δόλιχον ; il faut certainement τᾷ δεύτερον πενταε[τηρίδι] et τᾷ τ[ρίτον]. Dans *b*, l. 3, on a suppléé : [— συνω]ρίδι ἄνδρας δόλιχον ; mais il s'agit de courses à pied, et non de courses de chars, et συνωρίδι est impossible ; on penserait à chercher un nom de ville, mais le passage rétabli ci-dessus montre qu'il faut là aussi : [τᾷ πενταετη]ρίδι. L. 7, le τά sera aussi un τᾷ [— πενταετηρίδι]. — N. 6-11 et 14, épitaphes. — N. 12 et 15 *a* et *b*, bases de statues élevées par des parents. — N. 13 : fragment d'inscription sur une base de statue élevée par une association. Signature de Τρωΐλος Ἀντιοχεύς, déjà connu. Nous croyons que cette Antioche était celle de Pisidie.

155. *Lindos*. — M. Segre, *Parola del Passato*, 3 (1948), 64-80 : *Un nuovo fram-*

mento del catalogo dei sacerdoti di Atena Lindia. Article posthume, écrit en 1944, où S. publie un nouveau fragment, trouvé en 1941, de la grande liste de prêtres d'Athana Lindia (Blinkenberg, *I. Lindos*, 1). C'est un morceau de la troisième stèle, jusqu'ici entièrement disparue; il compte 32 lignes, soit 24 prêtres, dont la moitié environ étaient connus par ailleurs. Par une série de raisonnements et de rapprochements, S. en fixe la date après 230, soit de 216 à 193, soit plutôt de 219 à 196. S. donne un abondant commentaire prosopographique.

156. G. Klaffenbach, *Museum Helveticum*, 6 (1949), *Zu griechischen Inschriften*, 216-218. Notes sur des inscriptions dans Blinkenberg, *Lindos*. Dans le décret n. 419, l. 18, une somme doit être remise Καλλιστράτῳ β' τῷ ἱερεῖ τᾶς Ἀθάνας ἐν[ια]υσίῳ. Mais ἐνιαύσιος ne peut signifier, comme l'a entendu Blinkenberg, « de l'année suivante ». Kl. corrige ἐ(π)[ιο]υσίῳ (« Blinkenberg hat also lediglich *nu* und *pi* verlesen »), pour retrouver le fameux ἐπιούσιος du Notre Père et fixer par là-même son sens. Il vaut la peine de revoir la pierre. Blinkenberg a pointé comme mal conservé l'*upsilon* et l'*oméga*, mais pas le *nu*. Le mot est-il bien placé s'il a ce sens? — N. 211, l. 8, Kl. lit Δαμῶ Δαμώνακτος au lieu de l'impossible Δαμοδαμώνακτος. — N. 264, le personnage a été honoré par les Technites dionysiaques [ἀνδριάντι ἐν] τῶι ἱερῶι τοῦ Διονύσου (au lieu de l'impossible [τῶν ἐν] τῶι ἱερῶι. Cf. déjà sur ce passage Pugliese Carratelli, *Annuario Atene*, *N. S.*, I-II (1942) (cf. *Bull.* 1944-47, 155), 196, n. 1; *Parola del Passato*, I (1946), 399, n. 3. On pourrait penser à [στεφάνωι τῶι] ἱερῶι τοῦ Διονύσου, la couronne de lierre que les Technites décernent traditionnellement. Mais une copie de M. Segrè (dans P. C.) donne ανα —, que P. C. songeait, avec réserve, à compléter en ἀνα[γορεύσει]; ce pourrait être ἀνδ[ριάντι]. Là aussi, il faut revoir la pierre. — N. 384 *b*. Cf. *Bull.* 1942, p. 348. — N. 420 *a*, l. 19 sqq. : [καὶ τιμαθεῖσαν ὑπὸ τοῦ δάμου] τοῦ Λινδοπολιτᾶν κ[αὶ στεφανωθεῖσαν κτλ.].

157 *Ialysos*. — G. Pugliese Carratelli (n° 154), 80, n. 16 : épitaphe de Ἰσοκράτης Ἰσοκράτευς Βουλίδας (dème de Lindos).

158. *Kamiros*. — G. Pugliese Carratelli (n° 154), 77, n. 4 : un fragment nouveau complète une dédicace du sanctuaire de Zeus Atabyrios (*Clara Rhodos*, II, 253, n. 208) : Πε[ρί?]τας Δι[ὶ] Ἀταβυρ[ί]ῳ εὐχάν. — P. 80, n. 17, même provenance et même caractère : Ἀγησ[ίπο]λ[ι]ς [Ἱ]ππoκλεῦς Δ[ιὶ] Ἀταβυρίωι χαριστήριον μετὰ ἑκατόμβας. — N. 19, épitaphe d'un Ἄριος; les Ἄριοι forment un dème de Kamiros, d'après une liste inédite de souscripteurs à Kamiros.

159. **Lesbos**. — D. P. Mantzouranis, Τὸ ἐτήσιο γεωργικὸ εἰσόδημα τῆς Λέσβου στὴν ἀρχαιότητα (Mytilène, 1950; 15 pp. in-8), en cherchant à fixer la production agricole de Lesbos dans l'antiquité, commente les fragments de cadastres de Mytilène du Bas Empire (*IG*, XII 2, 76-80; cf. E. Déléage, *La capitation du Bas Empire* (1945), 176-180), avec les textes anciens relatifs aux produits de Lesbos et avec les chiffres modernes. Il identifie, dans *IG*, XII 2, 79 *a*, les domaines de Tydai, Leukè Aktè et Temenos, dont les noms ont persisté sous les formes Τύδα, Τσιμενίτης, Τέμενο, Λευκάδα, sur la côte Est du golfe de Kalloni, sur le territoire des communes de Basilika et de Lisvori, au nord de l'antique Pyrrha.

160. *Mytilène*. — G. Klaffenbach, *Museum Helveticum*, 6 (1949), *Zu griechischen Inschriften*, 222-223. Sur le double autel *IG*, XII *suppl.*, 49, à côté des noms de Gaius et de Lucius César, Kl. rétablit [θε]ῷ Καίσαρι Σεβαστῷ (Auguste) au lieu de l'impossible [Γαΐ]ῳ (Caligula).

161. B. G. Kallipolitis, Ἀπὸ τὴ λατρεία τῆς Ἀρτέμιδος στὴ Λέσβο (6 pp. in-8), extrait des « Λεσβιακὲς Σελίδες 1950 », publie, avec fac-similé, deux inscriptions de Mytilène. N. 1, fragment de plaque de sarcophage, portant les cinq dernières lignes d'une épitaphe avec interdiction et amende à verser à Artémis : ἐὰν δὲ ἄλλος τις ἐπιτηδεύσῃ ἔξω βαλεῖν τὰ ὀστᾶ πρόστειμον θήσει τῇ Ἀρτέμιδι δηνάρια χίλια ἢ καὶ τῶν ἐγγόνων τις ἐπιχειρήσῃ, τὸ αὐτὸ πρόστειμον ἔξει. — N. 2, dédicace sur un autel : Δημητρία Χαρμίδα Ἀρτέμιδι Εὐακόῳ ; cette épithète est déjà attestée plusieurs fois pour l'Artémis Thermaia de Mytilène. — K. signale aussi la découverte d'un autel dédié à Artémis Thermaia.

Anaphè. — Voir n° 173.

162. **Kalymna.** — G. Klaffenbach, *Museum Helveticum*, 6 (1949), *Zu griechischen Inschriften*, 221-222, sur un décret pour des juges d'Iasos publié par M. Segrè (*Bull.* 1939, 273). L. 27-28, où S. n'avait rien trouvé qui le satisfît, Kl. écrit : ἐγκλημάτων ἀξι[ολόγων ἰδίων τε] καὶ δημοσίων. Pour que la restitution, sans analogue pour le mot ἀξιόλογος dans les décrets pour des juges, puisse s'imposer, il faudrait un exemple dans la littérature ou les papyrus de ἀξιόλογος appliqué à des procès. — Il n'est pas exact que le décret *CIG*, 2671 (Michel, 417) date de la fin du IVe siècle ; c'est une conjecture faite au début du XIXe s. quand on ne connaissait qu'un *diagramma*, celui d'Alexandre sur le retour des bannis ; le décret est du IIIe siècle, comme le nouveau document ; cf. provisoirement Wilamowitz, *SGDI*, 3585 ; *Bull.* 1946-47, 25). — L. 33, Kl. remplace τοὺς πολείτας εἰς ὁμόν[οιαν προσέ]χειν par [καθεστή]κειν.

163. C. B. Welles, *Revue Int. Droits Antiq.*, 3 (1949 = *Mélanges F. De Visscher*, II), 507-520 : *Manumission and adoption*, revient sur l'affranchissement de l'époque impériale publié par M. Segrè (*Bull.* 1939, 279), p. 54, et étudié par P. Roussel, *REA* 1942, 217-223 : *Affranchissement et adoption d'enfant à Kalymnos* (cf. *Bull.* 1942, 130). — Quelques remarques. P. 508, il n'y a aucun rapport nécessaire entre le lieu de l'affranchissement et la mention du « monarque », celui-ci étant nommé ici (ἐπὶ μονάρχου κτλ.) à titre d'éponyme (de la cité de Cos, dont fait alors partie Calymnos) ; on trouvera ἐπὶ μονάρχου τοῦ δεῖνος en tête de documents de toutes catégories, quel qu'en soit le contenu ; le « monarque » sert à dater l'acte et ne préside pas à l'affranchissement. — P. 509, « the insertion of τε after ἐφ' ᾧ shows that the formula was normally longer » ; mais, sauf erreur, ἐφ' ᾧτε est l'équivalent normal de ἐφ' ᾧ, sans que le τε fasse prévoir une seconde phrase qui aurait ici disparu. — P. 511, après avoir analysé l'article de P. Roussel, W. ajoute : « With this, we have an interpretation of the text, but not yet an understanding ; much remains to be explained, and some points may remain permanent puzzles » ; il nous semble que R. avait déjà expliqué tout l'essentiel et ce qui est susceptible d'explication, et que W. agite les questions secondaires qui sont destinées à rester des « permanent puzzles ». — P. 514-515, W. entend ainsi « the obscure expression ἀνεπίλημπτος πάσης ἀπελευθερωτικῆς ἀγωγῆς : she was not required to accomplish any ἀπελευθερωτικὴ ἀγωγή » ; il nous a semblé qu'on pouvait l'interpréter tout autrement (*Bull.* 1942, 130, qui a échappé à W.). Pp. 517 sqq., comme « Calymna est en face de la côte asiatique et que Agathas [la maîtresse qui affranchit] était une Asiatique [elle est Ἀντιόχισσα, on ne sait de quelle Antioche, sans doute ou la

plus proche, celle du Méandre, ou la plus grande, celle de l'Oronte ; cette femme n'a sans doute, spécialement dans le premier cas, rien « d'Asiatique »], W. pense qu'il n'est pas intolérable de rapprocher « un parallèle asiatique..., même si ce parallèle est aussi loin dans l'espace et dans le temps que la Première Dynastie de Babylone ». « The connection, if any, must remain obscure in the lack of further evidence ». « On peut seulement noter le fait » (s'il existe). Il nous semble que le rapprochement à faire pour cet affranchissement-adoption, c'est celui de la condition des θρεπτοί en pays grec, ce qu'a déjà fait P. Roussel.

164. **Paros.** — N. M. Kontoleon, *Arch. Eph.* 1948-49 (1950), 1-5 : Ζεὺς Ἐλάστερος ἐν Πάρῳ, publie une inscription trouvée en 1949 : sur une colonnette, en lettres du ve siècle (photographie de l'estampage) : Διὸς Ἐλαστέρο. Il restitue dès lors sur une inscription qu'il avait publiée en 1935 (*Bull.* 1936, 375 ; *IG*, XII *suppl.*, 208) : Διὸς [Ἐλα]στέρο Πατρώιο, au lieu de [Εὐα]στέρο (Kontoleon[1]) et de [Περι]στέρο (Hiller von Gaertringen, suivi par Rubensohn). Il retrouve encore le même dieu dans *IG*, XII 5, 1027 : Βωμὸς Διὸς Ἐ[λαστέ]ρο τῶν ἀπὸ Μ[αν]δροθέμιος · μέλιτι σπένδεται, au lieu de Ἐ[νδένδ]ρο, supplément d'Hiller von Gaertringen partout adopté, d'après un texte d'Hesychius sur Zeus Endendros παρὰ Ῥοδίοις. Les trois inscriptions sont relatives à un même culte : Zeus Elasteros est πατρῶιος pour les descendants de Mandrothémis. K. interprète Elasteros par ἐλαύνω et ἀστήρ, en rapprochant surtout *Iliade*, IV, 75 : ἀστέρα ἧκε Κρόνου πάις et les notions de Zeus ἐλατὴρ βροντᾶς et ἐλασιβρόντας (Pindare, *Ol.*, IV, 1 et 144). « L'occasion de la fondation du culte de Zeus Elasteros a été l'apparition d'une étoile filante considérée comme διοσημία par les descendants de Mandrothémis ou, peut-être, la chute, réelle ou imaginaire, d'un météorite dans un lieu leur appartenant ».

165. **Naxos.** — Ad. Wilhelm (n° 23), 23, dans l'épigramme funéraire *IG*, XII 5, 1017, v. 3, reconnaît : καί σε προσήρμοσε[ν] Ἀι[δη], au lieu de : προσήρμοσε ταινί'.

166. **Andros.** — Ad. Wilhelm (n° 23), 38-39 : sur les vers 7-8 de l'épigramme funéraire *IG*, XII 5, 764.

167. **Chios.** — N. M. Condoléon, *BCH* 1949, *Monuments à décoration gravée du Musée de Chios*, pp. 384-385 : *La stèle de l'* Ἑλλάς, publie, avec dessin, une stèle du ive siècle représentant la poupe d'une trière avec son nom : Ἑλλάς.

168. **Samos.** — E. Buschor, *Miscellanea Academica Berolinensia* (*Gesammelte Abhandlungen zur Feier des 250 jährigen Bestehens der deutschen Akademie der Wissenschaften zu Berlin*), 1950, tome II 2, pp. 25-30 : *Eine samische Ehrenurkunde*, publie un fragment de décret des environs de 310, en tout cas avant 306, pour un homme de Kardia : ἔν τε τῆι [φυγῆι πρόθ]υμος ὢν διετέλει περὶ [τὴν κάθο]δον τὴν Σαμίων, καὶ νῦν [παρ' Ἀντ]ιγόνωι καὶ Δημητρίωι δι[ατρίβων χρ]ήσιμον ἑαυτὸν παρέχ[εται καὶ κοιν]ῆι τῆι πόλει καὶ ἰδίαι το[ῖς ἐντυγχά]νουσι τῶν πολιτῶν. Au-dessous de l'inscription, un bas-relief montre le Peuple samien assis, tendant une couronne au personnage honoré, debout en manteau ; dans la couronne est gravée la lettre Δ, initiale de δῆμος. B. signale que les fouilles de 1925-1939 ont exhumé plusieurs décrets nouveaux appartenant à cette série qui honorent les citoyens de villes très diverses qui ont rendu service aux Samiens.

pendant l'exil de ceux-ci et dans la période qui a suivi leur installation. On a trouvé aussi de nouveaux fragments des stèles déjà connues ; ainsi, le Macédonien Dionysios (*Ath. Mitt.* 1884, 194) était d'Amphipolis.

169. **Imbros.** — Ad. Wilhelm (n° 23), 27, signale que le nom Χρήστη a été méconnu au vers 2 de l'épigramme funéraire *IG*, XII 8, 93.

170. **Samothrace.** — G. Downey, *Hesperia* 1950, 21-22 : *Note on a Samothracian inscription.* Fragment d'inscription commémorant la restauration d'un bain (Τὸ λοετρόν) [la forme doit venir de la poésie, les inscriptions gravées sur les bains étant ordinairement en vers], sous Justinien (sans doute Justinien Ier), deux ans après sa destruction, peut-être par un tremblement de terre, [θεομῃ ?]νείᾳ πρὸ ἐτῶν ϛ' — L. 3, D. écrit : [ἀ]νανεούτε ; « the only plausible explanation of the letters... is that they represent a barbarous mispelling of ἀνανεώθη » ; le passage d'une forme à l'autre est inexplicable ; à notre avis, il s'agit de la transcription, dans l'orthographe normale dans les inscriptions de cette époque, du présent ἀνανεοῦται.

Voir au n° 12 des inscriptions céramiques.

Eubée. *Chalcis.* — Pour l'arétalogie de Karpokrate, *Bull.* 1946-47, 171, voir ci-dessus n° 51.

171. *Érétrie.* — G. Daux (n° 77), 254 : le compte régressif des jours explique parfaitement dans *IG*, XII 9, 207, 39, l'expression δεκάτῃ μετ' εἰκάδα (le 21 du mois), inexplicable dans le calcul progressif. Il faut dès lors écarter la correction d'Ad. Wilhelm, *Klio* 1934, 278 : δεκάτῃ, erreur par interprétation acrophonique du signe Δ (= τετάρτῃ) dans le modèle manuscrit de l'inscription.

Voir, pour l'onomastique, n° 57.

172. **Crète.** — Ad. Wilhelm (n° 23), 11-12, dans l'épitaphe en prose *GIBM*, 380, dont la provenance exacte est inconnue, montre qu'il n'y a pas Παρμών, nom d'homme au nominatif, mais Παρμώ, nom de femme à l'accusatif. Cette courte épitaphe devient ainsi compréhensible ; l'apposition θυγάτηρ Ὀνάσιδος à l'accusatif Παρμώ ne fait pas difficulté. Le mari, Κοπιᾶς, s'appelait sans doute Κοπ(ρ)ίας ; la disparition du *rhô* s'explique bien après θυγάτηρ.

173. M. Guarducci, *Riv. Fil.* 1950, 142-154 : *Note sul koinon cretese.* I. La fondation du *koinon*. Gu. discute la théorie de H. Van Effenterre sur la date de la constitution du *koinon* (*Bull.* 1949, 138). Elle n'attribue pas de valeur en ce sens à l'expression πρὸς πάντας Κρηταιεῖς du décret d'Athènes de 229-228, *Sylloge*³, 535. Dans les documents de Ténos, le *koinon* n'apparaît que dans la série la plus récente, au IIe siècle. En définitive, Gu. reprend la date de 217-216 comme la plus probable, sans exclure qu'une confédération ait pu se former antérieurement, même au IVe siècle, mais à l'occasion et pour un temps bref. — II. Le *koinodikion*. Pour ce terme très discuté (cf. *Bull.* 1942, 142 ; 1949, 138), Gu. soutient que, si le mot désigne ailleurs un tribunal mixte, c'est en Crète le tribunal de la confédération crétoise. Elle donne une nouvelle édition du décret de la confédération sur l'asylie d'Anaphè (*IG*, XII 3, 254 ; XII *suppl.*, p. 83), après révision de l'estampage par G. Klaffenbach, avec des lectures et des restitutions nouvelles pour les lignes 18-23.

174. L. H. Jeffery, *JHS*, 69 (1949), 34-38, nos 8-11, publie quelques débris d'inscriptions. N. 8. Fragment d'inscription *boustrophedon* de la fin du VIe siècle ou

du début du v^e^. Quelques mots y font reconnaître un texte juridique : Ϝεργαστάν (l. 5 et 7), ἰνέκυρα (l. 8), — ἄκοντα στατῆρας (l. 11-12), τοῖ τόκα κοσμίον[τι] (l. 13-14), Βοαζρο[μίο μηνός?] (l. 16), κόσμος (l. 17-18). — *Cnossos*. N. 9. Fragment *boustrophedon* du vi^e^ siècle donnant les lettres : — ισ — καλη ι —. N. 10. Épitaphe hellénistique : Κλεὼ Θειλαίῳ. — *Lyttos*. N. 11. Épitaphe de l'époque impériale : Δαμύλος Εὐφροσύνᾳ τῇ γυναικὶ μνήμης χάριν.

175. *Polyrrhenia*. — Ad. Wilhelm (n° 23), 47-54, reprend l'épitaphe d'un guerrier valeureux (i^er^ siècle a. C.), *I. Cret.*, II, p. 254, XXIII 22 (d'après W. Peek, *Philologus* 1932, 237, n. 15). « Das Griechisch des ersten Distichons bleibt mir unverständlich » : Ἔτλαν καὶ πολέμου βαρυαλ(γ)έα ἴσα ἥρωι | ἂν μίμνε[ι]ν ἐπέλα[χ]ον, δουριβαρῆ κάματον. En s'aidant d'un fac-similé qu'on n'a pas utilisé suffisamment, W. rétablit élégamment : Ἔτλαν καὶ πολέμου βαρυαλκέα (mot nouveau, mais bien composé et expressif, à ne pas corriger) ἰς [συν](α)γω[γ]ὰν (nombreux exemples du sens guerrier de συνάγειν, ξυνοχή, σύνοδος) | μίμνεμεν ε[ἰν]ά[λι]ον δουριβαρῆ κάματον. V. 3, il construit et accentue : δόξαν ἑλὼν πινυτᾶν ἔξοχα σωφροσυνᾶν (au lieu de πινυτὰν σωφροσυνάν ; exemples de σωφροσυναί, au pluriel). La restitution du dernier vers est tout-à-fait brillante et sûre : non pas ἀλλ' ἀρετᾷ περάτων ἀντία κῦρ' ἀνιών (Wilamowitz, Peek, Guarducci), mais, avec une confusion fréquente : ἀλλ' ἀρετὰ περάτων ἀντιᾶ(ι ο)ὐρανίων ; nombreux exemples de « la gloire qui va jusqu'au ciel ».

176. *Kantanos*. — Ad. Wilhelm, *ibid.*, 43-46. Dans l'épigramme *I. Cret.*, II, p. 89, VI, 10 (ii^e^ siècle a. C.), au dernier vers, στείχειν εἰς Ἀΐδην εὐθανατοῦσα ἄνοσον, il doit y avoir « eine haplologische oder haplolalische Kürzung », pour εὐθανατοῦσᾰ<α>νοσον = εὐθανατοῦσαν ἄνοσον. Autres exemples d'haplologies.

177. *Hyrtakina*. — Ad. Wilhelm, *ibid.*, 7-9. Au début de l'épitaphe *I. Cret.*, II, p. 187, XV, 3 (iii^e^ siècle a. C.), W. montre que Ἑρμαίαμ ne peut désigner Hermès et un hermès, comme Ἑρμείας, mais que c'est le nom de femme Ἑρμαία. Il est amené à des modifications radicales du texte du lapicide : Ἑρμαίαμ παριδόντα ἐπὶ δεξιὰ κεῖμαι. La restauration la plus vraisemblable lui paraît être : Ἑρμαίαμ παρ', (ὁδῖ)τα, (κόρας) ἐπὶ δεξιὰ κεῖμαι, plutôt que d'autres suggestions : Ἑρμαία(ς ματρός), παρ(οδῖ)τα, ἐπὶ δεξιὰ κεῖμαι, ou bien : Ἑρμαίαμ παρ', (ὁδῖ)τα, ἐπὶ δεξιὰ κεῖμαι (ἀδελφᾶς).

Pour *Cnossos* et *Tylissos*, voir plus haut n° 96.

178. *Arkadès*. — Ad. Wilhelm, *ibid.*, 61-63, rétablit les deux premiers vers de l'épigramme *I. Cret.*, I p. 23, V 41 (i^er^ siècle p. C.) avec de légers changements : Ὦ θυγάτηρ [μ]ου τήν γ' [ἔ]τρεφον εἰς γῆρας ἐμαυτοῦ | ὥστε τρίχαν (et non τρίχ' ἂν) πολιὴν καλύψῃς ; exemples de ὥστε avec le subjonctif.

179. *Gortyne*. — Ad. Wilhelm, *ibid.*, 55-61, traite de l'épigramme revue par W. Peek, *Philologus* 1933, 147, n. 8. Il s'agit d'un dialogue entre deux voyageurs lisant la stèle funéraire ; la défunte intervient à la fin. W. modifie la répartition des phrases et corrige des suppléments, à l'occasion en revenant à des restitutions et lectures antérieures. « A cette occasion je fais remarquer que Peek me paraît ne pas avoir justement réparti demande et réponse dans les dialogues *Ath. Mitt.* 1941, 63, n. 11 de Téos, 62, n. 10 d'Hermione (*SEG*, XI, 383) et Kaibel, 427 d'Hadrianoi en Mysie ».

180. *Lyttos*. — Ad. Wilhelm, *ibid.*, 66-67, rétablit ainsi le distique funéraire

d'époque tardive *I. Cret.*, I, p. 224, XVIII 177 : Ἐνθάδε Μοῖρ' ὁλοὴ κατέκλεισεν ἐμὸν [βί]ον ἄφν]ως | πρὸς μόρον (et non πρόσμορον) ἀ(ξ)αμένα (au lieu de ἀγαμένα) τοῦ θανέειν [με νέον] (au lieu de γεραόν).

181. *Lato.* — Ad. Wilhelm, *ibid.*, 46-47. Dans la dédicace métrique *I. Cret.*, I, p. 129, XVI 7, vers 4, d'après l'estampage et d'après la largeur de la lacune, préfère la restitution de Xanthoudidis : καὶ [ἐν ἡσ]υχίαι (avec un spondée dans la seconde moitié du pentamètre) à καὶ [ἐν εὐτ]υχίαι ou κἀ[ν εὐτ]υχίαι.

182. Ad. Wilhelm, *ibid.*, 63-66, étudie le fragment métrique *I. Cret.*, I p. 148, XVI 53 ; W. Peek, *Philologus* 1933, 137, n. 2; exercice métrique.

183. *Olonte.* — Ad. Wilhelm, *ibid.*, 67-72, étudie les inscriptions *I. Cret.*, I, p. 256, XXII 13. Il n'a pas connu, lors de sa rédaction, l'étude *Hellenica*, IV, 103-106 (*Bull.* 1949, 143). Il nous semble qu'il n'a pas mis les inscriptions dans leur cadre chronologique et historique. Que Νίκη Ῥωμαίων soit un nominatif détaché en tête de l'inscription ou un datif, l'interprétation historique n'a pas à être modifiée. Au vers 4 de B, W. lit ἡγεμόνων τέμενος. — W. eût certainement introduit des modifications ou des additions sur épreuves (cf. p. 83) à sa rédaction un peu ancienne, puisque, dans *Anz. Wien* 1950, 373 et 375, il renvoyait à des passages du tome IV des *Hellenica* et voulait bien approuver la restitution de l'épigramme de Nicopolis de l'Istros sur le gouverneur Basilianos, étudiée là, pp. 141 sqq. Il eût certainement modifié aussi, p. 72, ses citations d'une inscription de Gortyne, où il donne le texte inexact de Kaibel tout en renvoyant aussi à la nouvelle édition *Mus. Ital.* III, 711, qui a radicalement changé les lectures ; de même, *IG*, IV, 53 n'est pas de Corinthe, mais d'Égine, et c'est cette inscription (du proconsul Ampelius) qui a donné le point de départ aux études sur l'εὐδικία *Hellenica*, IV, pp. 5-108.

184. *Itanos.* — Ad. Wilhelm, *ibid.*, 21-43, reprend la longue et prolixe épigramme funéraire (30 vers) *I. Cret.*, III, p. 120, IV 37, pour le jeune Ἐξακῶν, mort à 22 ans. Nous signalons les remarques les plus saillantes. Les vers 5 et 6 ne signifient pas la même chose, à savoir que ce jeune homme ne fut pas marié : ὃν Κύπρις οὐ λεχέεσσι γαμοκλόπος ἐμνήστευσεν | οὐδὲ καλῶι θαλάμωι συνκατέλεξε κόρηι ; le premier fait allusion aux amours adultères qu'il aurait pu avoir. V. 12 : ἐπ' οὐχ ὁσίωι σώ[ματι μυρο]μένη ; nombreux exemples de la formule οὐχ ὅσιον (etc.) dans les cas de mort prématurée. V. 13-14, W. coupe et restitue les mots très différemment : ἀλλὰ σύ, δῖα μάκαιρα Διὸς θ[υγάτηρ, ἀρχ]ηγὲ | Κρήτης, ἀγκόπασον μητ[έρ' ἐμὴν δακρύ]ων. V. 24, εἰς τόπον εὐσεβέων χῶρον ἀπωκισάμην, le mot χῶρον, doublet intolérable, est une erreur du lapicide pour ἁγνόν ou καλόν ou ἱρόν. V. 27-28, le distique ὅππως κεκλοίμην Ἐξακῶν, ἐν πατρίδ' Ἰτάνωι | ζῶν, θνήισκω δ' (οὐδὲν, (mot ajouté par W. Peek ; il manque deux pieds) οὔνομ' ἔχων σὺν ἐμοί, aurait à subir diverses transpositions et devrait être refait : ὅππως κεκλοίμην ἐν πατρίδ' (« ou mieux : ἐν πάτραι ») Ἰτάνωι Ἐξακῶν | ζῶν, θνήισκω δ'(ὄνομα μ)οῦνο(ν) ἔχων σὺν ἐμοί ; exemples de l'emploi des formules d'après lesquelles d'un défunt « il ne reste que le nom ».

185. Ad. Wilhelm, *ibid.*, 54-55. Dans l'inscription *I. Cret.*, III, p. 124, IV 39 (cf. *Bull.* 1949, 145, restitutions de G. Björck à ces mêmes vers), W. restitue, à la fin du vers 1: ἐν ἄ[θλοις], et aux vers 3-4 : Οὐ δορί με δμη[θέ]ντ' [Ἄρτις, θέτο τῇδ' ou bien τήνδ' ὑπὸ γτ]αν | φοίνιο(ν) (la pierre : φοίνιος, à savoir Arès) ἀντιπάλοις εἰς ἔριν ἐρχόμενον.

186. Ad. Wilhelm, *ibid.*, corrige sur des points essentiels l'interprétation de l'épigramme *I. Cret.*, II, p. 124, X 19. Aux vers 1 et 6, on a cru reconnaître le nom d'homme Πείσων (au v. 6, corrigé de Πεισως); W. prouve qu'il s'agit du nom de femme Πεισώ, à l'accusatif et au génitif. Remarques sur les accusatifs de noms de femmes en -ων, et les noms en -ω, -ώ (cf. nos 105, 127, 172, et *Bull.* 1950, 170). Σαμηραμίς est un nom d'homme, sans rapport avec la reine Sémiramis; ainsi dans *I. Cret.*, III, p. 296, XXVI, 19. Les vers 2-5 s'adressent à la femme; grâce à la gloire de ses parents et à la valeur de son mari ἔκκριτον ἀθανάτων μναστῆρα σὺ δέδεξαι ἐπίφθονον; elle a eu pour prétendant jaloux Hadès; cf. *AP*, VII, 182 (Méléagre), une série de quatre épigrammes de Panticapée pour Théophilè de Sinope, ici reproduites, et l'inscription de Téos *BCH* 1922, 344, n. 36 (sur cette dernière, cf. provisoirement *REG* 1945, p. xii). Les vers 5 (fin) et 6 sont répondus par la femme à son mari : [ἦ ῥ'] ἐτέκνωσας | σᾶς ἀλόχου Πεισῶς ἔγγονον ἰσόθεον. Le mari reprend la parole pour implorer les dieux en faveur de ce rejeton : ἀλλὰ, Ζεῦ Κρονίδα, σώζοις γόνον, ὃν κατέλειπε | Σωναύταν ὀεχέτη, δόξαν ἔχοντ' ἀρετᾶς. W. montre que la pierre ne vient pas de *Kydonia*, où un fragment a été retrouvé, mais d'Itanos, où Spratt l'avait copiée entière. Il retrouve des membres de la même famille, très en vue, dans d'autres inscriptions d'Itanos, dresse un stemma de la famille et date l'épigramme du 1er siècle a. C.

ASIE MINEURE

187. **Mysie.** — J. et L. Robert, *Hellenica*, IX, 78-80, publient, avec photographie, pl. X, une inscription gravée sur une colonne, entrée au Musée de Stamboul et provenant de la *région de Biga*; inscription *boustrophedon* archaïque, en dialecte ionien : un personnage, dont le nom manque, avec οἱ ξυνεῶνες, a fait faire la couverture du temple sur les revenus provenant : ἀπὸ τῶν τεμενέων καὶ τῶν ὀερμάτων. La dernière ligne est une signature d'artiste : un tel, fils de Leukippos, τὸν νεὼν ἐξεποίησεν αὐτοχερίτι.

188. *Cyzique.* — J. et L. Robert, *ibid.*, IX, 94-97 : réédition, avec photographie, planche I, de la dédicace Michel, *Recueil*, 1225, Mendel, *Catal. Sculptures C/ple*, 849, et interprétation de la l. 2, d'après l'inscription de Parion, no 189 : il ne faut pas écrire ἀρχώνης Σκοπίας Θίβρου Ἀγάθαρχος κτλ.; cet Agatharchos est ἀ. σκοπιᾶς Ο...ρου ou Θ...ρου, il a affermé la guette des thons de tel endroit. Conjecture sur le sens du mot ἐπαγωγός de la l. 16, peut-être ceux qui poussent le poisson dans les filets.

Voir no 27.

189. *Parion.* — J. et L. Robert, *ibid.*, 80-94, donnent une édition avec apparat critique d'une inscription attribuée à Kallipolis parce qu'elle avait été envoyée de là à Smyrne (*IGR*, I, 817), et l'attribuent à Parion; il s'agit d'une société ayant affermé la pêche des thons et des scombres; comparaison de ce texte avec le fragment *CIG*, II (add.), 3654 *b*, où il faut restituer Ἱερεῖ [Καίσαρος] d'après l'inscription de Gallipoli; l'éponyme est le prêtre de César, fondateur de la *Colonia Julia Pariana*, comme le montrent les monnaies. La représentation de Priape au sommet de la stèle de Gallipoli (un fragment au musée de Smyrne, pl. V, 5), ne vient pas seulement de ce que Priape est le dieu des pêcheurs

mais de ce qu'il est un grand dieu de Parion. — Il faut de même attribuer à Parion *IGR*, I, 819, épitaphe d'un Αὐ. Κάρπος.

190. *Pergame.* — L. Robert, *Hellenica*, VIII, 62-63, exhume et interprète une inscription oubliée : épitaphe du *provocator* Nympheros, mort en même temps que son adversaire, le myrmillon Kallimorphos.

191. M. P. Nilsson, *Hessische Blätter für Volkskunde*, 41 (1950), 7-13 : *Zu den Inschriften in dem Demeterheiligtum in Pergamon.* N. soutient que les nombreuses divinités auxquelles ont été dédiés de petits autels dans le sanctuaire de Déméter ne sont pas « das bunte Gemisch der verschiedensten Götter » (Ohlemutz), mais que presque toutes sont en relation étroite avec les mystères des Thesmophores et que leur présence témoigne de l'évolution des mystères, à l'époque hellénistique sous l'influence d'Éleusis et à l'époque romaine sous celle des idées alors répandues. Cf. Nilsson, *Gesch. der gr. Religion*, II, 338-340. — Cf. J. et L. Robert, *Hellenica*, IX, 60-61.

192. **Troade.** *Ilion.* — Ad. Wilhelm, *Symbolae Osloenses*, 27 (1949), Διάφορα, 28-31 : *Zu dem Tyrannengesetz aus Ilion*, traite d'un passage de la loi *OGI*, 218, l. 131 sqq., dont Dittenberger a bien marqué l'obscurité; W. repousse ses suggestions et l'interprétation, très rapide, des *Inscr. Jur. Gr.* Il débrouille très adroitement cette phrase en voyant dans καὶ ἄτιμοι une faute, sans doute d'audition, pour πράκτιμοι (« nimis durum videtur », disait Dittenberger de ἄτιμοι) et en comprenant ainsi la phrase : les magistrats qui n'auront pas fait proclamer la couronne ou veillé à la gravure et auront ainsi encouru une forte amende καὶ πράκτιμοι ἔστωσαν καθ' οὓς (« à ceux contre lesquels », « καθ' οὓς wird gleich καθ' ὧν zu nehmen sein ») τῶν γεγραμμένων (parmi les magistrats cités auparavant et supposés fautifs) τιμῆς (génitif seul, indiquant l'objet du procès, qui est appelé dans tout le passage ἐπίκλησις; c'est « l'honneur » accordé aux combattants de la démocratie et dont ils seraient privés par la faute des magistrats susdits) ἐπικαλῆται (sans sujet, celui-ci se comprenant facilement; « il y aurait une action dite ἐπίκλησις »). — L'essentiel de la démonstration subsisterait, à savoir la construction retrouvée, même pour ceux qui voudraient maintenir ἄτιμοι, en considérant que l'on a pu imposer une pénalité d'ailleurs provisoire, « nimis dura » et « ganz unglaublich », dans les circonstances exceptionnelles où fut rendue cette loi après une tyrannie, aux magistrats qui empêcheraient les combattants de la démocratie de recevoir les honneurs prescrits et l'argent déboursé; il faut avouer que πράκτιμοι serait plus facile. — L. 52 sqq., ἐπιγραφὴν ἐπιγράψῃ ne s'applique pas à une εἰσφορά (Dittenberger), mais à l'imposition d'un travail quelconque; exemples de cet emploi d'ἐπιγραφή.

193. *Alexandrie de Troade.* — Ad. Wilhelm (n° 23), 24 26, étudie des passages de l'épigramme funéraire Kaibel, 336, corrigée au vers 6, d'après la pierre, par L. Robert, *Études épigraphiques*, 97 sqq. (σφάξε με, au lieu de ἕλξε με). A la fin du vers 5, la pierre porte λυχων, corrigé par J. Zingerle en μυχῶν (= μοιχῶν); W. interprète αὐχῶν et il pense que deux vers entiers ont été oubliés par le lapicide, un pentamètre et un hexamètre ; le sens serait : ταύτην (la femme adultère du défunt) γὰρ λάθριος γαμέτης καὶμὸν γένος αὐχῶν | (φθείρας βούλευσεν λυγρὸν ὄλεθρον ἐμοί · | εἰς θήραν καλέσας καὶ ἐς ἤρεμον οὖρος ἀπάξας) | σφάξε με χἀφ' ὕψους δισκοβόλησε νέον. W. ajoute : « Ich bin geneigt statt δισκοβόλησε νέον zu

lesen : δισκοβόλησ' ἐνεόν : der Mörder stiess sein Opfer in den Abgrund, ohne dass dieses auch nur einen Schrei hätte ausstossen können ». La coupe ἐνεόν ne pouvait, semble-t-il, venir que difficilement à l'esprit du lecteur antique. W. explique : « ...scheint νεόν in dem Zusammenhang nicht am Platze; das Alter des Ermordeten gilt das letzte, der Ueberlieferung nach vierte, meiner Meinung nach fünfte Distichon an : δισδέκατον γὰρ ἔτος κατέχοντά με, κάλλος ἔχοντα, | κλώσασαι Μοῖραι πέμψαν ἄγαλμ' Ἀΐδῃ ». Il nous paraît clair que, précisément, le mot νέον introduit le dernier distique, qui lui-même justifie cet adjectif : δισδέκατον γὰρ ἔτος κτλ.

194. **Éolide**. *Larisa*. — J. Boehlau et K. Schefold, *Larisa am Hermos*, III, *Die Kleinfunde* (Berlin, De Gruyter, 1942). P. 183, rappel des dédicaces archaïques à Athéna sur les rebords de vases, *Bull.* 1938, 330. P. 184, anse d'amphore thasienne : Λεω[νίδης]. Θασίων. Δημῆς ; pas de décoration. P. 184-185, graffites sur des vases attiques ou leurs imitations : fragments de noms; un καλ[ός] ou une καλ[ή] ; une Εὐθυμίη.

195. **Ionie**. — J. et L. Robert, *Hellenica*, IX, 73, p. 4, publient une inscription agonistique du musée d'Ankara, datant sans doute du 1er siècle a. C., et montrent qu'elle vient de l'Ionie. Le coureur a été vainqueur aux Heraia de *Samos*, aux Didymeia de *Milet*, aux Athenaia de *Priène* — l'inscription atteste donc que les concours de Priène en l'honneur d'Athéna ont été ἱεροί à un certain moment au cours de l'époque hellénistique —, aux Romaia d'*Éphèse*.

196. *Smyrne*. — B. D. Meritt (n° 9), 218-219, signale les inscriptions de Smyrne copiées par Francis Vernon ; notamment l'inscription byzantine d'une tour.

197. *Colophon-Notion*. — Ad. Wilhelm (n° 23), 31-32, dans l'épigramme pour un enfant tombé dans un puits *SEG*, IV, 572, « mit L. Roberts besseren Lesungen *Rev. Phil.* 1934, 49-52 » (cf. Ad. Wilhelm, *Mélanges Maspéro*, II, 266), suppose qu'un vers était tombé après le vers 10 : (ἔτρεχε (l'oncle) πρὸς τὸ φρέαρ σπεύδων, σπεύδουσα δ' ἅμ' αὐτῷ) | ἔτρεχεν ἡ νάννη, et νάννη n'est pas un nom, mais désigne la tante maternelle.

198. *Éphèse*. — J. Keil, *Bull. Inst. Arch. Bulg.*, 16 (1950 = *Serta Kazaroviana*), 213-217 : *Die zwei Lebenswege in einem Ephesischen Epigramm*, publie une curieuse épigramme trouvée en 1930, remployée dans le pavement de l'église préjustinienne de Saint Jean. D'après l'écriture, elle date à peu près de l'époque augustéenne. Quelques pieds en surplus ici ou là semblent indiquer l'adaptation d'un modèle. K. le reconstitue ainsi :

[Σ]ημή[νας τύπον] εὐννομίης διδύμους [ἀτραπ]ούς τε
(παιδείαν) τε ἄλλην πάν[τ'] ἀναλεξάμενος,
Εὔβιος Αἰχμοκλέως Πάπου θήκατο Ἀρτέμιδι
συνπόσιόν τε βροτοῖς καὶ χάριν ἐς θάνατον,
ὥστ' ἶναι θείων καὶ νόμων ἵστορας ἡδομένους.
Τὴν γένεσιν δὲ θεᾶς ποιήματι πλείο[ν'] ἔτυξα.

Au début du vers 2, le mot ajouté par l'éditeur avait été oublié par le graveur, mais la place avait été réservée et il y a actuellement un blanc assez large à la fin de la ligne 2 (cf. *Bull.* 1950, 227 ; voir aussi Wilamowitz, *Sitz. Berlin* 1904, 927). Eubios avait écrit un poème sur la naissance d'Artémis à Ortygie (vers 6). Il avait dû aussi rédiger et exposer dans l'Artémision un poème didactique, sans

doute illustré de reliefs (cf. le *pinax* de Cébès et l'inscription de Philadelphie ci-après). Comme fruit de ses vastes lectures (vers 2) il indiquait les règles de vie pour observer l'εὐνομία, choisir entre les deux routes de vie (vers 1) et, par ce juste choix, n'avoir point à craindre la mort (vers 4) et savoir, dans la joie, les choses divines et les lois. L'image des deux chemins de la vie se trouve figurée sur le relief de Philadelphie (Keil et Premerstein, *Erste Reise in Lydien*, n. 55 ; Brinkmann, *Rhein. Mus.*, 66 (1911), 618 sqq.; Cumont, *Symbolisme*, 422 sqq. ; cf. aussi O. Weinreich, *Sitz. Heidelberg* 1919, 16 *Abh.*, pp. 16-17), et paraît donner à l'ensemble de la poésie d'Eubios une couleur néo-pythagoricienne. — Le mot συμπόσιον ne fait-il pas penser que l'œuvre d'Eubios était rédigée sous forme de dialogue de *Banquet* ?

199. L. Robert, *Hellenica*, VIII, parmi des reliefs de gladiateurs au musée d'Éphèse, pp. 67-72, en publie un avec épitaphe (p. 67).

200. J. Keil, *Anzeiger Wien* 1949, 51-60 : *Der Grabherr des Mausoleums von Belevi*, en attribuant l'hérôon à Mentor de Rhodes, revient sur le mot Ἡλιάδες, qui se rapportait à une représentation de la chute de Phaéthon ; le mythe se rattache au culte d'Hélios ; « es war [Hélios] der grosse Gott der griechischen Heimat, von dessen Verwandschaft mit Mithra ihm seine persischen Freunde erzählt haben mögen, dessen Schutz Mentor sein Grabmal unterstellte ».

Voir n° 59.

201. **Lydie**. *Sardes*. — J. et L. Robert, *Hellenica*, IX, 7-25 : *Inscriptions de Lydie*, publient le début d'un décret de Sardes où il était question de la répartition, pour les sacrifices et les concours, des revenus publics accrus. Le décret, qui a son intitulé, date de l'époque d'Auguste, comme il est prouvé par la prosopographie ; il est présenté βουλευτῶν καὶ Μηνογένου καὶ Ἀττάλου καὶ Κλεάνδρου στρατηγῶν καὶ προηγόρων γνώμη ; étude sur les προήγοροι, sur l'objet du décret : la διάταξις des revenus. De la liste de ces revenus, il ne reste que la mention d'une donation de Iollas, fils de Métrodoros, qui a fait une promesse (ἐπαγγελία) ; le peuple a affecté cette somme à la célébration des Panathenaia et Eumeneia, concours de Sardes, attestant un culte de la déesse de Pergame à Sardes ; commentaire sur l'inscription honorifique *Sardis*, *Gr. Inscr.*, 55.

202. *Région de Philadelphie*. — J. et L. Robert, *ibid.*, 28-38, n. 4, publient deux inscriptions honorifiques copiées par G. Radet à Mendechora, datée de la 20e et la 197e année de la « victoire de César », de 12/11 a. C. et 166/167 p. C., pour des personnages, des *geraioi* et un *kômarque*, qui ont fait faire des travaux dans le village, un ὑδραγώγιον dans un cas, une στοὰ διπλῆ dans un autre, avec la μετάθεσις d'une καμάρα ; ces textes donnent ainsi des détails intéressants sur la vie d'un village. Les inscriptions émanent de la κατοικία ; restitution de ce mot, au lieu de κώμη, dans l'inscription *IGR*, IV, 1635. — Dans un autre village de la même région, sur une colonne, inscription mentionnant un don par ἐπαγγελία à une *symbiôsis*.

203. *Saittai*. — L. Robert, *Hellenica*, VIII, 65-66 : photographie et précisions sur la stèle du *secutor* Amphiaraos (*Gladiateurs*, n. 135).

204. *Gölde*. — J. et L. Robert, *Hellenica*, IX, 38, n. 5 : publication d'une dédicace à Asklépios.

205. *Julia Gordos*. — J. et L. Robert, *ibid.*, 28, n. 3, assurent la date de l'épitaphe *Hellenica*, VI, 94, n. 37.

206. *Thyatire.* — J. et L. Robert, *ibid.*, 25-27, n. 2, publient une épitaphe d'un médecin des athlètes (ἀρχίατρος τοῦ σύμπαντος ξυστοῦ).

207. J. et L. Robert, *ibid.*, 76-77, republient, avec photographie, l'inscription agonistique *IGR*, IV, 1262, conservée au musée de Smyrne, qui mentionne les Romaia d'Éphèse et date de la fin de l'époque républicaine ou du début de l'empire.

208. **Carie.** *Euromos.* — Sur le nom de la ville, cf. L. Robert, *Hellenica*, VIII, 23-38 : *Le Carien Mys et l'oracle du Ptôon* (*Hérodote*, *VIII*, *135*), qui utilise notamment *I. Magnesia*, 59 b, l. 25.

209. *Kildara.* — L. Robert, *ibid.*, *Inscriptions inédites en langue carienne*, 14-16, publie, avec photographie et avec le texte carien, le décret du IVe siècle pour un bienfaiteur Ὑσσ[ωλλος ?], fils de Σαμωος (*Bull.* 1936, 385).

210. **Lycie et Kibyratide.** *Kibyra.* — L'un des nombreux reliefs de gladiateurs que publie L. Robert, *ibid.*, 46-62, porte un nom, p. 46 : [Ἔ]ρως πά(λος) α'.

Pour *Boubon*, voir n° 24.

211. **Phrygie.** — J. Keil, *Anz. Wien* 1950, 83-86 : *Zeus Trosu*, publie, avec photographie, une stèle du musée de Vienne provenant « vom Mons Dindymus » : au-dessus d'un bœuf, la dédicace Διὶ Τροσου Πρεῖμος Μάρκου εὐχήν (époque impériale). K. reconnaît le même nom divin sur la stèle de Bahadınlar (qui n'est pas la région de Dionysopolis ; cf. *Villes d'Asie Mineure*, chap. VII), *MAMA*, IV, 268, où l'on avait lu : Διὶ Γρωσου (les deux premières lettres restant douteuses) ; il exclut que le cavalier figuré sur cette dernière stèle ait été ailé (c'est le manteau) et il y voit l'image du dédicant se préparant à un voyage ou priant pour sa monture. En addendum, il signale que « hat auch L. Robert, *Hellenica*, VII (1949), S. 57, die richtige Auffassung der angeblichen Flügel vertreten, ohne aber von der Deutung des Reiters auf den Gott abzugehen ». Il nous faut souligner qu'il nous paraît impossible de ne pas voir dans ce cavalier le dieu lui-même, comme il arrive si souvent en Asie Mineure; l'interprétation de K. est si surprenante qu'il devrait la soutenir, non d'une affirmation, mais d'exemples de reliefs votifs montrant sur la stèle, en occupant *seul* tout le champ, le dédicant (ici, à cheval) ; dans un pays où il y a tant de dieux cavaliers, on ne voit pas comment le spectateur eût reconnu dans ce cavalier, à côté de la dédicace, le portrait du dédicant ; ce dieu cavalier a la même attitude et la même absence d'armes (dans sa main, sans doute une phiale) que Sozon sur plusieurs stèles. — K. se demande si la dédicace de Kuyucak, *MAMA*, IV, 266, Διὶ Τυλίσσου ne devrait pas être lue Γρωσσου. — Pour l'épithète au génitif après le nom du dieu, nous citerons une dédicace inédite trouvée par nous dans une grotte de la Carie Orientale, entre Aphrodisias et Tabai : Διὶ Γονεως.

212. *Apamée.* — G. Klaffenbach, *Museum Helveticum*, 6 (1949), *Zu griechischen Inschriften*, 220-221. Dans *IGR*, IV, 791, l. 8 sqq., Kl. corrige : εἰς τὴν πατρίδα (ἀ)συγχρίτους εὐεργεσίας. — Correction déjà faite par Ad. Wilhelm, *Arch. epigr. Mitt. Oesterr.* 20 (1897), 65, mais ignorée dans l'édition des *IGR*.

213. **Paphlagonie.** *Abonouteichos.* — J. et L. Robert, *Hellenica*, IX, 69, n. 2, publient une dédicace du musée d'Ankara faite à Zeus Poarinos par un Hérondas d'Héraclée du Pont, et l'attribuent à Abonouteichos, la seule ville où ce culte soit connu.

214. **Pont.** *Amasia.* — Ad. Wilhelm (n° 23), 44, à propos d'haplologies, traite du premier vers de l'épigramme *Studia Pontica*, III, 95 *b* : Μαιφάτου Τούγα υἱὸν ἄγαν, ὦ παροδεῖται. « Wird die Silbe του in Μαιφάτου Τούγα nur einmal gesprochen, die zweite Silbe in Τούγα lang belassen, obwohl υἱόν folgt, und νέον nach ἄγαν eingeschaltet, so ergibt sich ein erträglicher Hexameter ».

215. **Galatie.** *Ancyre.* — J. et L. Robert, *Hellenica*, IX, 67, n 1, publient une dédicace conservée à Ankara, à Zeus Olybris ou Olybreus, une des divinités principales d'Anazarbe.

216. L. Robert, *Hellenica*, VIII, 40 : épitaphe d'un gladiateur thrace, πάλος πρῶτος, Danaos, originaire d'Anazarbe de Cilicie. — *Ibid.*, 64 et Pl. XI 2, photographie de la stèle du gladiateur Peitherôs d'Oescus (*Gladiateurs*, n. 88). — Pp. 65-66 : révision de l'inscription d'un *summa rudis* (*Gladiateurs*, n. 90), avec précisions sur les noms des villes où il a obtenu le droit de cité.

217. **Pisidie.** — J. et L. Robert, *Hellenica*, IX, 39-50 : *Dédicace à Men*, publient un autel à reliefs conservé au musée d'Antalya ; la provenance n'est pas connue, mais le monument doit avoir été apporté de la Pisidie plutôt que de la Pamphylie. Sur un côté, signature du sculpteur : ὁ δεῖνα ἠργάσετο ; signatures semblables dans la région de Burdur. Énumération détaillée du mobilier consacré au dieu, notamment : lits (κλεῖναι δύο) avec leur literie (σὺν τῷ καταρτισμῷ), sièges à dossiers et accoudoirs (ἀνακλιτήρια, mot nouveau qu'il faut retrouver dans un passage d'Érotien, où les éditeurs l'ont corrigé, et en latin), une θυρὶς καγκελλωτή (exemples de κάγκελλος en grec) sur le ταμιεῖον (cf. encore *SEG*, VII, 358, à Doura), un tronc. Le début et la fin sont spécialement difficiles. Aux lignes 1-2, les éditeurs n'ont rien trouvé qui les satisfît et leur parût sûr, en dehors du nom du dieu Men. J. Keil (lettre du 15. 4. 1950) nous a communiqué la solution de la difficulté : il lit et complète πάρ[ε]δρος τοῦ Μηνός, en rapprochant à Rhodiapolis. *TAM*, II, 926 : ὁ διὰ βίου πάρεδρος τῶν θεῶν.

Sur un relief de Pisidie au musée d'Antalya, voir n° 44.

218. **Pamphylie.** *Sidè.* — H. Th. Bossert, *Türk tarih kurumu, Belleten*, 14 (53 ; 1950), 1-14 : *Schrift und Sprache der Sideten* ; texte turc, *ibid.*, 15-29 : *Eski Side halkının yazı ve dili* ; version italienne dans *Parola del Passato*, V (1950), 32-46 : *Scrittura e lingua di Side in Pamfilia* (sans les planches photographiques). B. publie une inscription bilingue trouvée en 1949 dans les fouilles turques de Sidè. C'est une inscription honorifique du III^e^ siècle sur la base d'une statue, avec la signature du sculpteur (l. 4) : [Μ]νασέας Ἀρτέμωνος Σιδήτης ἐπο[ί]ησε. Le texte grec (l. 2-4) se lit ainsi : Ἀπολλώνιος Ἀπολλοδώρου | τοῦ Ἀπολλωνίου ἀνέθηκεν | [εἰ]κόνα τήνδ' ἑαυτοῦ θεοῖς πᾶσι ; le mot τήνδ' est correctement transcrit et traduit dans la version italienne ; le premier texte donnait τὴν δ' ἑαυτοῦ. La ligne 1 est en caractères spéciaux. B. rapproche la courte bilingue du II^e^ siècle, avec les mêmes caractères, publiée par Paribeni et Romanelli, *Monum. Ant.*, 23 (1914), 128 sqq. ; dans le texte grec il lit justement Ἀρτέμων Ἀθ[ην]ίππου χαριστήρια, et non, avec les éditeurs, Ἀθ[ρ]ίππου (?), qui est impossible ; il reconnaît à la ligne 1, effacée, le nom d'Athéna (d'après la photographie d'estampage publiée, qui est reproduite pl. I, et la correspondance du texte sidète où il déchiffre θ*an*). D'après ces deux documents, B. tente le déchiffrement des caractères indigènes, donne un tableau de 24 signes sidètes et tire des conclusions de son déchiffrement pour cette nou-

velle langue : écriture de droite à gauche, aphérèse de la voyelle initiale *a* (*pulun* —, *purdur* —, *θanpi* —, correspondant à Ἀπολλώνιος, Ἀπολλόδωρος, Ἀθάνιππος), changement de *l/r*, absence de gémination, etc., « tous traits typiques des « jeunes » langues indo-européennes d'Asie Mineure, surtout le lydien et le lycien ». L'aphérèse se retrouve dans le dialecte grec de Pamphylie. Les monnaies de Sidè au IVe et au IIIe siècle font connaître un alphabet spécial, dont avait parlé surtout J. Six (*Num. Chron.* 1897) ; « von den Zeichen der sidetischen Münzlegende ist kein einziges durch die beiden bilinguen mit Sicherheit lesbar geworden... so wird man nach wie vor jeder Entzifferung der Münzlegende keptisch gegenüberstehen und weiteres Material abwarten ». Ce nouvel alphabet met bien en valeur le renseignement d'Arrien, *Anabase*, I, 26, 4, d'après lequel les colons de Kymè débarqués à Sidè se mirent à parler (aussitôt selon la tradition rapportée par Arrien) une langue barbare, particulière à eux et différente de celle des barbares voisins. — P. 2-3, notons qu'on ne peut tirer une tradition d'un peuplement par « les Crétois minoens » du texte d'Hécatée dans Étienne de Byzance, s. v. Σίδη. B. dit, sans explication, que Sidè, l'éponyme fictive, était « fille du Minotaure », mais il cite bien le texte τῆς θυγατρὸς Μενταύρου, γυναικὸς δὲ Μώλου ; les manuscrits, les éditeurs et les commentateurs coupent μὲν Ταύρου ou Μενταύρου (ou même Κενταύρου), mais n'y retrouvent jamais Μινώταυρος ; ordinairement on écrit μὲν Ταύρου ; ainsi F. Jacoby, dans l'édition d'Hécatée, *F. Gr. Hist.*, I (1923), p. 35, 262, ou l'article *Side 9* dans *P. W.*, 2210 ; il est naturel de retrouver dans cè Ταῦρος l'éponyme du Taurus, qui domine la Pamphylie.

219. G. E. Bean, *JHS*, 69 (1949 ; paru en 1950) : *Two epigraphical notes from Pamphylia*, 73-75, I, a revu sur la pierre et sur estampages les épigrammes de la basse époque impériale mal publiées par A. Van Buren et Housman, *JHS* 1908, 190-192 et brillamment améliorées, d'après la photo d'estampage *Annuario At.*, III, 33, par Ad. Wilhelm, *Sitz. Wien*, 224, IV (1947), 59-69 (*Bull.* 1948, 231). Il en a fait progresser la lecture. Dans l'épigramme du côté droit, à la fin du vers 1, B. lit : εἴδεαι ἀε[ί], au lieu de εἴδεαι ἀρχ[ων] (Wilhelm) ou εἴδεα τάξ[ω] (Van Buren). Dans celle du côté gauche, vers 2-3, il lit et restitue : μειλίχιόν τε καὶ αἰνετὸν ἔργον ἀνύσσαι (ce dernier mot avec VB. ; ἀνύσσας Wilhelm) παντὶ νόῳ μεμαὼς, ὑπάλευαι (Wilhelm, με[νέ]τω σὺ (= σοὶ) τὰ δε[ξ]ιά ; les lectures de VB et Housman ne sont pas réhabilitées) ; il entend : « eager with all your heart to perform a gracious and praiseworthy deed, skrink back if you will », et il ajoute : « if we are justified in attributing to the lapicide an isolated error precisely in the place where the stone is damaged and the reading difficult, the present indicative ὑπάλευ(ε)αι would perhaps read more easily ». Pour la suite, il accepte les lectures et les suppléments de Wilhelm contre ceux des précédents éditeurs. Pour les deux dates qui sont au-dessus des épigrammes, il lit l'une σοδ' (selon la conjecture de W.) et l'autre τνθ'. — Sur la face, B. lit ainsi la ligne 1, en partie conservée : [θ]εῷ Πατρίῳ Κ[..]ω Ἀπόλλωνι [ἀρ]χιερατεύσα[ς...] κτλ. — Puisqu'il s'agit, sur la face, d'un grand concours isopythique, signalons en passant que sur le tout petit fragment *JHS* 1908, 194, n. 24, nous reconnaissons dans le « basket-like object » une grande couronne agonistique, portant sans doute l'inscription [ἰσ]οπύθ(ια) ; c'est à ce monument que nous avons fait

allusion dans *Bull.* 1939, 401. L. Robert reviendra sur tout cela dans l'étude complète sur les fêtes de Sidè, aimablement demandée par Ad. Wilhelm (*loc. cit.* 67) et promise *Hellenica*, V, 75, n. 4. Il montrera notamment que le concours μυστικός, connu par des inscriptions agonistiques, était, d'après des monnaies non utilisées jusqu'ici, célébré en l'honneur de Dionysos et de Déméter (ce dernier culte semble attesté aussi par une inscription mal restituée).

219 *a*. Nous ne pouvons que mentionner, au dernier moment, le volume qui donne les résultats des fouilles de Sidè en 1947 : Arif Müfid Mansel (architecture), Emin Bosch (épigraphie) et Jale Inan (sculpture), *1947 senesi Side kazılarına dair ön rapor*, *Vorläufiger Bericht über die Ausgrabungen in Side im Jahre 1947* (*Türk Tarih kurumu yayınlarından*, *Publ. Soc. Turq. Hist.*, *V*e *série*, *n*o *11*, 80 pp. in-4° (en turc et en allemand) et 35 planches avec photographies et plans, Ankara, 1951. Nous analyserons ce livre en détail dans le prochain *Bulletin*, avec les inscriptions publiées, pp. 46-80, par E. Bosch. Dans cette publication épigraphique insuffisante, signalons seulement aussitôt quelques corrections intéressantes pour la topographie de la ville et pour les institutions et qu'il est indispensable de faire. — Il y avait une *gerousia* dans chaque quartier de la ville, de même qu'une tribu. Nous connaissons par ces inscriptions ou par celles qui étaient déjà publiées les tribus ou les *gerousia* τῶν Μεγαλοπυλειτῶν, τοῦ Μεγάλου Συνεργίου, τῶν Τετραπωλειτῶν (il s'agit sans doute d'une statue impériale en char, placée, à Sidè, à l'entrée de la grande avenue à colonnades, près du théâtre; nous donnerons des parallèles à la mention de τετράπωλος, *quadriga*, dans la toponymie urbaine). Le nom d'une autre a disparu (n. 9), et B. le déplore. Il ne reste en effet, l. 3, que le début du nom : γερο[υσία-]. Mais, en fait, nous avons plus loin, croyons-nous, le nom cherché, que B. n'a pas reconnu. L'inscription honorait Bryonianos Lollianos pour ses travaux hydrauliques, connus déjà par l'inscription *IGR*, III, 811 et maintenant par une autre (n. 6; l. 9, vers 2, il ne faut pas écrire κτίστιε et le traduire comme κτίστης ; c'est un *signum*, Κτίστιος, à écrire avec une majuscule comme l'a montré en détail Ad. Wilhelm déjà en 1902 pour *IGR*, III, 811, où il y a le même mot : *Wiener Studien* 1902, 2-4; B. a suivi le mauvais texte de Cagnat, mais ce dernier avait adopté ensuite l'interprétation de Wilhelm dans *IGR*, III, 883, n. 1; la juste lecture aussi dans *Pros. Imp. Rom.*², I (1933), p. 375, n. 172 : « Bryonianus Lollianus, signo Ctistius) et dans *Hellenica*, IV, 7, n. 2; cf. ci-après, n. 236, *ad* n. 40) et par notre n. 9. Dans les trois inscriptions, le texte honorifique en prose est suivi d'une épigramme de trois distiques, où sont nommés naturellement les dédicants : dans *IGR*, III, 811, γερουσία Μεγαλοπυλειτῶν : ἡγεμόνες πυλέων... τῶν [μεγάλων]; dans le n. 6, γερουσία Τετραπωλειτῶν : [ο]ὗ Τετραπωλεῖται σε χάριν τείουσι γεραιοὶ κτλ. (nous commentons ailleurs le dernier vers, et aussi l'ensemble de l'épigramme); il reste très peu de l'épigramme du n. 9 ; un mot au début de chaque vers : Σαΐσιν ε — —, εὐθείην — ἐκ προγοῶ[ν -], οὕνεκα —. On lit au dernier distique : Ὧν ἕνεκα, et βωμεῖτα —. Il nous paraît évident qu'il faut compléter et écrire Βωμεῖτα[ι] et y voir un « ethnique » de quartier, formé comme Τετραπωλεῖται et Μεγαλοπυλεῖται et désignant les dédicants; ce quartier tirait son nom d'un autel, βωμός. La suite des fouilles et l'éclaircissement de la topographie urbaine doi-

vent permettre de le retrouver. Nous ne pouvons taire une observation qui nous paraît très tentante. L'inscription a été trouvée « sur le côté droit de la rue à colonnades, à environ 200 mètres du théâtre », « links neben dem Hause [de un tel], wo sich ein etwa 4 m² Fläche messender Steinsockel byzantinischer Zeit befindet, der vermutlich ein neben der Strasse stehendes grösseres Denkmal trug ». Est-il bien assuré que ce socle soit « byzantin » ? Ne serait-il pas de l'époque impériale assez avancée ? Et ce socle carré, à côté duquel a été trouvée l'inscription des Βωμεῖται, ne serait-il pas le βωμός d'où le quartier des Βωμεῖται tirait son nom ? — N. 32, une inscription byzantine incomplète donne ces mots : Τὸν φόρον τὸν Ἀρκαδιακὸν τὸν ἐπώνυμον τοῦ δεσπότου τῆς οἰκουμ(ένης). B. traduit : « l'impôt d'Arcadius tirant son nom du maître du monde », et il commente : « Um was für eine Steuer es sich hier handelt, habe ich nicht ermitteln können. Jedenfalls heisst sie nach dem Kaiser Arcadius (395-408) ». B. a méconnu une transcription grecque, φόρος, du latin *forum* ; nous en donnerons de nombreux exemples, littéraires et épigraphiques, et le mot existe aujourd'hui en grec moderne ; il s'agit donc d'une agora de Sidè, sans doute de l'agora principale, et nous apprenons qu'elle s'appelait à l'époque byzantine « forum d'Arcadius ». Une inscription d'Éphèse (*GIBM*, III, 534 ; Grégoire, *Inscr. gr. chr. Asie Mineure*, I, 101 *quater*) porte : ΧΜΓ, Φόρος Θεοδοσιανός ; « C. Curtius wrongly understands φόρος in the sense of tribute » (Hicks). — Les nos 1 et 2 sont des inscriptions honorifiques trouvées près du théâtre, avec des reliefs de gladiateurs (des photographies seraient indispensables), pour un Μόδεστος (n. 1) et une Μόδεστα ἡ ἀρχιέρεια (n. 2) ; les monuments ont été élevés par la *gerousia* des Τετραπωλεῖται κοινῷ δόγματι τῆς λαμπρᾶς μητροπόλεως Σίδης (n. 1), κρίσει τῆ[ς μητρο]πόλεως Σιδ[ητῶν ἑξά]κις νεωκόρ[ων] (ou plutôt Σίδης ἑξάκις νεωκόρου). Chaque fois il y avait, en grandes lettres, à gauche du cadre inscrit, un *alpha*, et à droite un *epsilon*. « Die Bedeutung der Buchstaben A und E auf dem Rande der Inschrifttafel ist mir nicht klar ». Il nous paraît clair que c'est la numismatique de Sidè qui fournit l'explication. Des monnaies portent l'*alpha* et l'*epsilon*, signifiant, à notre avis, πρώτη ἔνδοξος, titres honorifiques de la ville. Ici aussi, les lettres doivent se rapporter à la ville de Sidè et rappeler ces deux titres. — N. 16, dans un fragment de quelques lettres, B. hésite à compléter [δ]ημιο[υργός]. Sur les démiurges en Cilicie et en Pamphylie, il renvoie à l'article de Schoeffer dans P. W., IV, 2861, qui est depuis longtemps largement dépassé. Pour Sidè, B. commente : « Das Amt des Demiurgos scheint in Side auch in den Inschriften n. 42 (-δημιο[υργός]-), V [= *CIG*, 4347 : δὶς δημι[ουργ-]-] und XXVII, [= *JHS* 1908, 191, n. 20 : ἀγωνοθετούντων μετὰ δημιουργίαν, d'où on ne peut conclure à l'éponymie d'un démiurge] vorzukommen, doch da es sich dort, wie auch in unserem Texte, um eine Ergänzung handelt, so sind wir noch nicht zu der Annahme berechtigt, dass der höchste Staatsbeamte in Side ein Demiurgos war, ehe sich nicht ein sicherer Text findet ». Ces scrupules viennent d'une information incomplète et négligée ; on a depuis longtemps un texte décisif sur le démiurge à Sidè et son éponymie : le papyrus de Berlin *BGU*, III (1903), 887, Mitteis, *Chrestomathie* (1912), 272 (cf. Kubitschek, *Wiener Studien* 1912, 348-351 : *Der pamphylische Kalender*, pour le mois et le jour) : un acte d'achat d'une esclave, en 151 p. C., est daté, après les noms des consuls et le mois et le jour

à la romaine, par la mention : ἐν Σίδῃ ἐπὶ δημιουργοῦ ἱερέως [Ἀπόλλωνος ? Πυθί?]ου (*dub. supplevimus*) Δημονείκου Μ(?)ύρου, μηνὸς Πανήμου.

220. *Pergè.* — G. E. Bean, *JHS*, 69, p. 75, publie une dédicace inédite à Hadrien, qui fait connaître une nouvelle tribu de la ville, celle d'Héphaistos : [Αὐ]τοκράτορι Καίσαρι Τραιανῷ Ἁδριανῷ Ὀλυμπίῳ Σεβαστῷ σωτῆρι τῆς οἰκουμένης φυλὴ Ἡφαίστου. — Pour Héphaistos à Pergè, il faudrait rapprocher, bien qu'elles soient plus tardives, les monnaies de la ville qui représentent ce dieu au travail, car ce n'est pas une divinité passe-partout comme Tychè ou Dionysos (ainsi dans *BMC, Lycia, Pamphylia and Pisidia*, il n'apparaît pour toutes ces régions qu'à Olympos, Pergè et Séleucie) ; voir *BMC, Lycia*, 132, n. 62-63 (Pl. XXIV, 18); 135, n. 77-78; *Inv. Wadd.*, 3423; Imhoof-Blumer, *Kleinas. Münzen*, II, 331, n. 28; *Cat. Prowe 1914*, 1969-1970 ; Mionnet, III, p. 467, n. 116 ; 468, n. 124 ; *Annuario Sc. At.*, 3 (1921), 163 et fig. XI 2. Le type de ces monnaies est maintenant expliqué par l'existence de la tribu.

221. *Attaleia.* — L. Robert, *Hellenica*, VIII, 44-46 : épitaphe en 8 vers d'un rétiaire, Miletos, dont on célèbre la beauté, en le comparant à Adonis et à Hyacinthos ; il avait remporté huit victoires.

222. J. et L. Robert, *Hellenica*, IX, 50-51, n. 2, dédicace Ποταμῷ Τιβεριανῷ ; remarques sur les colons romains à Attaleia. — *Ibidem*, 51-66, n. 3 : dédicace métrique aux Moires d'un autel du Souvenir du Bel Été, Καλόκαιρος; commentaire sur les personnifications en grec; rapprochement avec un hermès de Byzance où se trouve Καλὸς Καιρός (cf. nº 148); le nom de personne Καλόκαιρος, nom de bon augure, comme Καλήμερος, Καλότυχος, Καλόπους. — *Ibid.*, 43-44, réédition, avec photographie, de *SEG*, II, 698, dédicace d'objets du culte.

223. **Cilicie.** *Tarse.* — H. Goldmann, *Excavations at Gözlü Kule, Tarsus*, vol. I, *The Hellenistic and Roman periods* (420 pp. in-4º et 1 volume de planches ; Princeton Univ. Press, New Jersey, 1950). Une douzaine de fragments d'inscriptions, presque toutes byzantines, sont publiés par A. E. Raubitschek, pp. 384-386. La plupart sont des épitaphes du type : τόπος διαφέρων Ἀλεξάνδρου. N. 2, un ἔμπορος. N. 3, un ἐπ[ίσκο]πος. N. 7, un εἰατ[ρός]. N. 8, ne provenant pas des fouilles (à Andover Newton Theological Seminary), épitaphe collective de cinq personnes, dont un Musonius. R. y reconnaît le vicaire d'Asie de ce nom tué en 368 avec toute son escorte aux environs de Tarse (Ammien, 27, 9, 6). Il restitue : [Τόπος τοῦ μεγα]λοπρ(επεστάτου) κόμητο[ς Ἀσίας [?] καὶ ῥή]τορος Μουσουνίου [καὶ—]ίου τοῦ περιβλ(έπτου) [καγκελλαρίο]υ κὲ Κοσμᾶ του [περιβλ. σκριν]ιαρίου καὶ [— τοῦ] περιβλ. τρ(ι)β(ούνου) — [καὶ —]τ(ή)σοντος [τοῦ περιβλ. μει]ζοτέρου — — ου. — N. 12 : restes de titres romains : [σ]πείρης τρ[ίτης —], χειλιάνδρο[υ), χειλίαρχος.

224. *Magarsos* (*Karataş*). — H. Th. Bossert, *Jahrbuch für kleinasiatische Forschung*, I (1950), pl. XXXII, donne déjà une photographie d'un fragment de décret dont la publication doit avoir lieu dans le prochain fascicule par R. et S. Werner (cf. couverture, p. 2). D'autre part, H. Bossert a confié à L. Robert la publication de l'ensemble des inscriptions grecques qu'il a trouvées à Karataş. Nous avons lu entièrement et estampé ce décret chez H. Bossert.

Anazarbe. — Voir nº 215.

SYRIE, PHÉNICIE, IRAN, IBÉRIE

225. **Syrie et Phénicie.** — H. Seyrig, *Syria*, 27 (1950), 5-50 : *Antiquités syriennes, 42, Sur les ères de quelques villes de Syrie : Antioche, Apamée, Aréthuse, Balanée, Epiphanie, Laodicée, Rhosos, Damas, Béryte, Tripolis, l'ère de Cléopâtre, Chalcis du Liban, Doliché*. Cette importante étude, un des premiers fruits de la préparation fort avancée d'un recueil des monnaies urbaines de la Syrie, utilise et éclaire avant tout un matériel numismatique. Elle corrige un grand nombre de dates fallacieuses adoptées dans les ouvrages numismatiques. Nous signalerons ici quelques points de contact avec les documents épigraphiques. Pp. 7 sqq., la titulature d'*Antioche* et son évolution sur les monnaies, laquelle n'est pas capricieuse comme on l'avait admis, car elle recouvre des prétentions très sérieuses et des réalités constitutionnelles ; de même pour *Apamée*, p. 16 sqq. Ères d'*Aréthuse* dans *SEG*, I, 530 (pp. 20 sqq.) ; S. nous communique que la monnaie p. 21 est à lire et à classer différemment. Ère de *Laodicée* (*IGR*, III, 1012), p. 26 sqq. Pp. 34-37, les inscriptions du temple de Zeus à *Damas* (*SEG*, II, 828-832), sont datées, comme celles de la région, de l'ère des Séleucides, et non d'une ère pompéienne ; discussion de l'onomastique, de l'écriture ; les travaux attestés par ces inscriptions sont ainsi déplacés d'environ 250 ans : sous Tibère, Caligula et Domitien, et non sous Odénat, Dioclétien et Constance II ; cette datation nouvelle « rend une place normale au temple de Jupiter Damascénien dans l'histoire monumentale de la Syrie ». P. 47, dates abrégées, sans le chiffre de la centaine.

Voir n° 15 *a*.

226. A. Poidebard et R. Mouterde, *Analecta Bollandiana*, 67 (1949 = *Mélanges Paul Peeters*, I), 109-116 : *A propos de Saint Serge, Aviation et épigraphie*. Après une esquisse générale du site de Resafa-Sergiopolis (pp. 110-111 ; une vue d'avion, Pl. III), on complète les témoignages épigraphiques sur le culte de S. Serge en Syrie. P. 112, sur les noms appliqués aux églises ἱερόν, οἶκος, ναός, etc., cf. R. Aigrain, *Misc. Jerphanion*, 18-27 (*Bull.* 1948, 11). A Kâfer, « μάγαρον (sans doute pour μέγαρον) », selon P. M. ; il n'y a aucun doute sur cette alternance ; cf. sur cette inscription *Bull.* 1940, 189, p. 232 ; 1948, 11. Fréquence des noms de Sergios, Sergis, Sergonas, chez les chrétiens de Syrie et d'Arabie au v^e^ et au vi^e^ siècle, en 37 localités, « groupées à proximité des sanctuaires connus du saint ». Saint Serge saint militaire.

227. L. Jalabert et R. Mouterde, *Inscriptions grecques et latines de la Syrie, III* 1, *Région de l'Amanus, Antioche, N^os^ 699-988* (*Bibl. Inst. Fr. Arch. Beyrouth*, 46), Paris, Geuthner, 1950 ; 143 pp. in-4°. On est heureux de voir progresser ce recueil nécessaire, mais il nous est désagréable d'avoir à constater une fois de plus la présentation anormale et hideuse des inscriptions de ce Corpus. Nous pouvons — et nous devons, malheureusement — répéter ce que nous lisions récemment au sujet d'un recueil de papyrus : « It is therefore all the more to be regretted that he has unnecessarily handicapped his readers with an exploded method of presentation : the Greek transcripts are printed without accent, breathings, capital letters [ici, on met des majuscules depuis le fascicule 2] or

punctuation, though the words are divided » (*JHS*, 70 (1950), 94). Nous avions déjà dit notre sentiment dans *Bull.* 1940, 7, sans résultat. Les mots sont coupés, mais non accentués (l'auteur a oublié de ne pas accentuer les épitaphes 700-704; il a gardé aussi l'accentuation dans les lettres d'Octave à Rhosos, n. 718, et dans une inscription qui n'est connue que par Malalas, n. 832) ; souvent on reprend les phrases en note pour les expliquer, cette fois accentuées, et on perd ainsi beaucoup de place. A quoi bon écrire dans le texte Αμερι μνια, et mettre en note : « Ἀμεριμνία, Tranquillité » etc.? Quelle est l'utilité d'écrire : αναν ε ωσις ou A. εθουσα ou, réparti sur cinq lignes et sans le trait d'union quand ce serait nécessaire (que de papier inutilement dépensé!) : ευψυχ. | Φιλισχε | ουδις | αθαν | ατος? Pourquoi tenir à cette originalité de présenter des textes illisibles qui rebutent à la fois ceux qui sont habitués à lire le grec dans des livres et, encore plus sans doute, ceux qui ont le plus l'habitude de le lire directement sur les pierres? Comme dans les fascicules précédents, il est impossible d'avoir une idée du monument qui porte l'inscription. Aucun moyen de contrôle; pas une photographie (cf. *Hellenica*, IV, 136, n. 1); on est ainsi désarmé devant des transcriptions qui ne semblent pas raisonnables ; un exemple, n. 721 : une nouvelle Pénélope était, d'après la première copie, τρόποις σεμνή; il paraît qu'elle est πόποι<ς> σεμνή, plutôt que πόποις σεμνή. Dans d'autres cas, il est manifeste qu'une inscription n'a pas raconté de telles histoires. Il est rare que soient donnés des fac-similés, même pour des inédits ; on les accueillerait faute de mieux. Le Corpus comporte aussi les noms désignant les figures sur les mosaïques (une bonne série à Antioche ; on n'en voit pas bien l'utilité, séparés de la mosaïque et malgré les abondants commentaires), les estampilles de poteries ou autres noms sur les vases et les briques, les pierres gravées. Nous relevons ci-après les inédits, à l'exception de courtes épitaphes ou de débris. — N. 714-716. On ne comprend pas comment on reproduit dans le Corpus d'*Alexandria ad Issum* ces inscriptions dont on nous dit pourtant qu'elles « proviennent d'Αἰγαί *Aegae* (aujourd'hui Ayas) en Cilicie » ; le fait qu'elles avaient été transportées en 1892 chez un Grec d'Alexandrette ne justifie pas cette insertion. Pour le n. 715, l'éditeur dit : « Autel, vu par Beaufort et Wilhelm à Alexandrette ». Or, Wilhelm, *Reise in Kilikien* (1896 ; voyage en 1892), p. 16, écrivait : « auf dem jetzt bei Sechas in Alexandrette befindlichen Altar *CIG* 4443, den Beaufort noch in Aegae copirte » ; l'éditeur cite pourtant Beaufort, *Karamania*, p. 286, où l'inscription est mentionnée à Aigai ; d'ailleurs Beaufort, blessé là dans une rixe, interrompit son travail et n'arriva à Iskenderun que gravement blessé ; pour le renvoi à la copie de Cockerell, il faut connaître le rapport entre Cockerell et Beaufort (cf. *Hellenica*, I, 31-32). — N. 721. *Rhosos*. Épigramme funéraire de l'époque impériale. Une femme est comparée à Pénélope : ἔργοις οὐ μύθοις Πηνελόπα γέγονεν | σώφρων ἐν γαμότητι, περίφρων δ' ἐν νειότητι, | οἰκουρὸς δ' ἀγαθὴ καὶ βίου ἡνίοχος (vers 4-6). Une photographie ou au moins une copie figurée serait indispensable pour essayer de réduire les difficultés aux vers 1-2 et 6; au lieu de cela, on a, avant la transcription accentuée, une transcription avec mots coupés, mais sans accents; comme l'a souvent fait observer Wilhelm, il ne suffit pas de pointer toutes les lettres de ωγεων; il faudrait dire, en l'absence de photo ou de fac-similé, ce qui

est conservé de chaque lettre ; ainsi de l'*epsilon* manque-t-il le haut, le bas, la haste verticale, etc. ? cf. encore récemment la phrase d'Ad. Wilhelm (n° 23, p. 56) : « wieder einmal ist, wie so oft, mit einem untergesetzten Punkt keine dienliche Auskunft über den Sachverhalt gegeben » ; l'explication proposée, avec ὡρέων, n'est pas « un jeu de mots subtil », mais une conjecture bizarre, comme le « toujours debout ». — N. 733. *Arsous*. Sur le seuil d'une église, inscription mentionnant divers dignitaires et bienfaiteurs ; l'un est mort après avoir commencé τόδε τὸ κάλλιστον τοῦ μερίσματος (« marqueterie de pierre » ?) ἔργον. — N. 738. L'éditeur a modifié son interprétation première (cf. *Bull.* 1946-47, 198, pour ce groupe d'inscriptions). Il commente : « Au lieu de : Baradatos, fils de Diogénès (a construit) ce garde-fou(?), lire : a construit (v. g. ce hangar?) pour ranger les herbes (sèches). De cela, seule chose (qui importe), réjouissez-vous ». — N. 788, sur une mosaïque d'*Antioche*, le nom de la déesse Τήθυς ; « Τήθυς, iotacisme pour Θέτις(?) » ; certainement pas. — N. 789. L'inscription, qui donne apparemment γολδ, a été déjà bien expliquée par M. en 1939 (cf. *Bull.* 1940, 169) : ὀγ(κίαι) λβ', « 32 onces », et il est dommage que G. Haddad, *Aspects of social life in Antioch in the Hellenistic-Roman period* (Diss. Chicago, 1949 ; 196 pp. in-8, sur la population d'Antioche, ses origines, sa composition ethnique, son caractère), p. 98, songe à y voir encore un nom araméen ou hébreu ; *ibid.*, il prend, à la suite de J. Lassus, pour un nom araméen le Χαλκομας de la mosaïque de Yakto ; c'est un mot grec, désignant un métier, χαλκωμᾶς, comme l'a vu H. Seyrig, *Syria* 1941, 221, n. 1 ; le mot est maintenant dans Liddell-Scott-Jones d'après un papyrus. — N. 830, stèle d'un panégyriarque : — ινε ἄλυπε πανηγυριά(ρ)χα. — N. 831 : fragment d'épigramme funéraire. Au vers 1, ne pas transcrire Τιμαῖος ἐξὲν [ἔ]τευ[ξεν]. D'après la « copie » en minuscules, les lettres ξεν sont gravées au-dessus de τευ ; donc simplement Τιμαῖος ἔτευξεν. — Sur le n. 869 tel qu'il a été commenté par G. Downey, cf. F. Halkin (n° 19), 95. — N. 870. Remarquons que l'image d'Απόλαυσις orne le pavement d'une piscine, dans un bain. Cf. à Pergame (*IGR*, IV, 413) : Ἄτταλος εἰκόνα ἦν θῆκεν Νύμφαισιν ἄγαλμα | ἀΐδιον λουτρῶν ὄφρ' ἀπόλαυσιν ἔχοι. — N. 906, sur cette stèle funéraire, des noms bien curieux : Ασουφιν Θεοδώρου καὶ Αισουφιν Ἑρμίου καὶ Διδαιλδιδᾶ ἄλυποι χαίρετε. Nous ne savons ce qu'est le nom de femme Ασουφιν ou Αισουφιν, ni si ce peut-être « un nom égyptien dérivé de *Atef*, nom de la couronne royale », mais il n'est sûrement pas possible de supposer à Antioche « une prononciation éolienne de l'ω » pour un « diminutif de Αἴσωπος : petit Ésope ». La troisième personne s'appellerait Διδαίλδιδα (accentué ainsi dans le commentaire, on ne sait d'après quelle raison) ; « ce dernier nom, qui est peut-être anatolien ou thrace, ne jette aucune lumière sur le nom nouveau Αἰσούφιν » ; naturellement. Mais on attend que la troisième personne ait aussi un patronymique, et c'est clairement le nom Δίδας (ou Διδᾶς), au génitif Διδα, souvent attesté ; le nom précédent nous paraît alors pouvoir être Διδαῖα. Cf. n. 913 un Δίδων. — N. 915, jolie épitaphe d'une enfant de neuf ans, fille unique : v. 3 sqq., ἣν μούνην ὠδεῖνες ἐτεκν[ώ]σαντο τοκεῦσιν, | πα[ρθ]ένε Νεικαία, νῦν δ' Ἀΐδ[ης] κατέχει. | Σοὶ γενέ[ται] δ' Ἐπίνεικος ἰδ' αἰνοπαθὴς Διοδώρα (ne pas ponctuer ici, comme fait M. ; « tes parents sont E. et la désolée D. ») ἐννεέτη σε τάφῳ δάκρυσιν ἐκτέρισαν. La maladie la tourmenta

pendant neuf jours : v. 7-8, ἥματα δ' ἐννέα νοῦσος ἐπὶ στρωμναῖς ἐσάλευσεν | ἧς τὸ περίβλεπτον κάλλος ἐληΐσατο. L'explication donnée pour les vers 1-2 ne nous paraît pas bonne. — N. 933, nom sémitique nouveau : Ζεβιθα ἄλυπε χαῖρε. — N. 934 : Κλαύδι Αββιβα ἄλυπε χαῖρε. — N. 969 : Ῥηγῖνα, Χαριτοῦ, ἄλυποι χαίρετε.

Rhosos. — Voir aussi n° 39.

228. H. Seyrig et J. Starcky, *Syria*, 26 (1949), 230-257 : *Genneas*. H. Seyrig publie un bas-relief de l'*Emésène*, où un dieu cavalier, en costume parthe de Palmyre, avec l'arc et le fouet, porte le nom, d'après l'inscription palmyrénienne, de Gennéas ; il republie et commente la stèle du « dieu ancestral Gennéas », cavalier à l'arc et au fouet, au musée du Louvre (dédicace grecque). Il étudie en détail et le dieu Gennéas et les dieux cavaliers de Syrie. J. Starcky étudie les noms du dieu Ginnayâ, sous diverses formes sémitiques et grecques, et il rassemble les noms théophores qui s'y rapportent : Βαργιναῖος, Αβιθγιναῖος, Γενναῖος, Γενεος, etc.

229. *Palmyre*. — J. Starcky, *Inventaire des inscriptions de Palmyre* (*Publ. Direction Antiqu. Syrie*), fasc. X, *L'Agora* (Damas, 1949, paru en 1950 ; 95 pp. in-8 et 8 planches avec de nombreuses photographies de pierres et d'estampages), publie toutes les inscriptions grecques et palmyréniennes de l'Agora, trouvées pour la plupart dans les fouilles de 1939-1940. Pour les inscriptions grecques, les plus intéressantes, au nombre d'une trentaine, avaient été publiées avec commentaire par H. Seyrig, *Syria* 1941 (*Bull.* 1941, 156 ; 1942, 164). Les inédits grecs ne sont guère que des débris avec quelques noms propres ou des répétitions. N. 115, nouveau document sur les « témoignages » : ὡς ἐπὶ πᾶσιν μεμαρτυρῆσθαι ὑπό τε τοῦ πατρῴου θεοῦ καὶ τῆς [κρατίστης βουλῆς καὶ τοῦ λαμ]προτάτου ἡγουμένου. — N. 131 : statue élevée par les Ἀγρουδηνοί : « les Benê-'Agrûd sont connus par un texte funéraire archaïque (*Inv.*, VIII, 71) et par une tessère inédite ». — Sont rééditées les inscriptions *SEG*, VII, 141 (n. 39), 142 (n. 40), 139 (n. 44), 144 (n. 78) et *IGR*, III, 1534 (n. 64), 1538 (n. 88).

230. M. Rodinson, *Syria*, 27 (1950), 137-142 : *Une inscription trilingue de Palmyre*, publie un texte latin, grec et palmyrénien : Ἔτους γξτ' (52 p. C.) μηνὸς Ξανδικοῦ, Αἰράνης Βωνναίου τοῦ Ῥαββήλου Παλμυρηνὸς φυλῆς Μειθηνῶν ἑαυτῷ καὶ Βωννῇ πατρὶ αὐτοῦ καὶ Βαλθηγα (mot nouveau dans sa transcription grecque) μητρὶ αὐτοῦ εὐνοίας ἕνεκεν καὶ τοῖς ἰδίοις αὐτοῦ. Le personnage est connu par d'autres textes, ainsi que sa famille ; tableau généalogique. Étude des noms indigènes. Discussion du titre employé pour ce personnage dans *Syria*, XIV 174-176.

231. *Berytus*. — H. Seyrig, *Bull. Musée Beyrouth*, 8 (1949), 155-158 : *Note sur les marques d'assemblage d'une colonnade de Béryte*. Relevé de cette série de marques et utilisation pour la reconstitution de l'édifice. Elles ont été gravées à la carrière même pour permettre au constructeur de s'y retrouver lors de la mise en place. Outre la numérotation (par des barres verticales) des blocs, groupés par paires, il y a le sigle πό(δες) suivi d'un chiffre : 5, 6, 6 1/2, 7 ou 8. En tête, la lettre *kappa*, abréviation de κίων (ces blocs portent l'empreinte d'une base de colonne du premier étage), ou la lettre *chi*, abréviation de χάλασμα (cf. le devis de Lébadée, *Sylloge*³, 972, l. 114 ; Polybe, XVIII, 13, 8, pour le vide entre deux soldats dans une ligne de bataille), pour les blocs volants des entrecolonnements.

232. H. Seyrig, *Syria*, 27 (1950), 50-56 : *Antiquités syriennes, 43, Démétrias de Phénicie*. Dans les pays syriens, outre Démétrias-Damas et une autre Démétrias dans la région du Crac des Chevaliers, il y a eu une troisième ville de ce nom connue par des monnaies du 1er siècle a. C. à la légende ΔΗ, que publie S. Le sigle de l'année, d'origine égyptienne, n'a jamais été en usage au nord de l'Eleutheros. Un détail de type et la ressemblance avec une monnaie de Dora mènent aussi dans la même région. S. a revu le poids publié par R. Mouterde (*Bull.* 1946-47, 209), où il lit : Δημητριάδος τῆς [πρὸς] θαλάσσ[ης]. On voit disparaître ainsi la série de « conjectures très hasardeuses » (*Bull.*) sur des villes de Cilicie Trachée (Moandeis, Myanda, etc.) déroulée par le premier éditeur. Ce poids provient de la région de Tyr. Comme « les poids se rencontrent en général dans le voisinage de leur lieu d'émission » et que « ceux de Laodicée par exemple, qui sont de beaucoup les plus fréquents, ne se rencontrent guère que dans la région de Latakié, l'origine du poids de Démétrias crée tout de même une présomption notable en faveur de la Phénicie du Sud ». De même le nom de la ville au génitif et non l'ethnique. Le dauphin indique une ville côtière. Le poids date de 154-153 (159 de l'ère des Séleucides), sous le règne de Démétrios I, et le nom de la ville ne peut remonter qu'à ce souverain. Parmi les possibilités de localisation, les principales sont Sykaminos (Caïffa) et Oum-el-awamid (qui n'est pas Laodicée de Phénicie). S. nous communique que la trouvaille de 2 monnaies de Démétrias dans les fouilles de Samarie le confirme beaucoup dans son hypothèse sur la position de la ville.

233. **Palestine.** *Jérusalem.* — J. Simons, *Jaarbericht N° 11 van het Vooraziatisch-Egyptisch Genootschap Ex Oriente Lux (1949-1950)*, 74-78 : *Palestijnse Archaeologie na de oorlog, III, Heeft het Hellenistisch-Romeinse graf bij talpioth een christelijk karakter ?* Sur les inscriptions publiées par Sukenik, *Bull.* 1949, 198. — Cf. aussi S. Eitrem, *Symbolae Osloenses*, 27 (1949), 144-145.

Pour les inscriptions hagiographiques de Syrie, de Phénicie et d'Arabie, voir n° 19.

234. **Iran.** *Laodicée Nehavend.* — A. G. Roos, *Mnemosyne* 1950, 54-63 : *Remarques sur un édit d'Antiochos III, roi de Syrie*, l'inscription de Nehavend *Bull.* 1950, 217. R. est parti de l'édition de M. Clairmont, sans savoir qu'avait déjà paru antérieurement celle de L. Robert, qu'il appelait de ses vœux, p. 58. La plupart des observations de Roos étaient ainsi déjà faites. Il relève l'erreur de C. sur les lignes 26-27 et, pour interpréter ce passage, il suppose qu'il y a eu « une faute grave due à une inadvertance du lapicide » ; tout un groupe de mots serait tombé : ἀποδέδεικται ἐν τοῖς ὑπό σε τόποις (Λαοδίκη ἡ θυγάτηρ ἐμοῦ καὶ τῆς ἀδελφῆς βασιλίσσης) Λαοδίκης. Cela recouvre pour le fond l'interprétation de L. R., qui avait reconnu aussi dans la nouvelle prêtresse la fille d'Antiochos III. Pour la forme, il nous semble bien plus naturel de corriger : ἀποδέδεικται ἐν τοῖς ὑπό σε τόποις Λαοδίκη<ς> · συντελείσθω δὲ κτλ., ce qui suppose une simple dittographie d'un *sigma* et dans une accumulation de sifflantes. Alors que l'inscription est très soigneusement gravée par ailleurs, il nous semble difficile d'admettre que, dans cette lettre destinée à faire savoir à la ville qu'elle devra mettre sur tous les documents le nom de la prêtresse désignée pour la région, à savoir Laodice, cette ligne essentielle ait été omise par le lapicide et qu'aucun des magistrats,

des officiers royaux, etc., ne se soit aperçu de cette omission qui rendait le document inutilisable pratiquement et ne l'ait fait corriger. Ce genre d'hypothèse est de plus en plus démenti par les faits et l'on ne peut y recourir qu'à la dernière extrémité, ce qui n'est pas le cas ici. Ajoutons que, de toute façon, l'interprétation est la même, puisqu'il s'agit toujours de la fille du roi et de la reine. — Tableau de la famille des Ptolémées de Telmessos. R. se rallie à l'identification de Ptolémée, premier seigneur de Telmessos, avec le fils du roi Lysimaque ; il voit dans le père de la Bérénice de l'édit de Dodurga (rappelons que l'identification d'Ériza n'est toujours pas prouvée, ni l'appartenance de ce pays à la province de Carie) le Ptolémée connu en 189 et 188 par Tite-Live et par des inventaires de Délos (de même L. Robert, p. 17) et non le premier de ce nom (M. Segrè). — [Cf. Roos, *Mnemosyne* 1951, 70-72 : *Remarques sur un édit d'Antiochos III, Note additionnelle*]. — A. Aymard, *REA* 1949 (paru en 1950), 327-345 : *Du nouveau sur Antiochos III d'après une inscription grecque d'Iran*, attire l'attention sur l'inscription publiée par L. Robert, en fait connaître le contenu et étudie trois questions, dont deux sont moins des commentaires de l'inscription que des à côté. I (pp. 327-339). La répudiation de Laodikè suggère qu'il « convient de songer à une véritable crise familiale » ; cela semble vraiment aller de soi. A. est assuré qu'il s'agit d'une répudiation, et non d'un abandon et de bigamie ; nous aimons laisser aux documents de l'avenir le choix entre les deux possibilités. Cette crise aurait commencé dès avant l'expédition de Grèce. Par là s'expliquerait qu'après la mort du corégent Antiochos le Jeune, à l'automne 193, l'autre fils, Séleukos, n'ait été associé au trône qu'en 188 ; « au début de 190, et dès lors, son père recourt sans cesse à ses services ». « Tout se passe comme si, de l'automne 192 au plus tard jusqu'au début de 190, la faveur de Séleukos auprès de son père avait subi une éclipse. N'est-il pas impressionnant que ces dates concordent exactement à la durée minimum (expédition vers la Grèce, mariage de Chalcis, retour d'Antiochos III en Asie avec Euboia) qu'il faut assigner à la disgrâce subie par Laodikè, mère de Séleukos ? Au vrai, il paraît à peu près inévitable que la répudiation de Laodikè ait affecté les rapports entre Séleukos et Antiochos III ». « Quant à la fin de ce malaise, attestée pour le début de 190 et suivie de témoignages d'une confiance sans cesse accrue chez le père envers son fils, je ne prétends pas qu'elle dut entraîner aussitôt la réconciliation entre Antiochos III et Laodikè ». Cette réconciliation a pu se faire avant la mort d'Antiochos III au printemps de 187. — Il ne s'agit plus là, à la vérité, d'arguments, mais de la considération de possibilités. « Pour hasardées qu'elles soient et qu'on puisse les juger, ces considérations ne m'ont pas paru vaines. Peut-être contribueront-elles à orienter dans un choix que L. Robert a laissé libre [retour en faveur de Laodice dès après la défaite d'Antiochos, qui se place en 189-188, ou à l'avènement de Séleukos au printemps de 187] et que, à vrai dire, la découverte éventuelle de documents plus explicites permettra seule d'opérer avec certitude » ; cette dernière partie de la phrase nous paraît juste. Nous dirons que la discussion *a posteriori* de la valeur et des conditions de l'argument *a silentio* (pp. 330-331) nous paraît peu utile. Encore plus, à quoi bon évoquer, pp. 332-333, à propos de l'attribution évidente de ces inscriptions à Antiochos III et de leur rapport à sa femme Laodice, « deux échappatoires vrai-

ment désespérées » que A. repousse naturellement. Et en quoi former, pour les repousser, deux hypothèses impossibles — que peu auraient imaginées et que personne ne pourrait soutenir sérieusement — peut-il renforcer l'identification qui va de soi ? Nous devons le dire franchement : entre deux hypothèses très voisines et également raisonnables, est-il utile de chercher de loin et d'exposer longuement un « indice » très fragile — et souvent d'ordre psychologique — qui *pourrait faire pencher plutôt* vers l'une ou l'autre ? Mais nous devons le dire aussi : il nous paraît vain de poser notre question. Il y a plusieurs demeures dans la maison de l'histoire; c'est une question de tempérament, et chacun suit ses propres voies : les uns essaient d'aller droit à l'essentiel et de présenter les faits et les raisonnements avec la plus grande brièveté possible, en réduisant autant que faire se peut le nombre de pages, et ils attendent le progrès et des documents nouveaux et des raisonnements solides; d'autres sont possédés du sentiment exigeant qu'il faut épuiser, après les vraies raisons, tous les plus faibles indices, et surtout dans les textes littéraires « historiques », et les peser au trébuchet, fussent-ils inacceptables. — II. (pp. 339-342). L'année séleucide 119 a été intercalaire, avec répétition du mois Xandikos. Il y a donc eu un mois de plus entre la rédaction de l'édit au camp d'Antiochos en route vers la Pisidie, ou en guerre contre les Pisidiens ou à Éphèse, et sa transmission et à Dodurga et en Iran : de 7 à 11 semaines dans le premier cas, de 14 à 18 dans le second, ce qui illustre la lenteur avec laquelle pouvait fonctionner l'administration séleucide, comme tant d'autres. — Relevons d'ailleurs que les ordres ne partent pas alors de la capitale, mais sont donnés dans des circonstances difficiles pour les bureaux. — III. (pp. 342-345). Suggestions sur le culte royal dans la cité de Laodicée de Médie : « Rien n'interdit de supposer que la Laodikéia de Nehavend, même si elle avait été fondée antérieurement, eût reçu son nom d'Antiochos III désireux d'honorer sa femme Laodikè ». — Mais aussi rien ne permet de supposer que cette ville n'avait pas reçu son nom de la mère de Séleukos I, comme les autres villes de ce nom sur lesquelles nous avons des précisions. — A. chercherait à expliquer ainsi que le culte dynastique « royal » apparaisse dans une ville, et pas seulement dans le plat pays. Mais, semble-t-il, pour le culte dynastique « royal » et le culte dynastique « municipal », il faut sans doute distinguer entre les villes suivant leur condition. Une ville non autonome n'a-t-elle pas à accepter le culte dynastique « royal », c'est-à-dire, dans le cas qui nous occupe, à mentionner dans ses documents officiels le grand-prêtre et la grande-prêtresse? D'autre part, ne peut-elle, si elle le désire, créer un culte dynastique « municipal »? En sorte qu'elle aurait à la fois comme éponymes le grand prêtre du culte « royal » et un prêtre ou grand-prêtre « municipal ». Là encore, il nous paraît préférable de ne pas proposer de frêles conjectures qui, sans pouvoir être acceptées et donc sans faire progresser la science, risquent de créer quelque obstacle ou quelque écran devant les enseignements de nouveaux documents. — P. 343, note 1, la discussion sur τόπος sera peut-être éclairée si nous précisons que, dans un cas comme dans le premier que cite A., « lieu » signifie exactement « emplacement », consacré ou non ; multiples exemples des formules relatives au τόπος où on érige une stèle ou une statue; ce n'est pas proprement un « lieu consacré », un

« sanctuaire ». Il n'y a pas à rapprocher *OGI*, 244 où τόπος signifie « le terrain avec ses bâtiments » ou le « bâtiment et ses annexes »; il s'emploie là pour un sanctuaire, mais sans que le mot ait aucune nuance religieuse, comme ailleurs, et fréquemment, pour un gymnase (ainsi on dit du gymnasiarque προέστη τῆς τοῦ τόπου εὐκοσμίας).

Suse. — Voir n° 14.

235. **Ibérie.** *Armazi.* — F. Altheim, *Ann. Inst. Phil Or.*, 9 (1949 (= Παγκαρπεία, *Mélanges Henri Grégoire*, I), 1-9 : *Inschriften aus Gruzinien*, I, *Die Bilinguis von Mzcheta* (les autres parties de l'article, dues à R. Stiehl et H. Junker, traitent d'inscriptions sémitiques de la région). — Sur la bilingue *Bull.* 1944, 192; 1948, 251*a*. Reproduction photographique (Pl. I) d'après une publication récente de Tsereteli, *Vestnik drevnej istorii* 1948, 49 sqq., que nous n'avons pas vue. Le commentaire porte sur le titre πιτιάξης. D'autre part, A. rapproche de l'éloge de la défunte d'Armazi la complainte chantée sur le corps d'Attila d'après Jordanes, *Getica*, 49, 257, et fait des conjectures sur leur origine commune.

CHYPRE

236. T. B. Mitford, *Opuscula Archaeologica*, VI (1950 = *Skrifter Svenska Institut Rom*, *Acta Inst. Rom. Sueciae*, XV), 4-95 : *New inscriptions from Roman Cyprus*, publie une série d'inscriptions, copiées dans ses quatre voyages de 1936 à 1939 et provenant de Salamine, Karpasia, Kytreia, Keryneia, Lapethos, Soloi, Arsinoé, Paphos, Kourion, Amathonte, Kition. P. 13, note 1, *ad* n. 6, M. lit ainsi la fin de l'imprécation *SEG*, VI, 802 (*Salamine*) : ἄκλαυστος, ῥηπιξόμενος πρὸς κυνὰ δεινὸν καὶ ἐχιδνῆς φυσήματος ἔστω. — N. 9 : réédition avec nouveau fragment de l'inscription de l'aqueduc de *Kerynia SEG*, VI, 834. — N. 12 : après la date (année 21, du règne d'Hadrien ou d'Antonin) et les noms du gymnasiarque et de l'éphébarque, le nombre des éphèbes : ἔφηβοι νκ'. — Pp. 37-38, *ad* n. 17, révision de l'oracle alphabétique de *Soloi*, *Bull.* 1940, 525; 1942, 182. — N. 20, courte épigramme funéraire; reproches à κοίρανε Πλούτων : (v. 3) ἥρπασας ἐγ μαζῶν ματέρος Ἀσ[θ]όλιον. M. remarque que le nom Ἀσθόλιος ne se trouve pas dans Preisigke, *Namenbuch*, « nor it is to be found in Bechtel, *Hist. Personennamen* »; on oublie très souvent que ce dernier ouvrage porte en titre : *bis zur Kaiserzeit*; on n'y trouvera donc pas, même s'ils étaient très abondants, des noms qui n'apparaissent pas avant l'époque impériale; un nom du type Ἀσθόλιος est nécessairement tardif. Cf. un Ἀσθόλι(ο)ς, gladiateur, comme un Ἀσβολᾶς (pour les deux, cf. L. Robert, *Gladiateurs*, p. 298, note 5); un autre à Pautalia (Kalinka, *Denkmäler Bulg.*, 177), où, comme à Soloi, si le nom n'est pas complet, il reste une trace du *bêta*, ce qui exclut un nom comme Ἀσχόλιος; à Hiérapolis de Phrygie, un homme est ἐπίκλην Ἀσβόλου (génitif; *Alt. Hierapolis*, 227); deux exemples d'*Asbolius*, également très tardifs, dans le Thesaurus latin. — N. 21, fin d'une épigramme funéraire. — N. 22 : épitaphe de Εὐτυχὶς Νικαφόρου Καρρυστίου θυγάτηρ [το]ῦ ἐνπόρ[ου σίτ]ων (?). — N. 24, inscription sur la mosaïque d'un bain : Καλῶς λούει, φιλοθάλασσος (mot nouveau). — N. 25, au même endroit, sur une mosaïque, au-dessus d'un chien qui est près d'une perdrix : Φηρία καλή. Nous ne croyons pas que φηρία soit un mot nouveau signifiant chasse et que « φηρία καλή must clearly mean : good

hunting ». Nous le considérons comme le nom de la bête. Sur les noms de chiens, voir le mémoire de Mentz, cité *Gladiateurs*, 48, n. 6 ; l'article de J. M. C. Toynbee, *Papers Br. School Rome*, 16 (1948), 24-37 : *Beasts and their names in the Roman Empire*, est insuffisant. — N. 26, à *Arsinoé*, prière à Zeus et à Aphrodite : Εἴλεως ὑμεῖν [γένοιντ]ο (?) Ζεὺς ὁ ὀλβί[ων ταμί]ας καὶ ἡ [Κύπρον φιλοῦσ?]α Ἀφροδ[είτη, θυσιῶν ?] καλῶ[ν ? ἀμοιβήν ?]. — N. 31, *Paphos*, dédicace : Ἀφροδείτηι Παφίαι Κυπρίων τὸ κοινὸν Νεικάριον θυγατέρα Μοκαπόλεως (nom thrace, certainement descendant d'un immigré de l'époque hellénistique) ἀγωνοθετήσαντος εὐσεβείας χάριν. — N. 32 : le douzième miliaire sur la route de Paphos à Kourion, sous Septime-Sévère et Caracalla, en 198. — N. 33 : dédicace d'un miliaire à l'empereur Dèce. — P. 62, note 4, M. attribue à l'époque de Sévère Alexandre l'inscription de Regina et du poète Nestor (de Laranda) *IGR*, III, 958, et il renvoie sur Nestor à une bibliographie périmée ou déficiente. La question a été renouvelée, les documents sur Nestor se sont multipliés et celui-ci était déjà daté et identifié depuis très longtemps (Bücheler) et mis dans une série riche et intéressante depuis quelque temps ; cf. *Bull.* 1944, 205. — N. 34 : quinzième miliaire daté de la 4e année d'Aurélien (271). — N. 35 : deux bornes, Οὗτος ὅρος Ἄκρας et Οὗτος ὅρος Ὠνογόρων (le village moderne d'Anogyra). — N. 36, d'après une copie dans les archives du Musée, à *Kourion*, décret de 4 lignes du [κ]ολλήγιον τῶν ἀπὸ γυμνασίο[υ] ; Ἑλλόφιλος et ses fils sont honorés τῶι τῆς ἀρετῆς [ἀξίωι στεφ]άνωι. Le supplément ἀξίωι nous paraît suspect ; on a plusieurs exemples de ὁ τῆς ἀρετῆς στέφανος. L. 7 sqq. : αὐτοῦ δὲ Ἑλλοφίλου [ἀναστῆσαι (ou plutôt, suivant l'usage le plus fréquent et d'après la ligne suivante ἀναθεῖναι)] ἀνδριάντα χαλκοῦν ἐν τῶι [ἐπισημοτά]τωι τοῦ γυμνασίου τόπωι· [ὁμοίως δὲ ἀ]ναθεῖναι καὶ εἰκόνα γραπτὴν ἐν [ἀσπιδίωι ἐ]πιχρύσωι καὶ τὰ δεδογμένα [ταῦτα ? ἀναγρ]άψαντας εἰς στήλην ἀναθεῖναι [πρὸς τῶι ἀνδ]ριάντι ὅπως ᾖ τ' ἀνδρὸς ἀρετὴ [φανερὰ πᾶ]σιν καθεστήκηι. — P. 67, note 2, n'aurait-on pas : [ἀλειτούρ]γητον ? — N. 37, honneurs à un proconsul du IIe siècle : [Γ. ?] Σεσ[τ]ίωι (?) Κέλερι Μ. Τιτίωι Σασσίωι (?) Κανδίδωι, ταμίαι δήμου Ῥωμαίων, δημάρχωι, ἐκ πρεσβ[ευ]τοῦ ἐπ[αρχ]είας ? ἀνθυπ[ά]τωι [ὁ Κουρι]έ[ω]ν [δῆ]μος τιμῆς χάριν. — N. 39, épitaphe d'une femme de Karpasia à *Amathonte* : Γοργόνη Δημητρίου Καρπασεῶτι [χρη]στὴ χαῖρε. — L'ethnique Καρπασεώτης est connu ailleurs qu'à Athènes et à Délos. — N. 40, un souhait de bonne arrivée (cf. à Kourion *Bull.* 1939, 533) : Εἴσαγε μετὰ ὑγίας, εὐθάλι κεὶ [*sic* écrit M.] εὐτυχί<α> (ne peut-on penser aussi à κε(ν) εὐτυχίᾳ ?). Note 3, pour *IGR*, III, 811, écrire Κτίστι (*signum*) et non κτίστι ; était déjà corrigé dans *IGR*, III, 883, note 1, d'après Wilhelm, *Wiener Stud.* 1902, 1 sqq. ; M. cite précisément ensuite le texte de 883, mais n'utilise pas la note ; 883 est maintenant *Hellenica*, VII, 197-205 (*Bull.* 1950, 206). — N. 41, à Kition, inscription honorifique pour un homme qui a été : [ἀρχι]ερέα διὰ βίου τῶν Σεβαστῶν καὶ τῆς ἱερᾶς σ[υνόδ]ου Κ[ύπρου ἐξ]αίρετον (on ne voit guère le sens de ce mot ici ; nous restituons plutôt [αὐθ]αίρετον, connu à Chypre même, *IGR*, III, 933, et fréquemment ailleurs pour un magistrat qui assume volontairement une fonction), υἱὸν τῆς πόλεως (nous séparons ainsi ; M. n'a placé aucune virgule entre les titres ; on a ici le titre très répandu υἱὸς τῆς πόλεως, qui désigne exactement un personnage que la ville (ou même la province, on trouve υἱὸς Μακεδόνων) a adopté à titre d'honneur (nous comptons depuis longtemps préciser la portée de ce titre d'après des rapprochements ; on ne peut

en tout cas entendre « fils distingué de la ville », au sens où on le dirait dans notre langage moderne), ἀγωνοθετήσαντα τετ[ράκις, γραμ]ματεύσαντα βουλῆς καὶ δήμου, ἄρχοντα τῆς πόλεως. Les dédicants sont des *Gerellani*. — N. 42, l'hipparque. — N. 44, du sanctuaire d'Artémis Paralia, base de statue d'une grande-prêtresse d'une impératrice qui serait Julia Domna (ce qui nous paraît très loin d'être assuré) : [Εὐφα]μὼ (?) Εὐφάμου τὴν ἀρχιερασαμένην Ἰουλίας Σεβαστῆς Ἀπολλώνιος Ἀπολλωνίου Μαλλαῖος τὴν θυγατέρα τοῦ ἀδελφοῦ [Εὐφά]μου τιμῆς χ[άριν]. « Mallaios is the ethnic of an obscure Cretan city, that of Mallos in Cilicia being Μαλλώτης. Cf. Dittenberger, *Sylloge*², 288, 6, Μαλλαῖος, *ibid.*, 322, Μαλλώτης ». Comment peut-on ne pas renvoyer sur Malla de Crète, au lieu d'un texte isolé, à la collection complète avec prosopographie du Corpus de Crète de M. Guarducci, *I. Cret.*, I (1935), ch. XIX ? Sur l'ethnique Μαλλαῖος devenu nom propre, cf. *Hellenica*, I, 154. De même pour l'ethnique de Mallos de Cilicie, la citation d'une inscription isolée dans une *Sylloge* est en elle-même sans portée et peu décisive ; il y a des travaux sur Mallos et de nombreuses inscriptions de Cilicie donnent son ethnique ; il y a aussi les monnaies (pour ce dernier point, cf. *Hellenica*, II, 66 sqq.). — N. 45, de *provenance inconnue* : une personne a fait réparer ἐπεσκε[ύα]σεν ἐκ τοῦ ἰδί[ου] : [τ]οὺς δύο κίονε[ς καὶ] τὰ ἐπ' αὐτοῖς ἐ[πισ]τύλια καὶ τὰς δ[οκοὺς] καὶ τὰ θυρώμ[ατα π]άντα καὶ τὰ ἐπ' [αὐτο]ῖς ἐπιστύλια [καὶ δοκο]ὺς καὶ τὸ ὑ[περέχον] (ne nous paraît pas justifié) τὸ ἐπιστ[ύλιον ἐνθέν]δε γ[εῖσον] [?]. — N. 46, fragment de miliaire sous le règne de Titus. P. 87, n. 1, c'est bien le sens propre de ἐπισκευάζειν que « réparer ». — N. 47, épitaphe de deux sœurs mortes en couches : Γραπτὴ λοχέ, Εὐτυχία λοχέ, Τύχης θυγατέρες ἀμφό[τερα]ι. Sur ce type d'épitaphes avec λεχώ, λοχώ, λοχοῦς, et ailleurs qu'en Laconie, cf. *Hellenica*, I, 23, n. 8 ; le Chypriote qui rédige cette épitaphe ne se réfère donc nullement à un usage spartiate ; nous en donnerons ailleurs d'autres exemples encore, en Asie Mineure ; pour ἐμ πολέμωι, cf. *ibid.*, 119-120 (et *IG*, V 2, 251). — N. 48, statue élevée par testament à un homme qui a été notamment : γενό[μενον ἐπιμε]λητὴν ἔργου Διός,... δεκαπρωτ[εύσαντ]α. — N. 50, fragment de décret honorifique ; statues de bronze (l. 5, ἀνδριάντας χαλκοῦς (certainement pas ensuite [καὶ λιθίνους] ; et l. 11, χαλκοῦν ἕνα, et portraits peints sur boucliers dorés (l. 5 [εἰκόνας] γραπτὰς ἐν ἀσπιδείοις [ἐπιχρύσοις], et l. 12 : [ἐν] ἀσπιδείῳ ἐπιχρύ[σῳ]). Pour le diminutif ἀσπίδειον, cf. en Égypte : τιμῆσαι αὐτὸν... ἑτέρῳ ἀσπιδείῳ (*Bull. Alex.*, 32 (1938), 28, l. 34, 35, 37, avec le commentaire, p. 37, qui renvoie à deux papyrus pour Oxyrrhincos (honneurs à un gymnasiarque) et Arsinoè (temple de Jupiter Capitolin) et aussi à Naples, *Rev. Epigr.*, 1 (1913), 239, l. 23. L'article ἀσπιδεῖον du Liddell-Scott-Jones (où on ne cite qu'avec doute ἀσπίδειον) est à refaire entièrement. On connaît l'ἀσπίς honorifique peint et doré par exemple à Iasos, à Stratonicée, à Pergame ; ὅπλον est bien plus fréquent ; ce sens précis d'ἀσπίς n'est pas indiqué dans Liddell-Scott-Jones.

236 *a*. T. B. Mitford, *Byzantion*, 20 (1950), 105-175 : *Some new inscriptions from early Christian Cyprus*. N. 3 (p. 110), à *Constantia-Salamine*, fragment nommant un υἱοῦ Ἀνανίᾳ δὶς ἄρχοντ(ος), où M. reconnaît une inscription juive. Le commentaire n'utilise que des publications anciennes, sans connaître, pour l'ἀρχισυνάγωγος, l'ἄρχων et le δὶς ἄρχων et, en général, l'organisation des communautés juives ni l'article *Judaïsme* du Dictionnaire d'arch. chr. de Leclercq (1928), ni

Synagoge, par S. Krauss, dans P. W. (1932) (cf. ces références et d'autres dans *Hellenica*, I, 24-29 : *Inscriptions gréco-juives*, pour des ἀρχηγοί et un ἀρχισυναγωγός) ; M. cite pour δὶς ἄρχων dans les inscriptions grecques de Rome *CIG*, 9910 et Garucci (d'après Schürer), sans connaître le *Corpus Inscr. Judaicarum*, I (1936) de J. B. Frey (cf. *Hellenica*, III, 90-108 : *Un Corpus des inscr. juives*), qui traite, pp. LXXXVII-LXXXVIII de δὶς ἄρχων et des communautés juives de Rome. Il cite d'après S. Menardos, *Athena* 1910, 442-445 une « little-known inscription from Athienu-Golgi », inscription juive mentionnant le bâtiment Ἑβραϊκή ; « the use of Ἑβραϊκή as a synonym for συναγωγή has hitherto escaped comment. It is not given in LS⁸, not listed by Schürer among the known synonyms, and is presumably a ἅπαξ λεγόμενον. It recalls the συναγωγὴ Λιβρέων of *CIG* 9909 from Rome... ». Ce texte est mentionné dans les listes de Leclercq (pp. 77 et 142) et de Krauss (pp. 1289 et 1301), et pour l'existence d'une communauté juive à Golgoi et, précisément, pour ce nom de la synagogue ; tous deux renvoient à un article spécial de Th. Reinach, *Rev. Ét. Juives*, 1911 (61), 285-288 : *La pierre de Golgoi* ; on renvoie pour Ἑβραϊκή à un texte de Pierre d'Antioche (XI^e siècle), enregistré dans le dictionnaire de Sophoclès ; sur la synagogue « des Hébreux » à Rome, cf. Frey, pp. LXXVI-LXXVII, et il faut alors alléguer aussi la [συνα]γωγὴ Ἑβρ[αίων] très connue par une inscription à Corinthe (en dernier lieu, *Corinth*, *Gr. Inscr.*, n. 111, et Frey, n. 718, avec bibliographie). Sur l'architecture des synagogues, M. ignore tous les travaux de ces trois dernières décades, comme pour les inscriptions et les institutions juives. — N. 5-6 (p. 118), deux nouvelles inscriptions relatives à la construction de l'aqueduc et réédition des six déjà connues. Discussion de la chronologie. P. 119, n. 1, M. renvoie à S. Épiphane d'après Waddington pour le calendrier égyptien à Chypre à l'époque chrétienne ; cf. G. de Jerphanion, *Antiquité Classique* 1932, 9-24 : *Observations sur le calendrier de Salamine de Chypre à l'époque chrétienne*, qui a étudié le témoignage d'Épiphane, critiqué l'observation de Waddington et utilisé précisément les inscriptions de l'aqueduc ; il est indispensable de confronter cet article approfondi avec la note 1 de M. — P. 127, note 1, sur un grand vase de pierre : Ὑγιέ-νων χρῶ (cf. *I. Syrie*, 370). — N. 7 (p. 128), à *Kythrea*, nouveau fragment de l'intitulé de la lettre de Justinien Waddington, 2770 ; titres de l'empereur. — N. 9 (p. 134), sur le couvercle d'un cercueil en terre-cuite, le verset 4 du Psaume 35 : ἀποστραφήτωσαν εἰς τὰ ὀπίσω καὶ κατεσχυθήτωσαν οἱ λογιζόμενοί μοι κακά. — N. 10 (p. 136), republie une inscription de *Lapethos* publiée seulement (1914 et 1916) dans une revue locale et un rapport du musée de Chypre. Sur un bloc, inscription complète : Ἐκτίσθη τὰ τείχη ἐπὶ Κλ(αυδίου) Λεοντίχου τοῦ λαμπροτάτου ὑπατικοῦ ἀπὸ θεμελίων τῇ λαμπρᾷ Λαπηθίων πόλει. Εὐτύχει, Ἰλλύρι. Selon M., « of Claudius Leontichus himself nothing is known ». Il y voit un gouverneur *consularis* d'après Dioclétien. « On internal evidence there may be a reason to think that his tenure of office belongs to the last decade of Theodosius II ». Les raisons alléguées sont très peu convaincantes : en 439 Théodose rend légal l'emploi du grec comme langue officielle ; la même année une flotte vandale de Carthage « détruit le monopole romain du pouvoir maritime » et les ports méditerranéens doivent se mettre en défense ; l'écriture, « libre de byzantinisme », indique approximativement la même période ; la pierre est remployée, or un édit de 408

dispose des temples pour l'usage public (on n'a pas attendu 408 pour remployer des blocs dans une fortification ! On le faisait du temps de Thémistocle). D'autre part, « of Illyrius nothing is known ; it remains however likely that he was a bishop of Lapethus who, like many other bishops of his day, was as much a temporal as a spiritual force in his city ». A la dernière ligne, M. a adopté l'interprétation de Calder : Εὐτύχει, Ἰλλύρι, « vive le fondateur ». Il rappelle une fâcheuse conjecture : « I had originally supposed that it was continued on a lower block, with e. g. εὐτυχεῖ Ἰλλυρί[ου ἐπισκόπου καιρῷ] = *beatissimis temporibus*, and possibly a date expressed by regnal year and indiction. But the acclamation is clearly preferable ». A l'appui, M. trouve à citer deux inscriptions de Syrie d'après Waddington (toujours !) : 2350, Ἡλιόδωρος... ἔκτισεν καὶ εὐτυχίτω διὰ παντός, et 2145 *a* : εὐτύχι Βάσσε. Il déclare pour cette dernière : « strictly, a funerary inscription, as the tower Bassus constructed, though ἐρισθενὲς ἔρμα πόληος, stood over the family tomb » ; il y a là un contresens : ce n'est pas la tombe, c'est Bassus lui-même qui est ἐρισθενὲς ἔρμα πόληος, suivant une phraséologie dont on a d'autres exemples (cf. *Hellenica*, IV, 96, note 5, où est cité ce texte). L'acclamation Εὐτύχι a été étudiée par Ad. Wilhelm dans un mémoire des *Wiener Studien* 1902 (cf. ci-dessus, 219 *a* et 236), où il a éclairé l'emploi du *signum* ; beaucoup d'éditeurs commettent des contresens parce qu'ils n'ont pas lu cet article. Ainsi encore pour cette inscription. L'acclamation, en tête du document ou à la fin, interpelle par son *signum* le personnage auquel le corps de l'inscription donne son nom officiel, comme l'a montré Wilhelm pour des inscriptions de Sidè, d'Oinoanda, etc. Ici aussi, Illyrios n'est pas un évêque, intervenant on ne sait pourquoi ; c'est le même personnage que l'ὑπατικὸς Claudius Leontikos. Or, des inscriptions d'Athènes nous font connaître — pas à la date arbitrairement fixée par M. — un gouverneur nommé Claudius Leontikos (à Lapéthos, la photographie montre qu'on peut lire au moins aussi bien Leontikos que Leontichos) Illyrios (*IG*, II², 3689-3690 et 5199-5200 ; tous les textes dans E. Groag, *Die römischen Reichsbeamten von Achaia bis auf Diokletian* (1939), pp. 94 95 ; cf. aussi *Pros. Imp. Rom.*, I², n. 892 et 909). Petit-fils du Gn. Claudius Leontikos qui fut gouverneur d'Achaïe et *corrector* dans le premier quart du IIIe siècle (les textes dans Groag, *loc. cit.*, 88-90 ; cf. ci-dessus, n° 122), ὁ λαμπρότατος ἀνθύπατος Κλαύδιος Ἰλλύριος fut honoré par la ville d'Athènes (*IG*, II², 3689-3690), et cet Ἰλλύριος, au témoignage de deux épigrammes (5199-5200), ἀδύλογον μοῦσαν μεθέπων, est comparé à Amphion pour avoir fait construire des remparts, que l'on date de Valérien contre l'invasion gothique de 253 (cf., en dernier lieu, Groag, pour l'identification, la date et le titre d'Illyrios ; il n'est pas assuré que ce soit comme proconsul qu'il ait bâti les remparts de sa patrie, mais c'est le plus vraisemblable). Nous apprenons, pensons-nous, qu'il a été aussi gouverneur de Chypre (l'inscription répond au doute de Groag : « er war kaum Consular »), au milieu du IIIe siècle. L'écriture de l'inscription s'adapte très bien à cette date (M. dit justement, p. 171 : « since I have relied, perhaps unduly, on letter-forms in the dating of many of the above inscriptions... »), et l'usage du grec ne pose aucun problème à cette date ; la forme de l'acclamation rentre dans une belle série semblable du IIIe siècle (cf. Ad. Wilhelm, *loc. cit.*). A cette époque, les expéditions des Goths sur mer ont pu être l'occasion de la construction des remparts

de Lapethos (cf. G. Hill, *A history of Cyprus*, I (1940), 243). — N. 12 (p. 141), dans un panneau circulaire, sur une colonne : ΘΒ Ἐντόλιος πρεσβύτερος καὶ Ἐνκαίριος υἱὸς Ἰσὰκ ἐπίκλην Σινδούρου τοῦ μακαριοτάτου. Τὰ σὰ ἐκ τῶν σῶν προσφέρωμεν (formule liturgique, employée aussi dans des inscriptions) · μη(νὸς) ε', ἰνδ(ικτίωνος) ε'. Κ(ύρι)ε σῶσων, Ἀμήν. Au début, M. entend : Θ(εοσε)β(ής) ; H. Grégoire Θ(εὲ) β(οήθει) et nous le suivons. M. voit dans cette inscription « l'épitaphe d'Entolius et Encairius ». Nous ne voyons là aucune formule funéraire ; la phrase τὰ σὰ ἐκ τῶν σῶν προσφέρωμεν ne nous paraît en situation que s'il s'agit d'une offrande d'Entolios et d'Enkairios ; et l'apparence du monument (photographie, fig. 12) convient excellemment à une offrande (colonne), et non à un monument funéraire. D'après les deux renvois mêmes de M. (inscr. d'El-Anderin et Cedrenus), l'inscription était gravée sur des édifices, sur une table d'autel à Sainte Sophie (cf. *I. Syrie*, 694 ; M. ne cite jamais ce Corpus). — N. 17 (p. 151), à *Soloi*, inscription commémorant la réfection d'un hôtel, [ἀπα]ντητήριον, qui s'était dégradé : ἐξ ἀμελίας καὶ πολλῆς [κακώσε]ως (? le mot n'est pas justifié) εἰς καταρύπωσιν καὶ ἀχρηστία(ν) [περιελ]θόν. On l'a renouvelé : εἰς κοινὴν ὠφε[λείαν ἐκ]αίνισεν καὶ παντοίως ἐκόσμησεν. A la fin, restes d'une interdiction d'emporter des briques, des plaques, etc. : — ἐν τῷ τόπῳ τούτῳ ἐπὶ ἀφαιρέσει [ἢ παραστάδ]ος ? (même *exempli gratia*, comme il est dit, cette restitution a peu de vraisemblance) ἢ κεραμίδος ἢ πλακὸς ἢ [ξύλου ou δόχου ? ἢ ἄ]λλου τινος συντείνει —]. Il doit s'agir des parties meubles, dont il est question par exemple dans les baux, couverture, portes et fenêtres, revêtements. — Restituant au début [Κτίσ]της τῆς Σολίων π(όλεως), M. commente : « As in the Principate, so in the early Byzantine period, κτίστης occurs freely as a synonym for εὐεργέτης ». C'est une grave erreur ; κτίστης n'est jamais un simple équivalent de εὐεργέτης ; quand il ne désigne pas celui qui a « fondé » ou refondé une ville, il s'applique à celui qui a fait construire un édifice ; on a déjà précisé ce sens. — N. 18 (p. 154), *Vieille Paphos*, sur un bloc : Κ(ύρι)ε βοήθει τῷ] δούλῳ σου Κηρυκίῳ. M. y voit l'épitaphe de Kerykius. « Βοήθει occurs freely in a funerary context, both in Egypt and in Syria ; while in Asia Minor our inscription as a whole finds many exact parallels ». Il n'y a pas le moindre indice que cette inscription ait un caractère funéraire. Des 7 inscriptions avec cette formule auxquelles M. renvoie dans les *Inscr. gr. chr. Asie Mineure*, aucune n'est apparemment une épitaphe, et il est certain que les nos 138 et 224 *quater* ne le sont pas. Ici aussi, il n'y a aucune raison de ne pas y voir une prière faite dans une église. — N. 19 (p. 159), à *Amathonte* la fréquente acclamation Θεοδώρου κόμιτος [π]ολλὰ τὰ εἴτη ; presque tout le commentaire est inutile. En quoi est-ce devenu « a colourless locution » ? M. relève que « we find... as the extreme instance in what may even be a funerary context, Εὐσταθίου δομεστίκου πολλὰ τὰ ἔτη and again Ἀζιζίωνος τοῦ Φιλοκτίστου πολλὰ τὰ ἔτη ». Mais ces deux inscriptions n'ont rien de funéraire ; elles n'ont pas un tel « contexte », puisque les formules sont isolées. Mais la première (Waddington, 1831, à Kyrrhos) a un « contexte » architectural. Il aurait fallu se reporter au Corpus de Syrie, *I. Syrie*, I (1929), 147. Cette inscription porte en outre *alpha* et *omega* et Θεοῦ χ(άρις) (ou χ(άριτι). Elle est gravée, au sommet d'un pilastre au-dessus de la porte de la citadelle, à droite ; sur le pilastre de gauche, une acclamation pour Bélisaire : Βελισαρίου στρατηλάτου αὔξι νίκη (n. 145), et, au milieu du portail (n. 146), une acclamation pour Justinien et Théodora : Ἰουστινιανοῦ τοῦ βασιλέως πολλὰ τὰ ἔτη · Θεοδώρας ἀ(γ)ούστας πολλὰ τὰ ἔτη

(sur la date; cf. ci-dessus, n° 20). L'acclamation pour le chef d'état-major Eustathios, à l'entrée de la citadelle, n'a rien de « colourless », et il est certes tout à fait exclu qu'elle puisse avoir le moindre caractère funéraire. Ce groupe de textes a rapport avec la construction ou la réfection de la citadelle, et le « stratélate » et le « domestique » sont placés, dans l'ordre hiérarchique, aux côtés du couple impérial. Quant à la seconde inscription, Waddington, 2413 (ajouter : *o*), à Kenakir (dans le Hauran), la formule même suffit à indiquer qu'il s'agit d'une acclamation sur un bâtiment en l'honneur du fondateur, et non d'une épitaphe ! Car il faut écrire, avec une minuscule, τοῦ φιλοκτίστου ; ce terme est le remplaçant, au Bas Empire, de κτίστης, « fondateur d'un bâtiment » ; cf., provisoirement, par exemple Mommsen, *Hermes* 1897, 660 ; F. Rühl, *Rhein. Mus.* 1898, 635-636 ; *REG* 1906, 297, n. 212 (Grégoire, *Inscr. gr. chr. Asie-Mineure*, 273 ; sur une colonne, aux Thermes d'Aphrodisias : Αἰωνία ὑπόμνησις, Ἀλβῖνε φιλοκτίστα ; elle est du Bas-Empire ; nous en donnerons la photographie) ; *Catal. Cod. Astrol.*, VIII 1, p. 259, 4 (φιλοκτίσται, τινὲς δὲ καὶ θεῷ τὰ ἑαυτῶν ἀνατιθέντες ; c'est bien *amatores fabricarum* ; contre-sens de F. Cumont, *L'Égypte des astrologues*, 147-148) ; ci-dessus, sur des briques de Mesambria et sur un marbre de Kallatis pour Justinien (n° 141). — N. 21 (p. 160), sur une plaque de marbre, le verset 18 du Psaume 25. — N. 22 (p. 162), quelques mots d'une ordonnance impériale. P. 165, l'inscription de Korykos *MAMA*, III, 197, n'est pas seulement « with every probability » du règne d'Anastase ; la datation est prouvée depuis 1945 ; cf. plus haut, n° 20 (Devreesse, L. Robert, Honigmann dans E. Stein). — Appendice (p. 165) *A*. « Two published inscriptions are perhaps deserving of better treatment than they have found at the hands of their editors ». *a* : *BCH* 1879, 165, n. 7 (*SEG*, VI, 841), épitaphe chrétienne sur un sarcophage païen ; texte revu. M. n'a pas connu pour le début les suggestions de A. Ferrua, *Miscellanea G. de Jerphanion*, I (1947), 161-162 (voir *Bull.* 1948, 253, à Chypre). P. 167, n. 1, comme en tant d'endroits de cet article, références vieillies et isolées qui ne peuvent donner une idée de la question : « More frequent is the formula ἔσται αὐτῷ πρὸς τὸν Θεόν : Le Bas Waddington 1654 (Sardes) [= *Sardis Gr. Inscr.* (1932), 164, avec photo et bibliographie sur la formule] ; 1703 (Apamea) ; Grégoire 7 (Cyzicus). Cf. also from Rome ἔσται αὐτῷ πρὸς τὴν ἐπερχομένην ὀργήν (cited in Le Bas Wadd. *ad* 1899) ». Se douterait-on d'après cela qu'il y a eu des études systématiques sur cette formule et qu'elle est tout spécialement répandue en Phrygie, notamment à Apamée et à Eumeneia, et que les deux inscriptions de Sardes et de Cyzique sont tout à fait isolées dans ces villes, où, comme le dit Calder, « doubtless the Sardian and Cyzicene examples were carved by strangers from Phrygia » ? Cf. W. M. Calder, *Anatolian Studies Buckler* (1939), 15-26 : *The Eumeneian formula* (*Bull.* 1939, 20). — *b*. (p. 167), Revision de *BCH* 1897, 349, n. 4, d'après un moulage : le psaume XV ; « I find Perdrizet's handling of it somewhat unorthodox ». — *B* (p. 168) : *a survey of the Early Christian Epigraphy of Cyprus*. — *C* (p. 171), tableau des formes des lettres des inscriptions publiées ci-dessus. On peut douter de son utilité, et l'étude de l'écriture lapidaire devrait être tout autre chose que celle des formes des lettres. — *D* (p. 173). Tableau de toutes les abréviations dans les inscriptions de Chypre hellénistiques, romaines et paléochrétiennes.

ÉGYPTE

237. M. N. Tod, *JEA*, 36 (1950), 106-109 : *Bibliography, Graeco-Roman Egypt : Greek inscriptions* (1948-9).

Voir aussi nos 48. 49 (cultes ptolémaïques), 50 (hiérodoulie), 32 (*prostagmata* des rois Lagides), 59 (Tib. Claudius Balbillus, préfet d'Égypte, et l'inscription de Balbilla sur le colosse de Memnon).

238. *Terenouthis.* — Zaki Aly, *Bull. Alexandrie*, 38 (1950), 55-88 : *Some funerary stelae from Kom Abou Bellou.* Cette nécropole a déjà fourni des séries de stèles publiées par Milne, Edgar, Gauthier et une autre, encore inédite, de 125 monuments à l'Université de Michigan. L'éditeur publie ici, avec photographies, la première partie d'un nouveau groupe, 19 stèles. L'intérêt en est dans les figures (bas-reliefs ou figures en creux) : banquet funèbre, orant, chacal d'Anoubis, enlèvement de personnes. Les épitaphes sont brèves ; toutes comportent la date. Plusieurs défunts sont qualifiés de ἄωρος. Signalons le n. 2, où l'on indique l'heure exacte de la naissance d'un défunt de 12 ans : Εὐδαίμων ἄωρος ἐγεννήθη (ἔτους) γ' Μεχεὶρ ς', ὥρα ε' τῆς νυκτός, ἐτελεύτησε (ἐτῶν) ιβ', (ἔτους) ιδ' Τυβὶ θ'.

239. *Hérakléopolis.* — M. Th. Lenger, *Chronique d'Égypte*, 50 (juillet 1950), 324-326 : *Note sur « le dernier décret des Lagides ».* A la l. 14 de ce πρόσταγμα (G. Lefebvre, *Mélanges Holleaux*, 103 sqq. ; *Sammelbuch*, 7337 ; cf. Ad. Wilhelm, Αἰγυπτιακά, 32 (*Bull.* 1946-47. 240) ; *Wiener Studien*, 61-62 (1943-47), 170-171), dans l'expression κατὰ τῶν πρὸς χρείαις τῶν νόμων ι' (= δέκα), L. marque la difficulté introduite par ce chiffre : il est mal placé au point de vue de la syntaxe, et il ne s'accorde pas avec les renseignements de l'époque hellénistique sur le chiffre bien supérieur des nomes du Delta. Elle a constaté sur la pierre qu'il n'y a pas là une lettre, mais une fente de la pierre dans un blanc de deux lettres laissé à dessein. Ainsi les fonctionnaires (οἱ πρὸς χρείαις τῶν νομῶν) sont ceux des deux nomes des plaignants, Prosopite et Boubastite (l. 13), et il n'y a pas d'attestation d'un groupe des Dix Nomes.

239 *a. Antinoè.* — H. Munier, *Aegyptus* 1949, 126-136 : *Stèles chrétiennes d'Antinoè*, publie, avec 10 épitaphes coptes, 4 inscriptions grecques trouvées dans les fouilles de E. Breccia et S. Donadoni en 1936 (pp. 126-128) : deux du type ὑπὲρ ἀναπαύσεως τῆς ψυχῆς τοῦ μακαρίτου τοῦ δεῖνος, et deux du type Ὁ Θ(εὸ)ς ou Ἰ(ησοῦς) Χ(ριστὸς) ἀνάπαυσον τῆς ψυχῆς.

240. *Panopolis.* — G. Michaïlides, *Bull. Caire*, 49 (1950), 23-43 : *Vase en terre portant une inscription philosophique grecque*, avec plusieurs photographies et un fac-similé. L'inscription, en 9 lignes, est à l'encre noire. C'est une attaque d'inspiration philosophique contre les images divines : Ἀγάλματα Ὀσίριδος καὶ Ἴσιδος ἀνθρωπομόρφων καὶ ζωομόρφων θεῶν ὕ[λῃ] φθαρτῇ ποήσαντες (il n'y a naturellement pas à corriger en ποιήσαντες ; « le copiste a écrit ποήσαντες par erreur », dit M.) θεοὺς καλοῦσιν, μωρὸν τὸν πλάσαντα σὲ πλάττειν · τὴν ἀσώματον, ἀφανῆ, ἀμήχανον καὶ ἄυλον φύσιν οὐ πλάστην εἰκάσα<σα>ι δυνατόν ἐστι · νοήσει γὰρ οὐ χερσὶ ἐφάπτεσθαι τοῦ θείου δυνατόν · εἷς δὲ καὶ μόνος ναὸς θεοῦ ὁ κόσμος.

240 *a.* G. Michaïlidès, *Bull. Inst. Égypte*, 31 (1948-49), 297-314 : *Considérations sur les jeux gymniques et scéniques en Égypte à propos de quelques monuments*

inédits. P. 300-301 et Pl. III *a*, disque votif en bronze, qui proviendrait de Kom Ichgaou, avec inscription en pointillé : Ἀπολλόδωρος μ' ἀνέθηκε Ἀπόλλωνι. — P. 300 et Pl. I *b*, des environs d'Akhmin. rênes en bronze avec la dédicace hellénistique Διοσκόροις.

241. *Haute Égypte.* — W. C. Hayes, *JEA*, 34 (1948), 114-115 : *A foundation plaque of Ptolemy IV*, publie une plaque en verre, au Metropolitan Museum, provenant d'un dépôt de fondation de Ptolémée Philopator dans la Haute Égypte, et portant, inscrites à l'encre, deux inscriptions, l'une hiéroglyphique et l'autre grecque : Βασιλεὺς Πτολεμαῖος βασιλέως Πτολεμαίου καὶ βασιλίσσης Βερενίκης θεῶν Εὐεργετῶν Ἀφροδίτηι Οὐρανίαι. Ce temple d'Hathor pouvait être celui de Der el Medineh.

242. *Eileithyaspolis* (*El Kab*). — A. Bayoumi et O. Guéraud, *Ann. Ant.*, 46 (1947), 373-382 : *Un nouvel exemplaire du décret de Canope*, trouvé dans les fouilles de J. Capart. Le petit fragment hiéroglyphique est très effacé ; les quelques lignes de grec ont été grattées ou piquetées ; on y retrouve les lignes 59-61 du décret de Canope (*OGI*, 56) : [χρυσοῦν] διάλιθον [ἐν ἑκάστωι τῶν πρώτων κ]αὶ δευ[τέ]ρων ἱερῶν κ[αὶ καθιδρῦσαι ἐν] τῶι ἁγίωι ὃ ὁ προφήτη[ς ἢ τῶν εἰς τὸ ἄδυ]τον πεπρημένων (confirme le εἰρημένων des autres exemplaires, condamne le εἰρημένων des éditions antérieures à Dittenberger et la correction εἰσπορευομένων à laquelle il inclinait avec Lepsius) ἱερέων [πρὸς τὸν στολισ]μὸν τῶν θεῶν οἷσει ἐν [ταῖς ἀγκάλαις ὅ]ταν [α]ἰ ἐξοδεῖαι καὶ π[ανηγύρεις τῶν λοι]πῶν θεῶν γίνωνται, [ὅπως ὑπὸ πάν]των ὁρώμενον θυμι[ᾶ]ται ; sans doute au lieu du τιμᾶται des autres exemplaires) καὶ προσκυνῆται, καλούμενο]ν Βερεν[ίκης ἀνάστης παρθένων]. La stèle a pu être cassée dans un soulèvement indigène.

CYRÉNAÏQUE

243. *Cyrène.* — P. M. Fraser, *JRS* 1950, 77-87 : *Hadrian and Cyrene*, publie une stèle, largement brisée à droite, contenant les restes d'environ 45 lignes. Il s'agit de lettres et d'extraits de lettres (et d'édits ?) d'Hadrien, relatives à la population de la ville. Il doit être question notamment du repeuplement de la ville après la guerre juive ; il est question du gymnase. Le caractère peu banal du sujet, joint à la mutilation du texte, rend difficile souvent même de comprendre le sujet et la suite des idées. Il s'agit en un endroit des droits d'une population (de la région ?) à la nationalité hellénique. L'archonte du Panhellénion est nommé en cette circonstance. Sans qu'on puisse avoir aucun espoir de reconstituer ces documents, on peut sans doute en éclairer certains détails en les mettant dans l'ensemble des traditions de fondation hellénique des villes unies dans le Panhellénion et L. Robert les utilisera dans son étude sur les origines de Synnada (cf. *Hellenica*; VIII, 90-91). — Cf. J H. Oliver *Hesperia* 1951, 31-33 : *New evidence on the Attic Panhellenion.*

244. *Ibid.*, 87-90 : S. Applebaum, *A note on the work of Hadrian at Cyrene*, réunit toutes les mentions dans les inscriptions grecques, latines et bilingues, relatives à Hadrien et aux édifices reconstruits sous son règne (cf. P. Romanelli, *La Cirenaica Romana* (1943), 116-118), temple d'Artémis (?), Caesareum et basilique, temple d'Hécate, Thermes, route d'Apollonia; certaines sont nouvelles. P. 88, n. 3, la dédicace d'une statue d'Hadrien *SEG*, IX, 54, est complétée

par un nouveau fragment; Hadrien est κτίσταν καὶ τροφ[έα] (cf. à Mégare, *IG*, VII, 70-72).

Voir nos 33, 39.

245. *Ptolemaïs*. — S. Applebaum (n° 244), p. 90 : « deux fragments au musée de Tolmeta peuvent avoir quelque rapport avec les relations d'Hadrien et des gymnases cyrénéens ». Le premier mentionne quelques syllabes de la titulature d'Hadrien et le mot Ἀκαδημε[ίαν ?]; le second contient les syllabes Ἀκαδημαρχ — et γυμν[ασιαρχ —]. L'académarque est connu à Cyrène.

246. *Bérénikè*. — J. et G. Roux, *REG* 1949, 281-296 : *Un décret du politeuma des Juifs de Bérénikè en Cyrénaïque au musée lapidaire de Carpentras*, ont retrouvé au musée de Carpentras la stèle *CIG*, 5362, envoyée au début du XVIIIe siècle dans la collection de Cardin Le Bret, puis passée par les mains d'un autre président au parlement d'Aix et d'un évêque de Carpentras. Les éditeurs publient, avec une photographie, ce décret en partie très effacé, dont on ne connaissait que quelques bribes par Scipion Maffei. Ils republient à cette occasion, avec photographie, et commentent le décret analogue de la même association *CIG*, 5361; *IGR*, I, 1024, parvenu de chez Le Bret au musée de Toulouse. Le personnage honoré par le nouveau décret, Decimus Valerius G. f. Dionysius, avait fait stuquer le pavement et les murs de l'édifice à gradins circulaire ou elliptique où se réunissait la communauté, et peindre les murs : ἐκονίασεν τοῦ ἀνφιθεάτρου τ[ὸ ἔδα]φος καὶ τ[οὺς τ]οίχους ἐζωγράφησεν (l. 10-11); τὸ ἔ[δ]α[φ]ος ἐκονίασεν καὶ τὸ ἀνφιθέατρον καὶ ἐζωγράφησεν τοῖς ἰδίοις δαπανήμασιν, ἐπίδομα τῶι πολιτεύματι (l. 24-25). — Nous rapprochons, par exemple, au sanctuaire des dieux égyptiens à Érétrie : τὰ κονιάματα τῶν τοίχων καὶ τῶν ἐδαφῶν (*IG*, XII *suppl.*, 564); à celui de Délos : τὴν κονίασιν τοῦ παστοφορίου καὶ τὴν γραφὴν τῶν τε τοίχων καὶ τῆς ὀροφῆς κτλ. (*I. Délos*, 2085 et 2086). — Dionysios reçoit les mêmes honneurs que le gouverneur de l'autre décret (couronne et lemnisque, exposition du décret); en outre, comme particulier membre de l'association, il est ἀλειτούργητο[ν πά]ση[ς λει]τουρ[γί]ας (l. 14-15) et on l'inscrit en quelque liste (l. 13-14) : ἀναγράψαι αὐτὸν εἰς το — (il serait bien important de déchiffrer ce passage ; cf. *Rev. Phil.* 1939, 160-162, pour la même région). — Le commentaire est parfois trop long; il faudrait en deux ou trois passages essayer de pousser la lecture.

AFRIQUE DU NORD

247. *Leptis Magna*. — M. Guarducci, *Epigraphica*, 10 (1948), 74-80 : *Iscrizione funeraria di un Cretese a Leptis Magna*, publie une inscription trouvée en 1927, épitaphe à prétentions métriques. Plusieurs passages de cette composition très lâche offrent des difficultés. Le défunt s'appelait Larcius (Λάρκις), τὸν πάντες φιλέεσκον Ἀλεξανδρίς τ' ἔτεκε Ἀφροπωλεῖ ἐνὶ Κρήτᾳ. — Il nous semble que Ἀλεξανδρίς est le nom de la mère, et non pas un ethnique (Ἀλεξανδρῖτις), « una donna alessandrina ». « L'epiteto Ἀφροπωλής compare qui — se non erro — per la prima volta, e ben s'addice a Creta, che sappiamo essere stata vera *nutrice* di Africani ». Il nous semble qu'il faut chercher plutôt un adjectif formé sur ἀφρός, « écume », et s'appliquant à l'île de Crète; peut-être dans la seconde partie l'adjectif πολιός, qui désigne notamment la mer écumante. — Aux lignes

27-28, n'y aurait-il pas les noms des deux θρεπτοί ? La photographie est malheureusement beaucoup trop petite et entièrement inutilisable; autant la supprimer. — A la dernière ligne, au lieu de : -χ φίλοι οὐδὶς ἀθάνατος, n'aurait-on pas : [ταῦτ]α, φίλοι, οὐδὶς ἀθάνατος (cf. *Bull.* 1950, 204, p. 207) ?

247 *a*. *Région de Constantine.* — Ch. P., *RA* 1950, II, 166-167 : *Amphores grecques trouvées dans les sépultures de Constantine (Algérie)*, signale à son tour les amphores décrites par A. Berthier, *Bull. Arch. Comité Trav. Hist., 1941-1942* (paru en 1944). « Il s'agit, bien qu'on ne le dise pas, d'amphores rhodiennes ». — Mais cela était déjà dit dans *Bull.* 1944, 200 *a* ; 1946-47, 254.

GAULE

248. *Aulun.* — M. Guarducci, *Rend. Pont.*, 23-24 (1947-1949), 243-252 : *Nuove osservazioni sull' iscrizione eucaristica di Pektorios.* Au vers 2, Gu. ponctue après χρῆσε et rattache λαβὼν κτλ. à la phrase suivante : θάλπεο ψυχήν. Vers 7, elle lit et restitue : Ἰχθῦ ἰχθύ[σο]τ' ἄρα Λιλαιώ. Λιλαιώ serait le nom de la mère de Pektorios. Ce nom ne nous paraît pas encore assuré par les rapprochements (p. 246, n. 6) avec des toponymes, des anthroponymes grecs ou indiens, ou des noms de nymphe (éponyme de Lilaia) ou de ménade. Le mot ἰχθυσότης, nouveau, signifierait que le Poisson divin est, non pas encore « le pasteur des poissons », mais « l'aliment des poissons » dans l'eucharistie.

ITALIE ET SICILE

249. **Italie.** *Milan.* — E. Ferrario, *Epigraphica*, 10 (1948 ; paru en 1950), 62-68 : *Una antica iscrizione scoperta a Milano nella basilica degli Apostoli*, publie l'épitaphe chrétienne d'un médecin Dioskoros, trouvée dans les travaux de restauration de la Basilique. L'éditeur veut voir dans ce personnage l'archiatre dont parle la lettre 227 de St. Augustin (Pâques 428). Il n'a manifestement aucune idée des études épigraphiques et le commentaire reste entièrement à faire. L'inscription est un exemple excellent d'un monument de médecin grec en Occident (cf. *Rev. Phil.* 1939, 170-173 ; *Hellenica*, II, 107-108) ; elle comporte en réalité trois épigrammes distinctes entre lesquelles se répartissent les thèmes à traiter (cf. *Hellenica*, IV, 81-82), sans compter l'inscription latine que l'on a commencé à graver ensuite : *Hic est ille situs Dioscorus, illius lingua conticuit melle dulcior, illi solus* — ; [*de*]*p.* XII *kal. decembr.* La première célèbre sa douce parole : Ἐνθάδ' ἀριζήλοιο Διοσκόρου ἔ[π]λετο σῆμα (plutôt que, avec l'éditeur, ἔ[π]λε τὸ σῆμα) | οὗ μέλιτος [γ]λυκίων φθόγγος ἔην στόματος. La seconde exalte sa science et ses succès : Ἰητροῦ (pour la forme ionienne, cf. *Rev. Phil.* 1939, 172) τάφος εἰμὶ Διοσκόρου ὃς διὰ τέχνην | πολλὰν [? la photographie ne permet pas de vérifier toujours la lecture] κάμνοντας ῥύσατο καὶ θανάτου · | οὗτος παντοίης σοφίης ἐπὶ τέρμα τελλέσσας | ἐνθάδε σῶμα λιπὼν ἐς παράδισον ἔδη. La troisième nous apprend qu'il était originaire d'Égypte (sur les médecins originaires d'Égypte, cf. *Rev. Phil.* 1939, 173, n. 3 ; *Hellenica*, II, 105) ; Ἐνθάδ' ἀνὴρ κεῖται τέχνης Παιήονος ἴδρις | μύθοι καὶ χάρισιν πάντας ὑπερπτάμενος · | τοὔνομα πατρὸς ἔχων (formule fréquente) Διόσκορος, ἦν δ' ἀπὸ πάτρης | Αἰγύπ-

του ζαθέης · ἡ δὲ πόλις τὸ γέρας. Par ces derniers mots, l'éditeur entend : « e anche la nationalità gli fu di onore »; nous comprenons : « et la ville (de Milan) lui a fait l'honneur de ce tombeau ».

250. *Ostie.* — M. Guarducci, *Rend. Pont.*, 23-24 (1947-1949), 209-215 : *Tracce di pitagoreismo nelle iscrizioni Ostiensi.* Dans l'épigramme funéraire *Not. Scavi* 1910, 15, n. 1, Gu. retrouve des idées pythagoriciennes au vers 2 : οἶμον δ' εἰναλίην, où le voyage marin serait la vie humaine; elle rapproche l'épitaphe du médecin Asklepiadès (*IG*, XIV, 1424), plusieurs fois étudiée depuis quinze ans. Peut-être aussi, au début de la seconde colonne, les mots : [στο]λμοῖσι θυώδεσιν ἄψεα πάντα — — οὓς ποτε χρωτὶ θέτο ; il s'agirait d'une comparaison pythagoricienne entre l'âme et le corps d'une part, le corps et les vêtements d'autre part. — Gu. retrouve dans l'épigramme *Not. Scavi* 1912, 327 *d* une allusion à la musique des sphères célestes qui réjouit les bons défunts ; la morte « ha scambiato (s'intende la vita terrena) col dolce suono della lira nella sede dei beati (?) o sul Olimpo, dopo che la lira l'aveva nutrita durante la vita di quaggiu » ; v. 3 sqq., ...Μοῖραι κατέχουσιν | εὐκέλα[δο]ν κιθάρης γῆρυν ἀμειψαμένην | ...ων ἕδος ἢ πρὸς Ὄλ(υ)μπον | ἥ με Φιλητ[αία]ν [?] θρέψατο μουσοπόλον. La base même de cette interprétation ne nous paraît point assurée. Peut-on vraiment retrouver dans εὐκέλαδον κιθάρης γῆρυν la musique *des sphères*, la musique céleste ? Ne s'agirait-il pas plutôt de la musique que la morte joue dans l'Hadès (cf. F. Cumont, *Symbolisme funéraire*, 294 sqq.) comme elle a joué de la cithare sur cette terre ? En tout cas, est-il vraiment assuré qu'on doive rattacher le relatif ἥ à κιθάρης et entendre que la cithare avait « nourri » cette femme durant sa vie terrestre ? On aimerait avoir des parallèles. Est-il exclu qu'ici, comme dans de très nombreuses épigrammes, le verbe τρέφειν ou τρέφεσθαι s'insère dans une formule relative à la patrie de la défunte ? — Gu. publie les fragments d'une épigramme funéraire trouvée dans les fouilles en 1940 ; sur une douzaine de lignes, 5 sont presque entièrement conservées. Le défunt a échappé à la méchanceté humaine et il est allé au ciel parmi les astres : l. 9-11, ἀλλ(ὰ) μὲν (nous ne voyons pas de raison de corriger le texte du lapicide et nous écrivons : ἀλλ' ὁ μὲν) ἀνθρώπους τε καὶ ἀνθρώπων κακότητα κάλλιπεν, οὐράνιον χῶρον ἀμειψάμεν[ος · κ]αί που ἐν ἀστερόεντι φα[άντατ]ος(?) ἔξοχα κ[ύκλῳ...]. « Nous sommes là en pleine doctrine pythagoricienne ». — Vers le début, « n'est pas claire l'allusion à un passage de l'Orient à l'Occident (Océan, le mot ἑσπερι —) » : δ' ἀντολίηθε[ν— —] ἄχρις ἐπ' Ὠκεα[νο — —]ς ἑσπερι —. Il nous semble qu'il s'agit d'un Grec venu d'Orient en Occident (cf. par exemple l'épigramme de Tipasa pour une femme de Tripolis venue ἐκ γῆς Ἀντολίης, *Rev. Phil.* 1934, 52; *SEG*, IX, 879), et que les mots ἄχρις ἐπ' Ὠκεα[νο —] s'expliquent par une formule comme celle de l'épigramme de Nicée *Hellenica*, II, 103 (cf. p. 108 ; *Bull.* 1948, 221) : πολλὴν γαῖαν κατιδόντος Ὠκεανοῦ τε ῥοὰς κτλ.

251. *Neapolis.* — Ad. Wilhelm (n° 23), 27, dans l'épigramme funéraire reprise par Wilamowitz, *Hellenistische Dichtung*, I, 121, n. 2, transcrit : ὦ μάκαρ, ὃς τέκνου (et non ὦ μάκαρος) Διονύσιος οὐχ ἕλ(ε)ν ἄλγη.

251 *a*. A. De Franciscis, *Notizie Scavi* 1947, p. 141, fragment d'inscription agonistique : — ων Πυθιονείκ(ου) ιβ' | [πλε]ιστονείκου | [ξυστάρ]χου διὰ βίου. — Il est peu vraisemblable qu'un athlète ou un musicien ait vaincu 12 fois aux

Pythia, et nous croyons lire sur la photographie : Πυθιονείκ[ο]υ β'. — Pp. 113-115 : inscription byzantine.

252. *Ischia.* — A. Maiuri, *La Parola del Passato,* I (1946), *Pithecusana,* 164-184 : II, *L'iscrizione greca di Lacco,* étudie sans succès l'inscription *IG,* XIV, 894. Il fait longuement l'histoire des copies, des copistes et éditeurs (Martorelli sous le nom de Vargas Macciucca, Ignarra, De Siano, Raoul-Rochette, Mommsen). Ce qui est dit, pp. 180-181, des caractères épigraphiques est vraiment étonnant dans chacune des affirmations ; par exemple, selon M., « l'*alpha* à barre brisée et le *sigma* lunaire suffisent à la faire nécessairement descendre à la fin du Ier siècle ou plutôt au Ier siècle de l'empire ». Les deux ἄρξαντες seraient alors *duoviri.* Si on ne peut la dater du IVe siècle, avec de nombreux auteurs, cette inscription sur pierre dure, avec ses petits *omicron* au sommet des lignes, nous paraît pouvoir parfaitement remonter à la fin du IIIe siècle. M. rejette les lectures ἀνέθηκαν (l. 4) et καὶ οἱ στρατιῶται (l. 7-8); ses raisons nous paraissent toutes également sans force. Selon lui « la preparazione filologica ha qui pregiudicato e non giovato alla retta lettura dell' epigrafe » ; c'est une chose qui se produit quelquefois ; mais il arrive de façon incomparablement plus fréquente que ce soit le défaut de préparation qui vicie les lectures et les commentaires.

253. *Paestum.* — M. Guarducci, *Notizie Scavi* 1948 (paru en 1950), 185-192 : *Cippo arcaico col nome di Chirone,* publie, avec photographie et fac-similé, un cippe trouvé en 1907, qui ne contient pas le nom de Poseidon (Spinazzola, qui l'avait utilisé sans le publier), mais celui de Chiron : Χίρονος, en caractères rétrogrades du type « occidental » des colonies achéennes, remontant au VIe siècle. Le culte de Chiron, dieu médecin, très ancien en Thessalie, a dû être porté anciennement à Posidonia-Paestum, comme aussi à Théra, par des colons argiens de Trézène. Gu. recense ensuite les traditions plus récentes sur les rapports de la Thessalie et de la Grande Grèce ; elle écarte la théorie de rapports directs très anciens et l'hypothèse d'intermédiaires rhodiens; c'est l'influence argienne qu'elle reconnaît.

254. *Siris* (*Hérakleia*). — L. H. Jeffery, *JHS,* 69 (1949), 32-33, n° 7, signale et discute l'intérêt pour les origines de Siris de l'inscription ionienne (Orsi, *Not. Scavi* 1912, *suppl.,* p. 61, fig. 63) sur un poids de tisserand en terre cuite : Ἰσοδίκης ἐμί (pas après le milieu du VIe siècle).

255. **Sicile.** *Syracuse.* — S. Calderone et S. L. Agnello, *Epigraphica,* 10 (1948 ; paru en 1950), 143-145 : *Fondo di skyphos con dedica ad Herakles* (*Siracusa*). Aux nombreux témoignages littéraires et numismatiques sur le culte d'Héraklès à Syracuse vient s'ajouter comme le plus ancien document un graffite sur vase du Ve siècle : *hηραχλεῖ.* Remarques sur l'alphabet et sur la notation de l'aspiration et de l'e long par H.

255 *a.* B. Brea, *Notizie Scavi* 1947, 117 : épitaphe (époque impériale) d'un Ἴσπληξ, mort à 3 ans. — P. 201, autel orné d'un aigle sur un côté : Διὶ καὶ Τύχῃι Μαρκιανός. — Pp. 210-211 : épitaphes chrétiennes dans la catacombe S. Giovanni.

255 *b.* *Centuripae.* — G. Libertini, *Notizie Scavi* 1947, 298 : anses d'amphores thasiennes.

256. *Heloros.* — S. Calderone, *Epigraphica*, 10 (1948), 146-149 : *Iscrizione agonale di Heloros*, sur une plaque de calcaire conservée au musée de Syracuse depuis 1926. C. lit sur la partie supérieure seule conservée : [Ἐπ]ὶ Ὀνασικράτεος τοῦ Ὀνασικράτεος, γυμνασιαρχεόντων Ζωΐλου τοῦ Νύμφωνος, [Ἀ]ρτέμω[ν]ος [τ]οῦ Ἀρ[χ]ων[ί]δα, [οἱ ν]εα[ν]ίσκ[οι] οἱ ἐμ[β]άσανοι... C. date l'inscription, d'après la forme des lettres et l'histoire, du IIIe siècle a. C. Cela nous paraît impossible et nous songerions au IIe siècle avancé ou au Ier. C. commente ainsi la l. 5 : « Non credo sia possibile proporre lettura diversa di quella data, ἐμβάσανοι. Ἔμβάσανος è termine poco comune invero e connesso a βάσανος, βασανίζω, termini propri della prassi giudiziaria : è da pensare che abbia qui lo stesso valore che ha il termine ἐκκριθείς e simili, che si trovano in testi epigrafici agonali per indicare quei giovani che per aver compiuto il periodo di appartenenza ad una delle classi in cui i frequentatori dei *gymnasia* venivano distinti e per aver subito degli esami, ἀποδείξεις, erano ammessi alla classe successiva ». *Sic.* Le texte devrait être revu par un savant plus expérimenté. S'agit-il d'un nom de gymnase : οἱ ἐμ... ? cf. à Neton, *IG*, XIV, 240, les νεανίσκοι Ἱερωνεῖοι.

257. *Akrai.* — S. Eitrem, *Symbolae Osloenses*, 27 (1949), 145-146, revient sur quelques passages du texte du phylactère *Bull.* 1950, 242.

258. *Iles Éoliennes.* — B. Brea, *Notizie Scavi* 1947, 217-219. A Lipari, épitaphes avec un nom de femme au génitif : Μεπιγενέας (?), Δικαίας, Θεοφίλας, etc. — P. 220, à Salina : —ίδος et Ζωπύρου.

Jeanne Robert, Louis Robert.